




Division DC116
Section .5.H66



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LIBRARY OF PRINCETON
FEB 6 1902
THEOLOGICAL SEM

Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

FASCICULE CENT VINGT

LA
POLITIQUE DE S^T PIE V
EN FRANCE

(1566-1572)

PAR

✓
CH. HIRSCHAUER

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VERSAILLES

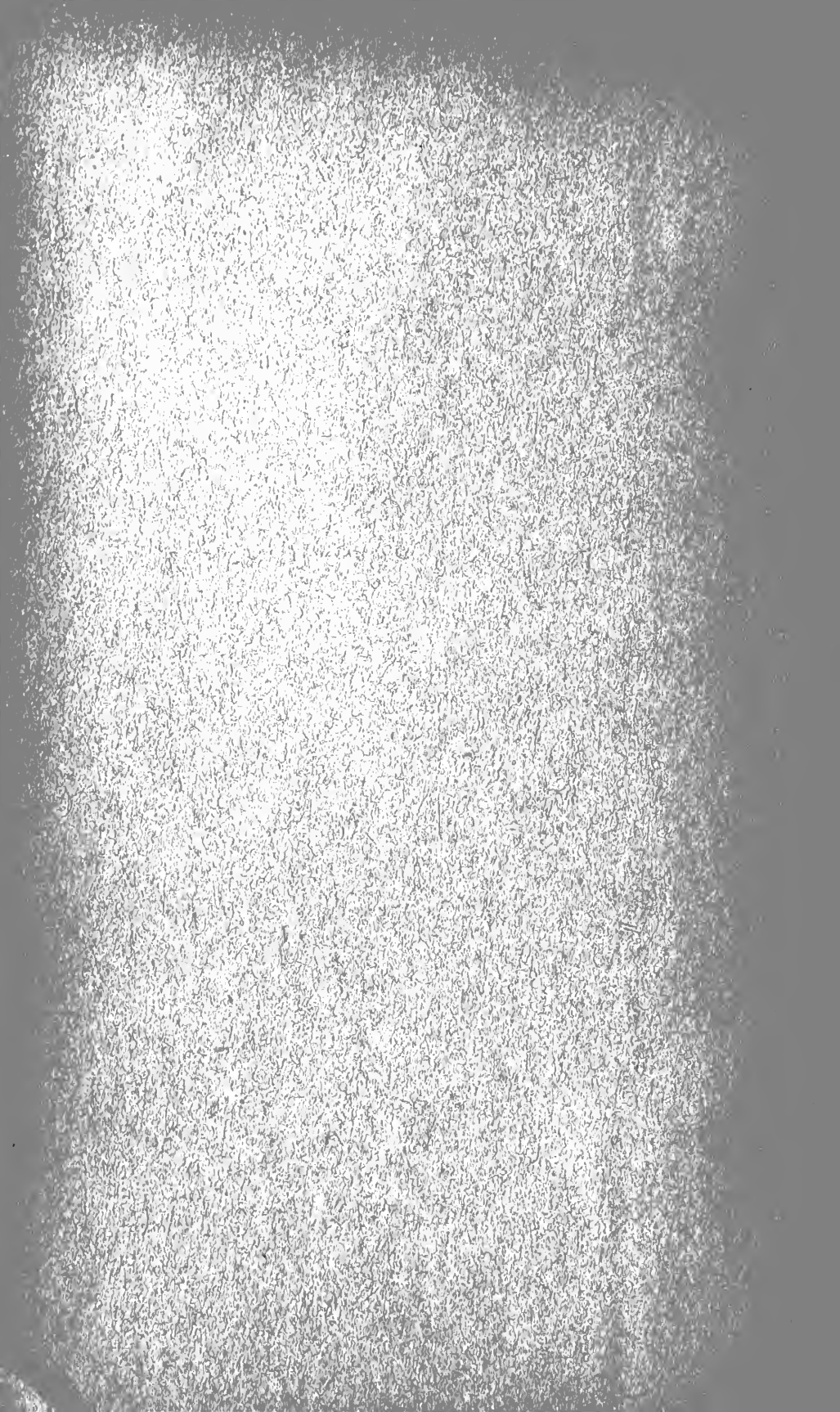
PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & C^e

E. DE BOCCARD, ÉDITEUR

1, RUE DE MÉDICIS, 1

—
1922



**LA POLITIQUE DE ST PIE V
EN FRANCE**

(1566-1572)

✓
CH. HIRSCHAUER

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VERSAILLES



LA POLITIQUE DE S^T PIE V EN FRANCE

(1566-1572)

CHOIX DE PIÈCES DES ARCHIVES VATICANES
PRÉCÉDÉ D'UNE
ÉTUDE SUR LES RELATIONS DE ROME ET DE LA FRANCE
A LA VEILLE DE LA SAINT BARTHÉLEMY.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN & FILS

FONTEMOING & C^e, ÉDITEURS

(E. de Boccard, Succ^r)

1, rue de Médicis (VI^e Arr^t)

1922



A MA FEMME

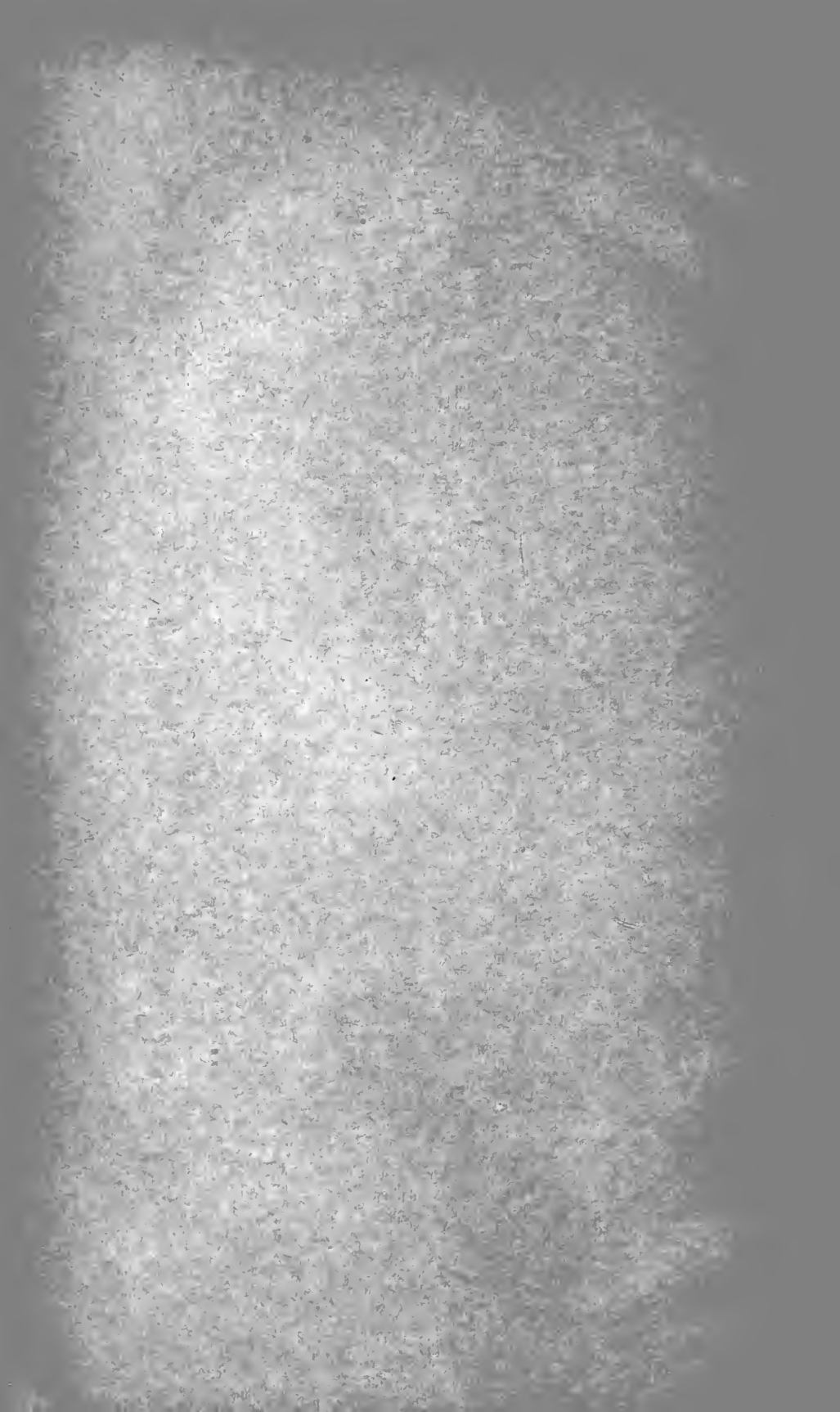
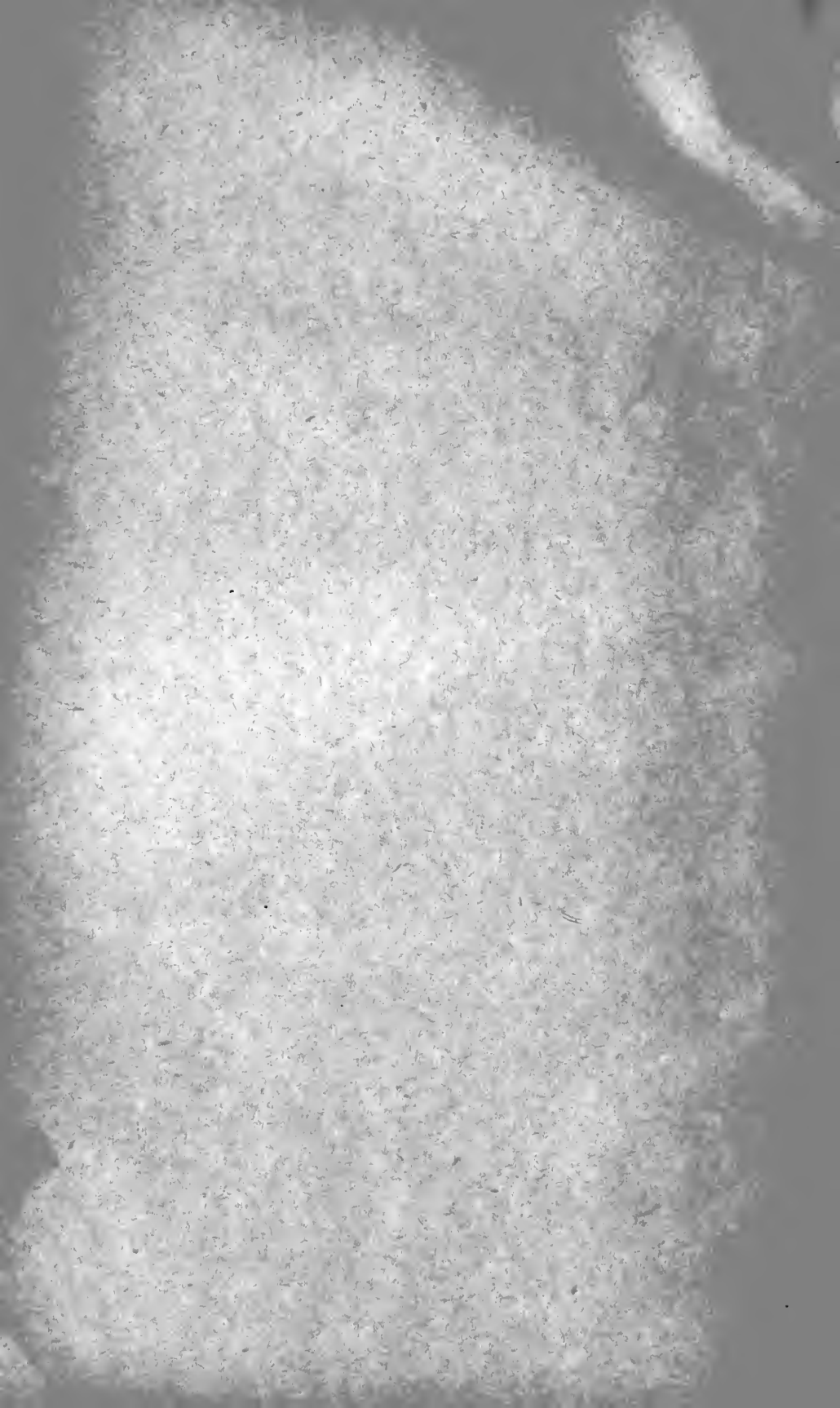


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	v
BIBLIOGRAPHIE ET ETUDE DES SOURCES.	
§ I. Insuffisance des ouvrages de seconde main. — § II. Documents émanés des nonces ou à eux adressés; correspondances des divers ambassadeurs auprès du roi de France ou auprès du Saint-Siège; collections imprimées	1
CHAPITRE I ^{er} . LES DEBUTS DE LA POLITIQUE DE PIE V EN FRANCE.	
§ I. Envoi de l'évêque de Ceneda en France; ses instructions. — § II. Echee à peu près complet de ses négociations touchant la publication du Concile de Trente, la discipline ecclésiastique, etc. — § III. Pie V et Catherine de Médicis. Le pape aide à la réconciliation de la France avec l'Espagne	13
CHAPITRE II. LA GUERRE SAINTE.	
§ I. La deuxième guerre de religion; surprise de Meaux et mission de Rucellaï; le pape s'emploie à secourir le roi de France; la mission de l'évêque de Narni en Italie; préliminaires et conclusion de la paix de Longjumeau. — § II. Révocation de l'évêque de Ceneda; ses raisons. Envoi de Fabio Mirto Frangipani. — § III. Rapprochement de la France et de l'Espagne; préparatifs d'une nouvelle guerre. Subsides envoyés par Pie V. — § IV. Bataille de Jarnac; le pape envoie en France un corps d'armée italien, sous Santa-Fiore; bataille de Moncontour; effet qu'elle produit à Rome	22
CHAPITRE III. PIE V ET LA PAIX DE SAINT GERMAIN.	
§ I. Préliminaires de la paix de Saint-Germain. Divisions parmi les catholiques; intrigues contre Frangipani. Conclusion de la paix. — § II. Protestations de Pie V; la situation intérieure de la France lui laisse pourtant quelque espoir. — § III. Frangipani cherche à faire prévaloir une interprétation du traité de Saint-Germain favorable aux catholiques. Affaires d'Avignon et d'Orange. Echee des intrigues protestantes contre Monsieur. — § IV. Mission de Bramante; bon accueil qu'il reçoit à la cour; ses remontrances contre la paix. Projet d'assassinat des principaux chefs protestants	44
CHAPITRE IV. PIE V ET LA POLITIQUE PERSONNELLE DE CHARLES IX.	
§ I. L'affaire du comte de Caizzo; recul de l'influence pontificale. — § II. La politique personnelle de Charles IX; la guerre contre l'Espagne conseillée par les protestants, la reine Elisabeth et le grand-duc de Toscane; politique double de ce dernier; ses efforts pour faire révoquer Frangipani. — § III. Echee des menées florentines; rupture du mariage projeté entre Elisabeth et le duc d'Anjou. — § IV. Le Roi et la Reine-mère comptent ramener au catholicisme le prince de Navarre en lui faisant épouser Marguerite de Valois. Opposition d'abord hésitante du nonce: vains espoirs fondés par les catholiques sur la venue de Coligny à la cour. Catherine de Médicis fait solliciter à Rome la dispense par le grand-duc de Toscane. Refus catégorique du pape; ses reproches au duc Cosme. La victoire de Lépante amène un rapprochement entre la Reine-mère et Philippe II. — § V. Le pape songe à rompre le mariage de Navarre et à attirer le Roi dans la Ligue; légation d'Alexandrin en France. Son voyage de Bayonne à Blois. Pendant son séjour à la cour, Catherine de Médicis négocie avec Jeanne d'Albret le mariage de Navarre. Le cardinal Alexandrin quitte la France sans avoir rien obtenu. Progrès des protestants. Maladie et mort de Pie V. Rappel de l'évêque de Caizzo par Grégoire XIII. Situation politique au moment de son départ. — § VI. Pie V et le problème de la Saint-Barthélemy. — Conclusion	63
DOCUMENTS	97
TABLE ALPHABETIQUE DES NOMS PROPRES	189



INTRODUCTION

L'avènement d'un pape que seules recommandaient sa grande piété et la rigueur de son orthodoxie, telle fut la nouveauté que présenta l'élection de Pie V, le 7 janvier 1566.

Depuis le début du siècle, deux Médicis, un Farnèse avaient, de longues années, régné sur l'Eglise; un Jules II, un Paul III, s'ils n'appartenaient point à l'une de ces grandes familles princières, étaient aussi de vieille race; Pie IV, lui-même d'assez médiocre naissance, prétendait du moins se rattacher aux Médicis de Florence et portait le blason aux cinq boules. Pie V, lui, sortait de fort petit lieu et ne chercha jamais à s'en cacher.

A défaut du crédit que peut donner une illustre parenté, le nouveau pape n'avait pas même acquis au cours de sa carrière ecclésiastique une grande influence personnelle. Confiné jusque là dans l'office de Grand Inquisiteur, tenu par Pie IV dans une demi-disgrâce, le cardinal Ghisleri était resté à l'écart de la politique aussi bien que des intrigues de palais; gardant sous la pourpre les mœurs sévères du dominicain, il songeait bien plus à remplir rigoureusement les devoirs de sa charge qu'à se créer des partisans ou se chercher des patrons dans le Sacré Collège.

C'est pourtant sur cet humble et ardent serviteur de l'Eglise

que le choix des cardinaux se porta, au lendemain de la mort de Pie IV.

Un sentiment de réaction contre le pape défunt, l'appui de Saint Charles Borromée furent pour beaucoup dans cette élection imprévue, mais, surtout, le conclave eut l'instinct qu'il fallait alors à l'Eglise un pontife purement religieux plutôt qu'un politique : désormais, le premier devoir du pape devait être, non de poursuivre en Italie d'ambitieux et périlleux desseins, mais de combattre les progrès du protestantisme ; le Concile de Trente venait de pourvoir à la réforme de l'Eglise dans ses membres, mais il était nécessaire de l'accomplir d'abord dans son chef.

Pie V répondit à ce vœu général d'une contre-réforme : nul pape ne fit plus que lui pour rétablir le prestige de l'autorité pontificale, pour restaurer l'unité catholique.

Cet homme, issu d'une modeste origine, se montra, sur le siège apostolique, jaloux à l'extrême de faire respecter en sa personne le vicaire de Dieu ; l'ascendant que lui valait un juste renom de sainteté contribua beaucoup à faire accepter des princes ses interventions dans le gouvernement de leurs Etats ; mais surtout, l'on savait que nulle ambition personnelle ne le faisait agir : le salut de l'Eglise fut toujours son seul mobile ; c'est la constante pensée qui soutint son corps infirme pendant les six années d'un pontificat dont les résultats devaient dépasser de beaucoup la courte durée.

La chrétienté tout entière était exposée à un redoutable péril : le Turc, qu'on avait eu tant de peine à repousser de Malte, continuait à menacer l'Europe de ses flottes et de ses armées. Pie V ne cessa d'animer les souverains catholiques contre l'Infidèle ; en plein XVI^e siècle, il reprit ces projets de croisade que depuis trois cents ans les papes avaient tant de fois formés sans succès ; plus énergique peut-être qu'un Pie II et en tout cas plus heureux, il vit ses efforts récompensés par la victoire de Lépante et l'offensive musulmane à jamais arrêtée du côté de l'Europe.

Mais une entreprise plus urgente sollicitait Pie V : à quel bon rompre les progrès de l'Islam, si l'Eglise devait périr, étouffée par les hérésies ? Il ne suffisait point de constituer une ligue contre les Turcs, il fallait encore unir les puissances

catholiques dans l'intérêt exclusif de la religion menacée par la Réforme. Pie V poursuivit ce but avec une ténacité surprenante : sans se lasser, il prêcha aux rois l'oubli réciproque des injures ; aux uns, il montrait les dangers auxquels le développement des sectes exposait leurs royaumes, aux autres, dont les Etats avaient pu jusque là rester indemnes de l'hérésie, combien était redoutable le voisinage de pays où le protestantisme gagnait chaque jour.

Qu'il s'agisse dans les Pays-Bas de lutter avec le duc d'Albe pour rétablir le catholicisme, qu'il faille secourir Marie Stuart prisonnière d'Elisabeth, Pie V est toujours prêt à intervenir ; mais c'est de combattre la Réforme française qu'il s'occupe avec le plus de constance.

Tâche bien difficile, en effet, et qui exigeait tous ses efforts : une grande partie du Royaume, gagnée aux doctrines de Calvin, semblait pour toujours séparée de l'Eglise ; et, devant l'infatigable propagande des ministres qui prêchaient la haine du papisme, les catholiques restaient désemparés : le clergé, où l'abus des commendes avait introduit tant de courtisans et même d'étrangers, se montrait indifférent à son devoir ; les grands seigneurs ne songeaient qu'à leurs plaisirs ou à leurs intérêts ; les princes du sang étaient divisés par leurs ambitions contraires ; le Roi, un enfant de seize ans, agile de corps, mais d'esprit peu précoce, la Reine-mère, une Italienne intelligente, mais sans caractère et toujours prête à négocier, subissaient l'influence d'un Conseil où les réformés gardaient de nombreux soutiens, secrets ou déclarés.

Comment Pie V entreprit de renverser ces obstacles et en quelle mesure il y réussit, c'est le sujet de la présente étude. On y verra, au début de son pontificat, le pape se tenir quelque temps à l'écart de la politique ; puis, la seconde guerre de religion ayant inopinément éclaté, l'espoir de Pie V d'exterminer les protestants par la force des armes semble sur le point de se réaliser ; la conclusion de la paix de Saint-Germain ne le décourage pas et, avec plus d'activité que jamais, il s'emploie à faire triompher le catholicisme en France ; enfin, la dernière année de sa vie est pleine de ses efforts pour retenir Charles IX de s'allier aux protestants et de déclarer la guerre à l'Espagne et pour l'attirer, au contraire, dans la Ligue contre le Turc.

Telles sont les divisions naturelles de notre travail ; peut-être jettera-t-il par lui-même quelque lumière sur l'une des périodes les plus intéressantes des guerres religieuses du XVI^e siècle. Il aidera, en tout cas, à mieux comprendre et à placer dans leur cadre historique les documents, dans leur presque totalité inédits, que nous publions d'après les originaux des Archives Vaticanes. Le choix que nous présentons est restreint, mais non arbitraire ; nous y avons fait figurer toutes les lettres chiffrées des nonces, les plus secrètes et, par suite, les plus précieuses pour l'historien ; et nous ne nous sommes pas privé, dans l'annotation, de citer de larges extraits des lettres en clair, dont nous donnons, au reste, l'analyse. Grâce à ce procédé, nous croyons offrir au lecteur, à défaut d'une publication intégrale, pour bien des raisons impossible, tout l'essentiel des papiers de la Nonciature de France sous le pontificat de Pie V.

BIBLIOGRAPHIE ET ÉTUDE DES SOURCES

§ I. Insuffisance des ouvrages de seconde main. — § II. Documents émanés des nonces ou à eux adressés; correspondances des divers ambassadeurs auprès du roi de France ou auprès du Saint-Siège; collections imprimées.

Peu de papes des temps modernes ont eu autant de biographies que Saint Pie V. Dès 1586, Jérôme CATENA dédiait à Sixte-Quint une *Vita del gloriosissimo papa Pio Quinto* (1) : cette œuvre, souvent réimprimée depuis, mérite le crédit qui lui est attribué, car l'auteur fut secrétaire du cardinal Alexandrin, neveu de Pie V, et tint de lui mille détails inédits. Non moins précieuse est la *Vita Pii Quinti* de Jean-Antoine GABUZZI (Gabutiùs) (2), publiée en 1605 sur les conseils du même cardinal Alexandrin et reproduite par les Bollandistes (3).

L'année 1672 qui fut marquée par la béatification de Pie V vit paraître plusieurs vies du nouveau bienheureux, compilations hâtives et de peu de valeur historique (4). Les productions du siècle dernier ne sont guère meilleures et, si l'on met à part les quelques pages pénétrantes consacrées par Léopold

(1) Première édition : Rome, 1586, in-4°. — 2^e éd. ; Rome, 1587, in-8°. On trouve communément l'édition de 1647 (Rome, in-4°) et celle de 1712 (Rome, in-4°).

(2) GABUTIUS, de *Vita et rebus gestis S. Pii V...* (Rome, 1605 ; in fol.).

(3) *Acta Sanctorum*, t. 1^{er} de mai, pp. 615-717.

(4) Ainsi : la *Vita di S. Pio Quinto, Sommo pontefice dell'ordine de' Predicatori...* de P. A. MAFFEI (Rome, 1712, in-4°) ; la *Vie du pape Pie V écrite en italien* [par Agatio DI SOMMA] et mise en français par M. F[ÉLIBIEN] (Paris, 1672, 2 vol., in-12) ; la *Vie du bienheureux Pie V* par le P. FEUILLET (Paris, 1672, in-12).

RANKE au pontificat de Pie V ⁽¹⁾, l'historien a peu de chose à en retirer: M. de FALLOUX publia en 1844 son *Histoire de S^t Pie V, pape de l'Ordre des frères prêcheurs* ⁽²⁾, qui est loin d'avoir épuisé le sujet, mais peut se lire encore avec intérêt. Il y a une quarantaine d'années, Vincenzo de BROGNOLI, profitant de l'ouverture récente des Archives Vaticanes, y chercha la matière de ses *Studi storici sul regno di S. Pio V* ⁽³⁾; mais l'on sent trop que Brognoli n'était ni un érudit, ni un historien: son livre n'est que l'assemblage sans critique et sans idées générales de documents mal lus.

Le XX^e siècle, en revanche, a déjà produit sur ce sujet des ouvrages de valeur: les pages relatives à Pie V du livre de Paul HERRE, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II* ⁽⁴⁾ sont parmi les meilleures qui soient. En 1914, M^{sr} Georges GRENTE a publié, dans la collection « les Saints », un *Saint Pie V* ⁽⁵⁾ qui se distingue par sa documentation précise et sa forme élégante; c'est, tout compte tenu du dessein apologétique de l'auteur, un bon guide pour étudier le règne de ce grand pape. Enfin, un chapitre de l'excellent travail que M. l'abbé Victor MARTIN vient de donner sur le *Gallicanisme et la réforme catholique* ⁽⁶⁾, de 1563 à 1615, intéresse directement notre sujet. Pendant son long séjour à Rome, M. l'abbé Martin n'a pas laissé que d'étudier la suite des correspondances des nonces et l'on trouvera cités dans son livre bien des documents que nous avons nous-même utilisés. Il n'y a fait, à vrai dire, que des emprunts discrets, et, négligeant, comme étrangères à son sujet, les questions politiques, s'est borné à relever ce qui regardait la discipline ecclésiastique. Nous ne pouvions, de notre côté, qu'indiquer ce point de vue; c'est dire que, pour avoir une idée complète de l'action de Pie V en France, le livre de M. l'abbé Martin nous a été utile et qu'il le sera certainement au lecteur.

Toutes les biographies de Pie V s'étendent plus ou moins sur

(1) *Histoire de la papauté pendant les XVI^e et XVII^e siècles* (trad. fr. de J.-B. HAIBER), t. II (Paris, 1838, in-8°), pp. 149-178.

(2) Paris, 1844, 2 vol. in-8°.

(3) Extrait de la revue *GH studi in Italia* [2^e année (1879), t. I et II; 2^e année, t. I et II; 4^e année, t. I]. Rome, 1879-1882, 2 vol. in-8°.

(4) Leipzig, 1907, in-8°.

(5) Paris, 1914, in-12.

(6) Paris, 1919, in-8°.

sa politique française. On est surpris de voir, au contraire, que les historiens de notre pays n'en disent rien ou presque: seuls, quelques auteurs de monographies peuvent être consultés avec fruit. Ainsi, l'on aura recours sur le *Procès de huit évêques français suspects de calvinisme* (1) à un savant article de M. l'abbé DEGERT; sur la troisième guerre civile et la paix de Saint-Germain, aux bonnes pages de LA FERRIÈRE (2). *Le mariage de Marguerite de Valois* a été étudié avec soin par M. TAUZIN (3). Enfin, les travaux sur la préparation de S^t Barthélemy ne se comptent plus, depuis celui de BOUTARIC (4) jusqu'à celui de M. Lucien ROMIER (5).

Et pourtant, même sur ces questions, le dernier mot n'est pas dit : si les auteurs ont généralement tiré un assez bon parti des documents narratifs, il s'en faut qu'ils aient mis le même zèle à poursuivre des recherches méthodiques dans les archives et les bibliothèques italiennes ou françaises. C'est le travail que nous avons tenté et dont nous présentons ici les résultats.

* * *

Les documents qui, les premiers, s'imposent à l'étude sont les papiers des nonces résidant à la cour de France ; avant leur départ, ces envoyés, qu'ils fussent ordinaires ou extraordinaires, recevaient des instructions de deux sortes : les unes pouvaient être « montrées » aux souverains auprès de qui les

(1) Dans la *Revue des questions historiques*, t. LXXVI, 1904, pp. 61-108.

(2) *La Troisième guerre civile et la paix de Saint-Germain*, 1568-1570 (dans la *Revue des Questions historiques*, t. XLI, 1887, pp. 68-128). Cet article a été reproduit dans l'introduction du t. III des *Lettres de Catherine de Médicis*.

(3) *Ibid.*, t. XXXVI, 1906, pp. 447-498.

(4) E. BOUTARIC, *La Saint-Barthélemy d'après les Archives du Vatican* (dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5^e série, t. III, 1862, pp. 1-27).

(5) *La Saint-Barthélemy; les événements de Rome et la préméditation du massacre* (dans la *Revue du XVI^e siècle*, 1913, pp. 529-560). Parmi les ouvrages plus anciens, on peut encore utiliser les suivants : [lord ACRON], *la Strage di San Bartolomeo* (Venise, 1870, in-8^o); H. BAUMGARTEN, *Nachtrag zur Geschichte der Bartholomäusnacht*, [in : *Historische Zeitschrift*, neue Folge, XIV (Munich et Leipzig, 1883), pp. 385-399]; PHILIPPSON, *die Römische Curie und die Bartholomäusnacht*, dans le t. VII, fasc. I, janv. 1892, du *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* (Fribourg en Brisgau, 1892, in-8^o), pp. 108-137.

nonces étaient accrédités; les autres, d'un caractère plus secret, sont en général plus intéressantes.

La série des instructions des nonces envoyés en France par Pie V est, semble-t-il, à peu près complète (1).

Il n'en est malheureusement pas de même des correspondances diplomatiques de ces représentants du Saint-Siège (2). Pour la nonciature ordinaire de Michel de la Torre, évêque de Ceneda (1566-1568), presque rien ne nous en est parvenu: toutes les lettres adressées par lui à la Secrétairerie d'Etat sont perdues; et de celles de la Secrétairerie d'Etat, cinq seulement sont conservées, fort importantes, à vrai dire (3); trois ou quatre billets envoyés par l'évêque de Ceneda au nonce d'Espagne, au cardinal Farnèse, etc., sont tout ce qu'il nous reste des lettres, certainement fort nombreuses, expédiées par ce personnage au cours d'une mission de deux années. Pour son successeur, Fabio Mirto Frangipani, évêque de Caiazzo (1568-1572), nos recherches ont été plus heureuses; mais, ici encore, que de pertes à regretter! Une seule lettre de lui au cardinal-secrétaire d'Etat représente ce qui subsiste de sa correspondance avec la cour de Rome du mois de septembre 1568 au mois d'août 1570; ensuite, il est vrai, toutes ses lettres sont au complet jusqu'à la fin de cette même année (4); mais une nouvelle lacune s'étend de janvier à août 1571; puis la série reprend sans interruption jusqu'au mois de décembre inclus; les six premiers mois de 1572 ne sont représentés, au contraire, que par une dizaine de lettres dispersées dans différents registres (5). Des

(1) La plupart sont conservées en minutes, en originaux ou en copies contemporaines aux Archives Vaticanes, dans les cod. *Var. Politic.* xxxiii (*Miscellanea, arm. II, n° 34*) et lxxxii (*Miscell. arm. II, n° 82*) qui contiennent tous deux des documents relatifs au pontificat de Pie V.

(2) Comme les instructions, les lettres des nonces étaient divisées en deux parties: la lettre « montrable » et la lettre secrète, celle-ci chiffrée.

(3) Elles se trouvent aux f°s 1 à 9 du *reg.* 282 de la Nonciature de France; les 370 f°s suivants de ce recueil factice sont des minutes de lettres du XVII^e siècle ou des brefs d'Innocent X.

(4) Le *reg.* 4 du fonds de la Nonciat. de France (recueil factice de 190 folios, plus des blancs) renferme: 1° du f° 1 au f° 17, des minutes de lettres de 1587; 2° du f° 18 au f° 104 v°, les lettres originales de Frangipani et du protonotaire Bramante du 16 août au 16 décembre 1570, avec le déchiffrement des dépêches chiffrées et plusieurs pièces annexes; 3° les lettres de Frangipani et du secrétaire Giorgi du 2 août au 29 décembre 1571; 4° des copies de documents de 1589.

(5) On les trouve dans le *reg.* 5 de la Nonciature de France (rec. fact. de 424 p.), pp. 10-46. *passim*; dans les *reg.* de la Nonciature d'Espagne (rec. fact. de 485 fol.) et 13 (rec. fact. de 492 fol.).

dépêches de la Secrétairerie d'Etat, il n'en existe plus ou presque : seules nous restent les minutes de deux d'entre elles adressées après l'avènement de Grégoire XIII à Frangipani, à la fin du séjour en France de ce dernier (1).

La correspondance de l'évêque de Caïazzo avec son protecteur le cardinal Farnèse, que de difficiles recherches dans les archives farnésiennes de Parme et de Naples nous ont permis de reconstituer presque dans son entier (2), supplée en quelque manière à la disparition de tant de précieux documents : bien que ces lettres traitent surtout des intérêts privés des Farnèse, elles ne laissent pourtant pas d'offrir quelques renseignements de valeur sur les affaires politiques.

Les papiers des nonces extraordinaires ont subi des pertes relativement moins grandes : on possède encore la plupart des lettres et un long mémoire du protonotaire Bramante, envoyé en France à la fin de 1570 (3) ; l'importante mission du cardinal Alexandrin (1571-1572) nous est également bien connue, grâce aux lettres à lui adressées par Frangipani (4) et surtout au *manuscrit 505* de la Bibliothèque Corsini à Rome (5) qui n'est autre que le propre registre de correspondance de ce légat. Enfin, le manuscrit du fonds Borghèse *B. IV. 260*, aux Archives Vaticanes, contenait en originaux ou en minutes les lettres échangées entre le cardinal-secrétaire d'Etat et l'évêque Salviati pendant les deux nonciatures extraordinaires de celui-ci, en mars-avril 1571 et janvier-février 1572 ; il ne nous a mal-

(1) Elles sont conservées dans le *reg.* 283 de la Nonciat. de France (rec. fact. de 636 p.) qui contient les minutes des dépêches expédiées par le secrétaire d'Etat aux nonces de France, de 1572 à 1575 inclus.

(2) Seules, huit lettres sur une quarantaine nous manquent. Nous avons trouvé les originaux des lettres de Frangipani : aux Arch. de l'Etat, à Parme dans les *cartons* « Francia », 1567-1569, 1570-1571 et 1572-1575 ; à Naples, dans la série « Francia », *fascio* 187 et dans la série « Roma », *fasci* 687, 732, 737 et 759 ; les minutes des réponses du cardinal Farnèse sont à Parme dans la série « Roma », *cartons août-déc.* 1568 ; *janv.-avr.* 1569 ; *mai-août* 1569 ; *sept.-déc.* 1569 ; *janv.-août* 1570 ; *sept.-déc.* 1570 ; à Naples, dans le *fascio* 737 de la série « Roma ».

(3) Pour les lettres, v. supra p. 4, n. 4 : le mémoire est à la Bibl. Vaticane dans le *cod. Barb. lat.* 4,698 (rec. fact. de 298 f°s), qui renferme beaucoup d'autres documents relatifs au règne de Pie V.

(4) Elles sont dans le *reg.* 3 (rec. fact. de 388 f°s) de la Nonciature d'Espagne.

(5) La première lettre transcrite dans ce registre de 66 folios est datée de Turin, 31 juillet 1571 ; la dernière l'est de Rome, 30 mars 1572.

heureusement pas été possible de le consulter (1).

Tous ces documents sont en général inédits; on trouvera pourtant une lettre de Frangipani du 21 mars 1569 dans l'ouvrage de BROGNOLI sur Pie V et quelques extraits d'un certain nombre d'autres dans l'étude de M. PHILIPPSON, citée plus haut, et dans le livre très médiocre de FONTANA sur Renée de France (2); GACHARD, Hermann BAUMGARTEN, et d'après eux, les auteurs qui se sont occupés de la Saint-Barthélemy, ont utilisé le registre du cardinal Alexandrin; enfin, le P. THEINER a publié comme pièces justificatives de sa continuation de Baronius (3) deux lettres du même Frangipani à Grégoire XIII et au cardinal de Côme.

Les brefs et bulles adressés aux nonces ou transmis par eux forment la troisième catégorie des documents pontificaux que nous avons utilisés; les plus importants sont édités, soit dans la publication faite en 1640 d'un grand nombre de brefs de Pie V (4), soit dans les *Annales ecclesiastici* de LADERCHI (5), tout entiers consacrés au pontificat de ce pape, soit enfin dans le *Bullaire de Cocquelines* (6). Ces recueils ne nous ont, au reste, pas dispensé de dépouiller les registres originaux (7) et d'y faire une ample moisson.

Mais il ne suffit pas de compulser les diverses séries de documents adressés aux nonces de France ou émanés d'eux; il faut encore jeter un coup d'œil sur les correspondances des nonces apostoliques résidant auprès des différents princes

(1) Ce manuscrit signalé et décrit dans le catalogue du fonds Borghèse dressé en 1890 (*indice* 193), a disparu depuis 1911 et toutes les recherches entreprises sur notre demande sont restées sans effet.

(2) Bartolommeo FONTANA, *Renata di Francia, duchessa di Ferrara...*, Rome, impr. Forzani, 1893-1898, 2 vol. in-8°.

(3) Aug. THEINER, *Annales ecclesiastici... ab anno M. D. LXXII...* (Rome, 1856, 3 vol. in-fol.). t. I^{er}, pp. 338-339.

(4) *Apostolicarum PII QUINTI... epistolarum libri quinque... editi... opera...* Francisci GOUBAU; Anvers, 1640, in-4°. — Il en existe une traduction française par de POTTER (Paris, 1810, in-4°).

(5) Jacques LADERCHI, *Annales ecclesiastici ab anno 1566...*; Rome, 1728-1737; 3 vol. (numérotés t. XXII, XXIII et XXIV).

(6) *Bullarum romanorum pontificum oplissima collectio, éd. Cocquelines*, t. IV, 2^e et 3^e parties (Rome, 1745-1746, 2 vol. in-fol.).

(7) Les *libri* 7 et 17 de l'*arm.* 44 des brefs sont des recueils de minutes; les *libri* 12, 13, 14, 15 et 16 des registres proprement dits, le premier de la main du secrétaire Florebellus, les suivants de celle du secrétaire T. Aldobrandini.

d'Europe: si le fonds de la nonciature d'Ecosse (*Inghilterra*) contient un seul registre intéressant pour nous (1), la série *Spagna* est de toute première importance ; le nonce Castagna qui, élu pape en 1590 sous le nom d'Urbain VII, fit entrer tous ses papiers aux Archives Vaticanes, n'avait cessé de suivre avec attention les affaires du royaume voisin et se trouvait en fréquentes relations avec les nonces de France (2). Les autres fonds de la même catégorie, que nous avons également dépouillés avec soin, n'apportent à notre étude aucun document de valeur (3).

Les nonces avaient à la cour de France des rapports quotidiens avec les autres ambassadeurs étrangers ; aussi, ne faut-il pas s'étonner de trouver dans la correspondance des envoyés des divers princes une mine inépuisable de documents sur le sujet qui nous occupe.

De tous les agents accrédités auprès du roi de France, celui d'Espagne avait peut-être avec le nonce les relations les plus intimes ; si l'on ajoute que les lettres de Francès d'Alava pèchent seulement par l'abondance du détail et que la série en est presque sans lacunes, on se rendra compte de toute leur importance (4). La correspondance de l'ambassadeur florentin, le commandeur Petrucci, est aussi précieuse : on connaît par la publication d'Abel DESJARDINS (5) les dépêches si pénétrantes

(1) C'est le registre qui porte aujourd'hui aux Archives Vaticanes la cote : *Inghilterra* 1A. Les documents qu'il contient ont été très bien publiés par le P. HUNGFORD POLLEN, *Papal negotiations with Mary, Queen of Scots...*, 1561-67 (dans les *Publications of the Scottish history Society*, vol. XXXVII) ; Edimbourg, 1901, in-8°.

(2) On trouvera un bon tableau des papiers des nonces d'Espagne sous Pie V dans l'ouvrage classique de Ricardo de HINOJOSA, *los Despachos de la diplomacia pontificia en Espana* (Madrid, 1896, in-4°), pp. 169-213, en notes. Dom L. Serrano, O. S. B., de l'Ecole espagnole d'histoire et d'archéologie de Rome, se propose de publier les papiers de la nonciature d'Espagne du pontificat de Pie V.

(3) Entre autres, le fonds de la nonciature d'Avignon, ne concernant que des affaires d'administration, est sans intérêt pour nous.

(4) On sait que la correspondance des ambassadeurs d'Espagne à Paris est conservée aux Archives Nationales, dans le fonds dit de Simancas ; les cartons qui intéressent notre sujet portent les cotes K 1505 à 1514, 1517, 1532, 1534, 1543, 1545, 1550, 1551, 1571, 1576, 1577, etc. ; on se servira utilement de l'excellent répertoire dû à M. Julian PAZ, *Archivo general de Simancas, Catálogo IV, Secretaria de Estado (capitulaciones con Francia y negociaciones diplomáticas de los embajadores de Espana en aquella corte..)* I (1265-1714) ; Madrid, 1914, in-8°.

(5) *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, documents recueillis par Giust. CANESTRINI [et publ. par DESJARDINS]* (Collection des

de cet ambassadeur qui fut pendant l'année 1571, en particulier, au courant des secrets les plus intimes de la politique royale; mais il s'en faut que Desjardins ait publié les lettres de Petrucci *in extenso*: de longs passages manquent, d'autres sont résumés, et parfois de façon inexacte. Il nous a donc fallu revoir de très près les textes originaux (1) pour compléter ces lacunes; en outre, nous avons compulsé les réponses du duc Cosme et du prince François de Médicis à Petrucci (2) et la correspondance de leurs agents secrets à Paris (3).

Moins directement intéressés pendant cette période de notre histoire à la politique française que les envoyés espagnols ou florentins, les Vénitiens avaient plus de liberté pour juger sans passion les événements; on connaît la valeur des lettres de Jacques Soriano, Jean Correr et Alvise Contarini (4); plus précieuses encore sont les célèbres « relations » (5) de ces ambassadeurs, synthèses remarquables dont le temps a prouvé la justesse.

Documents inédits), t. III (1530-1574); Paris, 1865, in-4°. Les éloges et les reproches que l'on peut décerner à l'œuvre d'A. Desjardins ont été fort bien exposés par le fr. ELETTO PALANDI, O. M., dans son étude sur *les Négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France, à l'époque de Cosme 1^{er} et de Catherine de Médicis, 1544-1580* (Paris, Florence et Bruxelles, 1908, in-8°), que nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer au cours de notre travail.

(1) Les dépêches de Petrucci sont conservées aux Arch. de l'Etat à Florence, carteggio Mediceo, *filze* 4,596 à 4601.

(2) *Ibid.*, *filza* 4,602. Il faut consulter aussi les recueils de minutes cotés *filze* 54, 54 bis, 55 et 56 et les registres de correspondance n°s 229 à 231 et 237.

(3) Nous avons dépouillé entièrement les énormes recueils du « Carteggio universale » qui contiennent toutes les lettres reçues par le duc de Toscane de 1566 à 1572 (*filze* 521 à 577, 584 à 586, 613 à 616, 649 à 651, 655, 657 et 658). Lors de nos recherches dans le magnifique dépôt des Offices, nous n'avions à notre disposition que les inventaires manuscrits, dont la consultation était du reste rendue aussi sûre que facile par l'obligeance et la compétence des archivistes. Depuis, a paru un important travail de M. A. RENAUDET sur *les Sources de l'histoire de France aux Archives d'Etat de Florence, des guerres d'Italie à la Révolution, 1494-1789* (Paris, 1916, in-8°). Cet ouvrage, fruit de gigantesques dépouillements, donne une bonne idée de la richesse des archives florentines au point de vue de notre histoire nationale; l'auteur ne semble pourtant pas avoir eu la patience, ou le temps, de compulsé les innombrables volumes du *Carteggio universale*; en tout cas, il s'en faut de beaucoup que les registres de cette série signalés par lui soient les seuls à consulter par les historiens français.

(4) Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726-1728 (copies modernes).

(5) Les relations relatives à la France ont été publiées en 1838 par TOMMASEO, dans la collection des *Documents inédits*. Eug. ALBERI les a éditées de nouveau avec quelques autres inconnues de Tommaseo (*Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato, durante il secolo decimo sesto...* sér. I, t. IV, pp. 177-273).

Les correspondances des autres agents italiens, bien que de moindre portée valent pourtant d'être étudiées. Le duc Emmanuel-Philibert de Savoie fut, de 1566 à 1572, représenté à Paris par le président Milliet, Joseph Montmayeur, P. Ducrest, le président Montfort et le comte de Saint-Paul : il n'est rien d'étonnant que des ambassadeurs se succédant si rapidement n'aient pas su pénétrer jusqu'au fond des intrigues politiques; on peut cependant retirer de leurs dépêches (1) quelques détails nouveaux. Les lettres des ferrarais Hercule Gianella et Gaspard Fogliani (2) offrent peut-être plus d'intérêt, mais la série est loin d'en être complète. Le duc de Parme n'avait point de représentant officiel à Paris, mais de simples hommes d'affaires dont les lettres (3) ne sont pourtant pas sans contenir des renseignements utiles à l'histoire.

Seule des puissances protestantes, l'Angleterre avait à la cour de France un ambassadeur permanent : Thomas Hoby et Henry Norris remplirent successivement cette charge de 1566 à 1570 et leurs dépêches, grâce aux analyses qu'en donnent les *Calendars* (4), ont été bien souvent utilisées; mais les plus justement célèbres sont celles de François Walsingham (1570-1573), qui furent traduites en français et publiées dès la fin du XVII^e siècle (5).

Ces différents documents permettent de se rendre un compte assez exact de l'action exercée par les nonces à la cour de France. On peut de même utiliser les correspondances des ambassadeurs à Rome pour remédier dans une certaine mesure à la perte presque complète des lettres de la Secrétairerie d'Etat; mais il semble que la Curie gardait assez bien le secret sur ses délibérations : en général, les lettres des agents auprès du

(1) Arch. de l'Etat à Turin; lettere di ministri, Francia, *massi* 2 (1565-1571) et 3 (1571-1574).

(2) Arch. de l'Etat à Modène; cancelleria ducale, Esteri, *dispacci della Francia*; *lusses* 57, 58 et 59.

(3) Arch. de l'Etat, à Parme, Carteggio farnesiano; Francia, *cart.* 1567-1569, 1570-1571 et 1572-1575. — Arch. de l'Etat à Naples, Carteggio farnesiano; Francia, *fasci* 186 et 187.

(4) *Calendars of state papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, 1566-1568 (Londres, 1871, in-4°); 1569-1571 (Londres, 1874, in-4°); 1572-1574 (Londres, 1876, in-4°).

(5) *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham...*; trad. de l'anglais; Amsterdam, 1700, in-4°.

Saint-Siège contiennent plus de faux bruits et d'hypothèses que de faits certains. Sous cette réserve, il ne faut pourtant pas négliger cette classe de documents. C'est ainsi que les lettres de Villeparisis, du cardinal de Rambouillet et de Ferrals, ambassadeurs du roi de France (1), apportent à notre sujet une contribution d'une valeur évidente. Le grand-duc de Toscane avait comme représentant à Rome son cousin, le protonotaire de Médicis ; le haut rang de ce personnage, la faveur que sa famille trouvait auprès du pape donnent à ses lettres (2) une importance particulière. Les dépêches de l'ambassadeur de Savoie, l'abbé de Santo Solutore (3), fort bien conservées, nous ont permis de fixer quelques points de détail ; enfin, nous nous sommes servi avec profit des relations de Paul Tiepolo, Michel Soriano et Jean Soranzo, agents de la République de Venise à Rome pendant le pontificat de Pie V (4). Il importerait également de consulter la correspondance des ambassadeurs espagnols (5) ; mais nous n'avons pu le faire.

Nous avons dû recourir à bien d'autres documents encore ; il est impossible à quiconque étudie le règne de Charles IX de ne point utiliser deux précieuses collections de textes : le grand recueil des *Lettres de Catherine de Médicis*, publié par Hector de LA FERRIÈRE et M. BAGUENAUT DE PUCHESSE (6) et l'édition des *Dépêches* de M. DE FOURQUEVAUX, ambassadeur du Roi en Espagne (1565-1571) que l'on doit à Mgr DOUAI (7).

Bref, notre enquête aura été en Italie comme en France aussi

(1) Bibl. Nat., ms. fr. 3.226, 3.241, 3.899, 16.039, 16.040, etc.

(2) Arch. de l'Etat à Florence, carteggio Mediceo, filze 3.286 à 3.291 inclus. Les lettres reçues par le cardinal de Médicis sont dans les filze 5.096 à 5.100 inclus.

(3) Arch. de l'Etat à Turin ; lettere di ministri, Roma ; mazzi 4 et 5.

(4) *Relazioni degli ambasciatori veneti...*, sér. II, t. IV, pp. 161-202.

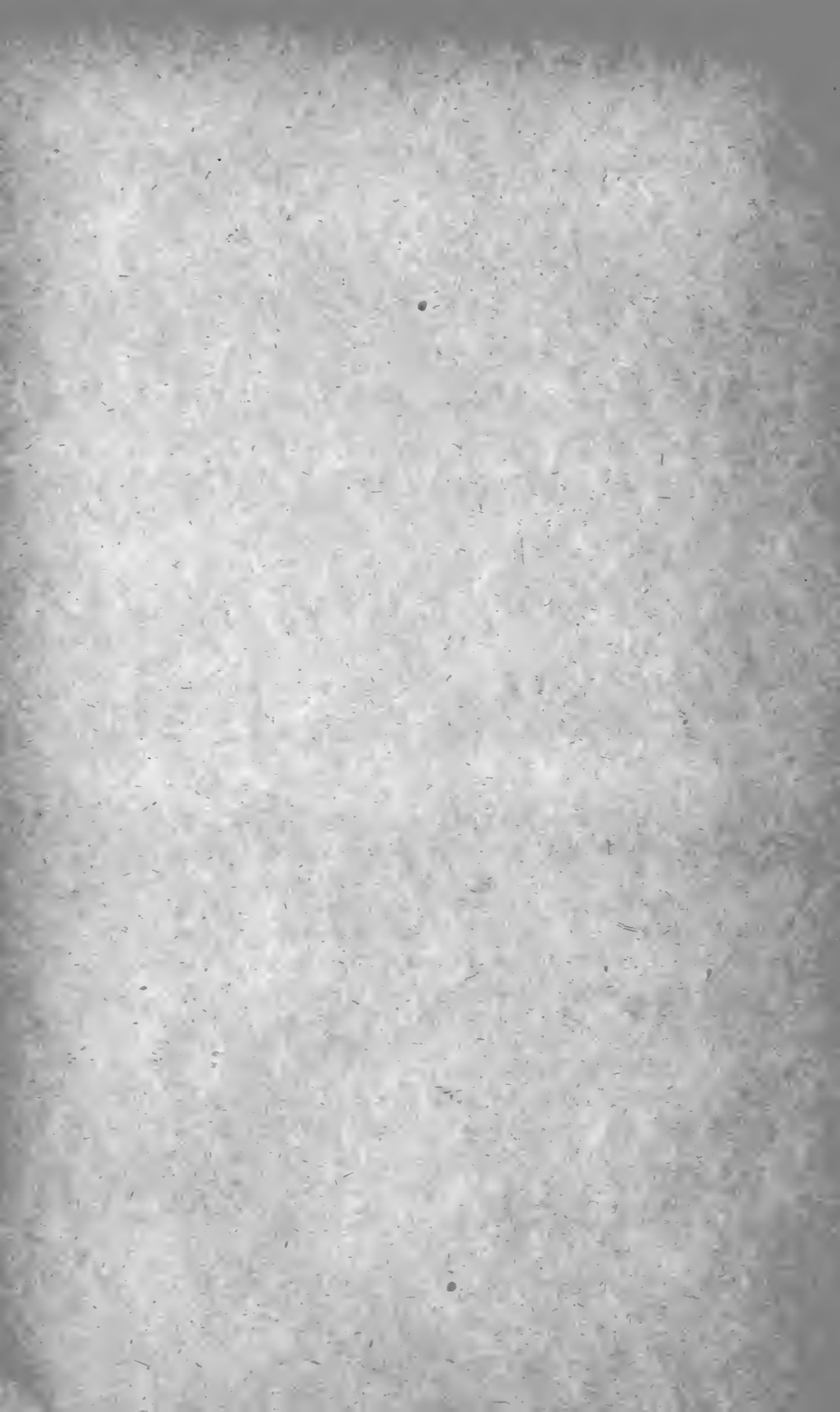
(5) Cette correspondance est conservée aux Archives de Simancas.

(6) T. II (1563-1566), Paris, 1885, in-4° ; t. III (1567-1570), Paris, 1887, in-4° ; t. IV (1570-1574), Paris, 1891, in-4° ; t. X (suppl., 1537-1587, publié par M. BAGUENAUT DE PUCHESSE, Paris, 1909, in-4°) ; ce dernier érudit vient encore de publier *Vingt-sept lettres inédites de Catherine de Médicis*, dans le *Bulletin philologique et historique* du Comité des travaux historiques, ann. 1917, pp. 130-157 ; plusieurs de ces lettres se rapportent à la période 1566-1572 et l'une d'elles à notre sujet. On trouvera un bon commentaire de la Correspondance dans la *Catherine de Médicis* de M. J.-H. MARIÉJOL (Paris, Paris, 1920, in-8°).

(7) Paris, 1896-1904 ; 3 vol. in-8°. — Il faut également consulter les *Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux...* (1565-1572), publiées par le même auteur (Paris, 1897, in-8°).

complète que possible; les dépôts littéraires de Paris, de Turin, de Milan, de Parme, de Modène, de Bologne, de Florence et de Naples, les Archives Vaticanes et les grandes bibliothèques romaines (1) ont été visités par nous, sinon avec un succès toujours égal, du moins, toujours avec la même conscience.

(1) Bibliothèque Vaticane, Victor-Emmanuel, Corsini, Valicelliana, Angelica, Alessandrina, Casanatense et Chigi. — Nous ne voulons pas terminer cet avant-propos sans remercier nos collègues italiens de l'obligeance avec laquelle ils ont facilité nos recherches.



CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS

DE LA POLITIQUE DE PIE V EN FRANCE

§ I. Envoi de l'évêque de Ceneda en France; ses instructions. — § II. Echec à peu près complet de ses négociations touchant la publication du Concile de Trente, la discipline ecclésiastique, etc. — § III. Pie V et Catherine de Médicis. Le pape aide à la réconciliation de la France avec l'Espagne.

Les premiers actes de Pie V annoncent toute la suite de sa politique; une même idée domine son pontificat et en fait l'unité. A peine élu, il proclame que son devoir de chef de l'Eglise doit être avant tout de défendre les intérêts spirituels du catholicisme et qu'il appartient aux princes chrétiens de prêter leur aide à cette tâche; ce principe, jamais les papes ne l'avaient ouvertement renié, mais, depuis longtemps, ils ne cherchaient plus à le mettre en pratique. Pie V, au contraire, le revendiqua constamment et en tira toutes les conséquences avec une surprenante logique.

Cette idée directrice apparaît déjà fortement marquée dans les instructions (1) remises par le nouveau pape à Michel de la

(1) Arch. Vat., *Varia Politicorum, lib. LXXXI* (Miscell., arm. II, n° 82), ff° 319 et 510. Voy. l'analyse très fine que donne de ce document M. l'abbé V. MARTIN, *le Gallicanisme et la Réforme catholique*, pp. 90 sqq.

Torre, évêque de Ceneda (1), envoyé par lui comme nonce en France ; tout s'y rapporte à la défense de la foi : « Si Leurs » Majestés, dit-il, croient que le catholicisme est la vraie religion, il ne suffit pas qu'elles le professent et l'observent : » Elles doivent aussi faire en sorte que leurs sujets soient » d'accord avec Elles ; autrement, elles perdront, ou leur trône, » ou la religion ».

Le premier moyen et le plus efficace de rétablir en France l'unité religieuse sera l'application immédiate des décrets du Concile de Trente ; que le Roi ne discute pas l'opportunité politique de cet acte, qu'il n'en diffère pas l'exécution : c'est sans retard qu'il faut mettre en vigueur la nouvelle constitution que l'Eglise s'est donnée et qui, seule, lui permettra de résister aux efforts de l'hérésie ; mais, tout particulièrement, s'impose l'urgence de diverses mesures : il faut, avant tout, veiller au bon recrutement du clergé, en se conformant aux

(1) Le comte Michel de la Torre, né à Udine en 1511, fut d'abord référendaire de l'une et l'autre signatures ; Paul III, le 8 février 1547, le nomma évêque de Ceneda, dans le Frioul, et, presque aussitôt, l'envoya comme nonce en France. Michel de la Torre s'acquitta assez mal de cette mission dont il fut révoqué pour incapacité en 1549 (communication de M. Romier). A son retour, il prit part au Concile de Trente et fut successivement préfet des Sacrés Palais et gouverneur d'Ombrie. Pie V, à peine élu, songea dès le début de février 1566, à lui confier de nouveau la nonciature de France, en remplacement de l'évêque d'Imola, non installé : « Estant tout maintenant allé devers le pape », écrit de Rome le 18 février 1566 l'ambassadeur Villeparisis au Roi... « il luy a pleu me dire... avoir eu responce de l'evesque de Seneda, lequel se preparoit pour venir en ceste court et recevoir la charge qu'il lui veut donner d'aller résider son nonce auprès de Vostre Majesté, mé disant qu'il le feroit diligenter tant qu'il pourroit et que quant il plairoit... à Vostre Majesté recepvoir en l'attendant l'evesque Beltraminus pour l'honneur de ce Saint Siège, que telle demonstration de vostre bonne volonté luy seroit agréable... ». (Bibl. Nat., ms. fr. 16.039, f° 59 v°.) Rappelé en 1568, l'évêque de Ceneda rentra dans son diocèse où il se trouvait le 20 décembre 1571 (Lettre au commandeur Petrucci, de cette date, aux Arch. de l'Etat à Florence, filza 601, f° 74). Grégoire XIII le tira de cette demi-disgrâce en lui donnant le 12 décembre 1583 la barette de cardinal dont il avait déjà été question pour lui à deux reprises, sous le pontificat de Pie V, une fois en 1566 (Lettre de Louis Cerigiola, agent du cardinal de Médicis, à son maître du 31 mai 1566 : Florence, Mediceo, filza 5.096, f° 427), l'autre en 1570 (*Diario consistoriale di...* SANTORI, *cardinale di S. Severina*, publ. par le P. TACCHI VENTURI, dans : *Studi e documenti di storia e diritto*, 1902, p. 304). Par une curieuse anomalie, le cardinal « Turrianus », comme on appelait l'évêque de Ceneda ne reçut pas de titre cardinalice ; il obtint quelques voix au conclave où fut élu Sixe-Quint (Cf. P. HERRE, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II*, pp. 325-349, *passim*) et mourut le 19 février 1586. [Ferd. UGHELLI, *Italia sacra...*, t. V (Venise, 1720 ; in-fol.), col. 221 ; CIACONIUS (le P. Alfonso Chacon), *Vitæ pontificum et cardinalium*, t. IV (Rome, 1677 ; in-fol.), col. 76.]

règles du Concile pour les provisions de bénéfices (1); il importe aussi que les évêques résident dans leurs diocèses et s'appliquent uniquement au soin de leur troupeau. C'est au Roi à donner l'exemple du respect des lois ecclésiastiques; aussi, le pape attend-il de lui qu'il empêche les hérétiques de retenir des biens d'Eglise et surtout qu'il agisse avec énergie contre le cardinal de Châtillon; on ne peut souffrir plus longtemps qu'un renégat déclaré et condamné persiste, en dérision de l'autorité pontificale, à porter en public la barette et l'habit de cardinal et à jouir paisiblement de tous ses bénéfices (2).

Tel était le programme fixé à l'évêque de Ceneda; tout y révélait la grande piété du nouveau pape, son souci de donner le pas aux intérêts spirituels sur les temporels (3).

* * *

Michel de La Torre avait quitté Rome le 7 avril 1566 (4); il

(1) Dès l'élection du nouveau Pape, l'ambassadeur de France à Rome, Villeparisis, avait éprouvé quelque crainte que Pie V ne fût « pour se rendre un peu sévère en matière d'expéditions ». Le cardinal « Reomanus » (Jean Suavi, Reuman) ayant cherché à le rassurer, Villeparisis s'en ouvrit au Pape lui-même et dut reconnaître que ses craintes étaient justifiées. (Cf. sa lettre à Catherine de Médicis, adressée de Rome le 29 janvier 1566 : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f° 52). Dans une audience du 9 mars, le Pape chargea même l'ambassadeur, « ...sur la pluralité des bénéfices », de prier le Roi « d'avoir désormais esgard à n'en mettre tant dans une main, d'où il diet qu'une partye de noz afflictions procèdent et qu'un seul homme ne peut répondre en tant de lieux de faire son devoir partout... » (Rome, 10 mars 1566; Villeparisis au roi : Bibl. Nat., *ms. cit.*, f° 62). On pourrait donner dix autres exemples analogues.

(2) Villeparisis, en communiquant au Roi ce qu'une indiscretion lui avait permis de connaître des instructions données à l'évêque de Ceneda (v. la note 4, *infra*), signale l'importance qu'avait aux yeux du Pape cette affaire du cardinal de Châtillon : « ...Semble que ce soit le poinct sur lequel Sa Saincteté insiste plus... et pour ce, eusse bien désiré qu'elle m'en eust mis en propos, non que je presume l'avoir peu mouvoir à desister de ceste instance qu'elle monstre d'avoir fort à cueur, et estant de soy mesme assez entière es opinions qu'elle prend en choses semblables ou il va de l'intérêt de la ditte religion, mais pour le moins essayer de la rendre capable... des raisons prétendues au contraire... » (Rome, 1^{er} avril 1566; Villeparisis au Roi : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f° 85, r^o et v^o).

(3) M. l'abbé MARTIN, *op. cit.*, pp. 90-93, remarque avec beaucoup de justesse que, tout en n'admettant aucune transaction sur le fait même de la doctrine, Pie V, avec un grand sens politique, se montre fort accommodant sur la forme même de l'application; peu lui importe que les décisions du Concile soient officiellement publiées; l'essentiel et la seule chose qui compte aux yeux du Pape, c'est qu'elles soient observées dans tout le Royaume.

(4) Ses brefs de créance pour le Roi et la Reine-mère sont du 25

fit son entrée à Paris le 29 mai (1), sans grand cérémonial et, dès le 1^{er} juin, eut audience du Roi et de la Reine-mère.

Point par point, il leur exposa les désirs de son maître ; on l'écouta jusqu'au bout attentivement, mais non sans une pointe de déplaisir ; à cette longue harangue, le Roi se contenta de répondre en peu de mots qu'il aviserait (2).

Cet accueil assez froid n'était pas d'un bon présage ; de fait, l'évêque de Ceneda rencontra à la cour de France, sinon une mauvaise volonté déclarée, du moins peu de complaisance : le conseil royal, sur sa demande consulté, émit un avis défavorable à la publication du Concile (3). Cependant, le Roi donna au pape une demi-satisfaction en permettant l'envoi aux évêques et archevêques de brefs enjoignant l'observation des décrets conciliaires (4) ; c'était, en somme, confirmer implicitement tout ce qui relevait du dogme et de la discipline intérieure de l'Eglise ; mais Charles IX réservait les droits anciens de l'Etat en refusant la promulgation officielle, en dépit des instances de l'envoyé pontifical. Celui-ci, pourtant, fut long à se décou-

mars (Arch. Vat., *Brevia Pii V*, arm. 44, *lib.* 12, nos 46 et 47) ; d'autres, adressés aux deux frères du Roi, aux ducs de Montmorency et de Montpensier, à Monluc, au premier président du Parlement de Paris, etc., furent expédiés le 27 du même mois (*Ibid.*, nos 48 à 54). Quant à ses instructions, elles sont datées de Rome, 6 avril ; mais elles lui furent remises dès le 28 mars. Villeparisis, reçu à l'audience du lendemain, chercha de son mieux à en connaître le sens ; mais le Pape se montra impénétrable ; l'ambassadeur fut plus heureux avec les cardinaux de Ferrare et Santa-Croce qui, appelés en consultation par le Pape, n'eurent rien de plus pressé que de dévolter à Villeparisis le contenu des instructions pontificales. L'ambassadeur en communiqua la substance au Roi, non sans toutefois lui recommander le secret, dans une lettre du 1^{er} avril 1566 (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^{os} 85-86) ; il comptait du reste rencontrer le lendemain l'évêque de Ceneda et se promettait de le sonder. Cet espoir fut déçu : « Et quant à l'evesque de Ceneda », écrit-il le 15 avril au Roi, « il partit d'icy le VII^e de ce mois, avec expresse charge des pointz mentionnez en ma dernière depesche, desquelz touteffois il ne m'a aultrement rien descouvert. Il s'en va », ajoute-t-il, « a ses journées et baptisera, passant a Thurin, Monseigneur le prince de Savoie, au moyen de quoy il pourra tarder ung peu longuement a arriver par devers Vostre Majesté ». (*Ibid.*, f^{os} 93 r^o 94.) L'ambassadeur de Savoie escomptait que l'évêque de Ceneda passerait à Turin vers le 25 avril (Rome, 1^{er} avril 1566 ; l'abbé de Santo-Solutore au duc de Savoie : Arch. de l'Etat à Turin, *lettere di ministri, Roma*, mazzo 5).

(1) « E arrivato tre di sono Monsignor... di Ceneda... » (Paris, 1^{er} juin 1566 ; Soriano au doge de Venise : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f^o 25 v^o).

(2) *Calendars of State papers...*, 1566-1568, p. 78, n^o 444.

(3) Paris, 14 juin 1566 ; le président Milliet, ambassadeur de Savoie, à son maître : Arch. de l'Etat à Turin, *lettere di ministri, Francia*, mazzo 2).

(4) Brefs de remerciements du pape au Roi et à la Reine-mère des 16 et 27 juin 1566, dans : LADERCHI, *Annales ecclesiastici*, t. XXII, p. 255.

rager; à plusieurs reprises (1), il insista pour obtenir complète satisfaction, mais un an d'efforts ne lui fit pas gagner grand chose : deux commissaires avaient été désignés pour étudier la question, mais c'étaient le chancelier de l'Hospital, qui, aux yeux des catholiques, passait pour fort suspect, et l'évêque de Valence, Jean de Monluc, qu'une sentence pontificale venait de déclarer hérétique ; ni de l'un, ni de l'autre, le nonce n'avait à espérer beaucoup de bienveillance. Un docteur de la Sorbonne, choisi par eux et soupçonné également de protestantisme, examina les canons du Concile et y releva plus de trente points que le Roi ne pouvait accepter. Catherine de Médicis, forte de cet avis, ajourna *sine die* la mesure réclamée par le nonce (2).

Pie V, au reste, avait prévu cet échec : loin de fonder tous ses espoirs sur la publication intégrale du Concile, il s'était, presque dès le premier jour, résigné à ne poursuivre l'exécution immédiate que des articles, à son sens, les plus importants qui concernaient spécialement la réforme du Clergé (3). S'exerçant sur ces points particuliers, l'activité du nonce fut encore inégalement heureuse. Certes, sur ses instances, Charles IX consentit à renoncer à la collation des bénéfices dans les « pays réservés » par le Concordat de Léon X. Surtout, Pie V obtint que le Roi s'unît à lui pour obliger les évêques à la résidence : Charles IX leur écrivit des lettres royaux dans ce sens, leur promettant en cas de besoin l'appui du bras séculier (4). Mais les succès du pape s'arrêtèrent là et, à propos de deux questions qui lui tenaient fort à cœur, il fut mis complètement en échec.

On connaît (5) dans ses détails le procès intenté par Pie V à huit prélats français suspectés d'hérésie et la condamnation prononcée par son successeur contre six d'entre eux le 11 dé-

(1) Voy., par ex., les lettres de l'évêque de Mondovi, nonce désigné d'Ecosse, au cardinal Alexandrin, secrétaire d'Etat, datées de Paris, 21 août et 9 septembre 1566 (HUNGEFORD POLLEN, *Papal negotiations...*, pp. 267-268 et 280-281) et celles de Francès d'Alava à Philippe II, de Paris, 25 mai et 13 juillet 1567 (Arch. Nat., K1508, nos 18^a et 33).

(2) Voy. la lettre d'Alava du 25 mai citée ci-dessus.

(3) Le fait ressort de la lettre du nonce d'Ecosse du 9 septembre 1566 (cf. la n. 1). L'évêque de Mondovi avait été chargé par le pape de remettre au Roi des brefs dans ce sens.

(4) Paris, 26 décembre 1566; Correr au doge de Venise : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f^o 69.

(5) Cf. DÉGERT, *op. laud.*; on trouvera les pièces du procès dans : LADERCHI, *op. cit.*, pp. 256 sqq.

cembre 1566. Pie V aurait voulu que ce jugement, qui les privait de leurs titres et bénéfices, fût en France exécuté dans son entier ; mais les prétentions pontificales ne se réalisèrent pas : les parlementaires, sans contester au pape le droit d'instruire contre des évêques français des procès au spirituel, revendiquaient pour le Roi celui d'appliquer la peine (1). Et, de fait, la sentence du 11 décembre resta lettre morte.

L'évêque de Ceneda ne fut pas plus heureux dans l'affaire du cardinal de Châtillon ; certes, à la cour, on ne voyait pas sans quelque scandale cet ancien prélat, dont l'abjuration avait été publique et dont personne n'ignorait le mariage avec Elisabeth de Hauteville, porter dans les cérémonies l'habit cardinalice et conserver la jouissance de ses bénéfices ; mais le Roi hésitait à sévir contre un homme d'une grande influence personnelle et que, par esprit de famille, les Montmorency soutenaient (2). A toutes les instances du nonce, il ne fit que des réponses dilatoires (3).

* * *

Ces résistances de la cour de France étaient, à Rome, mal interprétées ; Catherine de Médicis, plus que tout autre, passait pour en être responsable : on lui reprochait sa trop grande faiblesse à l'égard des Réformés, la confiance qu'elle accordait à de mauvais conseillers ; le parti espagnol allait même jusqu'à prétendre qu'elle penchait vers le protestantisme.

Ces bruits malveillants n'étaient pas sans quelque apparence de vérité et Pie V les accueillait volontiers, enclin qu'il était par nature à croire aisément au mal pour le mieux combattre ; cependant, comme il joignait à cette disposition d'esprit une grande franchise, il n'hésita pas à faire part de ses soupçons à l'ambassadeur de France, le comte de Tournon.

La Reine, informée de ces attaques, chercha sans retard à se disculper : elle chargea de sa justification, non seulement le

(1) Paris, 20 février et 6 mars 1567 ; Francès d'Alava à Philippe II : Arch. Nat., K1507, n° 50 et 60.

(2) Paris, 15 juin 1566 ; Soriano au doge de Venise : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f° 26 v°. — Paris, 20 et 27 juin 1566 ; Hercule Gianella au duc de Ferrare : Arch. de l'Etat à Modène, Cancelleria ducale, *Francia, liasse* n° 55.

(3) Paris, 13 juillet 1567 ; Alava à Philippe II : Arch. Nat., K1508, n° 33.

résident de France à Rome, mais encore un envoyé spécial, le chevalier de Seurre (1). Ces deux mandataires devaient se porter garants de son zèle religieux ; si l'effet ne répondait pas à ses intentions, ce n'était point, à l'en croire, faute de bonne volonté, mais, que pouvait-elle faire de plus dans un Etat si divisé, où il fallait sans cesse donner des gages aux deux partis pour éviter de plus grands maux ? Mère d'un roi encore très jeune, elle devait de toutes ses forces veiller au maintien de la paix intérieure, tout en restant fidèle à la religion de son enfance (2).

Pie V aurait préféré une politique plus franche et moins subordonnée aux événements ; mais c'était déjà pour lui un grand point de voir Catherine fort éloignée des protestants (3), que, seules, des nécessités passagères l'obligeaient à ménager. C'est à modifier cette situation qu'il appliqua tous ses soins.

Une première tâche s'imposait : la réconciliation de la France et de l'Espagne ; tant que persisterait la rivalité entre les deux couronnes et qu'elles auraient à se tenir mutuellement sur leurs gardes, la Reine-mère ne pourrait se dégager du parti protestant sans craindre d'être exposée en même temps à la guerre civile et à l'étrangère. Or, à la fin de 1566, les rapports entre les deux pays étaient assez tendus : l'affaire de Floride (4), les calomnies contre Catherine de Médicis répandues en cour de Rome étaient autant de sujets de discorde. Et comme Philippe II, dans le même temps, se disposait à conduire en personne une armée contre les rebelles de Flandres, les préparatifs de son passage par la Savoie (5) vinrent encore aggraver

(1) Montceaux, 20 octobre 1556 ; Catherine de Médicis à Tournon : *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, pp. 392-394 ; voy. aussi sa lettre à l'abbé de St-Gildas, écrite de St-Léger le 9 octobre 1566 (*Ibid.*, p. 388). Déjà, par un bref du 7 août, Pie V avait chargé son nonce d'exposer à la Reine-mère tous les motifs du mécontentement qu'il croyait avoir contre elle (Arch. Vat., *Brevia Pii V*, arm. 44, lib. 7, f° 135 ; cité dans PHILIPPSOX, *die Römische Curie und die Bartholomäusnacht*, p. 111.)

(2) « Je suis princesse chrestienne, n'ayant jamais... vacillé en la religion en laquelle j'ay esté nourrie en mon jeune age... » (lettre de la Reine au pape, du 22 novembre 1567 : *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 77).

(3) Catherine de Médicis avait opposé une fin de non-recevoir assez sèche à la demande des ambassadeurs allemands en faveur de la liberté des prêches en France (Paris, 6 novembre 1566 ; le commandeur Petrucci au duc de Toscane : Arch. de l'Etat à Florence, Mediceo, *filza* 4596, f° 94).

(4) Voy. sur cette affaire l'introduction du t. I^{er} des *Dépêches... de Fourquevaulx*, éd. DOUAIS, pp. XV-XXI et surtout LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. IV, pp. 56-64.

(5) Sur ce voyage, dont on parlait sérieusement dès le mois d'août 1566, voy. le t. I^{er} des *Dépêches... de Fourquevaulx*, pp. 105 sqq.

ces sentiments de méfiance. La cour de France ne voyait pas sans inquiétude le royaume à la merci d'un coup de main d'une armée si puissante et Charles IX crut devoir lever six mille Suisses pour garder les frontières. Un conflit avec l'Espagne, vivement désiré par les protestants, était donc à redouter. Pie V s'efforça de l'éviter et, tant à Paris qu'à Madrid, chargea ses nonces de travailler à rétablir l'entente.

L'évêque de Ceneda, à vrai dire, s'y prit assez maladroitement et approuva sans réserve les mesures de défense prises par le Roi, au lieu de chercher à en retarder l'exécution (1). Ce fut donc au nonce d'Espagne, Castagna, que revint tout le soin de la négociation ; il y réussit d'ailleurs pleinement : Philippe II consentit à ne voir dans la levée des contingents suisses qu'une précaution fort naturelle et dont il ne pouvait s'offenser (2), et Catherine de Médicis donna toute assurance de ses sentiments pacifiques (3). Dès le mois de juillet 1567, tout danger de guerre avait disparu (4).

C'était là un grand succès pour la politique d'union catholique poursuivie par Pie V (5) et il y trouva un encouragement : puisque ce voyage de Philippe II aux Pays-Bas avait cessé d'être une cause de conflit, pourquoi ne pourrait-il devenir l'occasion d'un rapprochement entre les deux royaumes ? A deux reprises, en août et en septembre 1567, le nonce Castagna proposa à l'ambassadeur Fourquevaux une entrevue des

(1) C'est ce qui ressort de la lettre de l'évêque de Ceneda au cardinal Alexandrin, secrétaire d'Etat, du 17 décembre 1566 (v. infra aux *Documents*). Il est probable que, sur les instructions de Rome, le nonce de France se décida pourtant à seconder les efforts de son collègue de Madrid ; mais il le fit assez mollement et se contenta de prêcher au Roi la concorde entre princes chrétiens et de l'assurer que Philippe II, pour sa part, ne songeait nullement à rompre la paix. (Paris, 1^{er} juillet 1567 ; l'ambassadeur Correr au doge : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f^o 127.)

(2) Madrid, 17 février 1567 ; le nonce Castagna au cardinal Alexandrin ; Arch. Vat., Nunziature diverse, *reg.* 108A, f^o 103 v^o. Voy. aussi la lettre de Fourquevaux à Charles IX, de Madrid, 23 février 1567. (*Dépêches... de Fourquevaux...*, t. I^{er}, pp. 184-185.)

(3) Tout en se plaignant au nonce de la méfiance du roi d'Espagne à son égard, la Reine-mère assura l'évêque de Ceneda « che..., se non saranno più che provocati, non si lascieranno indurre à far cosa la quale possa sturbar la pace che tengo con la Maestà Cattolica... » (dépêche de Correr au doge du 1^{er} juillet 1567, citée à la note 1.)

(4) Saint-Germain-en-Laye, 1^{er} juillet 1567 ; Catherine de Médicis à M. d'Humières : *Lettres de Catherine...*, t. III, p. 41.

(5) Voy. entre autres la lettre de Fourquevaux au Roi, de Madrid, 24 mars 1567 (*Dépêches... de Fourquevaux...*, t. I^{er}, pp. 193-194).

deux princes sur un point de la frontière, à Narbonne ou à Perpignan et l'évêque de Ceneda en parla également au Roi et à la Reine-mère (1). Dans ce colloque, le pape désirait que l'on négociât une alliance des trois grandes puissances catholiques, alliance dont le mariage de Charles IX avec la deuxième fille de l'Empereur pourrait faciliter la conclusion (2).

Ce projet n'eut point de suites. Philippe II n'alla pas aux Pays-Bas et, du reste, l'union du roi de France avec une princesse impériale (3) n'était pas sans porter ombrage à son ambition.

Il semblait que l'influence personnelle du pape, assez forte pour empêcher une rupture entre les deux nations rivales, fût, en revanche, impuissante à former cette ligue catholique dont Pie V, depuis le début de son pontificat, rêvait la constitution (4). Un événement imprévu vint donner corps à cette idée qu'un an auparavant, les politiques pouvaient considérer comme chimérique.

(1) « Disse in fine Sua Signoria Reverendissima : « Io spero, Madama, » che tutti questi sospetti saranno vani et, venendo il Rè Cattolico, Vostre » Maestà si abbocheranno insieme con lui et concluderanno benefico della » Christianità, che sarà cosa di satisfattione dell' una et l'altra parte ». Rispose Sua Maestà : « Piacca à Dio che così sia et, da noi, vi prometto, non » mancherà ». (Paris, 1^{er} juillet : Correr au doge : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f^o 127 v^o).

(2) Lettres de Fourquevaux à la Reine-mère, de Madrid, 24 août et 12 septembre 1567 (*Dépêches... de Fourquevaux...*, t. I^{er}, pp. 254 et 264-265.)

(3) *Ibid.*, p. 265.

(4) Cf. à ce propos les pages pénétrantes de P. HERRE, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II*, pp. 133 sqq.

CHAPITRE II

LA GUERRE SAINTE

§ I. La deuxième guerre de religion; surprise de Meaux et mission de Rucellaï; le pape s'emploie à secourir le roi de France; la mission de l'évêque de Narni en Italie; préliminaires et conclusion de la paix de Longjumeau. — § II. Révocation de l'évêque de Ceneda; ses raisons. Envoi de Fabio Mirto Frangipani. — § III. Rapprochement de la France et de l'Espagne; préparatifs d'une nouvelle guerre. Subsidés envoyés par Pie V. — § IV. Bataille de Jarnac; le pape envoie en France un corps d'armée italien, sous Santa-Flore; bataille de Moncontour; effet qu'elle produit à Rome

Comme tous les politiques opportunistes, Catherine de Médicis, si elle excellait dans l'emploi des petits moyens et les combinaisons à courte portée, ne se souciait pas de prévoir de trop loin les événements. Jusqu'au dernier moment, elle refusa de croire à l'existence du complot tramé par les protestants contre les personnes royales; elle n'avait voulu s'inquiéter, ni de la déception des réformés quand le projet d'une guerre contre l'Espagne avait été abandonné, ni de la rancune de Condé, écarté sans ménagements de la lieutenance générale du Royaume au profit du jeune duc d'Anjou. On sait à quel danger imprévu ce manque systématique de défiance exposa la Reine et son fils : il est peu d'épisodes mieux connus que la surprise de Meaux (26-27 septembre 1567), l'échec de cette tentative hardie dû à la fidélité des Suisses, et surtout, cette dramatique retraite vers Paris pendant laquelle le nonce et les ambassadeurs étrangers montèrent toute une nuit la garde autour du Roi (1).

(1) On trouvera le récit de la retraite de Meaux dans la lettre de Petrucci au prince de Médicis datée de Paris, 29 septembre 1567 (DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, pp. 528-531); il faut voir aussi la relation

La situation était grave et peut-être sans issue : on ne pouvait pas ne pas châtier les rebelles et, pourtant, les ressources manquaient. En cette conjoncture, Charles IX et sa mère devaient chercher des appuis au dehors ; c'est au pape qu'ils songèrent tout de suite : dès le 2 octobre, ils envoyaient à Rome un de leurs confidents, Annibal Rucellaï (1) et le chargeaient de rapporter à Pie V l'incroyable attentat commis contre l'autorité royale et leur ferme propos d'en tirer une vengeance exemplaire, telle que la cause de pareils troubles fût pour longtemps abolie ; il devait surtout demander au pape de s'associer au châtement des hérétiques en accordant sans aucun retard deux ou trois cent mille écus, garantis par la vente de biens d'Eglise ou par une demi-annate à lever dans tout le royaume. Rucellaï fit si grande diligence (2) qu'il devança la nouvelle de la surprise de Meaux, dont, seule, une alarmante rumeur était parvenue à Rome et il put rassurer la Curie sur le sort de ses maîtres (3). Pie V reçut avec la plus grande joie le rapport de l'envoyé royal : il voyait enfin le Roi et la Reine revenus de leur

de Jean Correr à la Seigneurie de Venise, de 1569 (*Relazioni degli ambasciatori...*, éd. ALBERI, 1^{er} sér., t. IV, pp. 112 et 186). La lettre même de Correr au doge est datée de Paris, 29 septembre 1567 ; on la trouve en copie à la Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f^{os} 142 à 144. Parmi les travaux modernes de seconde main, on consultera avec fruit J.-W. THOMPSON, *the Wars of religion in France*, pp. 318 à 321.

(1) Les instructions remises à Rucellaï le 2 octobre sont conservées (en original?) aux Arch. Vat., *Varia Politicorum*, lib. LXXVI (*Miscellanea*, *arm.* II, n^o 82), f^o 634. — Annibal Rucellaï, dont le nom reviendra souvent au cours de cette étude, appartenait à la famille des célèbres banquiers florentins. Secrétaire du cardinal Carafa, il entra dans la politique quand son patron fut élu pape sous le nom de Paul IV : il reçut une mission pour la France où il resta près d'un an (septembre 1555-août 1556) et où il revint se fixer à la mort de Paul IV, en 1559 ; la Reine se l'était attaché en le nommant son aumônier. Chargé par elle, comme on le verra, de plusieurs négociations en Italie, il reçut en récompense l'évêché de Carcassonne le 23 mars 1569, mais n'alla pas résider dans son diocèse. Il fut envoyé au Roi comme nonce extraordinaire pour le féliciter de la victoire de Jarnac et chercha vainement dans la suite à supplanter Frangipani comme nonce de France. Revenu en Italie sous le règne d'Henri IV, il y trouva les plus grands honneurs et mourut à Rome en avril 1601 (cf. E. PICOT, *les Italiens en France au XVI^e siècle*, dans le *Bulletin Italien*, t. II, 1902, p. 134.)

(2) Parti de Paris le 2 octobre au plus tôt, Rucellaï était déjà à Rome le 13 (cf. la lettre du cardinal Alexandrin à l'évêque de Ceneda, de Rome, 16 octobre : Arch. Vat., *Nunziature*, *Francia*, *reg.* 282, f^o 3).

(3) La dernière lettre du nonce relatait le soulèvement des protestants à Mâcon ; on avait eu également bruit, par une lettre de « Monsignor di Geneva » et par des avis de marchands lyonnais, que le Roi et la Reine venaient de courir un grave danger ; mais les détails manquaient, les routes de France étant interceptées par les Huguenots (lettre de l'abbé de Santo Solutore au duc de Savoie, de Rome, le 13 octobre 1567 : Arch. de l'Etat à Turin, lettre di ministri, Roma, *mazzo* 5).

trop confiante nonchalante, prêts à poursuivre les protestants sans merci. Mais, toujours soupçonneux, il ne tarda pas à s'étonner d'un changement si grand et si subit ; il lui semblait aussi fort étrange que son nonce à Paris et l'ambassadeur du Roi à Rome eussent été tenus à l'écart de la négociation et que Rucellaï ne fût muni, ni d'une recommandation du premier, ni de lettres pour le second (1). Craignant quelque piège, Pie V ne voulut point engager sa parole à un mandataire trop officieux. La réponse qu'il lui fit marquait bien son double sentiment : il accordait en principe tous les subsides demandés et l'octroi d'une demi-annate ; même, il promettait l'envoi de six mille soldats ; mais, d'autre part, il exprimait ses craintes et posait ses conditions : s'il consentait à de si gros sacrifices, c'était dans l'intention que la guerre contre les protestants fût menée avec vigueur ; or, il n'était pas sans inquiétude à ce sujet : le Roi avait autour de lui trop de mauvais conseillers, trop de courtisans prêts à le trahir ; le chancelier, le connétable, les Montmorency ne pouvaient que le pousser à une paix dégradante où le pape ne voulait avoir aucune part (2). Aussi, par mesure de précaution, Pie V ne confiait pas à Rucellaï, mais envoyait à l'évêque de Ceneda la bulle de la demi-annate, avec défense formelle de la remettre au Roi si l'état des affaires laissait présager la conclusion prochaine d'un compromis (3).

Rucellaï, parti de Rome le 19 octobre (4), passa par Venise où il demanda également un secours financier, mais, bien qu'il fût muni d'un bref de créance, il n'obtint rien de la Seigneurie (5). Au contraire, le duc de Toscane et celui de

1) Lettre du cardinal Alexandrin, « ditata da Nostro Signore » du 16 octobre ; feuille de chiffres également dictée par le pape et de la même date (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^{os} 3 et 6) ; lettre de l'abbé de Santo Solutore au duc de Savoie, de Rome, le 20 octobre (Arch. de l'Etat à Turin, *loc. cit.*).

(2) Lettre d'Alexandrin et feuille de chiffres du 16 octobre. (Arch. Vat., *loc. cit.*).

(3) Lettre de Pie V à l'évêque de Ceneda, avec post-scriptum autographe, du 18 octobre. (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^o 7).

(4) Lettre du cardinal Alexandrin au même, du 20 octobre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^o 2). Rucellaï fut de retour à Paris le 3 novembre (lettre de Correr au doge, de Paris, le 8 novembre 1567 : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f^o 163).

(5) Lettre de Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 3 novembre (Arch. de l'Etat à Florence, Mediceo, *filza* 4.596, f^o 198). Le bref adressé au doge de Venise le 18 octobre a été publié dans : PII QUINTI *epistolarum, libri V*, éd. GOTHAU, p. 53 et par BROGNOLI, *Studi., sul regno di S. Pio V*, t. II, p. 54, n^o 1. — En même temps, et dans le même sens, le pape écrivait à

Savoie ⁽¹⁾, fort désireux de plaire au pape, promirent leur concours. Le duc d'Albe, de son côté, envoya 2,000 chevaux ⁽²⁾.

Ces secours qui s'offraient de toute part ⁽³⁾, l'attitude belliqueuse des Parisiens faisaient taire à la cour les conseillers de paix : le 10 novembre, le connétable, ayant rassemblé toutes ses forces, prenait l'offensive à Saint-Denis; à la fin de la journée, le chef des troupes catholiques était blessé à mort, mais les protestants avaient dû céder le terrain ⁽⁴⁾. L'armée royale, sous les ordres du jeune duc d'Anjou, se mit à leur poursuite.

Convaincu désormais que la guerre serait durable, Pie V, bannissant son ancienne défiance, s'occupa plus activement que jamais de venir en aide au roi de France. Déjà, lors de la mission de Rucellaï, il avait adressé à plusieurs souverains catholiques des exhortations à secourir Charles IX ⁽⁵⁾. Cette fois, il alla plus loin et décida de faire pression sur tous les princes italiens, grands et petits, pour les entraîner à combattre avec lui l'hérésie française. Il députa vers eux l'évêque de Narni ⁽⁶⁾, en le chargeant d'instructions très importantes, car elles éclairaient du jour le plus net toute la politique de Pie V.

Deux grandes idées les dominaient : la connexité entre la cause de la religion et le salut de l'Etat, la solidarité qui, dans leur intérêt, devait unir tous les peuples catholiques. Un roi ne pouvait attendre l'obéissance de sujets révoltés contre la disci-

Philippe II (... *Pii Quinti...*, p. 55, BROGNOLI, *op. et loc. cit.*). Il avait également chargé son nonce Castagna d'inciter Philippe II à former une ligue catholique pour rétablir en France l'unité religieuse; voy. à ce sujet la lettre de Fourquevaux à la Reine, de Madrid, le 13 novembre (*Dépêches... de Fourquevaux*, t. I^{er}, pp. 289-290).

(1) *Calendars of State papers; foreign series*, 1566-1568, p. 350, n° 1735.

(2) Ils n'arrivèrent, du reste, que le 20 novembre, dix jours après la bataille (J.-W. THOMPSON, *the Wars of religion in France*, p. 335).

(3) Sur le contentement qu'avaient éprouvé le Roi et la Reine des offres de Pie V et du subside immédiat de 25,000 écus envoyé par lui, voy. la lettre de François d'Alava à Philippe II, datée de Paris, le 11 novembre 1567 (Arch. Nat., K1511, n° 4) et celle de Petrucci au prince de Florence des 11-12 novembre (DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, p. 553).

(4) Sur la bataille de Saint-Denis et les opérations militaires qui la précédèrent et la suivirent, voy. J.-W. THOMPSON, *op. cit.*, pp. 326 et suiv.

(5) Cf. *supra*, p. 24, n. 5.

(6) Pietro Donato Cesì. — Les originaux de ses instructions, portant le cachet et la signature autographe du cardinal Alexandrin, sont conservés aux Arch. Vat., Var. Polit., lib. LXXXI (Miscell., arm. II, n° 827), f° 637 sqq. Elles sont publiées dans BROGNOLI, *op. cit.*, pp. 39-53.

plines et les dogmes de l'Eglise ; c'était le développement de l'hérésie qui avait entraîné tous les troubles civils ; avec les nouvelles doctrines, se propageaient des théories révolutionnaires qui les rendaient aussi dangereuses pour les puissances chrétiennes que l'avait été l'Islamisme. Bien des nations, à vrai dire, restaient encore indemnes de ces maux, mais elles devaient se garder d'une fausse sécurité : si elles avaient pu échapper à la contagion de l'hérésie luthérienne, c'est que l'Allemagne, morcelée en innombrables principautés, était également divisée en mille sectes rivales ; mais, si le calvinisme l'emportait en France, dans un royaume fortement centralisé et placé au cœur de l'Europe, rien ne pourrait plus arrêter son expansion.

Telle était la thèse générale des instructions remises à l'évêque de Narni. Dans chaque cour, en outre, il devait développer les arguments les plus propres à en obtenir l'adhésion : à Venise, montrer à quel point les doctrines de Genève étaient incompatibles avec la constitution aristocratique ; à Gênes, insister sur la malveillance marquée par les protestants de France à la République, lors de la révolte corse ; à Lucques, supputer le dommage que le commerce des marchands lyonnais éprouvait des guerres civiles françaises ; enfin, au duc d'Urbin, qui prétendait avoir un droit sur Avignon, dépeindre les dangers qui menaçaient le Comtat (1).

Cette démarche eut peu de résultats (2) et Pie V ne la renouvela pas : il était revenu à ses premières défiances quand il avait vu avec quelle mollesse on combattait les protestants.

Bien que le Roi et le peuple fussent partisans de la guerre, la Reine et la cour penchaient pour la paix et leur avis l'emportait ; après la bataille de Saint-Denis, les pourparlers, engagés au lendemain de la surprise de Meaux, avaient repris (3) : la

(1) On remarquera que l'évêque de Narni n'avait pas d'instructions pour les ducs de Toscane, de Ferrare et de Parme : feudataires du Saint-Siège, Pie V les regardait comme tenus de l'assister.

(2) Seul, Cosme de Médicis promit 1,000 fantassins et 100 chevaux payés pour six mois (lettre de l'abbé de Santo Solutore au duc de Savoie, de Rome, le 18 décembre : Arch. de l'Etat à Turin ; lettere di ministri. Roma, marzo 5). Le duc de Ferrare n'accorda rien, ce qui mécontenta fort le pape (Relation de Rome de Paolo Tiepolo, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti*, éd. ALBERI, II^e sér., t. IV, p. 189).

(3) Sur ces premiers pourparlers, voy. la lettre de Petrucci à François de Médicis, de Paris, le 14 octobre, conservée aux Arch. de l'Etat à Florence, Mediceo, filza 4596, f^o 174 et publiée en partie dans : DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, p. 544.

marquise de Rothelin et la comtesse de Tende négociaient au nom des deux partis et, dès la fin de décembre 1567, un accord se laissait entrevoir (1). Pie V ne voyait pas sans mécontentement ces tentatives de compromis avec les ennemis de l'Eglise : à une nouvelle demande de subsides que la Reine lui avait faite dans les derniers jours de novembre (2), il répondit, sur un ton assez dur, qu'il préférerait envoyer des soldats que de l'argent, cette subvention pesant moins lourdement sur ses sujets et surtout ne pouvant pas être détournée de son but (3).

L'intransigeance du pape devait hâter la paix, qui, au milieu de janvier 1568 (4), semblait bien près d'être faite. Pour y parvenir, le Roi et la Reine-mère eurent alors à Vincennes une entrevue avec le cardinal de Châtillon, Esternay et Téliigny (5), mais l'opposition très vive du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne (6) et les prétentions des protestants étaient autant

(1) Lettre du même au même, de Paris, le 22 décembre, conservée aux Arch. de Florence, *loc. cit.*, f° 225 et publ. en partie dans : DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, p. 559; id., du 25 décembre (Arch. de Florence, *loc. cit.*, f° 227 v°; DESJARDINS, *op. et loc. cit.*).

(2) Lettre de la Reine au pape, du 22 novembre (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, pp. 76-78). L'envoyé de Catherine s'appela Vincenzo Badalocchio; parti de la cour le 24 novembre, il n'avait pas encore, le 19 décembre, reçu de réponse du pape touchant la demande qu'il lui avait faite d'un subside de 300,000 écus (lettre de l'abbé de Santo Solutore au duc de Savoie, de Rome, le 19 décembre 1567 : Arch. de l'Etat à Turin, *loc. cit.*).

(3) Lettre du cardinal Alexandrin à l'évêque de Ceneda, de Rome, le 22 décembre 1567 (Arch. Vat., Nunziature, Francia, *reg.* 282, f° 9).

(4) Au début du mois, le Roi cherchait encore à cacher ses desseins et affectait une vive irritation contre les protestants; mais l'ambassadeur de Venise n'en était pas dupe : « Per quanti io posso comprendere, écrit-il le 1^{er} janvier, vorrebbe Sua Maestà che ognuno credesse che le permissioni passate siano state fatte per necessità et, se al presente se nè farà da novo, perche si tratta pare più che mai si habbia fatto, fossero attribuite al consenso commune di quelli del Consiglio et così spera egli giustificarsi presso tutti i principi, à quali sa che dispiacciono simili compositioni... » (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f° 186 v°).

(5) Sur cette entrevue et l'opposition du nonce, voy. la lettre de Norris à la reine d'Angleterre, de Paris, le 23 janvier 1568, analysée dans les *Calculs...*, *forçign scies*, 1566-1568, pp. 401-102, n° 1959. Norris rapporte que le cardinal Santa Croce (et non le nonce du pape, comme le dit à tort LA FERRIÈRE, dans l'introduction au t. III des *Lettres de Catherine de Médicis*, p. XVII) prétendit sans succès se faire livrer par la Reine le cardinal de Châtillon, pour l'envoyer prisonnier à Rome.

(6) « Ben spesso il nontio et l'ambasciator di Spagna... fanno gagliardissimi officii in tal proposito... » (dépêche de Correr du 1^{er} janvier 1568, citée à la note 4). L'évêque de Ceneda revint à la charge pendant tout le mois, non sans succès : après avoir montré au Roi que le doute où l'on se trouvait de voir la guerre menée avec vigueur retenait seul les princes étrangers de venir au secours de la France, le nonce reçut de Charles IX les engagements les plus nets : « Scrivete al Pontefice che non mi tenga per RÈ, se lo condescendo à patti con far torto alla religione. Abbiamo,

d'obstacles que l'on ne put tout de suite surmonter (1). Aussi bien, le cardinal de Lorraine assurait qu'à Rome, l'on trouverait assez d'argent pour reprendre la guerre à la bonne saison (2). Catherine de Médicis consentit à tenter une nouvelle démarche auprès du pape et en chargea encore Annibal Rucellaï (3); mais cette dernière chance paraissait si lointaine que la Reine, persistant dans sa politique pacifique, n'en continua pas moins de traiter avec Condé: quand Rucellaï, que l'insécurité des chemins avait forcé à faire un long détour par les Pays-Bas (4), arriva au terme de son voyage, le pape venait d'apprendre la conclusion de la paix à Longjumeau (5).

L'envoyé royal chercha vainement à excuser sa maîtresse en assurant que la fin de la guerre n'empêcherait point la Reine-mère de poursuivre sans relâche la ruine de l'hérésie; Pie V resta inébranlable: refusant d'accorder de nouveaux subsides, il se contenta de promettre tout son appui au Roi et à la Reine, pour le jour où ils voudraient reprendre les armes contre les protestants (6).

* * *

La paix relâcha quelque temps l'activité des rapports entre

disse, dato orrecchie à costoro per trattenerli con parole, fine che giungano i nostri reistri che aspettiamo d'Alemagna et anche per non trarsi à dosso lo sdegno di molti principi di Germania... ». Le Roi avoua que plusieurs occasions de battre le prince avaient été manquées; mais il en rejetait la faute sur Nemours et sur Cossé, allant à leur propos jusqu'à parler de trahison. (Correr au doge, de Paris, le 21 janvier 1568: Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f° 143, v°).

(1) Sur les pratiques de paix, voy. les lettres de Petrucci au prince de Florence des 27 février (DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, pp. 569-570); 28 février (*Ibid.*, p. 570); 2 mars (Arch. de Florence, *Mediceo. filza* 4597, f° 49); 13 mars (DESJARDINS, *op. et loc. cit.*) et 19 mars 1568 (*Ibid.*). Voy. aussi le bon récit de J.-W. THOMPSON, *The Wars of religion*, pp. 140 sqq.

(2) Novelli au duc de Ferrare, de Paris, le 28 février 1568: Arch. de l'Etat à Modène, Cancelleria ducale, *Francia*, n° 58.

(3) Lettre de créance de la Reine du 1^{er} mars 1568 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 129). Rucellaï quitta Paris le lendemain.

(4) Novelli au duc de Ferrare, de Paris, le 3 mars 1568: Arch. de l'Etat à Modène, *loc. cit.*

(5) Elle avait été signée le 23 mars.

(6) Le texte de la réponse de Pie V à Rucellaï, datée du 9 avril, se trouve en minute aux Arch. Vat., *Varia Politicorum, lib. LXXXI* (Miscell., arm. II, n° 82), f° 424. — Il est à noter que par l'intermédiaire de son secrétaire, Concini, Cosme de Médicis avait fortement exhorté le pape à se défilier des propositions françaises et à refuser toute satisfaction à Rucellaï (voy. l'analyse et les extraits de la lettre de Concini à son maître, du 11 avril 1568, dans E. PALANDBI, *les Négociations... entre la Toscane et la France...*, pp. 117-119).

Rome et la cour de France (1) ; Pie V en profita pour prendre une mesure depuis longtemps décidée, mais que les derniers évènements politiques l'avaient forcé d'ajourner : la révocation de Michel de La Torre. Par ses vertus personnelles, par son âge, l'évêque de Ceneda n'était pas sans quelque autorité à la cour (2) ; mais, si sa bonté le faisait aimer de tous et si on le tenait pour un très saint homme (3), il passait parmi les autres ambassadeurs pour être un peu dépourvu de la clairvoyance nécessaire à un diplomate (4) : dans sa seconde, comme dans sa première nonciature, il s'était montré inférieur à sa mission.

Mais, surtout, la protection du cardinal de Ferrare (5) le desservit ; Pie V n'avait que de la méfiance pour la maison d'Este dont le zèle religieux était, à son sens, trop faible (6) ; Renée de France, dès les premiers jours de la Réforme, s'était séparée de l'Eglise ; le duc, son fils, n'avait consenti à envoyer aucun secours contre les protestants français ; enfin, le cardinal était tombé en disgrâce depuis qu'il avait laissé voir trop publiquement qu'il aspirait au pontificat (7). Tous les adversaires du parti ferrarais, les Farnèse, les Guise, les Florentins, profitant de ces dispositions du pape, s'unirent pour combattre auprès de Charles IX et de sa mère l'influence de l'évêque de Ceneda (8) et ils y réussirent : Michel de la Torre ne fut pas

(1) Il y avait même eu un instant de tension : la Reine, se plaignant que sa bonne volonté fût méconnue, avait fait mine de se tourner vers le parti protestant, en s'alliant aux princes réformés d'Allemagne (Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 21 avril 1568 : Arch. de l'Etat à Florence, Mediceo, filza 4.597, f° 77).

(2) « L'autorità, destrezza et sapere del vescovo di Ceneda » (Le même au même, de Paris, le 8 septembre 1568 : *Ibid.*, f° 167).

(3) « Sincero et mezzo santo » (*Ibid.*) — « Buen christiano y hombre desceso de bien » (Francès d'Alava à Philippe II, de Paris, le 19 août : Arch. Nat., K 1511, n° 52).

(4) « Es tibio y recibente todos los golpes que da en la capa ». (Le même au même, de Paris, le 24 août 1568 : *Ibid.*, n° 55). — « Senz' alcuno disegno », dit de lui Petrucci (lettre du 8 septembre citée à la note 2).

(5) « Muy afficionado al [cardenal] de Ferrara » (lettre d'Alava à Philippe II, de Paris, le 3 septembre 1568 : Arch. Nat., *loc. cit.*, n° 32). — « Il cardinale suo di Ferrara » (Petrucci au duc Cosme, de Paris, le 15 juillet 1567 : Arch. de l'Etat à Florence, *loc. cit.*, filza 4.596, f° 140).

(6) Relation de Rome (1569) de Paolo Tiepolo (*Relazioni degli ambasciatori veneti...*, éd. ALBERI, II^e sér., t. IV, p. 189).

(7) Cf. *ibid.* Voy. aussi la lettre de Petrucci à Cosme, du 15 juillet 1567, citée à la note 5 et l'ouvrage de P. HERRE, *Papstum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II*, p. 175.

(8) Novelli au duc de Ferrare, de Paris, le 28 février 1568 : Arch. de l'Etat à Modène, Cancelleria ducale, Francia, n° 58, Petrucci au prince de

même mis au courant des deux missions de Rucellai (1). Pie V ne pouvait maintenir à Paris un nonce à qui la cour marquait une telle défiance.

Ce fut sur une créature du cardinal Farnèse (2) que son choix se porta, sur le titulaire de l'un de ces minuscules diocèses italiens où le Saint-Siège recrutait si souvent les diplomates dont il avait besoin : Fabio Mirto Frangipani, évêque de Caiazzo (3) près Capoue, que le pape, dès le mois de novembre

Florence, de Paris, le 2 mars 1568 : Arch. de l'Etat à Florence, loc. cit., *filza* 4.597, f° 48.

(1) *Ibid.* Voy. aussi la lettre de Petrucci au même, de Paris, le 11 novembre 1567 : *Ibid.*, *filza* 4596, f° 200.

(2) Sur l'influence alors prépondérante de Farnèse dans la Curie, cf. P. HERRE, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II*, pp. 157 sqq.

(3) Fabio Mirto Frangipani appartenait à une vieille famille originaire de Terracine qui prétendait se rattacher aux Frangipani de Rome. [Voy. sur cette famille l'introduction de St. EHSE, *Nuntiaturlberichte aus Deutschland 1585-1590*, 1^{re} partie, *die Kölner Nuntiaturl*, t. II : *Ottavio Mirto Frangipani im Köln*, 1587-1590 (Paderborn, 1899; in-8°), pp. XIII-XIV]. Dès 1472, l'on voit un Julien Mirto Frangipani occuper le siège épiscopal de Caiazzo qu'il garda jusqu'en 1480; un de ses neveux, Alexandre, fut évêque du même diocèse de 1529 à 1537; après Alexandre, vint notre Fabio dont il était l'oncle; Fabio eut également comme successeur un de ses neveux, Ottavio (1572-1592), de sorte que, de 1529 à 1592, cet évêché fut gouverné sans interruption par des Mirto Frangipani [UGHELLI, *Italia Sacra...*, t. VI, (Venise, 1720; in-fol.), col. 450-451 et 453-455].

Né en 1514, Fabio fut nommé évêque de Caiazzo dès l'âge de 23 ans; c'est en cette qualité qu'il prit part à plusieurs sessions du Concile de Trente [*Concilio Tridentini pars secunda*, éd. MERCKLE (Fribourg, 1911, in-4°), p. 346, (à la date du 7 juin 1560) et p. 796, n. 4, (à la date des 13-14 décembre 1562)]. Quand Charles-Quint, sans avoir égard aux résistances des Napolitains, voulut introduire à Naples l'Inquisition d'Espagne, le vice-roi porta son choix sur Frangipani pour une des deux charges d'inquisiteur; mais l'évêque de Caiazzo, voyant avec inquiétude l'agitation croître dans le peuple, refusa d'accepter, sans un ordre exprès du pape, un office réservé en droit canon à l'ordinaire du lieu (lettre de Frangipani au cardinal Farnèse, de Naples, le 2 avril 1547 : Arch. de l'Etat à Naples, carteggio farnesiano; Roma *fascio* 692). Nommé ensuite gouverneur d'Ombrie, il pacifia cette province (UGHELLI, *op. et loc. cit.*, col. 453) : on le voit en 1555 occupé à réduire la révolte d'Ascoli et de Norcia (lettre de Frangipani à Farnèse, d'Ascoli, le 19 mai 1555 : Arch. de l'Etat à Naples, loc. cit., *fascio* 759); puis il rentra dans son évêché où il vécut quelques années dans l'oubli : « Forse che queste mie parole », écrit-il le 21 mars 1567 au cardinal Farnèse, quand, désireux de sortir de sa retraite, il sollicite l'appui de son patron, « potranno parere à Vostra Signoria Illustrissima come di un homo del' altro mondo che cosi à ponto me stò in questo cantone, *sedens solitarius et tacens*. Son però per Idio gratia vivo... » (Arch. de l'Etat à Parme, carteggio farnesiano, Roma, *carton janv.-juill.* 1567). Frangipani n'avait pas en vain invoqué la protection de Farnèse : au mois d'août 1568, il fut désigné comme nonce de France; révoqué de cette charge à l'avènement de Grégoire XIII, il reçut comme dédommagement l'archevêché de Nazareth, avec résidence à Barletta (18 octobre 1572) et, peu après, le gouvernement de Macerata. C'est alors que le pape le chargea de porter à la Reine-mère ses condoléances pour la mort de Charles IX (30 novembre 1574); à son retour, il le nomma gouver-

1567, semble-t-il, avait décidé d'envoyer en France ⁽¹⁾, reçut ses brefs le 2 août 1568 ⁽²⁾.

Frangipani quitta Rome quelques jours après ⁽³⁾ ; passant par Ronciglione où il comptait voir le cardinal Farnèse pour recevoir de lui de derniers conseils ⁽⁴⁾ et par Florence ⁽⁵⁾,

neur de Romagne ; Frangipani exerçait déjà cette fonction le 17 avril 1575 (copie d'un acte de ce jour : Rome, Bibl. Alessandrina, *ms.* 243, f^os 8 v^o-9). L'archevêque de Nazareth reçut encore diverses missions temporaires en France ; la plus importante fut celle dont le pape le chargea en 1578 pour détourner le Roi et la Reine-mère de seconder les entreprises du duc d'Anjou aux Pays-Bas. (THEINER, *Annales Ecclesiastici*, t. II, p. 432). Sixte-Quint, enfin, lui confia pour la seconde fois la nonciature de France dans l'été de 1586. L'envoi de Frangipani, par sa naissance sujet de l'Espagne, souleva des défiances dont on trouve l'écho dans les *Mémoires* de L'ESTOILE, (éd. G. BRUNER, A. CHAMPOLLION, etc., t. II, pp. 205-207), mais dont il vint à bout [H. DE L'ESPINOY, *la Ligue et les papes* (Paris, 1886 ; in-8^o), pp. 24-26 ; EHSSES, *op. cit.*, pp. XIV-XV et P. HERRE, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II*, p. 377] ; un an à peine après son retour à Paris, il mourut le 17 mars 1587 ; il fut inhumé aux Célestins [UGHELLI, *op. cit.*, t. VII (Venise, 1721, in-fol.), col. 785-786].

(1) Le cardinal Farnèse à Frangipani, de Rome, le 6 novembre 1567 (minute : Arch. de l'Etat à Parme, loc. cit., *carton août-décembre* 1567).

(2) Frangipani fut d'abord désigné pour une nonciature extraordinaire, en vue de mettre à exécution la vente de biens d'église autorisée par le pape pour les frais d'une nouvelle guerre. Le 19 juillet, Charles d'Angennes, évêque du Mans (plus tard connu sous le nom de « cardinal de Rambouillet »), qui lui-même était arrivé de la veille à Rome pour remplacer comme ambassadeur de France, M. de Tournon, annonçait au Roi le prochain départ de l'évêque de Caiazzo (Bibl. Nat., *ms. fr.* 3.241, f^o 12). Mais l'expédition des bulles traîna un peu, par suite de l'opposition occulte d'adversaires du roi de France. Ce fut seulement le 2 août, sur les instances de l'ambassadeur français, que le pape résolut définitivement d'accorder au Roi la faveur demandée par lui (Charles d'Angennes à Charles IX, de Rome, le 2 août 1568 : *Ibid.*, f^o 13) ; le même jour, Frangipani reçut des brefs de créance pour le Roi, « ejus negotii causa de quo per Annibalem Oricellarium nobiscum egisti... », pour la Reine-mère, les ducs de Montpensier et de Nemours, les cardinaux français et l'évêque de Ceneda (Arch. Vat., *arm.* 44, *lib.* 13, f^os 240 v^o à 242 v^o). Dès cette date, il était question de demander à Michel de la Torre sa démission et de le remplacer par Frangipani : le nouvel ambassadeur de France s'y employait de tout son pouvoir (lettre de Charles d'Angennes du 2 août, citée ci-dessus, loc. cit., f^o 13 v^o). Enfin, le 12 août, le pape, décidant définitivement le rappel de l'évêque de Ceneda (« Post navatam satis diu abs te in isto regno nobis et Sedi Apostolicæ laudabiliter operam... precibus tuis benigne annuendum et senectuti tuæ parcendum duximus »), lui ordonnait de revenir à Rome et désignait l'évêque de Caiazzo pour le remplacer (Arch. Vat., loc. cit., f^o 247 ; et *lib.* 18, f^o 164). Le pape envoya de nouveaux brefs dans ce sens au Roi et à la Reine-mère (*Ibid.*, f^os 247 v^o et 248).

(3) Le 10 août (Charles d'Angennes au Roi, de Rome, le 9 août 1568 : Bibl. Nat., *ms. fr.* 3.241, f^o 14).

(4) Frangipani à Farnèse, de Ronciglione, le 10 août 1568 (Arch. de l'Etat à Naples, loc. cit., *fascio* 687).

(5) Brefs de recommandation à Cosme, au prince son fils et à sa bru, du 2 août 1568 (Copies : Arch. de l'Etat à Florence, Carte Strozzi, *cod.* 32, f^os 202 v^o-203 v^o).

Parme (1), Turin (2) et Lyon (3), il arriva au début de septembre à Paris (4); il y trouva encore l'évêque de Ceneda qui partit seulement le 12 de ce mois pour l'Italie (5).

Le nouveau nonce, de six ans plus jeune que son prédécesseur, était beaucoup plus actif et d'esprit plus ouvert (6); on pouvait peut-être lui reprocher un peu trop de confiance en lui et quelque ambition personnelle (7), mais, en revanche, il était orateur très habile et avait tant de bonne grâce qu'il fut vite très bien vu à la cour. Son art fut de rester autant que possible en dehors des factions : ses patrons, les Farnèse, s'appliquaient à maintenir de bons rapports à la fois avec la France et avec l'Espagne. Frangipani fit de même : tandis qu'il se prévalait auprès de Francès d'Alava de ses attaches espagnoles (8), il mettait tous ses soins à gagner la faveur de la Reine-mère, comme le cardinal Farnèse lui avait conseillé de le faire (9). C'était entrer absolument dans les vues pontificales (10) : Pie V trouvait dans l'évêque de Caiazzo le meilleur instrument de cette politique d'union entre les deux cours catholiques à laquelle il ne cessait de consacrer ses efforts.

* * *

(1) Le cardinal Alexandrin au duc de Parme, de Rome, le 8 août 1568 (Arch. de l'Etat à Parme, loc. cit., *carton août-décembre* 1568). Frangipani était chargé de brefs de recommandation pour le duc de Parme et sa femme (Arch. Vat., *arm.* 44, *lib.* 13, f° 243 r° et v°).

(2) L'abbé de Santo Solutore au duc de Savoie; même date (Arch. de l'Etat à Turin, *lettere di ministri*, Roma, *mazzo* 5).

(3) Pietro Manelli, agent du cardinal Farnèse à son maître, de Lyon, le 5 (sic) août 1568. (Arch. de l'Etat à Parme, loc. cit., Francia, *carton* 1567-1569).

(4) « ...Arrivò qui l'altra sera il vescovo di Caiazzo... » (Correr au doge de Venise, de Paris, le 5 septembre 1568 : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f° 267 v°).

(5) Gaspard Fogliani au duc de Ferrare, de Paris, le 12 septembre 1568 (Arch. de l'Etat à Modène, Cancellaria ducale, *Francia*, n° 59).

(6) Charles d'Angennes à Charles IX, de Rome, le 2 août 1568 (Bibl. Nat., *ms. fr.* 3.241, f° 13 v°). Alava à Philippe II, de Paris, le 30 septembre 1568 (Arch. Nat., K1510, n° 43). — Voy. V. MARTIN, *le Gallicanisme et la Réforme catholique*, p. 96.

(7) Alava à Philippe II, de Melun, le 17 décembre 1568 (Arch. Nat., K1511, n°s 135A et 135B) et le 22 décembre (*Ibid.*, n° 138).

(8) Pour les prouver, il lut à l'ambassadeur espagnol sa généalogie (lettre du même au même du 30 septembre, citée ci-dessus).

(9) Feuille d'avis du début de juillet 1569 communiquée par Petrucci au prince de Florence (Arch. de l'Etat à Florence, Mediceo, *filza* 4.598, f° 145).

(10) Pie V exprima au cardinal Farnèse tout le contentement qu'il éprouvait de Frangipani et accorda à celui-ci un supplément de 200 écus [le cardinal Farnèse à Frangipani, de Rome, le 22 novembre 1568 (Arch. de l'Etat à Parme, Carteggio farnesiano, Roma; *août-déc.* 1568); Frangipani à Farnèse, s. l., le 22 décembre 1568 (*Ibid.*, Francia, 1567-69)].

La Reine-mère était alors dans les mêmes sentiments. La paix de Longjumeau, dans son esprit, ne devait être que provisoire : ç'avait été pour Catherine de Médicis un moyen de mettre fin à une guerre engagée par surprise et dont l'issue était compromise à l'avance, mais elle espérait reprendre bientôt la lutte et, cette fois, avec toutes les chances de succès. Philippe II, de son côté, occupé qu'il était à combattre l'hérésie aux Pays-Bas, avait grand intérêt à empêcher le triomphe des protestants en France. Tout était donc propice à un rapprochement des deux cours.

La Reine-mère ne tarda pas à éprouver le changement d'attitude de l'Espagne : depuis longtemps, elle formait le dessein de marier Charles IX à la fille aînée de l'Empereur ; mais, l'année précédente, Philippe II n'avait cessé de traverser ce projet ; quand, au mois d'avril 1568, la Reine y songea de nouveau ⁽¹⁾, il s'y montra, au contraire, très favorable et offrit son appui auprès de la cour impériale ⁽²⁾. Mais un revirement de Philippe II était toujours à craindre. Pour maintenir les bonnes dispositions du roi d'Espagne, Catherine de Médicis eut recours au pape ; elle le savait grand partisan d'un mariage qui devait sceller l'alliance des trois princes catholiques ; aussi, au milieu de juin 1568, envoya-t-elle vers lui Annibal Rucellaï pour le solliciter d'intervenir dans ce sens à la cour de Madrid ⁽³⁾.

Mais, si telle était la raison avouée de la troisième mission de Rucellaï, l'homme de confiance de la Reine avait d'autres instructions, plus secrètes : il s'agissait avant tout de préparer la nouvelle guerre ⁽⁴⁾ ; sans le pape, Catherine le savait bien,

(1) Cf. le très important récit que, le 13 avril, Alava donne au duc d'Albe de son dernier entretien avec le cardinal de Lorraine et le nonce (Arch. Nat., K1509, n° 50).

(2) Le nonce au cardinal Alexandrin, de Paris, le 10 mai 1568 (Arch. Vat., Nunziature, Spagna, reg. 6, f° 113).

(3) Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 17 juin (Arch. de l'Etat à Florence, Mediceo, filza 4.597, f° 106). Les instructions de Rucellaï sont du 13 juin [Arch. Vat., Var. Polit., lib. LXXXI (Miscell., arm. II, n° 82), f° 636]. Rucellaï passa à Florence, probablement au retour (le duc Cosme au Roi et à la Reine, de Florence, le 15 juillet : Arch. de l'Etat à Florence, loc. cit., reg. 54, f°s 276 et 277). Il était revenu à Paris le 25 juillet (Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 28 juillet : Ibid., filza 4597, f° 127).

(4) Cf. la note précédente. Voy. aussi CATENA, *Vita del... Pio Quinto*, p. 80

on ne pourrait trouver ni alliés, ni deniers: Pie V, par son influence personnelle, pouvait, comme il l'avait déjà montré, entraîner non seulement l'Espagne, mais une grande partie des princes italiens à venir en aide au roi de France ; surtout, son consentement était nécessaire pour l'aliénation de biens d'Eglise qui, seule, permettrait de remplir le trésor dégarni.

Le pape, instruit par une première leçon, hésitait à prendre une mesure que la plupart des cardinaux blâmaient (1) ; ses premières offres déçurent la cour de France (2), mais il se montra bientôt beaucoup plus large : le renvoi du chancelier l'Hospital (24 mai 1568), la faveur toujours croissante des Guise (3) lui garantissaient la sincérité de la Reine. A Frangipani quittant Rome pour aller occuper son nouveau poste, il remit une bulle qui autorisait le Roi à vendre des biens ecclésiastiques, jusqu'à concurrence d'un revenu de cent cinquante mille livres ; par mesure de précaution, la perception était confiée à cinq délégués du Saint-Siège, dont les cardinaux de Lorraine et de Bourbon ; en outre, le pape stipulait que les acheteurs devaient être catholiques et, enfin, que le produit de la vente serait exclusivement appliqué aux frais de la guerre (4).

L'intervention pontificale ne fit que précipiter les événements ; catholiques et protestants redoublaient leurs préparatifs et, dès la fin d'août 1568, la guerre apparaissait comme inévitable ; seul, le besoin d'argent en retenait l'éclat (5) ; mais, dès

(1) *Ibid.*

(2) Alava à Philippe II, de Paris, le 24 juillet 1568 (Arch. Nat. K1510, n° 13) ; le même au même, le 27 juillet (*Ibid.*, n° 17).

(3) C'étaient véritablement eux les maîtres de la politique ; ils avaient conseillé la conclusion de la paix de Longjumeau pour supplanter plus facilement les Montmorency, en se réservant le premier rôle dans la guerre prochaine (cf. la lettre d'Alava au duc d'Albe du 13 avril 1568, citée à la n. 1 de la p. 33).

(4) Cette bulle, du 1^{er} août 1568, est publiée dans LADERCHI, *Annales ecclesiastici...*, t. XXIII, p. 126. Pourtant, c'est le 2 août seulement que l'expédition en fut décidée (cf. supra, p. 31, n. 2). Le 7 août, l'évêque de Calizzo vint la communiquer à l'ambassadeur de France, mais Charles d'Angennes, malade des fièvres, ne put le recevoir et prendre connaissance de la bulle que le lendemain (l'évêque du Mans au Roi, de Rome, le 9 août 1568 : Bibl. Nat., *ms. fr.* 3,241, f° 15). Dans la suite, il fit de vains efforts pour que le pape consentit à dépêcher « lettres de banque pour payer cent mil escus par l'ordonnance de ses nonces », la dite somme devant être gagée sur la vente des biens d'Eglise, mais Pie V, tout en estimant « que toutes choses allaient mieux en France que de coutume », s'y refusa constamment (le même au même, du 30 août 1568 : *Ibid.*, f° 20-21).

(5) Il faut voir à ce sujet une dépêche très importante et presque entièrement chiffrée, adressée le 30 août 1568 par Correr au doge de Venise

qu'elle se vit assurée des bonnes dispositions du pape, la Reine leva le masque : dans les derniers jours de septembre (1), une ordonnance royale supprima toutes les licences que la paix de Longjumeau, confirmant l'édit d'Amboise, avait garanties aux Réformés. Cette déclaration de guerre fut bien accueillie, non seulement par l'opinion publique, mais aussi par les princes étrangers ; on vit, quelques jours après, à l'occasion d'une grande procession d'action de grâces à Saint-Denis, le nonce Frangipani prendre publiquement la parole pour féliciter le Roi au nom des ambassadeurs (2).

Pourtant, la fin de l'année 1568 se passa sans grandes opéra-

(Bibl. Nat., *ms. ital.* 1728, f^os 262 v^o à 265) : Le matin même, le cardinal de Lorraine avait réuni dans un couvent où il avait entendu la messe, les cardinaux de Guise et de Clairvaux, l'archevêque de Sens Pellevé, le nonce (qui était encore l'évêque de Ceneda) et l'ambassadeur de Venise. Dans cette conférence, après avoir donné connaissance du manifeste du prince de Condé du 29 août [publié dans : H. DE LA FERRIÈRE, *le XVI^e siècle et les Valois d'après les documents inédits du British Museum et du Record Office* (Paris, 1879, in-8^o)], le cardinal résuma la dernière séance du Conseil royal où il avait vivement protesté contre les attaques de Condé et affirmé son entier loyalisme. En présence des préparatifs des protestants qui s'adressaient aux princes allemands, les catholiques devaient songer à la guerre, mais les frais en seraient très lourds et, d'après un état dressé la veille, dépasseraient 300,000 écus par mois ; pourtant, le Roi était décidé à les supporter et avait donné les ordres nécessaires pour la prochaine campagne ; en particulier, l'on devait, dans tout le Royaume, s'armer pour exterminer les huguenots que l'on trouverait en armes, sans toutefois maltraiter les autres. Le Roi, en effet, dit en substance le cardinal, veut en fuir avec les protestants avant qu'ils aient eu le temps de dominer en Allemagne et aux Pays-Bas ; il importe donc à tous les princes catholiques de le soutenir dans cette lutte et, plus qu'à tout autre, au pape et au doge de Venise. Correr conclut de tout ce long discours qu' « in effetto si vede che hanno gran bisogno di denari... ». Sur tous les préparatifs de la troisième guerre, THOMPSON donne de grands détails (*the Wars of religion in France*, pp. 348 à 365), mais on le complètera et, à l'occasion, on le corrigera, surtout pour les opérations militaires, à l'aide de l'excellent ouvrage de l'intendant GIGON, *la Troisième guerre de religion...*, pp. 27 à 74.

(1) Cette mesure fut prise le 27 septembre (Introd. au t. III des *Lettres de Catherine...*, p. XXXIII) ; mais Alava l'annonçait déjà comme prochaine à Philippe II dans sa lettre du 10 septembre 1568 (Arch. Vat., K1510, n^o 34).

(2) Voy. la lettre d'Alava au duc d'Albe, de Paris, le 30 septembre 1568 (*Ibid.*, n^o 45) et surtout celle de Correr au doge, du 29 septembre (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1726, f^o 276) ; on y trouve de curieux détails sur la cérémonie de Saint-Denis, où Charles IX était allé confier à la protection des saints Denis, Rustique et Eleuthère le sceptre et la couronne royale, selon la tradition observée par les rois de France quand ils partaient pour la guerre. Sur les efforts de Frangipani pour empêcher que l'édit de septembre ne reste lettre morte et que les protestants ne gardent leurs offices et bénéfices, voy. la lettre d'Alava à Philippe II, de Paris, le 30 octobre (Arch. Nat., *loc. cit.*, n^o 71) ; voy. aussi les lettres de Correr au doge, de Paris, les 28 octobre et 3 novembre (Bibl. Nat., *ms.* 1726, f^os 287 et 289) où l'ambassadeur rapporte comment, sur les protestations du nonce, l'évêque de Valence, Jean de Monluc, fut exclu du Conseil du Roi.

tions militaires (1) : les deux adversaires semblaient hésiter à engager une campagne décisive avant l'hiver ; ils s'observaient l'un l'autre et achevaient fiévreusement leurs préparatifs. Tandis que les protestants levaient des troupes dans le Midi et faisaient appel à leurs amis d'Angleterre et d'Allemagne, la cour procédait avec diligence à la vente des biens d'Eglise autorisée par le pape (2). Le cardinal de Lorraine proposait même (3) qu'en raison de la nécessité urgente, on demandât à Rome la permission d'en aliéner davantage sur simple avis d'une commission de prélats français et il fallut une énergique protestation de Frangipani pour empêcher de passer outre au refus de Pie V (4). Rucellaï, pour la quatrième fois envoyé en Italie (5), obtint en revanche que le pape, le duc Cosme de Médicis et la République de Venise garantissent chacun un emprunt de cent mille écus d'or (6) et, dès le début de décembre, les banquiers de Lyon en avançaient cinquante mille sur le crédit pontifical (7).

L'Espagne, enfin, continuait d'être favorable (8) : la mort de

(1) La bataille de Mensignac, où le chef protestant Mouvans fut tué (26 octobre 1568) et que la Reine chercha à représenter au pape comme une grande victoire (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 201, à la date du 3 novembre), et les combats de Jazeneuil et de Pamproux (16-17 novembre), furent les seuls engagements sérieux et n'eurent pas de suites ; on trouvera le récit minutieux de cette campagne d'automne dans l'ouvrage déjà cité de M. GIGON, pp. 58 à 148.

(2) Au lieu de vendre les biens d'Eglise, on les hypothéqua, ce qui produisit une somme plus forte, que l'on évaluait à 7 ou 8 millions (lettre d'Alava à Philippe II, de Paris, le 10 septembre : Arch. Nat., K1510, n° 34. Lettre de Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 9 novembre : Arch. de Florence, loc. cit., *filza* 4.597, f° 241).

(3) Lettre d'Alava à Philippe II, de Paris, le 22 décembre 1568 : Arch. Nat., K1511, n° 139. On trouve dans une lettre du même au même, de Paris, le 15 janvier 1569 (Ibid., K1514, n° 24), l'écho des plaintes du clergé contre la mesure proposée par le cardinal de Lorraine et le récit d'un entretien que l'ambassadeur d'Espagne venait d'avoir à ce sujet avec le nonce.

(4) LA FERRIÈRE, *Introduction* au t. III des *Lettres de Catherine de Médicis*, pp. xxxviii-xxxix.

(5) Il partit de Paris le 22 octobre (lettre de Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 22 octobre : Arch. de l'Etat à Florence, loc. cit., f° 213).

(6) Norris au secrétaire Cecil, de Paris, le 22 novembre : *Calendar... foreign series*, 1566-1568, n° 266. — Voy. aussi : E. PALANDRI, *les Négociations... entre la Toscane et la France...*, p. 120.

(7) Lettre de Petrucci au prince de Florence, de Melun, le 2 décembre 1568 : Arch. de l'Etat à Florence, loc. cit., f° 266.

(8) Le bruit répandu par l'ambassadeur florentin Petrucci, toujours fort malveillant pour les Espagnols, d'une brouille possible entre les catholiques français et Philippe II (lettre de Joseph de Montmayeur, ambassadeur de Sa-

la reine Elisabeth de Valois, dont l'influence s'était toujours exercée à maintenir des rapports amicaux entre son mari et son frère, ne troubla pas leurs bonnes relations (1); il sembla même qu'elle les rendrait plus intimes encore : Catherine de Médicis avait tout de suite songé à donner sa seconde fille Marguerite comme épouse à Philippe II devenu veuf (2). Le pape, pressenti par Rucellaï, refusa la dispense, mais se déclara prêt à favoriser le mariage des deux rois avec les deux filles de l'Empereur, Anne et Isabeau (3). De cette façon encore, les trois princes catholiques devaient être unis par les liens les plus étroits.

* * *

« Bellum istud habebit felicissimum exitum », disait le nonce à la fin de 1568 (4). Il semblait bien, en effet, qu'à aucun autre moment, les catholiques n'avaient été en si bon point ; pourvus pour la première fois d'abondantes ressources, soutenus par l'Espagne et par l'Italie tout entière, enfin, plus unis qu'ils ne l'avaient jamais été, ils entraient avec confiance dans une lutte qu'ils espéraient devoir être décisive. En janvier 1569, leur armée était prête. Les protestants, au contraire, organisaient difficilement la leur : les troupes attendues d'Allemagne ne venaient pas ; le secours envoyé d'Angleterre, et sur lequel ils

vole, à son maître, de Paris, le 12 novembre : Arch. de l'Etat à Turin, lettre di ministri. Francia, *mazzo* 2) était sans fondement.

(1) Ce résultat était dû en grande partie à l'influence du pape (cf. la lettre du nonce d'Espagne Castagna à Fraugipani, de Madrid, le 16 décembre : Arch. Vat., Nunz. di Spagna, *reg.* 4, f° 48 v°).

(2) Lettre de Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 20 novembre : Arch. de l'Etat à Florence, *loc. cit.*, f°s 250 et 252.

(3) Lettre d'Alava au duc d'Albe, de Paris, le 8 décembre : Arch. Nat., K1511, n° 131. — Autre du même à Philippe II, du 17 décembre (*Ibid.*, n°s 135a et 135b).

(4) Lettre de Petrucci au prince de Florence, de Melun, le 6 décembre : Arch. de l'Etat à Florence, *loc. cit.*, f° 270 v°. — Sur les premières opérations de guerre, voy. la lettre du même au même du 29 décembre (DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, p. 582) et celle de Novelli au duc de Ferrare, de Paris, le 31 décembre 1568 : Arch. de l'Etat à Modène, Cancellaria ducale, Francia, n° 58. Mais, bien entendu, on devra tout d'abord consulter le travail très nourri de M. l'intendant GIGON, *la Troisième guerre de religion*, auquel nous renvoyons le lecteur une fois pour toutes.

comptaient beaucoup, fut insignifiant. Condé n'avait pu réunir qu'une quinzaine de mille hommes dénués de tout (1). L'armée royale, commandée par le duc d'Anjou, frère du Roi, qu'assistait le sage Tavannes, eut beau jeu contre de telles troupes : elle les mit en déroute à la première rencontre, à Jarnac (13 mars 1569). Le prince de Condé restait sur le champ de bataille ; cinquante-deux enseignes et trente-quatre cornettes étaient tombées entre les mains des catholiques.

La nouvelle qu'un courrier exprès apporta dans la nuit du 20 au 21 mars (2) à Metz où la cour se trouvait (3), fut accueillie avec des transports de joie ; dès le petit jour, Charles IX assistait à la cathédrale avec sa mère à une messe d'action de grâces (4) ; et, le lendemain, Frangipani, après la réception des ambassadeurs qui étaient venus féliciter le Roi, l'exhorta par de pieuses paroles à ne pas rester sur cette grande victoire et à poursuivre sans merci les ennemis de la foi (5). Ce langage fut approuvé de tous : les protecteurs ordinaires des Réformés, désespérés par le succès des armes catholiques, se taisaient (6).

A Rome aussi, l'allégresse fut vive à la nouvelle de la victoire

(1) Voy. l'importante lettre de Frangipani au cardinal Farnèse, de Paris, le 22 janvier 1569 (Arch. de l'Etat à Naples, Carteggio farnesiano, Roma, fascio 759, fascic. C.) — En outre, dans une lettre de l'ambassadeur de Venise adressée au doge, de Toul, le 20 février 1569 (Bibl. Nat., ms. ital. 1726, f^o 325 v^o-326), on trouve de précieux renseignements sur la misère des provinces de l'Est après le passage du prince d'Orange, de Genlis et des troupes royales : « Il territorio è così mangiato et rubbato che appena è restato tanto à quelle povere genti che possano coprirsi le carni in questi freddi et prometto à Vostra Serenità ingenuamente che, la settimana passata, la quale, per esser l'ultima di Carnovale, è solito farsi largamente da ogni sorte di persone, il nuncio et io ch'eravamo insieme, giudicavamo incontrar buona fortuna quando i nostri forieri... n'assicuravano di pane et vino abbatanza... ».

(2) Lettre de Frangipani au cardinal Alexandrin, de Metz, le 21 mars 1569. [Arch. Vat., Var. Politic., lib. XXXIII (Miscell. arm. II, n^o 34, f^o 209)]. Lettre de Petrucci au prince de Florence, de la même date (Arch. de l'Etat à Florence, loc. cit., filza 4598, f^o 60). — Lettre de Correr au doge de la même date (Bibl. Nat., ms. ital. 1727, f^o 10 v^o). Lettres de François d'Alava à Philippe II et à Gabriel de Cayas, de Metz, le 22 mars (Arch. Nat., K1514, n^os 68 et 69).

(3) Le Roi s'était porté vers la frontière pour surveiller le duc de Deux-Ponts qui cherchait à venir au secours du prince de Condé. Pendant le séjour de la cour à Metz, Frangipani fit démolir le temple protestant de la ville (LADERCHI, *Annales Ecclesiastici...*, t. XXIV, p. 233).

(4) Lettres de Frangipani et de Petrucci citées à la note 2.

(5) Lettre de Petrucci au prince de Florence, de Metz, le 23 mars 1569 (Arch. de l'Etat à Florence, loc. cit., filza 4598, f^o 65 v^o).

(6) Lettres de Frangipani et de Petrucci citées à la note 2.

de Jarnac, qui y parvint à la fin de mars (1) et fut bientôt confirmée par le secrétaire de la nonciature, expédié en toute hâte de Metz en Italie (2). Le pape voyait avec joie commencer sous d'aussi heureux auspices une guerre qui lui tenait tant à cœur et à laquelle des contingents pontificaux allaient prendre part : Fidèle à ses premières promesses, Pie V avait décidé, au début de mars (3), d'envoyer au secours du Roi quatre mille cinq cents

(1) Dès le 26 mars, « sur les XVIII heures », le secrétaire de M. de Mandelot, gouverneur de Lyon et, une demi-heure après, un courrier envoyé par le duc de Nevers apportèrent au pape l'heureuse nouvelle. « Je ne congneuz de ma vye, écrit l'évêque du Mans au Roi le 28 mars, en personne du monde plus d'ayse et de contentement que je felz au pape lorsque je la luy portay » (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16039, f° 130). Mais Pie V attendit, pour donner à sa joie un éclat public, que la nouvelle fût officiellement confirmée. Et c'est seulement le 1^{er} avril qu'arriva le secrétaire du nonce (le même au même, du 12 avril : *Ibid.*, f° 134) et, le 19, on attendait toujours, non sans impatience, M. de Montmorin, envoyé spécialement par le Roi (*Ibid.*, f° 138). Les premières lettres de félicitations du pape au Roi (...*Pii V epistolarum libri V*, éd. GOUBAU, p. 151; LADERCHI, *op. et loc. cit.*, p. 221), à la Reine (... GOUBAU, p. 152; LADERCHI, p. 221), au duc d'Anjou (LADERCHI, p. 222) sont datées du 28 mars; puis le marquis Rangon, envoyé directement par le duc d'Anjou, mais avant la bataille, rapporta à son mandataire un nouveau bref du 13 avril (GOUBAU, p. 159; LADERCHI, p. 222).

(2) Le secrétaire de Frangipani partit dès le 21 mars (cf. les lettres de Frangipani et de Petrucci citées p. 38, n. 1). Le 27 mars, il était déjà à Turin (lettre du nonce de Savoie au cardinal Alexandrin, de Turin, le 27 mars : Arch. Vat., *Savoia, reg.* 1, f° 12); il arriva à Rome le 1^{er} avril (cf. la note précédente). Le pape fit rédiger de seconds brefs de félicitations au Roi et à la Reine-mère, datés du 13 (GOUBAU, *op. cit.*, p. 164 et 156; LADERCHI, *op. et loc. cit.*, p. 226). Pie V renouvela encore ses félicitations par l'intermédiaire de Rucellaï envoyé par lui à cet effet comme nonce extraordinaire (brefs de créance, du 6 mai, au Roi, dans LADERCHI, *op. et loc. cit.*, p. 230; à la Reine : Arch. Vat., *arm.* 44 *lib.* 14, f° 100 v° et 17, f° 171). En outre, Charles IX ayant envoyé à Rome douze cornettes prises sur les protestants, le pape ordonna de les placer « dans l'église de St-Pierre en la chappelle des roys de France... » (l'évêque du Mans au Roi, de Rome, le 3 mai 1569 : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f° 142), mais, toutes réflexions faites, l'ambassadeur de France, auquel le pape laissait le choix de l'emplacement, jugea préférable de suspendre ces trophées « dessous la grande porte de l'église Saint-Pierre qui va dedans l'église neuve », ce lieu lui paraissant plus honorable et d'une surveillance plus facile (le même au même, de Rome, le 20 juin : *Ibid.*, f° 151 v°). — Sur l'envoi de Rucellaï, voy. la lettre du même au même, de Rome, le 12 mai (*Ibid.*, f° 145).

(3) Le pape était personnellement ou ne peut plus favorable à la France, mais il rencontrait de vives oppositions dans la faction du Sacré Collège dévouée à l'Espagne; il se trouvait des cardinaux pour se plaindre ouvertement de la permission donnée au Roi d'aliéner des biens d'Eglise ou pour blâmer l'aide prêtée à la couronne de France. Pie V brisa tout net ces cabales: « De quoy icelle (*Sa Sainteté*), écrit de Rome, le 14 mars 1569, l'évêque du Mans au Roi (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f° 124 r° et v°) feist quelque resention en plain consistoire, ou Elle admonesta et dist aux cardinaux que, durant leurs heures de boyre et de manger, il estoit plus honeste de se faire lire quelque chose de la Sainte Escritture qu'employer ce temps là en calomnies et mesdisances d'autrui, a quoy il sca voit n'estre pas espargné,

gens de pied et quinze cents cavaliers (1) ; le chef en était Ascanio Sforza, comte de Santa Fiore, qu'il avait déjà été question de mander en France lors de la précédente guerre (2). Le pape lui adjoignit un commissaire, l'évêque de Fermo, Laurent Lenzi, qui devait veiller au maintien de la plus stricte discipline dans cette petite armée : il ne fallait pas que les champions de l'Eglise pussent donner le spectacle de la corruption et des vices ; la débauche, le jeu, les blasphèmes leur étaient sévèrement interdits (3). En outre, cinq aumôniers, choisis dans l'Ordre des Jésuites, aidaient l'évêque de Fermo à préserver les soldats italiens de la contagion de l'hérésie (4).

Ce bon ordre se maintint jusqu'à Lyon où les troupes de Santa Fiore, à qui s'étaient joints quinze cents fantassins floren-

et principalement sur les moyens qu'il tenoit a recouvrir quelque argent pour fournir aux fraiz du secours qu'il envoye en France. Il s'esmerveilloit qu'en une entreprise si sainte et si louable, on y vouloit faire maistre des difficultez et le blasmer... ». — Il est à remarquer que, si le bref d'envoi de Santa-Fiore fut expédié le 6 mars (GOUBAU, p. 148 ; LADERCHI, p. 230), ses instructions (Arch. Vat., Pio, reg. 198, f° 19, en copie), ainsi que celles de l'évêque de Fermo (*Ibid.*, f° 27 ; publ. partiellement dans : BROGNOLI, *op. cit.*, t. II, pp. 63-66) le 9 du même mois, c'est seulement six semaines après qu'ils furent prêts à partir : leurs brefs de créance sont du 21 avril (LADERCHI, p. 231). L'organisation de l'armée pontificale avait, en effet, rencontré de nouvelles difficultés : d'abord, des rivalités avaient été suscitées par des adversaires du roi de France parmi les capitaines désignés pour le commandement ; mais surtout on s'était heurté au mauvais vouloir du duc de Savoie et du duc d'Albuquerque, gouverneur espagnol du Milanais, qui se refusaient à laisser faire sur leur territoire la « masse » ou, comme on dirait maintenant, la concentration des troupes (l'évêque du Mans au Roi et à la Reine-Mère, de Rome, le 14 mars 1569 : Bibl. Nat., *loc. cit.*, f°s 125-127 v° et 128) ; sur cette opposition du duc de Savoie, voy. aussi la lettre de Correr au doge, de Metz, le 18 mars : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f° 9 v°).

(1) LADERCHI, *op. cit.*, pp. 231-232. — La cour de France attendait avec impatience le secours pontifical et cherchait par tous moyens à en augmenter l'importance. Dans une lettre des 10 et 11 mars, adressée de Metz au duc d'Albe. Alava raconte que, pour engager le pape à expédier en France 500 cavaliers de plus, on avait envoyé au nonce un étendard pris aux protestants en Languedoc où était peint un pape assailli par des bêtes féroces, mais, ajoute l'ambassadeur, sceptique, il se peut bien « que la pintura seaya hecho aqui » (Arch. Nat., K1514, n° 57).

(2) Pie V avait alors hésité entre le célèbre Marc-Antoine Colonna et lui, « quei sapete quanto siano di valore et amati de soldati italiani » [chiffre joint à la lettre du cardinal Alexandrin à l'évêque de Ceneda du 16 octobre 1567 (Arch. Vat., Nunziature, Francia, reg. 282, fol. 6)]. Le comte de Santa-Fiore était frère du cardinal Sforza.

(3) Instructions de l'évêque de Fermo citées p. 39, n. 3.

(4) On trouvera tous les détails sur la mission de ces aumôniers, qui suivirent toute la campagne, dans LADERCHI, *op. cit.*, p. 232 et surtout dans FOUQUERAY, S. J., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, pp. 622 à 629 ; le récit du P. Fouqueray est fondé en grande partie sur des documents inédits et très précieux ; nous lui avons emprunté quelques détails sur la marche des Italiens en France.

tins (1), entrèrent le 30 mai (2); mais leur marche à travers la France pour rejoindre l'armée royale fut longue, pénible et désordonnée: le 21 juin, ils étaient seulement à Saint-Léonard, dans le Limousin, où la Reine-mère les passa en revue, sans cacher son contentement de recevoir ce « beau et grand secours » (3); un mois après, ils avaient à peine progressé de dix-neuf lieues (4). Au début d'août, ils prirent quartier à Montbazou, tandis que l'on évacuait les malades sur les faubourgs de Tours; mais les infirmeries où les Italiens recevaient des soins étaient si misérablement organisées que les morts se faisaient chaque jour plus nombreuses (5); le nonce et l'ambassadeur florentin durent intervenir énergiquement pour que des mesures plus humaines fussent prises et surtout pour que l'on traitât désormais les sujets du pape et du duc de Toscane avec plus d'égards (6).

(1) Sous les ordres de Mario Sforza, frère du comte de Santa Fiore. — Le duc de Florence en avait décidé l'envoi à l'annonce de la victoire de Jarnac (cf. ses instructions du 20 avril 1569, à Troïle Orsini, envoyé par lui vers Charles IX pour féliciter le Roi de cette victoire dans E. PALANDRI, *Négociations... entre la Toscane et la France...*, pp. 120-121).

(2) Une lettre de l'évêque de Fermo au duc de Nemours, datée de « Lonsbourg » (Lanslebourg), le 22 mai (Bibl. Nat., *ms. fr.* 3.226, f° 96), donne de précieux renseignements sur la marche des troupes. L'avant-garde devait partir le soir même, pour laisser la place au second échelon; quant à l'arrière-garde, elle n'était attendue à Lanslebourg que le lendemain soir. Dans cet ordre, l'armée devait continuer sa marche sur Lyon par Modane et Saint-André en Maurienne; mais l'évêque de Fermo pria instamment le duc de Nemours de donner les ordres nécessaires aux syndics de Lyon pour préparer les approvisionnements nécessaires à une armée si nombreuse: « V. Eccellenza saprà, ajoutait-il, che le bocche degl'huomini di queste genti arrivano à XJ^m ò più et le bocche dei cavalli non sono manco di cinque mila ».

(3) La Reine-mère au Roi, de Limoges, le 17 juin et de Saint-Léonard, le 20 juin 1569 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, pp. 252 et 253). Le duc d'Anjou écrivit aussi au Roi « una lunga lettera tutta in laude della bella dispositione loro » et Charles IX s'empessa d'envoyer à Rome un gentilhomme exprès pour remercier le pape (Correr et Contarini au doge, d'Orléans, le 2 juillet 1569: Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f° 46 v°).

(4) Quatre-vingt-cinq kilomètres seulement séparent Saint-Léonard (chef-lieu de canton, arrondissement de Limoges, Haute-Vienne) de Persac (canton de Lussac-les-Châteaux, arrondissement de Montmorillon, Vienne), où ils étaient le 21 juillet (FOUQUERAY, *op. cit.*, p. 625).

(5) Petrucci au prince de Florence, d'Amboise, les 19 et 22 août 1569 et de Tours, le 28 août (Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4.598, f°^s 172, 177 et 182). La maladie avait commencé ses ravages dans le camp italien, dès le début de juillet (Contarini au doge, d'Orléans, le 9 juillet: Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f° 49).

(6) Déjà, le 1^{er} juillet, Frangipani avertissait Santa Fiore que les Italiens étaient mal vus et qu'il devait se tenir sur ses gardes [lettre de Frangipani à Santa Fiore, d'Orléans, le 1^{er} juillet 1569 (Arch. Vat., *Cardinali*, n° 2,

Cependant, la guerre continuait activement. Les protestants, joints aux mercenaires allemands amenés par le duc de Deux-Ponts, avaient un instant pris l'avantage et infligé aux catholiques un sanglant échec à la Roche-Abeille (25 juin). La cour s'en était émue ⁽¹⁾ et se préoccupait de renforcer l'armée de nouveaux contingents. Rucellaï fut envoyé à cette fin vers le pape, tandis que le duc de Nevers allait solliciter les autres princes italiens ⁽²⁾. Mais Pie V avait offert du premier coup tout ce qu'il pouvait donner ; il lui était impossible de faire un plus grand sacrifice et il pria le Roi de l'excuser ⁽³⁾. En revanche, le duc d'Albe envoya des troupes ⁽⁴⁾ qui, sous le comte de Mansfeld, vinrent grossir l'armée royale.

La rencontre décisive eut lieu à Moncontour, le 3 octobre ; ce fut encore pour les catholiques commandés par le duc d'Anjou l'occasion d'une éclatante victoire ⁽⁵⁾ où le corps d'armée italien eut une grande part : Avant la bataille, Santa

f° 43]. Sur les plaintes de Frangipani et de Petrucci, voy. la lettre de ce dernier du 28 août citée à la note précédente.

(1) Petrucci au prince de Florence, d'Orléans, le 11 juillet (Arch. de Florence, *loc. cit.*, f° 134) ; feuille d'avis jointe à sa lettre du 15 (*Ibid.*, f° 145). D'après l'ambassadeur de Venise, il fallut une vigoureuse intervention de Frangipani et la menace de faire rappeler le contingent italien pour que le Roi et son conseil se décidassent à lever 8.000 Suisses (Contarini au doge, d'Orléans, les 9 et 11 juillet 1569 : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f°s 49 et 50 v°-51).

(2) Voy. dans LADERCHI, *op. et loc. cit.*, p. 240, le texte des brefs de Pie V au Roi et à la Reine-mère. Au fond, le pape était mal disposé à de nouvelles générosités, le Roi ayant, selon lui, perdu l'occasion, après Jarnac, d'écraser les protestants : « Ma, dove manca la volontà, lui fait-on dire, non supplirebbe l'esercito di Xerse » (lettre d'Alexandre de Médicis au duc de Florence, de Rome, le 3 août 1569, cit. dans : E. PALANDRI, *op. cit.*, p. 121, n. 2). Voy. aussi la lettre très importante de l'évêque du Mans au Roi, de Rome, le 18 juillet : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f°s 156-157).

(3) Pas en aussi grand nombre toutefois que la Reine l'aurait voulu (voy. sa lettre à Fourquevaux, de Limoges, le 13 juin 1569, dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 148 et la réponse de Fourquevaux, de Madrid, le 6 juillet, dans les *Dépêches... de Fourquevaux...*, t. II, p. 88).

(4) Elle songea, semble-t-il, un moment à la paix et Frangipani dut intervenir là-contre (lettre de Norris à Cecil, d'Orléans, le 9 juillet ; anal. dans les *Calendars...*, *foreign series*, 1569-1571, p. 94, n° 319).

(5) La nouvelle en arriva le lendemain à la cour (lettres de Petrucci au prince de Florence, de Tours, le 4 octobre : Arch. de Florence, *loc. cit.*, f°s 222 et 223). Frangipani expédia tout de suite son secrétaire en Italie pour annoncer la nouvelle ; on a conservé ses lettres, du 4 octobre, au cardinal Farnèse (Arch. de Parme, Carteggio farnesiano, Francia, carton 1567-1569) et au prince de Florence (Arch. de Florence, *loc. cit.*, *filza* 544, f° 30) ainsi que la réponse de ce dernier, de Florence, le 27 octobre (*Ibid.*, *reg.* 234, f° 105 bis v°). — Dès le 14, on connaissait à Rome la nouvelle de la victoire (LADERCHI, *op. et loc. cit.*, p. 252) ; le secrétaire du nonce arriva vers le 20 (bref au Roi, du 20 octobre : *Ibid.*, p. 252 ; GOUBAT, *op. cit.*, p. 240.).

Fiore avait exhorté ses soldats à se montrer dignes de la cause sacrée qu'ils soutenaient et de la valeur de leurs ancêtres (1) ; cette harangue releva les courages abattus et, pendant le combat, les troupes italiennes firent honneur à leur nation (2) : vingt-cinq drapeaux restèrent entre leurs mains, on ne fit aucun prisonnier, conformément aux ordres de Pie V, qui avait défendu de faire quartier aux ennemis de la foi (3).

La prédiction de Frangipani, les espérances du pape semblaient bien près de se réaliser. Les étendards pris à Moncontour, suspendus aux murs de la basilique du Latran (4), étaient comme le signe visible de la victoire de l'Eglise romaine sur l'hérésie.

(1) LADERCHI, *op. cit.*, pp. 248-252 ; FOUQUERAY, *op. laud.*, p. 627.

(2) CATENA, *Vita del... Pio V*, pp. 72-73 ; GABUTIUS, *Vita Pii V* (AA. SS., *maii*, t. I, p. 650).

(3) *Ibid.*, p. 651.

(4) On trouvera un court, mais curieux récit de la translation des enseignes au Latran, dans un avis de Rome du 7 janvier 1570 (Bibl. Vat., fonds Urbinate, *ms.* 1.041, f° 12). Une inscription, qui existe encore, fut placée sous les trophées ; le meilleur texte en a été donné par FORCELLA, *Iscrizioni delle chiese... di Roma*, t. VIII, (Rome, 1876, in-fol.). Une des trois inscriptions du tombeau de Pie V à Sainte-Marie-Majeure mentionne aussi les étendards pris à Moncontour (*Ibid.*, t. XI, p. 44). — Les drapeaux tombés entre les mains des catholiques à Jarnac avaient également été envoyés au pape par le Roi (brefs de remerciements au Roi et au duc d'Anjou, du 26 avril 1569, dans : LADERCHI *op. et loc. cit.*, f° 229).

CHAPITRE III

PIE V ET LA PAIX DE SAINT-GERMAIN

§ I. Préliminaires de la paix de Saint-Germain. Divisions parmi les catholiques; intrigues contre Frangipani. Conclusion de la paix. — § II. Protestations de Pie V; la situation intérieure de la France lui laisse pourtant quelque espoir. — § III. Frangipani cherche à faire prévaloir une interprétation du traité de Saint-Germain favorable aux catholiques. Affaires d'Avignon et d'Orange. Echec des intrigues protestantes contre Monsieur. — § IV. Mission de Bramante; bon accueil qu'il reçoit à la cour; ses remontrances contre la paix. Projet d'assassinat des principaux chefs protestants.

La victoire de Moncontour n'eut pas les suites que Pie V en attendait (1). Il semblait que l'armée royale eût donné là son dernier effort: plus de ces rapides manœuvres, de ces offensives hardies qui avaient été si heureuses, mais une pénible guerre de sièges qui se prolongea sans résultat pendant près de dix mois. Les fatigues d'une dure campagne (2), le mauvais état des finances et, plus encore, les conflits d'opinions et d'intérêts avaient conduit les catholiques à ce point d'épuise-

(1) « Le pape... me dict toutes les fois que je le veiz n'avoir contentement au monde que des bonnes nouvelles de France » (Rambouillet au Roi, de Rome, le 7 novembre 1569 : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^o 198 v^o).

(2) Dès le 14 octobre, Santa Fiore envoya son secrétaire Riccio à la cour pour solliciter le rapatriement des Italiens, en dépit de l'opposition de Frangipani (Petrucci au prince de Florence, de Tours, le 14 octobre 1569 : Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4,598, f^o 236); la cour manquait de tout, les faubourgs de la ville étaient « il recettacolo di tutti l'infermi del campo » et l'on craignait que la peste ne se déclarât (Fogliani au duc de Ferrare, de Tours, le 29 octobre : Arch. de Modène, Cancelleria ducale, *Francia*, n^o 59). Sur la misère de l'armée catholique et la pénurie du trésor royal, voy. les dépêches de l'ambassadeur florentin Petrucci, citées par E. PALANDRI, *les Négociations entre la Toscane et la France*, pp. 127-129. — Sur les pertes du contingent pontifical, voy. les lettres de Rambouillet au Roi, de Rome, les 7 novembre 1569 et 2 janvier 1570 : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^{os} 198 v^o et 212).

ment. Depuis plusieurs mois, le cardinal de Lorraine, s'appuyant sur l'ambassadeur d'Espagne (1), ne cessait de combattre la Reine-mère; Frangipani, comme elle partisan d'un rapprochement entre les Guise et les Montmorency qu'il avait fait revenir à la cour, la soutenait (2). Ces différends avaient leurs échos à Rome : Rucellaï, pourtant comblé de bienfaits par Catherine de Médicis (3), s'était dans la Curie fait contre le nonce l'instrument du parti lorrain (4). Le pape n'abandonna jamais Frangipani; cependant, celui-ci ne fut pas sans souffrir des attaques dirigées par un concurrent jaloux (5); ces

(1) François d'Alava fut toujours hostile à Catherine de Médicis qui se plaignit souvent de lui. Voy. sur ce diplomate les bonnes pages de BACHGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 26-27 et PAZ, *Archivo de Simancas... Secretaria de Estado, capitulaciones con Francia...*, pp. 675-697; on trouvera dans cet ouvrage, pp. 687-688, le jugement sévère que porte Alava sur la Reine-mère. Les intrigues espagnoles manquèrent du reste leur but à Rome : dans une longue audience de trois heures, Rambouillet s'employa à justifier la Reine-mère auprès du pape; celui-ci assura l'ambassadeur, en termes très exprès, que s'il arrivait à connaître les calomnieux de la Reine, il en ferait un châtiement exemplaire et protesta de son affection pour Catherine. Au reste, il n'échappa point à notre ambassadeur que le pape était fatigué de l'arrogance espagnole et désirait que la France pût faire contrepoids à la puissance de Philippe II (cf. la lettre très importante de Rambouillet à la Reine-mère, de Rome, le 7 novembre 1569 : Bibl. Nat., ms. fr. 16.039, f^{os} 204 et 205 v^o).

(2) On a les plus longs détails sur le retour de Montmorency à la cour, ménagé par le nonce et par le cardinal de Bourbon, et sur le conflit qui en résulta avec le cardinal de Lorraine, dans les lettres d'Alava au duc d'Albe, d'Orléans, le 15 juillet 1569 (Arch. Nat., K1513, n^o 88); à Philippe II, de Tours, le 4 septembre (*Ibid.*, K1512, n^o 63); à Juan de Zuniga, de Tours, le 2 octobre (*Ibid.*, n^o 91).

(3) Catherine de Médicis aurait voulu que Pie V créât Rucellaï cardinal; en même temps, il est vrai, elle chargeait l'ambassadeur de France à Rome de faire des démarches en faveur de Frangipani, dont elle s'estimait très satisfaite. (Rambouillet à la Reine-mère, de Rome, le 7 novembre : Bibl. Nat., ms. fr. 16.039, f^{os} 200-201).

(4) Sur les intrigues de Rucellaï à Rome, voy. : Petrucci au prince de Florence, de Tours, le 23 novembre 1569 (Arch. de Florence, *loc. cit.*, f^o 270); Fogliani au duc de Ferrare, de Tours, le 7 décembre (Arch. de Modène, *loc. cit.*); Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 27 juin 1570 (Arch. de Florence, *loc. cit.*, *fila* 4.599, f^o 112).

(5) Rucellaï essaya tout d'abord de combattre Frangipani en prétendant que l'affichage de la bulle contre Elisabeth d'Angleterre rendait impossible le maintien de ce nonce à la cour de France (Petrucci au même, de Paris, le 15 juillet 1570 : *Ibid.*, f^o 128; le même au même, de la même date : *Ibid.*, f^o 132 v^o; le même au même, de Paris, le 15 août : *Ibid.*, f^o 161). Puis, il répandit le bruit que Frangipani ne cherchait qu'à faire le jeu de la Reine et à favoriser les Montmorency. Frangipani eut à en rendre compte à Rome : il montra que la seconde accusation était fautive; quant à la faveur de la Reine-mère, il ne se cachait pas de l'avoir recherchée et, même, se félicitait de l'avoir obtenue; il avait confiance que le service de son maître en tirait grand profit [Frangipani au cardinal Farnèse, de Paris, le 10 septembre 1570 (Arch. de l'Etat à Parme, Carteg. Farnes., Francia, 1570-71), le même

dissentiments entre les divers agents de la politique pontificale furent pour quelque chose dans les échecs qu'elle éprouva.

Mais de bien plus grave conséquence encore fut la mésentente entre le Roi et le duc d'Anjou. Charles IX ne voyait pas sans déplaisir les succès de son frère (1); il avait en vain cherché à les égaler; puisqu'il ne réussissait pas à la guerre, il voulut avoir du moins l'honneur de conclure la paix. Dès le mois d'octobre 1569, il y songea, et, dix mois durant, poursuivit son but avec persistance, mais sans vigueur.

Ces lentes négociations (2), si souvent abandonnées, puis reprises, que les deux partis ne semblaient pourvoir se résoudre ni à la paix, ni à la guerre, étaient, suivant les circonstances, tantôt traversées, tantôt favorisées par les catholiques. Seul, Pie V s'y montra constamment hostile: dès le 29 janvier 1570, il protestait contre l'idée d'une composition avec des rebelles que la loi humaine et la loi divine condamnaient également (3). On eut beau, le mois suivant, lui envoyer l'évêque du Mans, le célèbre Rambouillet, pour justifier à ses yeux ces pourparlers et solliciter une fois encore son appui pour le cas où ils échoueraient, le pape ne se départit point de son intransigeance (4) : à quoi bon de nouveaux préparatifs de guerre si la paix était déjà comme faite ? Il ne lui restait plus qu'à s'y

au cardinal Rusticucci, de Paris, le 14 octobre (Arch. Vat., Nunz. di Francia, reg. 4, f° 60) ; le même au même, de Paris, le 12 décembre (*Ibid.*, f° 96)]

(1) Le duc d'Anjou songea même à quitter quelque temps la France et à passer en Italie; le nonce et l'ambassadeur d'Espagne agirent de concert pour faire échouer ce projet (Contarini au Conseil des Dix, de Paris, 30 mars 1570, dans Acton, *la Strage di San Batholomco*, p. 101).

(2) Ce n'est pas la place ici d'en reprendre le récit : on le trouvera tout au long dans l'introduction du t. III des *Lettres de Catherine de Médicis*, par LA FERRIÈRE, pp. LII-LXVII.

(3) Brefs au roi (Pii V... *epistolarum libri V*, éd. GOUBAU, p. 266; LADERCHI, *Annales Ecclesiastic.*, t. XXIV, p. 101) ; à la Reine-mère (GOUBAU, p. 269; LADERCHI, p. 102) ; au duc d'Anjou (GOUBAU, p. 272; LADERCHI, p. 103). Voy. aussi : VACANDARD, *Etudes de critique et d'histoire*, pp. 234-235. — Les premiers bruits de paix étaient parvenus à Rome à la fin de l'année 1569, mais le pape, tout entier à la préparation de la campagne de printemps, avait refusé d'y prêter foi (cf. l'importante lettre de Rambouillet au Roi, de Rome, le 2 janvier 1570 : Bibl. Nat., ms. fr. 16.039, f°s 212-216; v. aussi les lettres du même au même des 16 et 30 janvier : *Ibid.*, f°s 219 et 223) ; il est à noter que pendant toute cette période, les courriers eurent de grands retards et que la cour de Rome fut très mal au courant des événements de France.

(4) On trouvera la lettre de Rambouillet du 27 février 1570, rendant compte à la Reine de son audience du pape, au t. III des *Lettres de Catherine...*, p. 306, n. 1.

résigner et à prier pour le Roi, dont de mauvais conseillers abusèrent la bonté (1).

Un instant, pourtant, il sembla qu'un peu d'espoir lui revenait, à voir Jeanne d'Albret refuser avec obstination les offres les plus libérales de Charles IX (2). Comme, le 27 mars (3), il chargeait un nonce extraordinaire, le comte de Rosreshof (4), de porter au duc d'Anjou un chapeau et une épée d'honneur en souvenir de la victoire de Moncontour, Pie V en profita pour faire remonter au Roi les dangers d'un accord avec les protestants et l'exhorter à reprendre virilement une lutte marquée déjà par tant de succès. La mission de Rosreshof fut sans résultats et les conférences avec les députés de la reine de Navarre, un instant suspendues, reprirent leur cours.

Pour la décharge de sa conscience, Pie V condamna une dernière fois, le 23 avril (5), l'avantageuse paix offerte par le Roi à ses ennemis de la veille, mais il n'avait plus d'illusions :

(1) Frangipani, de son côté, ne cessa de combattre les négociations de paix (voy., entre autres les lettres d'Alvise Contarini au doge, d'Angers, les 6, 12 et 18 février 1570 : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f^{os} 119 v^o, 122 v^o et 127 ; les 20 et 29 juillet : *Ibid.*, f^{os} 176 v^o-177 et 178 v^o-181 v^o).

(2) Dès le 13 mars 1570, l'évêque du Mans écrivait au Roi qu'il avait, dans sa dernière audience, « trouvé le pape beaucoup adoucy de la mauvaise opinion qu'il avoit des conditions de ceste paix. ». Le bruit, du reste, courait à Rome « que la paix est du tout rompue » (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^o 247). Il est vrai qu'en réponse à cette lettre, le 12 avril, le Roi et la Reine-mère chargeaient l'ambassadeur d'enlever au pape ce qui pouvait lui rester d'espoir (minute : *Ibid.*, f^o 257).

(3) C'est du moins la date que portent ses instructions [minute : Arch. Vat., Var. Politic., *lib.* LXXXI (*Miscell.*, *arm.* II, n^o 82), f^o 463] ; mais, dans sa lettre au Roi du 10 avril (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^o 253 v^o), l'évêque du Mans annonçait que cet envoyé extraordinaire partirait dans deux ou trois jours ; de plus, ses brefs de créance sont seulement du 19 mai 1570 (Arch. Vat., *arm.* 44, n^o 15, f^o 113).

(4) Dans ses instructions, cet envoyé porte le nom de Jérôme Rosreshof ou Roheroff, « prepositus ecclesie Vratislaviensis (c'est-à-dire de Breslau), cubicularius noster ». Mais, tout en lui confirmant le titre de camérier du pape, l'évêque du Mans, dans la lettre ci-dessus citée, lui donne un nom de forme assez différente : « Le comte Hieronimo Rozrazowski, polaque... à ce que j'entends, a prins sa nourriture en France ; pour le moins, parle il françois comme moy ». Sur la mission de Rosreshof et la solennité de la remise du chapeau et de l'épée qui eut lieu vers la mi-juin, voy. la lettre de Norris à la Reine d'Angleterre, d'Argenton, le 15 juin (anal. dans les *Calendars...*, 1569-1571, p. 268, n^o 1.005) et celle de Contarini au doge, de Paris, le 30 mai (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f^o 161 v^o).

(5) Bref au Roi (LADERCHI, *op. et loc. cit.*, p. 108 ; GOUBAU, p. 274 ; cf. aussi PALANDRI, *op. cit.*, p. 129). Pie V avait précédemment envoyé deux brefs, aux cardinaux de Bourbon (le 2 mars : LADERCHI, p. 106) et de Lorraine (le 11 mars : *Ibid.*, p. 107) qui parurent d'autant plus sévères que le pape, d'après la rumeur commune, passait pour s'être adouci (Petrucci au prince de Florence, le 8 avril, dans : DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. II, p. 620).

seuls purent le surprendre les retards apportés à la conclusion du traité, mais les exigences des protestants bien plus que les scrupules du Roi en étaient la cause. Après mille tergiversations (1), la paix fut enfin signée à Saint-Germain, le 8 août (2); elle accordait aux Réformés plus de libertés qu'ils n'en avaient eu avant leurs défaites.

* * *

Après avoir pu espérer la ruine de l'hérésie en France, Pie V assistait à son triomphe; il ne voulut pas s'y associer et renouvela ses protestations. Le 13 août, il conjurait les deux cardinaux français les plus influents, Lorraine et Bourbon, de s'employer à rompre les négociations avec Coligny et les princes (3). Le 19, apprenant que Charles IX avait engagé sa signature, il

(1) Sur toutes ces alternatives, cf. p. 46; voy. en outre: le Roi et la Reine-mère à l'évêque du Mans, de mai 1570 (minutes: Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^{os} 258 et 260); Contarini au doge, de Châteaubriant, le 24 avril (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f^o 153 v^o); Petrucci au cardinal de Médicis, d'Angers, le 29 avril (Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 5.098, f^o 38); le même au prince de Florence, de Paris, le 20 mai (Ibid., *filza* 4.599, f^o 91); Frangipani au cardinal Farnèse, de Paris, le 1^{er} juillet (Arch. de Naples, Farnesiano, *Roma, fascio* 732). Le pape, à plusieurs reprises, chargea le cardinal de Rambouillet de détourner son maître de poursuivre les négociations (lettres des 3 et 17 juillet; Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^{os} 277, 286, etc.). Sur les derniers efforts du nonce pour rompre les pourparlers et sur la hâte de la Reine-mère à conclure la paix, cf. H. BAUMGARTEN, *Nachtrag zur Geschichte der Bartholomäusnacht...*, pp. 386-388).

(2) Elle fut enregistrée par le Parlement le 11 août, mais, le 16, on n'en connaissait pas encore le texte exact dans le public; quelques jours après seulement, sortirent de presse les exemplaires imprimés (Frangipani au cardinal Rusticucci, de Paris, le 16 août: Arch. Vat. Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^o 18). La paix ne fut annoncée officiellement au pape que le 19 (la Reine-mère au pape, de Saint-Germain, le 19 août: *Lettres de Catherine...*, t. III, p. 330. Dès le 13 août, le Roi avait communiqué la nouvelle de la paix à son ambassadeur à Rome, qui, le 3 septembre, vint en donner avis au pape et chercher à justifier son maître. Pie V lui répondit brièvement qu'il attendait des nouvelles; dans une seconde audience, le 9 septembre, il fit preuve d'un calme qui surprit l'ambassadeur de France: « Depuis que je suys pardeça et que ordinairement je traicte avecques luy, je ne l'ay jamais veu parler si retenu qu'a ceste heure, ny commander avecques une telle prudence a ses passions et colleres » (le cardinal de Rambouillet au Roi, de Rome, le 11 septembre 1570: Bibl. Nat., *ms. fr.*, 16.039, f^o 288 r^o et v^o, publ. à la p. 330, n. 1 du t. III des *Lettres de Catherine de Médicis...*).

(3) Bref au cardinal de Lorraine (*Pii V... epistolarum libri* V, éd. GOUBAU, p. 276; LADERCHI, *Annales ecclesiastici*, t. XXIV, p. 111), au cardinal de Bourbon (GOUBAU, p. 279; LADERCHI, pp. 112 et 113) et au Roi, pour l'exhorter à suivre les avis contenus dans les deux brefs précédents (LADERCHI, p. 114).

décidait l'envoi à la cour de France de l'un de ses familiers, le protonotaire Bramante (1), pour désapprouver publiquement cet acte ; dictées par Pie V lui-même, les instructions remises à ce nonce extraordinaire (2) étaient une sévère condamnation du traité de Saint-Germain, aussi funeste aux yeux du pape pour le Roi que pour l'Eglise ; selon lui, toute atteinte portée aux droits de la vraie religion avait nui et devait nuire par contre-coup à l'autorité royale : l'hétérodoxie s'accompagnait naturellement d'un esprit de révolte.

Si grande que fût sa déception, Pie V ne désespérait pas de l'efficacité de ses objurgations : la situation politique, en apparence si favorable aux Réformés, laissait, en effet, une lueur d'espoir.

Le Roi se montrait catholique zélé et plein de bonnes intentions, mais sa virilité tardive le rendait quelque peu irrésolu et docile aux suggestions (3) ; la Reine-mère, très soumise aussi

(1) Nous n'avons pu recueillir de renseignements sur la biographie de ce Francesco Bramante qui jouait à la cour pontificale un rôle fort effacé : « Il n'est cogneu de presque personne de ceste court », écrit le 9 octobre le cardinal de Rambouillet (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^o 297). « J'aurais forte taiche, écrit-il encore le 23 octobre, si je voulois entreprendre de... faire scavoir quel homme est ce dict prothonotaire Bramant, ce qu'il scait faire, ne ce qu'il vault, car il est homme si neuf en ceste cour que presque personne ne l'y congnoist et me doute que, pour son coup d'essay, il ait une forte taiche » (*Ibid.*, f^o 301, r^o-v^o). Nous savons seulement que Bramante exerçait la charge de protonotaire apostolique et qu'il était « des gens de Monsieur le cardinal Alexandrin » (le sieur de Montfort au duc de Savoie, de Paris, novembre 1570 : Arch. de Turin ; *lettere di ministri, Francia, marzo 3*).

(2) Ces instructions, datées du 19 août 1570, furent consignées à Bramante le 25 septembre seulement [Arch. Vat., Var. Politic., *lib. LXXXI* (Miscell., *arm. II*, n^o 82), f^{os} 264, 266, 269]. On trouvera, parmi les pièces justificatives de J.-W. THOMPSON, *The Wars of religion in France, un Discorso sopra gli humori del Regno di Francia, di Mons. Nazaret* (Bibl. Vat., Barberini, *ms.* 5.269, f^{os} 63 sqq.) « Mons. Nazaret » désigne certainement Frangipani qui devint titulaire du siège de Nazareth en 1572 ; pourtant, il ne semble pas avoir eu part à la rédaction du discours mis sous son nom et qui de toute évidence a été élaboré dans les bureaux de la Secrétairerie d'Etat ; c'est presque certainement un mémoire remis à Bramante avant son départ (il y est fait allusion à la dispense demandée par le duc de Guise pour son mariage avec la princesse de Porcien, ce qui permet de dater le document de juillet ou d'août 1570). Ce texte, assez mal publié par THOMPSON, donne des renseignements importants sur la situation politique de la France au milieu de 1570 et l'idée que l'on s'en faisait à Rome.

(3) « Sua Maestà è di un animo integro, schieto et bono. non ha esperienza, perche l'educatione non gli l'ha data sin qui et ancho di sua natura..., è di tarda virilità, ma di bon spirito et di retta intentione... » [Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 12 septembre 1570 (Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^o 41)]. Frangipani, en bien d'autres endroits, moins caractéristiques toutefois, revient sur ces bonnes qualités du Roi, accompagnées malheureusement d'une grande faiblesse (voy. par ex. la lettre du même au même,

au Saint-Siège, cherchait malheureusement trop souvent à satisfaire tous les partis par des compromis. Tout le mal venait de ce manque d'énergie de Catherine et de Charles : ils n'avaient su, ni bannir de leur entourage les courtisans suspects, ni fermer l'oreille aux avis intéressés que d'officieux conseillers leur prodiguaient ; parmi les confidents du Roi et de la Reine, plusieurs, en pleine guerre, n'avaient cessé d'être en relations avec Coligny (1). Les créatures du cardinal de Lorraine n'étaient pas des serviteurs plus sûrs, ni plus dévoués à la cause de l'Eglise (2) : les Guise, n'ayant jamais visé qu'à devenir les vrais maîtres de l'Etat, étaient loin de désirer une victoire trop complète du Roi sur les protestants, qui eût mis fin à l'anarchie dont leurs ambitions se nourrissaient. Le même égoïsme se retrouvait dans toute la noblesse : catholicisme, protestantisme, ce n'était, dans les provinces qu'un prétexte à pillages et à rapines, à la cour que le masque de l'intrigue et des luttes d'intérêts (3).

Dans le peuple, au contraire, ce mauvais esprit n'avait guère pénétré et la foi était sincère (4). Certes, la Réforme l'emportait dans le Midi de la France, mais le Nord et l'Est avaient presque complètement échappé à son influence (5) ; et si, à Lyon, ville

de Paris, le 19 août 1570 ; la feuille de chiffres du 30 août, etc. : *Ibid.*, f^{os} 21, 33, etc. ; voy. aussi V. MARTIN, *le Gallicanisme et la Réforme catholique*, pp. 96-97).

(1) Voy. la lettre du 19 août citée ci-dessus.

(2) Voy. dans BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 11 et suiv. le récit de la curieuse conversation qu'eurent sur le cardinal de Lorraine Frangipani et Alava.

(3) Sur l'état de la cour, voy. le rapport de Bramante ; voy. aussi la lettre du 19 septembre (Arch. Vat., *loc. cit.*) et la feuille de chiffres de Frangipani du 30 septembre (*Ibid.*, f^o 52), dont voici le passage caractéristique : dans cette cour, dit le nonce, seul le Roi est bon : « tutti li altri sono... pieni di ogni sorte di passione et interesse del mondo et vacui di ogni religione, della quale io ne credo che così li heretici come quelli che si dicono catholici, dico de nobili, se ne servono solamente per pretesto, ma che, in verità, non hanno religione ». Tout le mal, dit-il encore le 6 novembre, vient de la noblesse, tout infectée, « non... per heresia di religione, ma per heresia di ambitione et di avaritia et di voler vivere in una licenza di dominare et rubare per tutto et è questo male maggiore nêi maggiori di qualsivoglia ordine, catholici o heretici che si chiamino. »

(4) Frangipani parle souvent des sentiments catholiques du peuple de Paris et de l'affluence extraordinaire aux cérémonies religieuses [lettres de Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 12 septembre 1570, le 9 octobre, le 6 novembre, etc. (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^{os} 41, 56, 70, etc.)].

(5) Pendant un voyage qu'il fit à la fin de novembre de Paris à Mézières Frangipani s'enquit à chaque étape du nombre de protestants qui vivaient dans la localité. Sauf à Soissons, que les Huguenots avaient occupée neuf

de commerce international, l'hérésie avait des adeptes, Paris, Toulouse étaient ardemment catholiques.

Le pape, il est vrai, pouvait craindre qu'à la faveur de la paix, les protestants ne fissent de nouveaux progrès, mais ils trouvèrent en lui un adversaire toujours en éveil : faire échec à leur propagande en encourageant les prédicateurs à défendre avec fermeté la vraie foi et en favorisant le développement de la Compagnie de Jésus, restaurer dans l'Eglise de France l'esprit de discipline et lutter contre le gallicanisme, telle fut la tâche qu'il se proposa. Mais l'appui du Roi était nécessaire pour mener à bien cette tentative de contre-réforme : il fallait avant tout écarter de la cour les mauvais conseillers qui entouraient Charles IX ou, tout au moins, contrebalancer leur influence par celle du duc d'Anjou ⁽¹⁾ et pousser le jeune Roi à user plus virilement de son autorité pour contenir les dangereuses rivalités de la haute noblesse. Enfin, le pape avait toujours en vue l'union des princes catholiques : ses interventions en faveur du mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal ⁽²⁾, ses efforts pour amener Charles IX à entrer dans la Ligue contre le Turc ⁽³⁾ ou à prendre ouvertement avec Philippe II la défense de Marie Stuart, prisonnière, en vue de

mois et qui, sur mille maisons, en comptait quarante habitées par des Réformés, les hérétiques se trouvaient en nombre insignifiant [Frangipani à Rusticucci, de Mézières, le 27 novembre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 91); Bramante au même, de Mézières, le 28 novembre (*Ibid.*, f° 94) et de Paris, le 24 décembre (*Ibid.*, f° 100)].

(1) Feuille de chiffres envoyée par Frangipani à Rusticucci le 19 août (*Ibid.*, f° 21).

(2) Cf. le copieux article de TAUZIN sur le *Mariage de Marguerite de Valois*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. LXXX, 1906, pp. 447 sqq. et les bonnes pages de BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 25 sqq. Voy. aussi les lettres de Rambouillet à la Reine-mère des 5 décembre 1569, 25 juin, 3 et 7 juillet 1570 (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f°s 210, 276, 281 et 283), etc. La Reine avait de cette union le plus grand désir et, à plusieurs reprises, pria Frangipani de demander au pape d'intervenir [Petrucci au prince de Florence, d'Angers, le 5 mai 1570 (DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, p. 627); Frangipani à Rusticucci, de Paris, les 2 et 24 septembre 1570 (Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f°s 37 et 46); etc.].

(3) Voy. entre autres, les lettres de Rambouillet au Roi des 13 et 27 mars, 3 juillet 1570, etc. (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f°s 247 v°, 250 v°, 278, etc.), celle du Roi à son ambassadeur, du 11 avril 1570 (minute : *Ibid.*, f° 256); celles de Contarini au doge, des 6 et 24 avril 1570 : Bibl. Nat. *ms. ital.*, 1727, f°s 145 v°-147 v° et 152 v°-153 v°. Puis, à partir du mois de juillet, il n'est guère de lettres où le cardinal de Rambouillet ne parle de la Ligue et des affaires d'Orient.

rétablir la religion romaine en Angleterre (1), n'étaient que des moyens détournés de frapper le protestantisme français, qui fondait ses principaux espoirs sur une rupture entre la France et l'Espagne.

Cette lutte entre deux adversaires également résolus dura jusqu'à la mort de Pie V. Telle fut l'inconstance de l'opinion, tel aussi l'acharnement des partis qu'aucun d'eux ne voulut s'avouer vaincu ; au milieu de l'enchevêtrement des intrigues, l'historien parfois se perd et ne sait à qui attribuer l'avantage.

* * *

La mission de Bramante fut retardée ; Pie V jugea sans doute l'état des affaires trop incertain encore pour que l'envoi d'un homme nouveau ne fût pas sans inconvénients : on ne savait même pas dans quel esprit la paix de Saint-Germain avait été conclue par le Roi et si elle devait durer plus ou aussi peu que celle de Longjumeau.

Il valait mieux laisser la situation politique se préciser, en se reposant sur le nonce ordinaire du soin de conduire les premiers engagements. Frangipani mérita la confiance de Pie V : tout en suivant fidèlement les idées directrices de son maître, il montra dans leur application un sens très fin de l'opportunité.

Conformément aux ordres du pape, il ne laissa passer aucune occasion de condamner le traité de Saint-Germain ; une première fois après la publication de l'édit (2), une seconde au début de septembre (3), il se plaignit vivement de ce pacte inégal, si préjudiciable à la cause catholique ; mais ce fut surtout quand il remit à la Reine-mère et au Roi les brefs du 27 août (4) que sa protestation fut la plus énergique : dans

(1) Lettres de Frangipani à Rusticucci, de Paris, les 2 et 20 septembre 1570 (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^{os} 37 et 44), etc.

(2) « Non ho potuto mancare di non farne una deploration grande con queste Maestà, pregandole ultimamente à non voler credere d'haver fatto pace, ma più tosto suspension d'arme... » [Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 19 août (Arch. Vat., *loc. cit.* f^o 19)].

(3) A l'occasion de la remise au Roi et aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine des brefs du 13 août cités p. 48 n. 3 [le même au même, du 2 septembre (*Ibid.*, f^o 37)].

(4) Arch. Vat., *arm.* 44, *lib.* 19, f^{os} 232-233.

une audience qui dura plus de deux heures, le 22 septembre (1), il dénonça à Charles IX les dangers auxquels les intrigues des huguenots, encouragés par cette paix inespérée pour eux, exposaient l'Etat et la personne royale. Sans se contenter des vagues espérances que Charles lui donna (2), il renouvela ces avertissements le 8 octobre (3).

L'attitude très nette du représentant du Saint-Siège chassait toute équivoque en enlevant à Catherine l'espoir d'obtenir le consentement tacite du pape, comme un instant elle s'en était flattée (4). Mais, s'en tenir à une simple condamnation de principe eût été imprudent : Frangipani n'escomptait pas que ses constantes remontrances suffiraient à rompre la paix; mieux valait, en attendant que la situation politique se modifiât, tirer d'elle tout ce qui pouvait servir les intérêts catholiques. Or, le nonce n'avait pas tardé à démêler que, si Charles IX et sa mère avaient signé la paix de Saint-Germain pour mettre fin à une guerre ruineuse, ils n'entendaient cependant pas laisser le champ libre à la Réforme (5); bien loin de là : ils gardaient l'espoir de gagner par la persuasion et au besoin par l'intrigue ce que la force des armes n'avait pu leur donner.

Profitant de ces circonstances favorables, Frangipani em-

(1) Lettre de Frangipani à Rusticucci du 24 septembre (Arch. Vat., Nunz. di Francia, reg. 4, f° 46).

(2) « Monsignor nuntio, state di bona voglia che noi speramo di tirar « questa pace à così bono et honorevol termine che il fine comandarà ancho « il principio che hoggidi pare così malo », aggiongendomi il Rè che son delle cose nel animo che, per poterle fare, non bisogna dirle. Queste parole mostrorono dirnele con molta confidenza et il Rè separatamente me n'hà dette de simili altre voite ». [Le même au même, du 24 septembre (*Ibid.*, f° 46)]. Frangipani, au reste, ne se fit pas d'illusion et jugea que le Roi lui avait ainsi parlé « per acquetar me », dit-il (*Ibid.*).

(3) Le même au même, de Paris, le 9 octobre (*Ibid.*, f° 56).

(4) Catherine de Médicis au pape, de Saint-Germain, le 19 août 1570 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 330) et surtout : le cardinal de Rambouillet à la Reine, de Rome, s. d. (*Ibid.*, p. 330, en note).

(5) Le 29 août, « Sua Maestà (*de Roi*), in presenza di cardinali, vescovi, di rettori parochiali et di predicatori..., congregati in la sala del suo Palazzo con intervento della Madre, fratelli et altri del Consiglio, fè una christiana dichiarazione del animo suo, con una protestatione et espressa professione di fede in la unione et obediencia della Chiesa Catholica Romana, dicendo di voler quella conservare et aumentare sempre con tutto il suo potere, insin con la propria vita... » [Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 30 août (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 30); V. MARTIN, *le Gallicanisme et la Réforme catholique*, p. 99]. Quelques jours auparavant, le Roi avait refusé de prendre aux gages du trésor Louis de Nassau comme l'auraient désiré les protestants. [Feuille de chiffres du même au même, du 19 août (*Ibid.*, f° 21)].

ploya toute sa diplomatie à faire appliquer les clauses du traité dans un sens strictement catholique (1). Chaque jour, il doit livrer une nouvelle escarmouche; tantôt, il lui faut prendre la défense de quelque prédicateur qui, du haut de la chaire, a condamné avec trop de virulence la paix récemment conclue (2), tantôt il s'agit d'écarter du Collège de France un protestant comme le célèbre Pierre Ramus qui prétend y reprendre son enseignement (3). Une autre fois, c'est le cardinal de Châtillon qui, privé pour cause d'hérésie de l'évêché de Beauvais, veut profiter de l'édit de pacification pour rentrer dans ses anciens droits : il extorque de la complaisance d'un conseiller au Parlement une commission de réintégration, en vertu de laquelle il fait envahir par une bande armée une ferme appartenant à la messe épiscopale. Soutenu à la cour par de nombreux partisans, il cherche à faire admettre la légitimité de son occupation. Mais, ici encore, Frangipani intervient : avec beaucoup d'habileté, il gagne à ses vues Charles IX, Catherine de Médicis, le chancelier Morvilliers ; à l'influence de Châtillon, il oppose celle du cardinal de Bourbon à qui l'administration du diocèse de Beauvais avait été provisoirement confiée et qu'il parvient à faire confirmer dans cette charge pour un nouveau terme de trois années (4).

(1) Sur ces négociations, cf. V. MARTIN, *op. cit.*, pp. 98 sqq.

(2) Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 17 et surtout le 30 septembre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^{os} 43 et 48).

(3) Sento ritornato Pietro Ramo, heretico, et volendo in virtù dell'editto entrar nel luoco che haveva già nel Collegio di lettore dell'arti, quei del Collegio, insieme al vescovo, se li opposero ». Le Roi « decreto che detto Ramo et qualunque altro heretico che faccia professione d'insegnare, non debba essere adnesso in nesciun loco di catholici per la corrottione che possono fare della gioventù ». (*Ibid.*; voy. aussi BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, p. 41). En revanche, Frangipani s'emploie à favoriser le développement de la Compagnie de Jésus : il accompagne chez le Roi le P. Possevin et montre l'établissement de nouveaux collèges de Jésuites comme un des meilleurs palliatifs de la paix [Frangipani à Rusticucci, du 19 août (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^o 19)]. Sur le rôle joué par le nonce dans la création du collège de Verdun, voy. FOUQUERAY, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 509 et la lettre de Frangipani à Rusticucci du 14 décembre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^o 100).

(4) Sur cette affaire de Châtillon, voy. les lettres du même au même des 24 et 30 septembre; des 9, 14, 16, 22 et 28 octobre; du 12 novembre et du 12 décembre; voy. aussi BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht...*, pp. 33-34. Au reste, les lettres de Frangipani sont pleines de remontrances faites au Roi et à la Reine touchant la collation des bénéfices ecclésiastiques à des personnes suspectes d'hérésie; sur ce point, voy. aussi, la lettre de Contarini au doge, de Paris, le 31 octobre 1570 (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f^o 211).

Enfin, Frangipani ne cesse de batailler au sujet de l'application au Comtat Venaissin de l'édit de Saint-Germain. Le statut de cette enclave pontificale était, en effet, assez obscur ; sans discuter la souveraineté du pape sur Avignon et sans prétendre y mettre garnison française, le Roi y réclamait un certain droit de surveillance. Rien, pourtant, dans la teneur du traité, ne stipulait que ce dernier dût avoir force exécutoire dans le Comtat, mais les hérétiques avignonnais qui avaient été frappés de confiscation et de bannissement, demandaient, en vertu de l'édit du 8 août, à être réintégrés dans leurs droits primitifs (1). Frangipani s'opposa à cette prétention et obtint gain de cause (2). Il fit plus : le pape, au mois d'avril, craignant un coup de main de l'armée des Princes sur le Comtat Venaissin, y avait envoyé Torquato Conti et quelques milliers de fantassins (3). A la conclusion de la paix, Conti, jugeant son rôle terminé, sollicita son rapatriement (4). Le roi de France, conseillé par le vice-légat, le cardinal d'Armagnac, qui n'aimait pas les Italiens (5), ne cherchait qu'à presser le licenciement des contingents pontificaux (6) ; mais Frangipani, soit par crainte

(1) Le cardinal de Rambouillet sollicita plusieurs fois le pape à ce sujet, mais sans succès (cf. entre autres ses lettres au Roi, des 11 et 25 septembre 1570 : *Bibl. Nat., ms. fr. 16.039, f^{os} 288 v^o et 294*).

(2) Frangipani à Rusticucci, de Paris, les 3 et 9 novembre.

(3) Instructions à Conti, du 13 avril 1570 : *Arch. Vat., Var. Polit., lib. XXXIII (Miscell., arm. II, ns 34), f^o 45, r^o et v^o*. Voy. aussi les brefs des 10 avril et 5 juin dans LADERCHI, *Annales ecclesiastiques...*, t. XXIV, pp. 118-120 et les lettres de Rambouillet au Roi des 10 avril et 5 juin (*Bibl. Nat., ms. fr. 16.039, f^{os} 252 v^o, 253 et 260 r^o-v^o*).

(4) Par lettres du 8 août, il avait chargé Frangipani de demander au Roi deux ou trois galères pour conduire ses troupes de Marseille à Civitavecchia [Frangipani à Rusticucci, du 30 août (*Arch. Vat., Nunz. di Francia, reg. 4, f^o 30*)]; mais il avait fait cette demande de son propre chef et le pape le désapprouva (Rambouillet au Roi, de Rome, le 23 octobre 1570 : *Bibl. Nat., ms. cit., f^o 299*).

(5) Voy. la lettre de Frangipani à Rusticucci du 30 août et la lettre du cardinal d'Armagnac au cardinal de Bourbon, d'Avignon, au mois d'août (copie : *Arch. Vat., Nunz. di Francia, reg. 4, f^o 29*). Frangipani ne cessa d'attaquer Armagnac qui avait envoyé à Paris un de ses confidentes, Patris, « *huomo sceleratissimo* » [celui-là même qui fut, en 1585, exécuté sur l'ordre du pape : TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres... du cardinal d'Armagnac...* (Paris et Bordeaux, 1874, in-8^o), pp. 46-48], pour demander le renvoi des soldats pontificaux. Le nonce aurait voulu faire remplacer le vice-légat français par un Italien [voy. les lettres de Frangipani à Rusticucci, de Paris, les 20 septembre, 9 octobre, 12 novembre et 12 décembre (*Arch. Vat., loc. cit., f^{os} 48, 56, 82 et 96*)].

(6) Sur première demande de Frangipani, le Roi accorda les trois galères sollicitées par Conti [Frangipani à Rusticucci, des 30 août et 2 septembre (*Ibid., f^{os} 30 et 37*)]. L'ordre fut expédié le 3 septembre [le même au même, du 7 septembre (*Ibid., f^o 39*)].

d'une attaque protestante, soit plutôt qu'il jugeât bon, pour le cas d'une nouvelle guerre, de garder des troupes toutes prêtes aux frontières du Royaume, intervint de façon fort adroite pour empêcher cette mesure (1). Grâce à une patience de tous les instants, il parvint à retarder de jour en jour le départ de Conti; en novembre 1571, les soldats du pape occupaient toujours Avignon (2).

Le nonce gagna de même une partie plus difficile encore: le traité de Saint-Germain ordonnait expressément la restitution d'Orange à son prince légitime, Guillaume de Nassau; mais Pie V craignait de voir un lieu si voisin des Etats Pontificaux entre les mains d'un redoutable ennemi de l'Eglise. Aussi Frangipani conseilla-t-il au Roi d'user de prétextes pour différer l'évacuation d'Orange par les troupes françaises. Charles IX hésitait à manquer à sa parole (3), mais l'évêque de Caiazzo endormit si habilement ce scrupule et sut faire si bien jouer divers ressorts (4) que, sans cesse ajourné, le retrait de la garnison royale ne se fit que très tard: ce fut seulement en août 1571 que Louis de Nassau, alors dans sa plus grande faveur auprès du Roi, put se faire restituer la principauté de son frère.

De leur côté, les protestants ne restaient pas inactifs: en dépit des termes du traité, ils conservaient leur organisation militaire et se tenaient prêts à recommencer la lutte (5). Mais

(1) Lettres de Frangipani à Rusticucci, de Paris, les 30 septembre, 3, 9, 14 et 28 octobre, 6 et 12 novembre, 12 décembre (*Ibid.*, f^{os} 52, 54, 56, 60, 68, 70, 82 et 96).

(2) Conti reçut le 20 novembre 1571 l'ordre du pape de rentrer en Italie avec ses troupes et, le 29, il sortit du Comtat : J. Fournery, *Histoire du Comté Venaissin et... d'Avignon* (Avignon, s. d., 3 vol. in-8°), t. II, p. 157.

(3) Frangipani à Rusticucci, de Paris, les 3, 9 et 28 octobre 1570 (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^{os} 54 v^o, 56 r^o-v^o et 69).

(4) Frangipani avait obtenu de M. de Saint-Jalle, gouverneur d'Orange pour le Roi, et très bon catholique, la promesse de ne point livrer cette forteresse aux huguenots [le même au même, du 9 octobre 1570 (*Ibid.*, f^o 56)]. Saint-Jalle offrit même de servir aux gages du Saint-Siège [feuille de chiffres du même au même, du 14 octobre (*Ibid.*, f^o 63)]. Mais, à Saint-Jalle fut substitué Saint-Geran, créature de Dauville, et Frangipani dut chercher un autre moyen [le même au même, du 12 décembre (*Ibid.*, f^o 96)]. Il imagina de conseiller à la Reine-mère l'achat d'Orange pour le duc d'Anjou, achat qui ferait entrer tôt ou tard cette principauté dans le Royaume [Charles IX au cardinal de Rambouillet, d'août 1571, dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 58, n. 1; Frangipani à Rusticucci, de Paris, les 14 août et 17 septembre, et de Blois, le 2 octobre 1571 (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^{os} 117, 121 et 125)].

(5) On croyait tellement bien à la guerre que, par économie, le Roi et la Reine-mère supprimèrent les fêtes qui se devaient donner pour le mariage

Coligny aimait mieux l'emporter par les intrigues que par les armes : retiré à La Rochelle avec Henri de Navarre et le jeune prince de Condé, il ménageait de longue main sa rentrée à la cour (1); attendant patiemment une occasion d'y reparaître et d'y tenir le rôle prépondérant, il s'appliqua toute une année à préparer le terrain. La simplicité du cardinal de Bourbon (2) l'y aida; ce pieux prélat, à qui sa qualité de prince du sang donnait le premier rang dans l'Eglise de France, cherchait à concilier une foi très scrupuleuse avec les intérêts de sa famille, presque tout entière gagnée à la Réforme (3). Son rêve eût été de voir ses neveux sortir de leur exil volontaire et regagner la faveur royale en se convertissant au catholicisme. De bonne foi, il crut y parvenir. C'est par son intermédiaire que la princesse de Condé, sa belle-sœur, encouragée par l'accueil fait à la duchesse de Ferrare (4), vint à la cour dans les derniers jours d'octobre (5) et qu'elle y fut bien reçue; de son côté, elle fit bon visage à tous, sauf au duc d'Anjou en qui elle voyait l'auteur de la mort de son mari et contre qui elle voulait demander justice (6). Tous les efforts des protestants, en effet, se portaient contre « Monsieur » (7) que les catholiques consi-

de Charles IX avec la seconde fille de l'Empereur [le même au même, de Paris, les 14 et 28 octobre 1570 (*Ibid.*, f^{os} 60 et 68)].

(1) Le même au même, de Paris, le 12 novembre 1570 (*Ibid.*, f^o 82).

(2) Voy. sur ce personnage le livre d'E. SAULNIER, *le cardinal de Bourbon...* (Paris, 193^e fascicule de la *Bibliothèque de l'École... des Hautes Etudes*, 1912; in-8^o).

(3) SAULNIER, *op. cit.*, pp. 59 sqq. Voy. aussi, sur l'amour de Bourbon pour ses neveux, la lettre de Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 12 novembre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^o 82).

(4) Sur la venue de Renée de France à la cour, voy. les lettres de Frangipani à Rusticucci, de Paris, les 30 septembre et 9 octobre 1570 (*Ibid.*, f^{os} 52 et 56) dont des extraits ont été publiés dans B. FONTANA, *Renata di Francia...*, pp. 245-247. Frangipani, en dépit des instances de l'ambassadeur de Ferrare, s'était refusé à rendre à la duchesse la visite qu'elle lui avait fait faire par respect pour la personne du pape [*Ibid.*; voy. aussi la lettre de Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 14 octobre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^o 60)].

(5) « Il cardinal di Borbon parti hier à trovar la cognata, vedova del principe di Condé, che viene della Rocella et... mena con se tre figlioli più piccioli et dice questo signor di voler far opra di ricovrarli...; gli altri maggiori, Coligni non lascia partir da se, come che esistima quelli essere le sue arme et la insegna che si ha messa del sangue et arme regia alla sua bottega » [Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 22 octobre (*Ibid.*, f^o 65)].

(6) Le même au même, du 6 novembre (*Ibid.*, f^o 70).

(7) « ... Si spargono mille malignità... per causar... diffidenza tra di loro (le Roi et ses frères) et metter discussione tra di loro, che sarebbe à fatto la ruina de questo regno » [Bramante au même, de Paris, le 14 décembre (*Ibid.*, f^o 103)].

déraient comme leur chef. Montmorency, toujours secrètement favorable à Coligny, se faisait l'instrument principal de ces pratiques, mais ses manœuvres pour desservir Henri de Valois dans l'esprit du Roi échouèrent : la Reine-mère craignant que les intrigues contre son fils préféré ne se tournassent bientôt contre elle-même, y coupa court, aux applaudissements du nonce, en mettant Montmorency dans une demi-disgrâce (1).

Les protestants, il est vrai, essayèrent encore pour éloigner le duc d'Anjou de la cour, de le marier avec une fille du duc de Saxe, mais ils ne furent pas plus heureux (2).

*
* *
*

La situation politique, à la fin de 1570, était donc encore bien incertaine : grâce à l'habileté de Frangipani, les catholiques avaient pu garder leurs positions les plus importantes et même obtenir quelques succès ; mais leurs adversaires ne désarmaient point et l'on pouvait toujours craindre d'eux un retour offensif. Pie V crut l'heure venue d'envoyer à la cour de France le pronotaire Bramante pour tenter un dernier assaut ; afin que l'effet en fût plus grand, il garda cette mission secrète (3).

(1) Feuille de chiffres de Frangipani au même, du 22 octobre ; le même, de Paris, le 12 novembre (*Ibid.*, f^{os} 65 et 82).

(2) *Ibid.* ; le même au même, de Mézières, le 27 novembre (*Ibid.*, f^o 91).

(3) L'envoi d' « un homme expres » fut décidé dans une congrégation où se trouvaient les cardinaux Morone, Farnèse, Cesi, Grassi, Aldobrandini et Rusticucci et où furent probablement rédigées les instructions datées du 19 août, mais l'ambassadeur de France ne put pénétrer exactement ce qu'on y avait résolu, « car ce pape icy les astraint ordinairement par tant de serments en toutes congregations de n'en rien reveler » (Rambouillet au Roi, de Rome, le 11 septembre : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^o 289) ; le bruit courut d'abord que le pape avait fixé son choix sur l'évêque de Nola, Spinola (le même à la Reine, du même jour : *Ibid.*, f^o 291) et ce bruit revint, de Paris, à Rome par une lettre du nonce au Secrétaire d'Etat du 14 octobre ; le 25 septembre, le 9 octobre, l'ambassadeur de France était toujours aussi peu informé : « Le pape s'en cache de moy et se conduit en cest affaire icy fort secrettement, comme si le sçavoir ou le non sçavoir importoit beaucoup » ; on pensait pourtant que le nonce extraordinaire serait non plus l'évêque de Nola, mais celui de Mondovi, alors nonce en Savoie (*Ibid.*, f^o 296) ; toutes ces hypothèses furent démenties et l'on apprit avec surprise que le choix du pape s'était porté sur un personnage auquel personne n'avait songé : « Apres m'estre fort soigueusement enquesté et recherché par toutes voyes, écrit Rambouillet en post-scriptum à sa lettre du 9 octobre, je pense a la fin avoir trouvé qui est celuy que le pape envoie ; c'est un nommé le prothonotaire Bramant, de Recanat. Je n'eusse eu garde de le deviner, car il n'est presque cogneu de personne de ceste court et ne me puis imaginer a quelles

La façon dont ce nonce extraordinaire fut reçu permet de constater les progrès que, depuis les dernières guerres, l'ultramontanisme avait fait dans les esprits. Pour Bramante, le développement de l'autorité apostolique et celui de la religion elle-même étaient en France intimement liés (1) : pour ranimer le zèle des cardinaux, il ne voyait d'autre moyen que de les appeler à Rome et de les y faire résider (2) ; de même, les nouveaux évêques devaient être strictement soumis à la visite *ad*

fins, ny pour quelles considerations Sa Saincteté l'a esleu; aussi peu scai je quelles commissions il a en son voiage et, si ce qu'on m'a asseuré est veritable (comme je pence), il est party ce matin du Pallais, tellement qu'il arrivera quelques jours devant ceste lettre » (*Ibid.*, f° 297). Le secret avait été bien gardé : on a vu, en effet (p. 49, n. 2), que, dès le 19 août, Bramante avait reçu des instructions pour une mission à la cour de France ; ces instructions lui furent renouvelées le 15 septembre avec quelques additions et variantes ; c'est le même jour qu'il reçut ses brefs de créance pour le Roi, la Reine-mère, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, l'archevêque de Sens Pellevé, les ducs d'Anjou, d'Alençon, de Montpensier, de Nemours et de Nevers (Arch. Vat., arm. 44, *lib.* 15, f°s 230 v° à 234 v° ; le bref pour le Roi est publié dans LADERCHI, *Annales ecclesiastici...*, t. XXIV, p. 117). Partit le 9 octobre, Bramante arriva le 29 au soir à Paris. Frangipani lui procura aussitôt une audience auprès du Roi et de la Reine-mère qui lui firent très bon visage [Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 6 novembre (Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f° 70)]. On connaît bien le détail de cette entrevue grâce à la lettre du président de Montfort, ambassadeur extraordinaire du duc de Savoie à son maître, non datée, mais du début de novembre (Arch. de Turin, *lettere di ministri, Francia, marzo* 3) et surtout grâce au rapport qu'en fit Bramante lui-même au pape. Le lendemain et le surlendemain, le nonce extraordinaire eut audience du cardinal de Bourbon et du duc de Montpensier qui tous deux firent montre d'excellents sentiments [Bramante au cardinal Rusticucci, de Paris, le 14 novembre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 84)] ; il s'entretint également plusieurs fois avec Pellevé et avec l'ambassadeur d'Espagne. Le 15, il partit avec Frangipani pour Mézières où devait être célébré le mariage du Roi avec la deuxième fille de l'Empereur ; la cérémonie eut lieu le 26 novembre [Frangipani à Rusticucci, de Mézières, le 27 novembre 1570 ; Bramante au même, du 28 novembre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f°s 91 et 94)]. Le 30, il quitta Mézières et, passant par Reims, fit visite au cardinal de Lorraine qui lui donna son avis sur la situation politique [le même au même, de Paris, le 14 décembre (*Ibid.*, f° 103)]. Il y trouva l'ordre de revenir à Rome, mais, sur l'avis de Pellevé et de Frangipani, il prolongea son séjour en France, afin de pouvoir obtenir du Roi et de la Reine-mère de nouvelles audiences [Bramante au même, le 14 décembre 1570 (*Ibid.*, f° 103)]. Le 9 janvier 1571, il était encore à Paris (Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 9 janvier 1571 : Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4.600, f° 3) ; mais, au milieu de mars, on le voit à Rome (instructions du cardinal de Rambouillet au sieur de Corbeil, rentrant en France, le 16 mars 1571 : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f° 347).

(1) « Non so ricordare altro che più importi per la estintione delle heresie che Nostro Signore tenga viva la potestà sua » [feuille de chiffres de Bramante à Rusticucci, de Mézières, le 28 novembre 1570 (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 95)].

(2) *Ibidem.*

limina (1). Or, ces théories ne rencontrèrent pas l'opposition qu'on pourrait croire ; bien au contraire, Lorraine, Pellevé et même Bourbon renchérèrent à l'envi sur les idées de l'envoyé pontifical : Bourbon émit de lui-même l'avis qu'il conviendrait de réunir des synodes provinciaux pour déposer les évêques hérétiques et de réserver à la seule Curie le jugement de ces mauvais pasteurs ; et Bramante ayant objecté que, peut-être, en France, on invoquerait les privilèges gallicans, le cardinal répondit que, pour sa part, si le pape lui ordonnait de comparaître à Rome, il obéirait sans hésiter (2).

Auprès du Roi, de la Reine, Bramante trouva le même bon accueil (3) ; pourtant, il ne les avait guère ménagés : dès sa première audience, il avait protesté contre la paix de Saint-Germain, « longuement et haultement » (4) et, dans les suivantes, il ne s'était pas privé, en dépit des conseils du cardinal de Lorraine (5) et de l'archevêque de Sens (6), de prendre personnellement à partie la Reine-mère, lui reprochant sa trop grande faiblesse à l'égard des protestants, passant en revue tous ses conseillers intimes et ne faisant grâce à aucun. Montmorency, Damville, Biron, Vieilleville, Carnavalet, tous étaient aux yeux de Bramante, suspects d'hérésie ou de complicité avec les hérétiques. Catherine de Médicis défendit de son mieux ses serviteurs que, disait-elle, on calomniait à Rome pour lui nuire à elle-même (7).

C'est sur un ton de grande sincérité qu'elle protesta de son dévouement à l'Eglise ; si l'effet ne répondait pas toujours à ses bonnes intentions, il fallait tenir compte du faible soutien qu'elle trouvait chez les principaux catholiques : comment eût-elle pu s'opposer à la paix de Saint-Germain, quand eux-mêmes s'en montraient ouvertement partisans (8) ? Au reste,

(1) Le même au même, de Paris, le 14 novembre (*Ibid.*, f° 84).

(2) Même document. Voy. aussi : V. MARTIN, *op. cit.*, pp. 100-101.

(3) « E stato visto et ascolato da tutti gratiosissimamente... » [Frangipani au même, de Paris, le 6 novembre 1570 (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 70).

(4) V. *supra*, p. 58, n. 3.

(5) Bramante à Rusticucci, de Paris, le 14 décembre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 103).

(6) Le même au même, de Paris, le 14 novembre (*Ibid.*, f° 84).

(7) Voy. les « Avvertimenti » rédigés par Bramante [Arch. Vat., Var. Politic., *lib. LXXXI* (Miscell., arm. II, n° 82), f°s 287-294].

(8) « La Regina, al proposito che io li dissi che non dovesse fare buona cera à questi Ugonotti... mi disse... che desiderava che Nostro Signore fusse

les évènements ne tarderaient pas, ajoutait la Reine, à la justifier et à prouver que toute sa politique était tournée vers le bien de la religion.

On peut mettre sous ces vagues paroles leur sens exact : A la fin de l'année 1570, Charles IX et surtout sa mère, désespérant de réduire par la persuasion les protestants contre qui déjà la guerre avait échoué, songeaient à user d'un moyen qu'ils jugeaient plus rapide et plus sûr. Dès le mois de novembre, le Roi et la Reine-mère parlaient à mots couverts à Frangipani d'un projet dont le pape se réjouirait certainement, mais sur lequel il importait de garder quelque temps encore le secret (1) ; bientôt, des bruits plus précis circulèrent à la cour : les inexplicables faveurs accordées aux Réformés, le bon accueil fait à la princesse de Condé n'était qu'un piège tendu à l'Amiral pour l'attirer à la cour avec les jeunes princes et s'emparer de tous trois (2).

Pellvé, enfin, dévoila tout le complot à Bramante : pour le cas où, pris de défiance, les chefs protestants se refuseraient à quitter leurs places de sûreté, plusieurs confidents de Coligny, gagnés par des faveurs ou de l'argent, se feraient forts de les assassiner ; frappé à la tête, le calvinisme français disparaîtrait en trois jours (3).

quà, che vedesse il modo di procedere, che lei è violentata à fare molte cose contra la mente sua, etiam da cardinali » [feuille de chiffres de Bramante à Rusticucci, de Mézières, le 28 novembre (Arch. Vat., Nunz. di Francia, reg. 4, f° 75 v°)]. Le Roi assura Bramante « che, essendo egli senza denari per sustentare la guerra, si risolvette de vendere tutti li beni deli Ugouotti... et che li Catholici l'impedino... et all' hora il Rè, conoscendosi da tutte le parte assassinato... si mise à fare l'obrobriosa pace à la quale lo consultavano tutti li catholici che erano presso di se » (« Avvertimenti » de Bramante).

(1) Le Roi et la Reine-mère assurèrent Frangipani qu'ils ne cessaient d'agir « cou dissimulatione et con pensiero che tengono riposto nell'animo, tutto diretto à fine buono et degno del nome che Sua Maestà tiene di Rè Christianissimo ; et il medesimo han detto hora à Monsignor Bramante... dicendo anche esser cose di non parlarle per non diffucultarle » [Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 6 novembre 1570 (Arch. Vat., loc. cit., f° 70)].

(2) « Cio che del canto di Lor Maestà si è tolerato et si tolera con queste male genti, tutto è à fine di poter ridur questo malò maestro (Coligny) con quei suoi scolari (les princes) alla corte o in luoco dove se li potesse metter le mani à dosso » ; et Frangipani ajoute : « Queste cose non si dicono, nè si devono dire con altri, cominciando da Borbone et Mompensiero, che son zil et... che non possono havere in odio la sua carne » [le même au même, du 12 novembre 1570 (*Ibid.*, f° 82)].

(3) A sou avis, dit Pellvé à Bramante, le Roi aurait conclu la paix pour faire sortir les reîtres du royaume « et aucho per haver... le forteze et qualche uno de principali in mano o fargli morir con ferro o veneno et

La paix, comme, un an auparavant, la guerre, semblait favoriser les desseins de Pie V ; une fois encore, il lui était permis d'espérer à bref délai le rétablissement en France de l'unité religieuse.

che l'intrinseco del negotio non il sapea « [Bramante au même, de Paris, le 14 novembre (*Ibid.*, f° 84)]. Quelques jours après, l'archevêque de Sens fait à Bramante des confidences plus complètes : « Il Reverendissimo Pelvé mi ha detto che il Rè ha humore con far carezze à qualch'uni di questi Ugonotti confidenti dello Admiraglio et alli altri per captivarseli et per denari et altre gratie fargli ammazzare lo Admiraglio et altri capi et così fargli estinguere da loro medesimi che, come siano levati questi capi, li altri si estingueranno in tre giorni » [feuille de chiffres du même au même, de Mézières, le 28 novembre 1570 (*Ibid.*, f° 77)].

CHAPITRE IV

PIE V ET LA POLITIQUE

PERSONNELLE DE CHARLES IX

§ I. L'affaire du comte de Caizzo; recul de l'influence pontificale. — § II. La politique personnelle de Charles IX; la guerre contre l'Espagne conseillée par les protestants, la reine Elisabeth et le grand-duc de Toscane; politique double de ce dernier; ses efforts pour faire révoquer Frangipani. — § III. Echec des menées florentines; rupture du mariage projeté entre Elisabeth et le duc d'Anjou. — § IV. Le Roi et la Reine-mère comptent ramener au catholicisme le prince de Navarre en lui faisant épouser Marguerite de Valois. Opposition d'abord hésitante du nonce; vains espoirs fondés par les catholiques sur la venue de Coligny à la cour. Catherine de Médicis fait solliciter à Rome la dispense par le grand-duc de Toscane. Refus catégorique du pape; ses reproches au duc Cosme. La victoire de Lépante amène un rapprochement entre la Reine-mère et Philippe II. — § V. Le pape songe à rompre le mariage de Navarre et à attirer le Roi dans la Ligue; légation d'Alexandrin en France. Son voyage de Bayonne à Blois. Pendant son séjour à la cour, Catherine de Médicis négocie avec Jeanne d'Albret le mariage de Navarre. Le cardinal Alexandrin quitte la France sans avoir rien obtenu. Progrès des protestants. Maladie et mort de Pie V. Rappel de l'évêque de Caizzo par Grégoire XIII. Situation politique au moment de son départ. — § VI. Pie V et le problème de la Saint-Barthélemy. — Conclusion.

Une fois encore, les événements ne répondirent pas aux impatients désirs de Pie V; sur le point de toucher le but qu'il poursuivait avec tant d'ardeur, il commit une faute qui lui coûta la victoire.

A la fin de décembre 1570, le bruit se répandit à la cour que, sur l'ordre de l'Inquisition, un des généraux de l'armée royale, Jean Galéas Sanseverino, comte de Caizzo (1), qui voyageait en Italie pour ses affaires, avait été saisi et livré au Saint Office par le duc de Parme (2). L'arrestation pour raison d'hérésie d'un

(1) Sur ce Giangaleazzo di San Severino, colonel de l'infanterie italienne, que les contemporains appelaient le comte de Gaiasse, cf. E. PICOT, *les Italiens en France au XVI^e siècle*, dans le *Bulletin Italien*, t. I, p. 102.

(2) Sur l'arrestation de San Severino « dans un sien chasteau nommé Colerno assis sur le Plaisantin », le 6 décembre 1570, voy. le rapport adressé le 11 à la Reine-mère par le cardinal de Rambouillet qui, fort embarrassé de la conduite à tenir dans la circonstance, demandait des instructions (Bibl. Nat., *ms. fr.* 3.241, f^{os} 10 v^o-11); voy. aussi LADERCHI, *Annales Ecclesiastici*, t. XXIV, p. 88, où l'on trouvera également le bref adressé le 10 décembre 1570 par Pie V à Octave Farnèse pour ordonner le transfert du

serviteur éprouvé (1), plusieurs fois blessé pour la cause du Roi et de l'Eglise, provoqua une vive indignation à la cour de France (2) : Charles IX, sa mère, le duc d'Anjou voulaient voir dans cet acte une injure personnelle. Ils s'en plainquirent grandement au protonotaire Bramante qui, sa mission finie, s'en retournait à Rome (3) ; mais leur irritation eut encore d'autres interprètes : en leur nom, le cardinal de Rambouillet fit au pape des représentations sur un ton si ferme qu'elles passèrent pour peu respectueuses (4) et, afin de soutenir l'action de son ambassadeur auprès du Saint-Siège, le Roi chargea un envoyé spécial de réclamer la mise en liberté immédiate du comte de Caiazzo (5).

prisonnier à Rome. Le cardinal de Rambouillet aurait voulu dès le début faire une démarche auprès du pape, mais il en fut détourné par la sœur même du comte de Caiazzo, « la signoria Lavinia Sanseverine », qui lui conseilla d'attendre que le prisonnier fût transféré à Rome et que les instructions royales fussent arrivées (le cardinal de Rambouillet au Roi, de Rome, le 19 décembre 1570 : Bibl. Nat., ms. fr. 16.039, f° 314).

(1) On ne sait pas au juste quels motifs particuliers avaient pu faire soupçonner d'hérésie le comte de Caiazzo ; pourtant, un contemporain, commentant diverses dépêches adressées au cardinal de Rambouillet, parle de l'affaire du « comte de Galasse, prisonnier à Rome à cause de la religion, soubz couleur qu'il estoit genre du sieur de Salregosse, gentilhomme de Berry qui en faisoit profession » (Bibl. Nat., ms. fr. 3.899, f° 291 v°).

(2) Voy. la lettre de Catherine de Médicis à la duchesse de Savoie, de Villers-Cotterets, le 1^{er} janvier 1571, publiée dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 22 et surtout la lettre de Cavriana au secrétaire Concini, de Paris, le 12 janvier, publiée dans DESJARDINS, *Négociations diplomatiques... avec la Toscane*, t. III, pp. 645-646 : « Del conte di Gaiazzo..., Monsignore fulmina e il Rè; e dissero di volere fare gran cose, parendo loro che non à lui, ma alle loro persone si sia fatto questo scorno... E pare che Monsignore dicessc che farà sequestrare tutti i beni dei preti se il conte ha male, parlando di lui in commendazione delle prove che ha fatto in questa guerra che non si puo desiderare più ». Voy. aussi la lettre de Contarini au doge, de la Ferté-Milon, le 7 janvier (Bibl. Nat., ms. ital. 1727, f° 226 v°).

(3) Voy. les « Avvertimenti » de Bramante. (Arch. Vat., Var. Politic., lib. LXXXI (Miscell. arm. II, n° 82, f° 287).

(4) « Havendo il cardinal Ramboglietto fatto grandissimo risentimento con Nostro Signore della retentione del signor Gio. Galeazzo San Severino... Sua Santità, nella prima audientia, se ne altera alquanto con il detto cardinale, parendole che facesse l'offitio più vivamente di quello che conveniva all'habito che portava » [Instruction « montrable » à l'évêque Salviati, de Rome, le 5 février 1571 (minute : *Ibid.*, f° 277)]. On connaît la substance des remontrances de Rambouillet grâce au « Sommario di quello che ha passato con Nostro Signore il signor cardinal Rambogliet in nome di Sua Maestà Christianissima sopra il signor Giovanni Galeazzo San Severino » (*Ibid.*, f° 285-286), qui fut remis à Salviati avant son départ, et grâce surtout au récit que l'ambassadeur donne au Roi le 25 janvier 1571 de ses audiences des 19 et 24 de ce mois (Bibl. Nat., ms. fr. 16.039, f° 315 à 318). Le pape alla jusqu'à dire « demy en colere, que, quant il iroit de la perte de sa vye, avecques la ruyné de Rome, Elle ne feroit jamais rien contre l'honneur de Dieu, ny sa conscience... » (*Ibid.*, f° 316 v°-317).

(5) Sur la mission de Saint-Gouard à Rome, voy. la lettre du protonotaire de

Pie V, pourtant, ne céda pas : tout en jugeant la question assez grave pour qu'il en confiât le soin à un nonce extraordinaire bien vu de la Reine, l'évêque Salviati (1), il se contenta de protester qu'aucune pensée hostile contre Charles IX ou Catherine de Médicis ne l'avait incité à user de rigueur envers Sanseverino ; mais l'intérêt de la religion qui, seul, l'avait inspiré, l'empêchait de soustraire l'accusé au jugement de l'Inquisition (2) ; il ne pouvait promettre qu'une chose : c'est que le

Médicis au prince de Toscane, de Rome, le 12 février 1571 (Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 3.290, f° 45) et celles du cardinal de Rambouillet au Roi, de la même date, du 26 février et du 12 mars 1571 (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f°s 328, 333 v°, et 338-339 v°) ; on consultera également les instructions données le 16 mars par l'ambassadeur à M. de Corbeil, rentrant en France ; dans cette sorte d'aide-mémoire, Rambouillet donne le meilleur résumé des négociations menées par Saint-Gouard et par lui, au sujet du comte de Caiazzo, et de leur peu de succès. (*Ibid.*, *ms. fr.* 16.039, f°s 344 sqq.).

(1) Antoine-Marie Salviati, fils de Laurent et de Constance Conti, né en 1537, était allié à la famille des Médicis ; il était petit-neveu de Léon X et la Reine-mère de France, rapporte Petrucci, « lo ha chiamato suo cugino, in presenza del Rè, con gran invidia di molti... » (DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, p. 664). Nommé par Pie IV évêque de Saint-Papoul en 1561, il résigna son bénéfice en 1567 et vécut à Rome. Pie V lui confia la charge de l'annone ; mais, dès le milieu de l'année, il posait sa candidature à la nonciature de France (Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 12 juin 1570 : Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4.599, f° 101 v° ; Salviati au cardinal de Médicis, de Rome, le 12 juillet : *Ibid.*, *filza* 5.098, f° 332). La décision du pape d'envoyer en France un nonce extraordinaire pour assurer le Roi que la capture et le procès du comte de Caiazzo n'étaient nullement inspirés par des motifs politiques, fut prise et annoncée à Rambouillet dès le 24 janvier (Rambouillet au Roi, du 25 janvier 1571 : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f° 317 v°) ; on resta quelque temps dans l'ignorance du choix fait par le pape (le même au même des 26 et 30 janvier : *Ibid.*, f°s 323 et 324) ; mais, dès le 4 février, Pie V ne dissimula plus qu'il avait désigné « l'evesque Salviati, comme... ung des premiers prelatz de ceste court et qui, oultre ces (*sic*) qualitez et valleur qui le rendent digne de se presenter devant tous les plus grands roys du monde, seroit agreable a Votre Majesté pour... avoir cest honneur d'appartenir en quelque chose à la Royné... » (le même au même, du 5 février : *Ibid.*, f° 326, r° et v°). Les brefs de Salviati sont du 3 février (Arch. Vat., Var. Politic., arm. 44, *lib.* 16, f°s 6 et 13). Salviati partit le 6 au soir (le même au même, du 12 février : Bibl. Nat., *loc. cit.*, f° 328 v°). On verra plus loin le récit de ses deux nonciatures extraordinaires et des efforts qu'il fit pour supplanter Frangipani ; il y réussit à l'avènement de Grégoire XIII et résida en France comme nonce de 1572 à 1579 ; cinq ans plus tard, il fut nommé cardinal ; Sixte-Quint lui confia la légation de Bologne ; Salviati mourut en 1602. (E. PICOT, *op. cit.*, dans le *Bulletin Italien*, t. II, p. 35 ; CIACCONIUS, *Vitæ pontificum... et cardinalium...*, t. IV, col. 79-81 ; voy. aussi sur ce personnage : P. HERRÉ, *Papstum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II. pässim.*)

(2) Instructions à Salviati citées p. 64 n. 4 ; brefs au Roi et à la Reine-mère, du 16 avril 1571 (Arch. Vat., arm. 44, *lib.* 16, f° 59 r° et v°) ; lettres du cardinal de Rambouillet au Roi citées p. 63, n. 2.

procès serait fait en toute impartialité et que même, on aurait égard à l'intérêt porté par le Roi à son protégé.

Cette rigueur de principes qui, du reste, n'était pas sans grandeur, fut mal reçue à la cour (1) : « J'è grant peur, disait Catherine, que cet bon homme de pappe à la fin par ses fays » trouble toute la crétienté (2) ». Frangipani, que la faveur des Farnèse rendait suspect (3), était impuissant à justifier son maître; il perdait en quelques jours tout le terrain que de longs efforts lui avaient permis de conquérir.

* * *

L'influence du pape reculait au même moment où il eût été le plus nécessaire qu'elle s'exerçât.

Parvenu à l'âge d'homme, Charles IX songeait à poursuivre une politique personnelle; mais, soumis depuis sa jeunesse à la tutelle de sa mère, il n'osait ouvertement s'en rendre libre; les pratiques secrètes qu'il engagea de son propre chef marquent beaucoup d'inexpérience et donnent la courte mesure de son génie (4).

(1) « Certi mall spiriti di questa corte... Ingrandiscono questa cosa » [Frangipani au cardinal Farnèse, de Paris, le 5 mars 1571 (Arch. de l'Etat à Parme, Carteg. farnes., *Francia*, 1570-71)]. — « La demande que le Roi a fait au pape pour la liberté du comte Galliotzos (*sic*) a été entièrement rejetée. Le bon et Saint Pere proteste qu'il ne le relacherait pas quand tous les Huguenots de France seroient campez autour de Rome. Le Roi est fort choqué de cette fiere et dedaigneuse réponse. » (Walsingham au comte de Leicester, de Paris, le 5 mars 1571, dans les *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres... de Walsingham*, p. 54). Du reste, les efforts de Frangipani et ceux de Salviati pour calmer le mécontentement royal ne furent pas vains (V. infra p. 71, n. 6).

(2) Lettre de Catherine de Médicis à la duchesse de Savoie citée à la p. 64, n. 2.

(3) On reprochait au duc de Parme non seulement d'avoir obéi aux injonctions du pape en faisant arrêter San Severino, mais encore de n'avoir pas averti secrètement le comte du danger qu'il courait : « Il nuntio di Francia, écrit de Rome le 3 février le cardinal Farnèse au duc Octave son frère, mi hà fatto intendere haver fatto un grande ufficio col Rè et con la Regina, scusando Vestra Eccellenza intorno à questa retentione del conte di Gaiazzo et haver trovato le Loro Maestà impresse che tutto sia stato per conserto et collusione. » (Arch. de Parme, loc. cit., Roma, carton janvier-avril 1571). Voy. aussi la lettre de Frangipani à Farnèse du 5 mars 1571 citée à la note 1.

(4) On a souvent étudié cette politique de Charles IX; voy. entre autres : DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. II, pp. 436-440; LA FERRIÈRE, introduction au t. IV des *Lettres de Catherine de Médicis*, pp. XII-LXXIV; ce dernier auteur donne les plus grands détails sur les négociations avec l'Angleterre; il a une tendance à exagérer le rôle de la Reine-mère.

Pourtant, ses intentions étaient louables : son idée était de mettre à jamais fin aux guerres religieuses en faisant rentrer pacifiquement les protestants dans l'Eglise romaine ; répudiant les moyens violents auxquels Catherine aurait peut-être eu plus volontiers recours, il rêvait, pour réconcilier tous ses sujets, de les entraîner dans une entreprise nationale. C'était depuis le jour où la paix du Cateau-Cambrésis avait mis trêve à la longue rivalité de la France et de l'Espagne que le Royaume connaissait l'horreur des guerres civiles ; Charles IX comptait rétablir l'union des Français en attaquant leur ennemi héréditaire.

De toute part, en effet, le mécontentement contre l'Espagne se faisait voir : non sans raison, on reprochait à Philippe II son rôle dans la négociation du mariage de Marguerite de Valois avec le jeune roi de Portugal (1). Catherine de Médicis et Pie V s'étaient montrés également partisans de cette union qui devait resserrer les liens entre les nations catholiques (2) ; mais, depuis deux ans que l'on en parlait, elle ne semblait guère plus qu'au premier jour près de s'accomplir : Philippe II, mal satisfait de la paix de Saint-Germain et surtout peu désireux de voir l'influence française se développer en Portugal, n'avait cessé de combattre en secret l'action du pape (3) ; à plusieurs reprises, Catherine s'en était plainte ; mais Pie V, trompé par les faux rapports de Louis de Torrès qu'il avait envoyé comme nonce extraordinaire vers le roi Sébastien (4) et qui

(1) Pour les détails de cette affaire, on ne peut que renvoyer le lecteur à l'article déjà cité de M. Tauzin, sur le *Mariage de Marguerite de Valois*, mais l'auteur n'a pas utilisé les sources italiennes, ni même les dépêches des ambassadeurs vénitiens, conservées en copie à la Bibliothèque nationale.

(2) « Ho havuto piacere d'intendere i caldi officii che si fanno per il canto di Nostro Signore in quel matrimonio di Portugallo... et so certo che questa Regina l'intenderà molto volentieri per il desiderio grande che n'hà. » [Frangipani à Rusticucci, de Paris, 15 octobre 1570 (*Ibid.*, f° 60)] ; voy. aussi la lettre de Catherine de Médicis à Fourquevaux, d'Ecouen, le 12 octobre 1570, dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, pp. 5-6.

(3) Le premier bruit de cette opposition de Philippe II parvint à la cour de France à la fin d'octobre : « Mi disse... qualmente Sua Maestà era avisata che il Rè Catholico, per suoi interessi, si opponeva à detto matrimonio... » [Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 28 octobre 1570 (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 68)]. Bramante dit de même : « Queste Maestà... per avisi che hanno di qualche impedimento che vi potria esser fatto per la parte del Rè Catholico... » [feuille de chiffres envoyée par Bramante à Rusticucci, de Paris, le 8 novembre (*Ibid.*, f° 73)].

(4) Sur la mission de Louis de Torrès, voy. HINOJOSA, *los Despachos de la diplomacia pontificia en Espana*, t. I, pp. 188-193.

s'était laissé corrompre par les ministres espagnols (1), gardait pleine confiance et c'est sans préparation (2) qu'il apprit le refus du roi de Portugal (3) d'épouser Marguerite de Valois.

Aussi surpris que le pape et profondément blessés dans leur amour-propre, Charles IX et Catherine de Médicis renoncèrent pour toujours au mariage portugais, mais non sans en concevoir un vif dépit contre Philippe II qu'ils considéraient comme l'auteur de cet échec (4). L'hostilité que l'ambassadeur d'Alava ne cessait de marquer à la Reine-mère, ne pouvait qu'aggraver ce désaccord (5).

Les protestants ne voulaient pas perdre l'occasion qui s'offrait enfin à eux de porter la guerre contre leur ennemi le

(1) Voy. la lettre chiffrée de Bramante du 8 novembre citée p. 67, n. 3; voy. surtout la lettre de la Reine-mère à Fourquevaux, de Saint-Germain-des-Prés, le 3 novembre 1570 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, pp. 14-15) et les lettres de Fourquevaux, de Madrid, le 9 novembre (*Dépêches... de Fourquevaux*, éd. DOUAI, t. II, p. 301; *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 15, n. 1).

(2) « Quant au mariage de Portugal... Nostre... Sainct Pere ne s'est moins trouvé trompé en l'esperance qu'il avoit prise de pouvoir traicter led. mariage et en venir a bout au retour de don Loys de Torres que Sa Majesté l'a esté de l'assurance qu'il avoit prise. » (Instructions à Fourquevaux, du 7 janvier 1571 : *Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux*, éd. DOUAI, p. 320). La cour de France fut tenue fort complètement au courant de cette affaire, d'abord par le nonce que, le 4 décembre 1570, le pape avait très loyalement chargé d'exposer au Roi l'échec de ses négociations avec Sébastien, et surtout par un très long rapport du cardinal de Rambouillet expédié le 11 du même mois (Bibl. Nat., *ms. fr.* 3.241, f^{os} 3 à 11 v^o). Dans l'audience qu'il avait accordée le 7 à l'ambassadeur de France, le pape, tout en s'efforçant de ne pas aigrir les choses, ne put dissimuler son mécontentement du résultat de la mission qu'il avait imprudemment confiée à Torrès; de son côté, le cardinal de Rambouillet ne se priva pas d'attaquer vivement la politique espagnole qu'il accusait d'avoir provoqué cet échec.

(3) Sébastien subissait, on le sait, la mauvaise influence de deux Théatins qui le gouvernaient entièrement; il s'était laissé dire qu'une intrigue coupable existait entre Marguerite de Valois et le jeune duc de Guise : « Monsignor nuntio... mi dice... di havere inteso... per via assai segreta... esser giunto qui, saranno dieci giorni, un signor portughese, fratello del duca di Braganza, detto don Fulgentio... et... essere stato circa otto giorni... sconosciuto in una hosteria et praticato anco segretamente per Parigi... per informarsi di questa voce sparsa di detta giovane et del duca di Guisa et trovato la innocentia di questa figliuola... » [chiffre de Bramante du 8 novembre. (Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^o 73)]. En dépit de ce témoignage favorable à Marguerite, le roi de Portugal renonça à son projet et, dès le 12 décembre, le bruit courait qu'il avait « esclusa et quasi che repudiata questa figliola che veramente non merita simile inguria » [Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 12 décembre 1570 (*Ibid.*, f^o 96)].

(4) Voy. les instructions à Fourquevaux citées à la note 2. Voy. aussi la lettre de Contarini au doge, de Paris, le 24 janvier (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1728, f^o 229, r^o-v^o).

(5) La Reine-mère à Fourquevaux, de Paris, le 28 février 1571 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 30) et Charles IX au même et de la même date (*Lettres de Charles IX à... Fourquevaux*, pp. 338-341).

plus détesté. Ils se déclaraient prêts à s'allier au pape, s'il le fallait, pour combattre Philippe II (1) ; mais ce n'était là qu'une boutade : le soutien qu'ils recherchaient avant tout était celui d'Elisabeth. Remplacer à la cour de France l'influence espagnole par l'influence anglaise, tel fut le but de leur politique. Ils crurent l'atteindre en proposant le mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre (2) ; le plan était habile : par ce moyen, si la France se trouvait amenée à rompre son alliance traditionnelle avec l'Ecosse et renonçait à soutenir Marie Stuart et la cause catholique, elle s'assurait en échange l'appui d'Elisabeth pour conquérir les Pays-Bas ; enfin, Henri de Valois, si mal vu des Réformés, serait éloigné de la cour.

Mais personne plus que Cosme de Médicis n'encouragea le Roi dans ses projets de ligue contre l'Espagne. Charles IX, en effet, très attaché au catholicisme, eût peut-être hésité à entrer dans une coalition purement protestante ; l'appui de Cosme fit tomber ce scrupule : de tous les princes italiens, aucun n'avait au cours des dernières guerres affiché plus de dévouement au Saint-Siège ; à la première demande du pape, il avait envoyé en France des troupes et de l'argent. Pie V, désireux de récompenser ce zèle religieux et négligeant d'en vérifier la sincérité, venait, de sa propre autorité, de conférer à ce prince le titre et la couronne de grand-duc de Toscane (3).

(1) « Offerendosi che serviranno fino al papa quando si potesse fare d'averlo dal suo » (Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 10 mai 1571, dans: DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, p. 670).

(2) On trouvera tous les détails sur ce projet de mariage dans la copieuse introduction de LA FERRIÈRE, au t. IV des *Lettres de Catherine de Médicis*, pp. I à XXXV, *passim*, dans la publication du même auteur qui a pour titre : *le XVI^e siècle et les Valois d'après les documents inédits du British Museum et du Record Office*, pp. 267 à 294, dans BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 40-69, *passim*, et dans THOMPSON, *the Wars of religion in France*, pp. 422 sqq.

(3) La bulle créant Cosme grand-duc de Toscane est du 26 septembre 1569 (LADERCHI, *Annales ecclesiastici*, t. XXIII, p. 212) ; la cour de France affecta en général de l'ignorer, bien que, dès le 13 mars 1570, l'évêque du Mans eût, de la part de son maître, exprimé le plaisir que causait au Roi l'octroi au Grand-Duc de cette nouvelle dignité (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f^o 247, r^o et v^o) ; du reste, Pie V insista et, par un bref du 3 novembre 1570 (...*Pii V epistolarum libri V*, éd. GOUBAU, p. 386 ; LADERCHI, *op. cit.*, t. XXIV, p. 73), exhorta Charles IX à donner à Cosme de Médicis son titre de grand-duc et la préséance sur les autres princes italiens (Frangipani à Rusticucci, de Mézières, le 27 novembre 1570: Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^o 9). La difficulté était que l'ambassadeur du duc de Ferrare, protégé traditionnel du roi de France, se prévalait de lettres d'Henri II lui accordant le pas

Les autres maisons duciales d'Italie, jalouses de cette marque d'honneur, Philippe II et surtout l'Empereur, mécontents de n'avoir pas été consultés, parlaient de se liguier contre le pape et contre Florence (1). Cosme évita ce péril en se rapprochant de la France et en poussant secrètement le Roi à une rupture avec l'Espagne ; il aurait eu tout à gagner d'une telle guerre (2).

Cependant, il s'efforçait à conserver la confiance du Souverain Pontife sans laquelle il eût en grande partie perdu son crédit : plus, en effet, que des contingents florentins, Charles IX entendait se servir de l'influence du Grand-Duc à Rome (3) ;

sur celui de Florence. Raconter ici toutes les discussions qui éclatèrent entre les deux résidents, les scandales qu'ils provoquèrent dans les cérémonies publiques, les cabales qui se formèrent à la cour pour l'un ou pour l'autre serait de peu d'intérêt ; il suffit de savoir que Pie V, par l'organe de son nonce Frangipani, soutint constamment les prétentions florentines et qu'après avoir gardé la neutralité, la Reine-mère, soucieuse de ménager Cosme, lui accorda la préséance (voy. entre autres : Petrucci au prince de Florence, d'Angers, les 11 janvier et 29 mars 1570 ; de Paris, les 31 juillet, 12 septembre, 8 novembre ; de « Ponte aperto », le 2 décembre ; de la Ferté-Milon, le 25 décembre 1570 et de Paris, les 9 janvier et 12 février 1571 : Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4.599, f^{os} 1, 58, 144 v^o à 145 v^o, 223, 232 v^o à 235, 245 v^o ; *filza* 4.600, f^{os} 3-4 v^o et 28 ; le prince de Florence à Petrucci, le 6 novembre 1570 : *Ibid.*, *filza* 4.602, f^o 202 r^o et v^o ; Fogliani au duc de Ferrare, de Villers-Cotterets, les 5 et 24 janvier 1571 ; Arch. de Modène, Cancelleria ducale, *Francia*, n^o 59 ; Frangipani à Rusticucci, des 6 et 27 novembre 1570 : Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^{os} 70 et 91 ; Catherine de Médicis à Cosme, de Monceaux, le 8 novembre 1570 ; *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, pp. 16-17). Cette longue énumération suffit à montrer quelle importance ou attachait alors à ces questions de préséance dont nous avons aujourd'hui peine à juger l'intérêt. On trouvera un bref exposé de l'octroi à Cosme I^{er} du titre de grand-duc et des querelles qui s'ensuivirent entre Florence et Ferrare, dans *les Négociations... entre la Toscane et la France...* d'E. PALANDRI (pp. 121-126), qui donne toutes les références utiles.

(1) Le bruit en courait à Paris dès la fin de février (Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 22 février 1571 : *Négociations... avec la Toscane*, t. III, p. 646).

(2) L'agent secret de la politique florentine fut un aventurier du nom de Gian Galeazzo Fregoso qui parvint à convaincre Louis de Nassau et les autres chefs protestants qu'il serait bien plus avantageux pour eux de faire la guerre à l'Espagne qu'au pape (le même au même, du 8 mars : *Ibid.*, pp. 648-652). Le Roi approuva d'enthousiasme ce projet et, dans deux audiences secrètes, le dévolla brusquement et non sans quelque maladresse à Petrucci (le même au même, des 14 et 19 mars 1571 : *Ibid.*, pp. 654 et 655-656). Voy. également : le même au même, du 23 mars : *Ibid.*, pp. 657-659 ; enfin, il faut consulter sur toutes ces tractations secrètes le bon exposé d'E. PALANDRI, *op. cit.*, pp. 133-139.

(3) Plusieurs fois déjà, le Roi et la Reine-mère s'étaient servis de l'intermédiaire de Cosme pour obtenir quelque faveur du pape ; par exemple, pour l'affaire du prieuré de Prouille que la Reine désirait conférer à Eléonore de Bourbon ; Catherine de Médicis à Cosme, du 2 mai 1570 (*Lettres de Catherine...*, t. III, p. 311), pour celle de Paul de Foix, injustement attaqué à Rome : la

grâce à lui, il espérait isoler Philippe II de Pie V (1) et donner un caractère purement politique à cette guerre qui, dans l'esprit des protestants, devait être avant tout guerre de religion.

La présence de Frangipani à Paris gênait les desseins de Cosme ; très fidèle aux Farnèse, ses patrons, originaire du royaume de Naples, le nonce de France eût pu être suspect de sympathies espagnoles. A vrai dire, on ne pouvait lui reprocher de façon précise d'être jamais sorti de la neutralité : toujours, il s'était fidèlement conformé aux instructions de son maître, au point que l'ambassadeur florentin Petrucci n'avait pu manquer de se louer souvent de lui (2). Mais il ne suffisait pas au Grand-Duc que Frangipani demeurât strictement impartial ; il eût encore voulu que le nonce se fit l'agent dévoué de la politique florentine (3) ; c'était le seul moyen de s'assurer de l'esprit et de la Reine-mère et du pape.

La mission de Salviati, envoyé par Pie V pour régler l'affaire du comte de Caiazzo, vint à point pour servir les désirs de Cosme. Ce nonce extraordinaire, allié aux Médicis qui avaient fait sa fortune, était bien le docile instrument que le duc de Toscane cherchait (4). Depuis longtemps, Salviati visait à remplacer Frangipani à la cour de France (5) ; le succès de son ambassade (6) vint redoubler ses ambitions.

même au même, du 20 mai 1570 (*Ibid.*, p. 314), pour celle du comte de Caiazzo : Petrucci au prince de Florence, du 22 février 1571 (Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4.600, f° 35) et Catherine de Médicis à Cosme, du 24 mai 1571 (*Lettres de Catherine...*, t. IV, p. 46), etc. Le Grand-Duc jouera encore ce rôle d'intermédiaire dans la négociation du mariage de Navarre en cours de Rome.

(1) Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 23 mars 1571 (*Négociations... avec la Toscane*, t. III, pp. 657-659).

(2) « Questo buon prelato non lascia di mostrarsi molto officioso per servizio dell'Altezza Vestre » (le même au même, de Paris, le 15 juillet 1570 : Arch. de Florence, loc. cit., *filza* 4.599, f° 129). — « Da questi propositi tenuti dal nuntio si può considerare che habbia buona mente verso l'Alteza Vestra... questo buon prelato » (le même au même, de Paris, le 31 juillet 1570 : *Ibid.*, f° 145 v°).

(3) Le 11 octobre 1570, Cosme écrit à son ambassadeur de se méfier de Frangipani, trop soumis à son gré aux Farnèse, « se bene crediamo che il nuntio cammini sinceramente » (minute : *Ibid.*, *filza* 4.602, f° 198 v°). — « Noi crediamo che il nuntio proceda sinceramente, ma... non vi fidate interamente di lui... » (le prince de Florence à Petrucci, du 1^{er} mars 1571 : *Ibid.*, f° 230 v°).

(4) « ...Advertendo à non confidare interamente del nuntio come vi s'è detto, ma sì bene del vescovo Salviati » (le même au même, du 9 mars 1571 : *Ibid.*, f° 233).

(5) Vide supra, p. 65, n. 1.

(6) Arrivé à Paris le 27 février au matin, il commença tout de suite sa négociation avec l'appui de Petrucci (Petrucci au prince de Florence, de Paris,

Tous les moyens furent employés pour provoquer le rappel de l'évêque de Caiazzo. Contre lui, Petrucci et Salviati unissaient leurs efforts : à Paris, on le dépeignait comme l'homme de Philippe II et des Guise; à Rome, on répandait le bruit que le nonce, tout dévoué à la Reine, négligeait les affaires du pape et qu'en outre, il épousait contre Florence toutes les rancunes du parti ferrarais (1).

* * *

Ces attaques manquèrent en grande partie leur but : si Fran-

le 8 mars : *Ibid.*, *filza* 4.600, f° 39; Salviati au même, de Paris, le 6 mars 1571: *Ibid.*, *filza* 558, f° 251) et trouva si bon accueil que dès le 19 mars, il pouvait déclarer qu'il avait obtenu pour l'affaire de San Severino « résolutione bonissima » (le même au secrétaire Concini, du 19 mars: *Ibid.*, f° 250); le Roi et la Reine-mère se montraient en effet prêts à obéir au pape (Petrucci au prince de Florence, du 14 mars 1571; *Ibid.*, *filza* 4.600, f° 54 et *Négociations...*, avec la Toscane, t. III, p. 654; Contarini au doge, de Paris, les 20 mars et 5 avril: *Bibl. Nat.*, *ms. ital.* 1727, f°s 241 v° et 248); à la suite de ces assurances, Pie V renouvela ses promesses, déjà faites oralement au cardinal de Rambouillet (cf. les lettres de ce dernier citées p. 64, n. 5) d'examiner avec bienveillance le procès du comte de Caiazzo (brefs au Roi et à la Reine-mère, du 16 avril 1571; *Arch. Vat.*, *arm.* 44, *lib.* 16, f° 59, r° et v°). Pourtant, Salviati ne quitta pas tout de suite la cour: « Sto aspettando se altro mi viene comandato, écrit-il le 31 mars à Concini, ... andandomi più domesticando per la corte »; mais il reçut de Rome l'ordre de s'en retourner (de même au même, du 11 avril: *Ibid.*, *filza* 559, f° 210) et il partit de Paris le 23 avril (Contarini au doge, de Paris, le 23 avril: *Bibl. Nat.*, *loc. cit.*, f° 253 v°), chargé de commissions pour le duc de Toscane et le pape (Petrucci à Concini, du 20 avril; le même au prince de Florence, des 20, 21 et 26 avril (*Arch. de l'Etat à Florence*, Mediceo, *filza* 4.600, f°s 112, 123, 133). Le 17 mai, il était à Rome et le lendemain rendait compte de sa mission au pape (Salviati au duc de Toscane et à Concini, du 18 mai 1571: *Arch. de Florence*, Mediceo, *filza* 560, f°s 213 et 259). Le cardinal de Rambouillet ne put en être instruit, mais il remarqua que, depuis le retour de Salviati, le pape était fort adouci touchant le fait du comte de Caiazzo (Rambouillet au Roi, de Rome, le 21 mai 1571: *Bibl. Nat.*, *ms. fr.* 16.039, f°s 373 v°-374); le régime du prisonnier devint beaucoup plus clément et l'on finit par lui donner « San Pietro in Montorio pour prison, sans aucune garde que sa parole » (le même à Villeroy, de Rome, le 2 juillet 1571: *Ibid.*, f° 384). Le pape se trouvait même disposé à lui permettre « d'aller aux baings que les medecins luy ordonnent et qu'il veut prendre à l'occasion des blessures qu'il a au bras » (le même au Roi, de Rome, le 16 juillet, *Ibid.*, f° 391). Le cardinal de Rambouillet ne cessa pas d'insister auprès du pape en vue d'obtenir à brève échéance la délivrance du comte; mais les lenteurs de la procédure inquisitoriale et les manœuvres de ses adversaires ne lui permirent d'atteindre ce résultat qu'au milieu de septembre; du moins, satisfaction complète fut alors accordée au roi de France: le comte fut mis en liberté sur la simple assurance donnée par lui sous serment qu'il était innocent du chef d'hérésie (le même au même, de Rome, le 20 septembre 1571: *Ibid.*, f° 425).

(1) Il serait beaucoup trop long et assez fastidieux de rapporter ici le détail de ces intrigues; en voici les traits principaux: dès les premiers temps du séjour de Salviati à Paris, elles se firent jour (Petrucci au prince de Florence, du 19 mars: *Arch. de Florence*, Mediceo, *filza* 4 600, f°s 62 v°-63), au point que Frangipani fit mine de se rapprocher des Guise et du parti espagnol (le même à Concini, de la même date: *Ibid.*, f° 61); à peine de retour à Rome, Salviati intrigua pour revenir en France comme nonce: il fit inter-

gipani, entouré partout d'adversaires malveillants, fut tenu à quelque prudence et n'eut plus toute la liberté nécessaire pour dénoncer les intrigues florentines (1), Pie V et la Reine-mère lui maintinrent leur confiance.

Cosme ne parvint pas davantage à détacher le pape de Philippe II: en dépit de tous les mauvais prophètes (2), l'énergique pontife venait de conclure avec la République de Venise, l'Ordre de Malte et l'Espagne cette ligue contre les Turcs (3) qu'il avait toujours préconisée comme le meilleur moyen d'unir dans une même entreprise toutes les puissances catholiques. Ainsi, loin de se laisser isoler, Philippe II trouvait encore des alliés. Bien plus, Pie V, ayant eu vent des machinations dirigées contre l'Espagne n'en cachait pas son mécontentement et menaçait d'en tenir rigueur à Cosme (4). Le Grand-Duc, crai-

venir en sa faveur le grand-duc de Toscane et les cardinaux Paccio, Santa Croce et Médicis; ce dernier alla jusqu'à demander ouvertement au pape, au milieu de juillet, la révocation de Frangipani et la nomination de Salviati, mais il subit un échec (le même au prince de Florence, des 18 et 25 mai, 1^{er}, 15, 27 et 29 juin, 6, 8, 13, 15 et 20 juillet 1571: *Ibid.*, *filza* 560, f^{os} 213, 471, *filza* 561, f^{os} 336, 618 et 619; *filza* 563, f^{os} 41, 104, 296, 355 et 356. — Le même au secrétaire Concini des 25 mai, 15 juin, 6 et 21 juillet: *Ibid.*, *filza* 561, f^{os} 295 v^o et 597; *filza* 563, f^{os} 44 et 393 v^o. — Le prince de Florence à Salviati, des 4 et 8 juin, 11 et 14 juillet: *Ibid.* *reg.* 237, f^{os} 204, 215, v^o 237 v^o et 242), etc.

(1) C'est seulement le 2 août que Frangipani dévoila au pape, qui en avait déjà eu connaissance par une autre voie, les négociations de Fregoso; encore prit-il soin de laisser toute la responsabilité de ces bruits à l'ambassadeur d'Espagne qui les lui avait rapportés [chiffre de Frangipani au cardinal Rustieucci, du 2 août 1571: Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^o 107].

(2) Sur les causes qui pouvaient faire échouer le projet de Ligue, voy. le rapport du cardinal de Rambouillet à la Reine-mère du 11 décembre 1570 (*Bibl. Nat.*, *ms. fr.* 3.241, f^{os} 9 à 10 v^o) et ses lettres au Roi du 19 décembre 1570 au 12 mars 1571 (*Ibid.*, *ms. fr.* 16.039, f^{os} 314 à 341, *passim*), etc.

(3) Le traité fut signé le 25 mai 1571; on en trouvera le texte dans LADERCHI, *Annales ecclesiastici*, t. XXIV, pp. 404-410; pour les détails des opérations guerrières, voy. le livre de l'amiral JURIEN DE LA GRAVIERE, *la Guerre de Chypre et la bataille de Lépante* (Paris, 1888, 2 vol. in-12).

(4) Au milieu de juillet, Rustieucci montra à l'ambassadeur florentin à Rome une lettre de France où l'on accusait le Grand-Duc de favoriser une guerre contre l'Espagne par l'intermédiaire de Fregoso; il le pria de communiquer cette lettre à Cosme et de solliciter de lui une justification; il le fit « con parole plene di gravità » et telles que le protonotaire de Médicis ne se souvenait pas qu'il lui eût jamais « parlato con tanta severità » (le protonotaire de Médicis à Cosme, de Rome, le 25 juillet 1571: Arch. de Florence, loc. cit., *filza* 3.290, f^o 290. Voy. aussi E. PALANDRI, *op. cit.*, p. 150, n. 2). Cosme se défendit de son mieux et retrouva la confiance du pape (le même au prince de Florence, de Rome, le 3 août: *Ibid.*, f^o 304 r^o et v^o; Frangipani à Rustieucci, de Paris, le 19 août: Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^o 118). E. PALANDRI, *op. cit.*, pp. 140 sqq., donne d'intéressants détails sur les pourparlers secrets entre Cosme et Charles IX; mais il ne semble pas avoir bien vu que l'opposition du pape fit échouer le projet de ligue anti-espagnole.

gnant de perdre la faveur du pape en s'exposant aux risques d'une guerre qui lui paraissait maintenant bien incertaine, s'excusa auprès du roi de France par une lettre toute pleine de conseils de prudence (1).

De son côté, Elisabeth ne s'engageait pas davantage : elle eût vu avec plaisir Charles IX courir seul les hasards d'une rupture avec l'Espagne dont il eût fait tous les frais en lui en laissant tous les fruits (2).

Pas plus que Cosme, du reste, elle ne se faisait d'illusions : les difficultés que rencontrait son mariage avec le duc d'Anjou lui prouvaient combien grande encore était l'influence des catholiques à la cour de France. Le jeune prince, d'abord séduit par l'appât d'une couronne royale, ne tarda pas à se reprendre : il lui répugnait d'épouser une hérétique (3), celle que dans son entourage on appelait une « nouvelle Jézabel ». Le nonce, appuyé par les Guise et le parti espagnol exploitaient aisément ces scrupules de conscience (4); ils n'avaient pas même besoin pour gagner « Monsieur » de lui offrir d'énormes subsides et le commandement de la Ligue, comme les en accusait l'ambassadeur anglais (5); le refus d'Elisabeth de faire la

(1) Voy. la lettre d'Albertaul à Cosme, de Paris, le 9 juillet (*Négociations... avec la Toscane*, t. III, pp. 681-684) et surtout celle de Fregoso au même (Arch. de Florence, loc. cit., *filza* 569, f^{os} 25-27 v^o).

(2) Voy. l'importante lettre de Walsingham à Leicester publiée dans les *Lettres et Négociations de Walsingham*, p. 143.

(3) Il ne faut pas oublier qu'Elisabeth avait été solennellement excommuniée et déclarée déchue de son trône par la bulle *Regnans in excelsis* (LADERCHI, *Annales ecclesiastici...*, t. XXIV, pp. 208-210). Comme avait fait Felton à Londres, un inconnu alla afficher cette bulle au pont Saint-Etienne (Walsingham à Cecil, de Paris, le 5 mars: *Lettres et négociations de Walsingham*, p. 53). Le bruit avait couru que c'était Salviati qui lui en avait donné l'ordre, mais le nonce extraordinaire s'en défendit vivement (Salviati au prince de Florence, de Rome, le 1^{er} juin 1571: Arch. de Florence, loc. cit., *filza* 530, f^o 467).

(4) « Le pape, le roi d'Espagne et le reste des alliez. soupçonnant qu'il se négocie un mariage entre la Reine... et Monsieur employent tous les moyens... pour tâcher d'en dissuader ce jeune prince ». (Walsingham à Cecil, de Paris, 28 janvier 1571: *Lettres et négociations de Walsingham*, p. 26).

(5) « Ils lui offrent d'être le chef... de la Ligue contre le Turc... » (*Ibid.*). Le bruit courait que « le nonce... pour mettre Monsieur dans le parti... promettait de lui faire compter à Paris 100.000 livres » afin de l'entraîner dans une expédition contre l'Angleterre (le même au même, de Paris, le 8 février: *Ibid.*, p. 37. Voy. aussi BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, p. 49).

moindre concession religieuse (1) devait amener et amena la rupture des pourparlers.

Dès le mois de juillet, ils étaient fort ralentis (2); au début d'août, le cardinal de Bourbon confia secrètement à Frangipani que le duc d'Anjou, cédant aux instances du pape, refusait de conclure cette union impie, mais que, pour éviter une rupture publique, on continuerait quelque temps les négociations pour la forme (3). Et, quelques jours après, Henri de Valois s'en ouvrit franchement à son frère : non seulement il déclara que sa conscience lui interdisait d'épouser Elisabeth, mais encore, sur les conseils de Frangipani, il dénonça les intrigues des protestants qui, par ce moyen, cherchaient à l'exiler de France (4).

S'il gardait quelque rancune et quelque jalousie contre Monsieur (5), le Roi ne pouvait songer à lui forcer la main; un peu à contre-cœur, il renonça au mariage d'Angleterre (6).

C'était un nouvel échec de son imprudente politique extérieure et la condamnation de ses desseins mal formés. Cathé-

(1) Voy. l'introduction de LA FERRIERE au t. IV des *Lettres de Catherine de Médicis*, pp. IX-XII et XX et la lettre de Walsingham à Leicester, de Paris, le 22 avril : *Lettres et négociations de Walsingham...*, pp. 90-91.

(2) « Quelle così vive prattiche di matrimonio di Inghilterra par che vadano ogni di più raffreddando ». [Frangipani au cardinal Farnèse, de Melun, le 22 juillet 1571 (Arch. de Parme, Carteg. Farnes., *Francia*, 1570-71)]. Voy. aussi la lettre de Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 26 juillet 1571 : *Négociations... avec la Toscane*, t. III, pp. 688-690. Walsingham constate qu'« on se rémonsse icy beaucoup pour empêcher ce mariage... Le bruit a couru durant un jour ou deux qu'elle (la négociation) était tout à fait rompue et que Monsieur n'y pensoit plus » (Walsingham à Leicester, de Melun, le 2 août : *Lettres et négociations...*, pp. 134-135).

(3) Frangipani à Rusticucci, de Melun, le 2 août 1571. (Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^o 105).

(4) Le même au même, de Paris, le 14 août. (*Ibid.*, f^o 117).

(5) Le Roi, ému par la protestation du duc d'Anjou, n'avait pu retenir ses larmes; mais les mauvais conseillers ne tardèrent pas à rompre l'accord des deux frères, en dépit des efforts de Frangipani pour le maintenir; ils prétendaient qu'Henri de Valois, profitant de la stérilité de la Reine, visait au trône [le même au même, du 14 août; chiffre du même au même, du 17 septembre. (*Ibid.*, f^{os} 117 et 123)]. Il y eut à ce sujet une scène violente entre le Roi et son frère (Walsingham à Cecil, du 3 novembre : *Calendars... foreign series*, 1569-1571, p. 491). — Sur les dissentiments entre Charles IX et Henri d'Anjou, cf. BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 68-70.

(6) « Quel matrimonio di Inghilterra crannit » [Frangini à Farnèse, de Paris, le 19 août 1571 (Arch. de Parme, Carteg. Farnes., *Francia*, 1570-71)]. Paul de Foix, envoyé en Angleterre, chercha bien à renouer la négociation (le même à Rusticucci, de Paris, le 31 août); mais il échoua (le même au même, du 17 septembre). Sur la mission de Paul de Foix, il faut voir les documents publiés par LA FERRIERE dans son *XVII^e siècle et les Valois d'après les documents du British Museum et du Record Office*, pp. 290-295.

rine de Médicis se montrait beaucoup plus sage en reculant devant une guerre (1) que Philippe II, pourtant soutenu par le pape, se gardait bien de provoquer (2) et où la France, trompée par la Toscane et par l'Angleterre, n'aurait pu compter que sur elle-même.

* * *

La politique de Charles IX et celle de la Reine-mère s'accordaient pourtant sur un point : l'un et l'autre désiraient vivement mettre fin aux dissensions religieuses dont souffrait la France. Si Catherine de Médicis ne voulait pas qu'une guerre étrangère fût le prix de la pacification du Royaume, elle encourageait son fils à réconcilier protestants et catholiques sans recourir à des moyens si extrêmes.

Au lieu de préparatifs guerriers contre l'Espagne, tout d'un coup, on ne parla plus à la cour, dans les premiers jours du mois d'août, que du mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre et du prochain retour en grâce de Coligny. Bien loin de s'y opposer, la plupart des catholiques s'en réjouissaient : Charles IX, sa mère, le cardinal de Bourbon, le maréchal de Cossé se disaient assurés d'amener l'Amiral et les princes à se convertir et de désorganiser ainsi le protestantisme en le privant de ses chefs (3).

Tout d'abord, Frangipani se montra hostile à cette politique : quand un long entretien avec le Roi et la Reine-mère lui eût

(1) Voy. en particulier les lettres de Petrucci au prince de Florence, du 21 avril, et à Concini, du 24 mai, dans : *Relations... avec la Toscane*, t. III, pp. 664 et 671-672.

(2) Jérôme Gondî que la Reine avait envoyé au mois de juin en Espagne pour se plaindre des mauvais procédés d'Alava et des armements faits par Philippe II en Flandres et en Italie, rapporta toute sorte de bonnes paroles. (Frangipani à Rusticucci, du 2 août 1571 : Arch. Vat., Nunz. di Francia, reg. 4, f° 105) ; voy. aussi la lettre de Fourquevaux à Charles IX, de Madrid, le 9 juillet : *Dépêches de M. de Fourquevaux*, éd. DORVILLE, t. II, pp. 359-361).

(3) « ...Ho pensato che, dove il Rè unisse à lui questi primi capi, il seguito loro andrebbe in fumo e la religione loro mancherebbe più così che con l'armi » (Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 26 juillet 1571 : DESJARDINS, *Relations... avec la Toscane*, t. III, p. 686). Frangipani écrit de même le 2 août à Rusticucci : « Si va praticando l'abbocamento di principi di Navarra et di Condé col Rè...; danno à intendere ...di guadagnare quei principi et ingannare l'Ammiraglio ». Même écho dans la lettre de Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 10 août (DESJARDINS, *op. cit.* p. 695) et dans celles de Frangipani à Rusticucci, de Paris, les 14 et 31 août. (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 117 et 119).

permis de se convaincre que, si rien n'était encore définitivement conclu, ils escomptaient du moins le bon succès du mariage de Navarre (1), il crut, pour l'acquit de sa conscience, devoir y mettre obstacle en reprenant avec le roi Sébastien les négociations matrimoniales depuis longtemps interrompues (2); sur son conseil, l'ambassadeur portugais, sans en dire mot au soupçonneux Francès d'Alava, expédia à ces fins un courrier exprès à Lisbonne (3); quand l'homme fut parti, l'évêque de Caiazzo en avisa Catherine de Médicis; celle-ci, se trouvant devant le fait accompli, n'osa désavouer cette démarche et même, fit mine de désirer une intervention officieuse du pape auprès du roi de Portugal. Mais cet espoir était bien lointain et Frangipani se gardait de s'y abandonner. Au reste, gagné par l'optimisme de la cour, il semblait hésiter dans son opposition au mariage de Navarre.

La Reine-mère, Charles IX déclaraient hautement n'avoir en vue que les intérêts de l'Eglise et vouloir rester fidèles à ses lois. Dès le 19 août, ils sollicitaient, pour le cas où les négociations avec don Sébastien échoueraient de nouveau, la dispense du degré pour Marguerite et le prince de Béarn (4); Frangipani ne répondit point par un refus formel à cette demande, laissant au pape le soin d'en décider (5). C'était, dans son esprit, un moyen de gagner du temps (6) et de véri-

(1) Frangipani eut beaucoup de peine à obtenir de Leurs Majestés une réponse nette: « ...Non potei cavarne ne un fermo si, ne un fermo no » (feuille de chiffres du même au même, du 2 août 1571: *Ibid.*, f° 107).

(2) Dès la fin de juillet, la Reine confiait à Petrucci « che il nunzio suscita di nuovo il parentado con Portugallo » (Petrucci au prince de Florence, de Paris, le 26 juillet: DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, p. 689); mais ce fut surtout un peu plus tard que le nonce s'en occupa.

(3) « Questo gentile homo, ben flegmatico al costume del paese..., movendosi un poco di quella loro tardanza ordinaria, speditte subito un corriero in Portugallo... » (chiffre de Frangipani à Rusticucci, de Paris, le 14 août: Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 113).

(4) Le même au même, de Paris, le 19 août. (*Ibid.*, f° 118).

(5) « Non mi sono voluto spinger più oltre à dire se si deve ò non si deve concedere detta dispensa..., parendomi di dover riserbar questa parte à Nostro Signore » (*Ibid.*).

(6) « Sono stato sempre con sospensione di animo di poter far bene ò male in quel particolare del grado prohibito ». Il risquait, en repoussant tout net la demande de Leurs Majestés, de « farle cedere à qualche mala resolutione di farlo così senza farne motto... et, talhora mi à parso di far meglio di fermarle in quel ponto... di volerlo conferire con Sua Santità...; con tirarsi il negotio à Sua Santità, oltre di potersi trattar con maggior autorità, vi si mette più tempo nel mezzo » (le même au même, de Paris, le 31 août: *Ibid.*, f° 119).

fier ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les espérances du Roi et de la Reine.

On attendait beaucoup, en effet, de la venue à la cour de l'Amiral et des princes que l'on croyait pouvoir aisément détacher de leur parti (1). Coligny arriva à Blois le 13 septembre, sans les princes. Ce fut une déception ; pourtant, on le reçut aimablement (2) et l'on n'épargna rien pour le gagner (3) ; mais, quand il repartit pour Châtillon, à la fin d'octobre, on dut bien convenir que le vieux chef protestant songeait fort peu à se rallier : pendant son séjour d'un mois à la cour, il avait sollicité l'extension des licences accordées à ses coreligionnaires par le traité de Saint-Germain, avec une persévérance qui prouvait bien la constance de ses opinions. Sur l'intervention du nonce, ses demandes furent repoussées (4) ; mais on le fit avec beaucoup de ménagements pour ne pas provoquer les défiances protestantes.

Les catholiques politiques, en effet, voyant l'Amiral si opiniâtre dans ses sentiments, reportaient tous leurs espoirs sur la réussite du mariage navarrais : nouvelle Clotilde, la sœur du Roi ramènerait certainement son époux à la vraie foi ; le

(1) « Dette Maestà credeno et loro è dato ad intendere che tra essi (*l'Amiral et Jeanne d'Albret*) vi sia discordia et che, cercando l'una di tratter le cose sue... da per se stessa senza l'Admiraglio, l'altro cerchi di prevenirla alla obediensa del Rè con restituirle ancho le piazze et così sperano di poter fare molto guadagno in la lor divisione » (*Ibid.*).

(2) Le même au même, de Paris, le 17 septembre. (*Ibid.*, f° 121). Sur le séjour de Coligny à la cour, voy. les bonnes pages de MAURY, *The massacre of Saint-Bartholomew...*, dans le *Journal des Savants*, année 1871, pp. 424-425.

(3) « Ho trovato in corte l'Admiraglio così domestico et così sicuro et dico anche così sfacciato... come se fusse stato sempre à casa... Queste Maestà usano ogni arte per assicurar questo malo homo..., sperando... di fermarlo et disviarlo di maneggi suoi » (Frangipani à Rusticucci, de Blois, le 2 octobre : *Ibid.*, f° 125).

(4) Coligny avait obtenu la constitution d'une commission dont faisaient partie « per la parte de catholici: Monsignor di Morvillero, il presidente Birago, Cossé et Villiville et un' altro che non mi ricordo il nome » (*Ibid.*). — Frangipani incita vivement le cardinal de Bourbon à combattre les demandes de l'Amiral et à empêcher que le traité de Saint-Germain ne fût interprété dans un sens trop favorable aux protestants. Bourbon y réussit et c'est ainsi que le Roi refusa d'étendre l'observation de l'édit au Comtat Venaissin, de réintégrer les Réformés dans leurs anciens bénéfices ecclésiastiques, de les exempter du paiement des dîmes aux curés, de réintégrer Jean de Chaumont, dit de Saint-Romain, dans son archevêché d'Aix (le même au même, de Blois, le 10 octobre (*Ibid.*, f° 131)). De même, le nonce obtint du Roi que l'on n'accorderait pas aux protestants la permission d'enseigner à Paris, même les sciences profanes, que jamais on ne reconnaîtrait la validité des mariages des prêtres apostats, etc. (le même au même, de Blois, le 26 octobre : *Ibid.* f° 137) ; mais Coligny eut satisfaction sur des points secondaires.

gros des Réformés suivraient (1). Charles IX et sa mère n'entendant que de tels propos de toute part, se laissèrent convaincre et, le 1^{er} octobre (2), annoncèrent officiellement à Frangipani leur intention d'abandonner le projet portugais (3) et d'unir Marguerite de Valois avec le Béarnais. Désormais, leur décision était prise : si Jeanne d'Albret et les protestants intransigeants ne s'y opposaient point (4), ce mariage se ferait.

Mais la reine savait que Pie V n'accorderait pas volontiers les dispenses sans lesquelles, comme le faisait remarquer Frangipani, il serait possible d'attaquer plus tard cette union et d'en déclarer les fruits illégitimes (5) ; elle s'ingénia, sans se rebuter, à les obtenir de la Curie. Elle crut qu'elle y réussirait plus aisément.

(1) « Tutti quanti che più si dicono catholici consiglano et approvano detto matrimonio, comparandolo ad un altro che è nelle loro historie di Clotilde di Borgogna... che, maritata à Clovis, rè pagano, fè acquisto del Rè et del Regno tutto alla religion christiana. ...Non solo non vi è persona, ne secolare, ne ecclesiastica che lo sconsigli, ma che, se non fusse la religione di Lor Maestà et reverenza che... hanno verso quella Santa Sede... si son mosse da se stesse à ...desiderarvi la sua beneditione, non si è trovato pur uno... che gli l'abbia ricordato » (le même au même, de Blois, le 10 octobre).

(2) Le récit de l'audience du 1^{er} octobre se trouve dans la lettre de Frangipani à Rusticucci, de Blois, le 2 octobre (*Ibid.*, f^o 125) et dans celle de Petrucci au prince de Florence du 4 octobre (Arch. de Florence, Mediceo, filza 4 600, f^{os} 294 v^o-295 v^o ; DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, pp. 714-715). La seule différence importante entre les deux versions, c'est que Petrucci qui tenait ses informations de la Reine-mère, rapporte que Frangipani aurait promis secrètement à Catherine de l'aider à obtenir la dispense. C'était une invention de l'ambassadeur florentin pour rendre Frangipani suspect en cour de Rome. Contarini, dans sa lettre au doge du 5 octobre, ne s'écarte pas de la version du nonce (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f^o 301).

(3) Charles IX et Catherine gardaient un vif ressentiment de l'affront que Sébastien leur avait infligé en refusant la main de Marguerite de Valois. Frangipani étant venu les trouver pour faire auprès d'eux un nouvel effort en faveur du mariage portugais, « il Rè, in quella commemoranza di offesa et de ingiuria che diceva haver ricevuta, come si fa in le colere, disse che egli harebbe piuttosto ammazzata quella sorella che darla à quel Rè, et simil cose di colera che io mi ingegnai di temperarlo » (Frangipani à Rusticucci, de Blois, le 17 octobre : Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^o 135).

(4) Sur l'opposition de la reine de Navarre au mariage, voy. les lettres du même au même, des 10 et 14-15 octobre (*Ibid.*, f^{os} 131 et 133) et les lettres de Catherine de Médicis à M. de Ferrals, du début d'octobre, et à Cosme de Médicis, du 8 octobre (publ. dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, pp. 75-76). Il faut voir aussi celle du Roi à M. de Ferrals, du 7 octobre (Bibl. Nat., *ms. fr.* 3.899, f^o 296, v^o), en corrigeant une autre de la veille où Charles IX se montrait beaucoup plus affirmatif touchant le succès du mariage de Navarre (*Ibid.*, f^o 294).

(5) Frangipani à Rusticucci, du 2 octobre 1571 (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^o 125) ; Contarini au doge, de Blois, le 5 octobre (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f^o 301).

ment en demandant en premier lieu la dispense du degré que l'on refusait rarement et en ne parlant point de la différence de religion ⁽¹⁾ qui, dans le droit civil encore mal fixé de ce temps, pouvait n'être pas considéré comme un empêchement dirimant.

Catherine songea aussi à forcer la main au pape en le menaçant de s'adresser, sans passer par lui, à trois archevêques français qui, assurait-elle à Frangipani, jouissaient du droit d'octroyer des dispenses ⁽²⁾. Le mot de schisme fut même prononcé. Mais elle jugea plus prudent de recourir à la persuasion; sachant à quel point le grand-duc de Toscane était en faveur à la cour de Rome, elle le chargea d'être son avocat auprès du pape ⁽³⁾. Avec mille précautions oratoires, l'ambassadeur florentin, le protonotaire de Médicis, accompagné de l'évêque Salviati, vint le 28 août, solliciter du Souverain Pontife l'octroi de la dispense, mais ce fut inutilement ⁽⁴⁾; quatre fois

(1) Voy. la lettre de Catherine de Médicis à Ferrals citée p. 79, n. 4.

(2) Voy. les lettres de Frangipani et de Petrucci citées à la même note. Frangipani donna, sur ce point de droit, des explications au pape dans sa lettre à Rusticucci, du 11 décembre, où il démontra l'erreur de la Reine (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 158). Celle-ci alla jusqu'à rappeler que, pour le refus d'une semblable dispense, l'Angleterre s'était séparée de l'Eglise romaine, mais elle n'y insista pas (Petrucci au prince de Florence, d'Amboise, le 24 décembre : DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, pp. 740-741).

(3) Catherine de Médicis s'était déjà adressée à Cosme qui lui avait très sagement répondu que le plus sûr moyen d'obtenir la dispense serait d'amener l'Amiral et les princes à se convertir; pourtant, elle insista par deux lettres des 8 et 17 octobre (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, pp. 76 et 77). Voy. aussi les lettres de Petrucci au prince de Florence, des 4 et 16 octobre : DESJARDINS, *op. cit.*, pp. 715 et 723). Le cardinal de Rambouillet fut tenu, semble-t-il, à l'écart de cette négociation où il eût dû être, comme ambassadeur de France, le premier appelé; on ne trouve en effet dans ses lettres conservées à la Bibl. Nat., dans le *ms. fr. 16.039*, aucune allusion à l'affaire du mariage. Il est vrai que, malade depuis quelques mois, il avait sollicité son rappel et que M. de Ferrals avait été choisi pour le remplacer; c'est ce dernier qui, au début d'octobre, fut chargé de mettre le pape au courant des intention royales et d'obtenir son assentiment, avec l'aide du cardinal de Ferrare et surtout du cardinal de Médicis (le Roi au sieur de Ferrals, le 5 octobre 1571 : Bibl. Nat., *ms. fr. 3.899*, f° 293, copie); mais Ferrals n'arriva qu'en décembre à Rome.

(4) Tous les détails de cette audience se trouvent dans les longues lettres du protonotaire de Médicis au prince de Florence et de l'évêque Salviati au grand-duc Cosme, de Rome, le 31 août : Arch. de Florence, *Mediceo, filza 3.290*, f°s 329-330; *filza 564*, f°s 456-458. On trouvera un bon résumé de la première de ces deux dépêches (d'après une copie moderne conservée à la Bibl. Nat., *ms. ital. 1682*) dans H. BAUMGARTEN, *Nachtrag zur Geschichte der Bartholomäusnacht*, pp. 390-391.

encore, du 31 août au 18 octobre (1), il revint à la charge ; il eut beau invoquer le profit que la cause catholique recevrait en France de la conversion du prince de Navarre qu'il déclarait certaine ; il pria même le pape d'accorder tout au moins la dispense *in petto*, s'il y avait inconvénient à le faire publiquement (2) ; toute cette diplomatie fut inutile et Pie V ne se laissa point fléchir ; sans doute, il souffrait d'opposer un refus à Charles IX et à Catherine qu'il aimait sincèrement et qu'il savait, au fond de leurs cœurs, pleins de bonnes intentions ; sans doute aussi, il n'envisageait pas sans inquiétude les suites d'une rupture avec le Royaume très chrétien qu'une trop grande rigueur risquait de détacher de l'Eglise (3) ; mais, commandant à ses sentiments, il préférait, tout compte fait, perdre l'obéissance de la France que sanctionner l'alliance de la sœur du Roi avec un prince hérétique. Il eût sacrifié sa propre tête et jusqu'à la dernière goutte de son sang plutôt que de concéder la dispense avant que la conversion d'Henri de Navarre fût un fait accompli (4).

Cosme s'aperçut vite qu'il perdait sa peine et que, de plus, il se discréditait auprès du pape en cherchant avec tant d'insistance à le faire revenir sur sa première décision (5). A plusieurs reprises, Pie V avait reproché au Grand-duc, que sous prétexte de combattre l'influence espagnole et les ambitions des Guise (6), il favorisât un mariage qu'il eût dû être le premier à

(1) La première de ces quatre audiences eut lieu le 14 septembre (le protonotaire de Médicis au prince de Florence, du 14 septembre : *Ibid.*, *filza* 3.290, f° 345) ; la seconde, au début d'octobre (le même au grand-duc Cosme, du 5 octobre : *Ibid.*, f° 371 r° et v°) ; la troisième, le 10 (le même au même, du 11 octobre : *Ibid.*, f° 374, r° et v°) ; la dernière, une semaine plus tard (le même, du 19 octobre : *Ibid.*, f° 382-383).

(2) Voy. la lettre de Catherine à Ferrals, du début d'octobre (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 75).

(3) « Sta con molta angustia, vedendo di perdere l'obediencia di Francia s... si verrà à fare un scisma » (le protonotaire de Médicis au Grand-Duc, du 11 octobre : Arch. de Florence, *loc. cit.*, f° 374).

(4) « Non la darebbe mal (*la dispense*), non solo se... pensassi perder l'obediencia della Francia, ma la propria testa », écrit Médicis le 5 octobre (*Ibid.*, f° 371) ; c'est une décision irrévocable que le pape a prise, écrit-il encore le 19 (*Ibid.*, f° 382) : « Aggiungnie... Sua Beatitudine che... se ci dovesse mettere il sangue à goccia à goccia, che non è mai per dire ne per fare altrimenti ».

(5) Le prince de Florence à Petrucci, de Florence, le 12 octobre : *Ibid.*, *filza* 4.602, f° 280.

(6) Voy. entre autres les lettres du protonotaire de Médicis au grand-duc

déconseiller; des avis venus de Paris augmentaient encore son mécontentement: de toutes parts, on lui dénonçait les intrigues des Florentins pour brouiller la France et l'Espagne et porter la guerre en Italie; il s'en plaignit vivement à l'ambassadeur du Grand-Duc (1).

Médicis à Rome (2), Petrucci à Paris (3), accusaient à l'envi Frangipani d'avoir desservi Cosme auprès du pape; ils redoublèrent leurs manœuvres contre le nonce, prétendant qu'il exécutait infidèlement les ordres de son maître, allant jusqu'à l'attaquer dans son honneur et dans ses mœurs. Ces calomnies ne produisirent pas leur effet: Pie V, le secrétaire d'Etat Rusticucci maintinrent toute leur confiance à Frangipani (4).

Un autre coup, plus grave encore, fut porté à la politique anti-espagnole du duc de Toscane: le 7 octobre, l'armée navale de la Ligue mettait en déroute la flotte turque à Lépante (5). La puissance de Philippe II redevenait plus forte que jamais et ce n'était plus l'heure de songer à l'abattre. Catherine de

Cosme, de Rome, les 11, 16 et 19 octobre (*Ibid.*, *filza* 3.290, f^os 374, 381 et 382).

(1) Pie V, en effet, se défendait de soutenir les Guise, et Médicis lui même devait convenir que Musotto, l'agent du parti lorrain à Rome, n'était pas reçu par le pape (voy. en particulier les lettres du protonotaire de Médicis au grand-duc Cosme, de Rome, les 11 et 19 octobre (*Ibid.*, *filza* 3.290, f^os 374 et 382).

(2) Le protonotaire de Médicis au Grand-Duc, du 19 octobre (*Ibid.*, f^o 382 v^o).

(3) On peut dire que toutes les dépêches de Petrucci contiennent de nouvelles attaques contre Frangipani; voy. entre autres ses lettres au prince de Florence, du 29 septembre (*Ibid.*, *filza* 4,600, f^o 288 r^o et v^o); des 4 et 5 octobre (DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, pp. 714-715); des 7 et 15 octobre (*Ibid.*, pp. 717 et 719); du 27 octobre (Arch. de Florence, *loc. cit.*, f^o 320), etc. Le fond de ces accusations était que Frangipani aurait cherché à indisposer par ses rapports le pape contre le Grand-Duc. En réalité, le nonce n'avait fait que communiquer au pape les bruits qui couraient à la cour de France sur les intrigues florentines, en cherchant de son mieux à excuser Cosme de Médicis et Petrucci; d'ailleurs, il communiqua sa lettre à ce dernier (dépêche chiffrée de Frangipani à Rusticucci, du 2 octobre; lettre du même au doge: Arch. Vat. *Nunz. di Francia, reg. 4*, f^os 129 et 131; lettre de Petrucci au prince de Florence, du 29 septembre: Arch. de Florence, *loc. cit.*, f^o 288).

(4) Le protonotaire de Médicis au grand-duc Cosme, de Rome, le 19 octobre (*Ibid.*, *filza* 3,290, f^o 382 v^o).

(5) La nouvelle de la victoire de Lépante arriva à la cour le 28 octobre (Alvise Contarini au doge, « dalla Rosciadin », le 3 novembre: *Bibl. Nat., ms. ital.* 1727, f^o 307); sur les marques de joie que donnèrent le roi et la reine de France et sur les cérémonies religieuses qui furent célébrées à cette occasion, voy. les dépêches du nonce des 5, 12 et 23 novembre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f^os 145, 149, 150).

Médicis se rapprocha de l'Espagne (1). On ne tarda pas à le voir nettement : à la fin de novembre, l'ambassadeur Francès d'Alava donnait une nouvelle preuve de son humeur bizarre en quittant secrètement son poste et la France (2). Charles IX, de son côté, rappela son représentant à Madrid, M. de Fourquevaux (3). A un autre moment, c'eût été le signal d'une rupture; mais Frangipani n'eut pas à faire de grands efforts pour l'éviter, tant les sentiments de la Reine-mère étaient alors pacifiques : « Je tiens le roi d'Espagne, lui déclarait-elle en montrant » ses enfants, pour l'un de mes fils et, tant que je vivrai, jamais » il n'y aura guerre entre ses frères et lui (4) ».

* * *

La victoire de Lépante ne suffisait pas à Pie V; ce n'était dans son esprit qu'un encouragement à continuer la lutte et à lui donner plus d'ampleur. Attirer dans la Ligue de nouveaux membres et coaliser contre l'Infidèle toute l'Europe chrétienne, c'est à quoi il se consacra entièrement. Tous les princes italiens donnèrent leur adhésion (5); l'Empereur hésitait, mais on savait qu'il conformerait sa conduite à celle du roi de France; aussi est-ce à gagner celui-ci que le pape s'appliqua.

Charles IX, plusieurs fois déjà pressenti, s'était toujours

(1) Walsingham le constate dans sa lettre à Burleigh du 8 novembre : *Lettres et négociations de Walsingham*, p. 171. Voy. aussi la lettre de Petrucci au prince de Florence, du 28 novembre (DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, p. 729).

(2) Sur la fuite clandestine d'Alava qui, sous prétexte d'aller à Saint-Denis, prit en pleine campagne la poste pour les Flandres, voy. la lettre de Frangipani à Rusticucci du 23 novembre (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 150).

(3) Fourquevaux au Roi, du 17 novembre 1571 (*Dépêches... de Fourquevaux*, éd. DOUAI, t. II, p. 400). — Le Roi et la Reine-mère, sous le coup de l'affront qui venait de leur être fait, avaient résolu de marquer à Philippe II leur mécontentement de façon très vive, mais Frangipani parvint à calmer leurs esprits et la lettre qu'ils envoyèrent au roi d'Espagne fut « assai cortese et humana » (Cavalli au doge, de Tours, le 6 novembre : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f°s 317 v°-318).

(4) Frangipani au cardinal Alexandrin, de Tours, le 5 décembre (Arch. Vat., Nunz. di Spagna, *reg.* 3, f°s 200-204); le même au cardinal Rusticucci, du 11 décembre (Ibid., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f° 158). Le pape, instruit par le nouvel ambassadeur de France, le baron de Ferrals, des désirs pacifiques du Roi, n'en cacha pas son contentement (Ferrals au Roi, de Rome, le 25 décembre 1571 : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.039, f°s 465 v°-466).

(5) A peu près seule, la République de Gênes refusa son adhésion (LA-DERCHI, *op. cit.*, t. XXIV, p. 536).

dérobé (1) ; et, tant que le mariage de Navarre serait à craindre, il était probable que le parti protestant empêcherait le Roi de s'allier à l'Espagne. Pie V résolut donc de poursuivre de front la conclusion du mariage portugais et l'entrée de Charles IX dans la Ligue : il donna l'ordre à son neveu, le cardinal Alexandrin, qu'il avait envoyé comme légat à Philippe II et à don Sébastien, de se charger de cette double négociation (2) ; pour

(1) Le protonotaire Bramante, conformément à ses instructions, avait, une première fois en novembre 1570, demandé au Roi d'adhérer à la Ligue ; sans faire d'opposition de principe à une confédération contre les Turcs. Charles IX se contenta de répondre que les intentions de l'Espagne et de Venise lui semblant inspirées bien plus par l'intérêt que par la religion, il ne jugeait pas le moment venu de conclure cette alliance (feuille de chiffres de Bramante à Rusticucci, de Paris, le 8 novembre: Arch. Vat., Nunz. di Francia, reg. 4, f° 73). Le Roi fit tenir le même langage à Philippe II par l'intermédiaire de Fourquevaux (Instructions à Fourquevaux, du 7 janvier 1571 : *Lettres de Charles IX à... Fourquevaux*, éd. Douais, p. 319). Enfin, au lendemain du jour où la nouvelle de la victoire de Lépaute était parvenue à la cour, Frangipani avait, de sa propre initiative, incité le Roi à entrer dans la Ligue et à prendre le commandement de l'armée de terre qui pourrait délivrer la Grèce et rétablir à Constantinople un empire chrétien ; l'ambassadeur de Venise fit en même temps la même offre au duc d'Anjou (Contarini au doge, du 3 novembre : Bibl. Nat., ms. ital., 1727, f° 309). Pour écarter les objections d'ordre financier, le nonce avait cru pouvoir promettre que le pape accorderait au Roi la levée d'une annate (*Ibid.*, f° 309 v°), mais Frangipani s'aperçut bientôt que ses efforts étaient vains : il ne put même obtenir que le Roi ne renvoyât pas à Constantinople l'évêque de Dax, François de Noailles, fort hostile à la Ligue (Contarini au doge, de Tours, le 7 décembre 1571 : Bibl. Nat., ms. ital. 1727, f° 320).

(2) Sur la légation du cardinal Alexandrin, dont, primitivement, le but exclusif était d'obtenir l'adhésion à la Ligue du roi de Portugal, voy. le *Diare* de Santori, aux dates du 25 mai, du 18 juin et du 16 novembre (*Diario concistoriale di... SANTORI*, cardinale di San Severino, dans les *Studi e documenti di storia e diritto*, t. XXIII, 1902, pp. 334 et 338-341 ; t. XXIV, 1903, p. 99). Dès le 6 juin, le cardinal de Rambouillet soupçonnait le pape de vouloir envoyer Alexandrin en France à son retour d'Espagne (Bibl. Nat., ms. fr. 16039, f° 376 r° et v°) ; mais le légat avait quitté Rome depuis quelques jours déjà (« le cardinal Alexandrin partist la nuit d'entre vendredy et samedy derniers ») que rien n'était encore décidé à cet égard (Rambouillet à Villeroy, de Rome, le 2 juillet 1571 : *Ibid.*, f° 384 v°). Le 21 juillet, sur la demande expresse que lui en fit l'ambassadeur de la part du Roi (non sans que ce dernier eût beaucoup hésité ; voy. les lettres de Contarini au doge, des 10-11 juillet : Bibl. Nat., ms. ital. 1727, f°s 273 et 266 v°-267), le pape promit d'expédier son neveu en France dès la fin de la négociation d'Espagne (de même au Roi, du 30 juillet 1571 : *Ibid.*, f° 397, r° et v°), mais c'est le 16 novembre seulement que le pape décida de façon définitive de l'envoyer en France et le 17 qu'il écrivit des brefs de recommandation en sa faveur au Roi, aux deux reines, aux ducs d'Anjou, d'Alençon, de Montpensier, aux cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Créqui et de Guise (Arch. Vat., arm. 44, lib. 19, f° 425 r° et v°). Sur sa mission, voy. LADERCHI, *op. cit.*, t. XXIV, pp. 431-458 ; BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 118 sqq. et *Nachtrag zur Geschichte der Bartholomäusnacht*, pp. 392-397 et VACANDARD, *Etudes de critique et d'histoire religieuse (les papes et la Saint-Barthélemy)*, pp. 248-351, etc., etc. Enfin, lord ACTON a publié dans la *North British Review* d'octobre 1869, p. 35 (son article a été traduit en italien sous le titre :

préparer les voies, il expédia une seconde fois l'évêque Salviati à la cour de France (1).

Le coup était hardi, mais pouvait réussir; les dépêches de Frangipani laissaient quelque place à l'espoir. Certes, le Roi et la Reine-mère gardaient encore vif le souvenir de l'affront qu'ils avaient reçu du roi de Portugal et, d'autre part, toujours persuadés que le prince de Béarn abandonnerait aisément la Réforme, ils persistaient dans leur idée de lui accorder la main de Marguerite de Valois; mais, sans parler des scrupules qu'ils pouvaient avoir à se passer de la dispense obstinément refusée par le pape, ils voyaient leurs projets entravés par l'intransigeance de Jeanne d'Albret, qui faisait mille difficultés sur les formes religieuses de la cérémonie nuptiale (2).

De même, si l'état des finances et les troubles du Royaume rendaient peu probable l'adhésion de Charles IX à la Ligue (3), elle n'était point impossible: la Reine, fort irritée contre le Grand-duc qu'elle accusait d'avoir trop mollement sollicité la dispense en cour de Rome (4) se rapprochait de plus en plus de l'Espagne (5): ne songait-elle pas à marier le duc d'Anjou

La strage di San Bartolomeo) la relation latine, donnée sous le nom d'Hippolyte Aldobrandini (plus tard Clément VIII) qui accompagna en France le cardinal-légat. Il existe du même voyage une autre relation, en italien, celle-là, mais qui ne parle que de l'itinéraire suivi par Alexandrin en Espagne; elle est due à Giambattista Venturini da Fabriano. (Arch. Vat., Bibl. Pio, *cod.* 213).

(1) Brefs de recommandation du 12 décembre au Roi, aux deux reines, aux princes du sang et aux cardinaux français: Arch. Vat., *loc. cit.*, *lib.* 16, f^{os} 191-203 v^o. Ses instructions sont du 15 du même mois: *Ibid.*, Var. Polit., *lib.* 33 (*arm.* II, n^o 34), f^{os} 49-50 v^o et 63-64.

(2) Dans une longue lettre adressée de Tours le 5 décembre au cardinal Alexandrin, Frangipani expose au légat toutes les raisons qui peuvent faire croire au succès du mariage de Navarre et toutes celles qui en peuvent faire douter (Arch. Vat., Nunz. di Spagna, *reg.* 3, f^{os} 200-204). Sur les hésitations de Jeanne d'Albret et son humeur « molto fantastico », voy. en particulier la lettre de Petrucci au prince de Florence, du 30 novembre (DESJARDINS, *Négociations... avec la Toscane*, t. III, p. 733) et celle de Cavalli au doge de Paris, le 20 novembre (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f^o 314); dans sa lettre au doge, d'Amboise, le 19 décembre, Cavalli revient sur les difficultés que faisait la reine de Navarre au mariage; le bruit courait à la cour que Jeanne exigeait la Guyenne pour la dot de la princesse Marguerite (*Ibid.*, f^{os} 321 v^o-322).

(3) Voy. la lettre de Petrucci au prince de Florence, de la même date: DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, pp. 735-736.

(4) Le même au même, des 17 et 24 décembre: DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, pp. 738-740 et 740-741 et Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4.600, f^o 359.

(5) Frangipani à Rusticucci, de Tours, le 11 décembre (Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 4, f^o 158). Sur les protestations d'amitié de Charles IX à l'égard de Philippe II, voy. le récit de l'entretien de Frangipani avec le roi

à une infante (1) ? Rien ne pouvait plaire davantage au pape que ce projet ; rien n'était plus conforme à sa politique.

D'autre part, Alexandrin obtenait un plein succès à Lisbonne : don Sébastien, revenant sur son premier refus, se déclarait prêt à épouser Marguerite de Valois, renonçant même à toute dot si Charles IX entraînait dans la Ligue (2).

Cependant, le légat hésitait à passer en France, et il fallut un ordre formel du pape pour l'y décider (3) : dès le premier jour, il était persuadé qu'il échouerait (4) et, peut-être, ce découragement ne fut-il pas sans nuire au succès de sa mission. A vrai dire, les incidents qui marquèrent son voyage à la cour étaient bien faits pour confirmer ses mauvais pressentiments (5) : tout d'abord, il fut blessé qu'on lui envoyât pour l'accompagner de la frontière à Blois, M^r de Saint-Sulpice, dont les sympathies pour le parti protestant étaient notoires et dont Frangipani lui avait conseillé de se méfier (1). Il ne vit pas,

de France que donne le secrétaire Agullon dans sa lettre du 10 janvier 1572 (résumée dans BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 122-123).

(1) Le même au même, des 17 et 24 décembre (DESJARDINS, *op. cit.*, pp. 740-741 ; Sigismondo de Cavalli au doge, du 9 janvier 1572 (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1527, f^o 327 v^o) ; Frangipani à Alexandrin, des 19 et 28 décembre (Arch. Vat., *Nunz. di Spagna, reg.* 3, f^{os} 111 et 193). Voy. aussi sur ce projet la lettre du secrétaire Agullon à Philippe II, du 1^{er} janvier 1572, résumée dans : BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, p. 121.

(2) Alexandrin à Frangipani, de Lisbonne, le 8 décembre (Rome, Bibl. Corsini, *ms.* 505, f^{os} 37 et 40) ; le même au cardinal Rusticucci, du 13 décembre (*Ibid.*, f^o 41). Cette dernière lettre parvint à Rome le 17 janvier ; l'ambassadeur de France, Ferrals, réussit à se procurer une lettre adressée par le même courrier à l'ambassadeur de Savoie « l'un des principaux serviteurs dud. cardinal Alexandrin » et le 18 janvier, en envoya copie au Roi (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.040, f^o 20 v^o). Le succès d'Alexandrin ne fut pas moindre à Madrid : Philippe II, désormais conquis au mariage portugais, envoya spécialement à Charles IX le général des Jésuites, saint François Borgia, pour seconder les efforts du Légat (cf. BAUMGARTEN, *op. cit.*, pp. 123 sqq.).

(3) Alexandrin à Frangipani, de Lisbonne, le 5 décembre (Rome, Bibl. Corsini, *ms.* 505, f^o 36 v^o) ; le même à Rusticucci et à Castagna, de la même date (*Ibid.*, f^{os} 35 et 37).

(4) Le même à Rusticucci, de Madrid, le 30 décembre : *Ibid.*, f^{os} 44 v^o-45.

(5) Au reste, Salviati, envoyé par le pape en France pour préparer le terrain aux négociations d'Alexandrin, n'avait guère été heureux ; sur la façon dont Salviati remplit sa mission auprès de la Reine-mère et sur les critiques qu'à cette occasion il s'attira de la part de Frangipani, cf. la lettre de Cavalli au doge, d'Amboise, le 25 janvier 1572 (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f^o 335).

(6) « Sarà bien di parlar seco più tosto delle cose del viaggio che di quelle di Francia, se non in generale et del paese più tosto che degl'huomini et sarà buona regola tacarli tutte le cose di negotii et così si star sicuro di non esser esplorato » (post-scriptum de la lettre de Frangipani à Alexandrin, d'Amboise, le 28 décembre : Arch. Vat., *Nunz. di Spagna, reg.* 3, f^o 193). Voy. encore les lettres du même à Castagna, de la même date (*Ibid.*, f^o 183) et de

en outre, sans quelque humeur tous les moyens employés pour retarder sa mission dont la rapidité seule pouvait assurer le succès : Saint-Sulpice se fit attendre six longs jours à Bayonne où il n'arrive que le 19 janvier (1) ; puis, ce fut, de Bayonne à Bordeaux, à travers des pays tout gagnés à la Réforme, un trainant voyage coupé de cent arrêts, allongé par cent détours (2).

« Il eût fallu être une grande bête, écrivait un compagnon du cardinal, pour ne pas voir *quo tendebat* » (3) : la Reine-mère venait d'apprendre que la venue de Jeanne d'Albret à la cour, depuis longtemps désirée, mais toujours ajournée, était enfin chose décidée ; elle eût voulu que la reine de Navarre arrivât la première et conclût le mariage sans retard, de manière que le légat se trouvât devant le fait accompli ; mais Alexandrin avait plusieurs journées d'avance sur Jeanne qui, conduite par le maréchal de Biron, suivait la même route (4). Pour gagner encore quelques étapes, il abandonna le long train qui retardait sa marche, prit la poste et, par S^{te} Catherine-de-Fier-

Petrucci au prince de Florence, du 14 janvier 1572 (DESJARDINS, *op. cit.*, p. 747).

(1) Arrivé à Fontarabie le 13 janvier, Alexandrin s'attendait à trouver à Bayonne Saint-Sulpice et il avait, deux jours à l'avance, chargé un de ses gentilshommes d'aller saluer l'envoyé de Leurs Majestés, mais on n'avait encore aucune nouvelle de lui ; Alexandrin expédia donc au devant de Saint-Sulpice un de ses hommes, Rossino, pour lui dire de se hâter ; lui-même, deux jours après, vint à Bayonne ; Rossino rencontra Saint-Sulpice sur la route de Bordeaux et revint avec lui le 19 ; le départ de Bayonne n'eut pas lieu avant le 23 [Alexandrin à Frangipani et à Saint-Sulpice, de Fontarabie, le 14 janvier 1572 ; à Castagna, les 13-15 janvier ; à Philippe II, de Bayonne, le 19 janvier ; à Frangipani, le 20 janvier. (Rome, Bibl. Corsini, *ms.* 505, f^{os} 51 v^o, 51 r^o, 52, 53 v^o, 55 v^o). C'est également de Bayonne qu'il envoya le 20 janvier des lettres de compliments au Roi, à la Reine-mère, aux ducs d'Alençon et d'Anjou, aux cardinaux de Bourbon et d'Este (*Ibid.*, f^{os} 54-55).

(2) Le même à Frangipani, de Bordeaux, le 26 janvier et de Saint-André-de-Cubzac, le 28 et à Rusticucci, de Blois, le 9 février (*Ibid.*, f^{os} 56, 56 v^o, 60). « S'io volessi recitarli un'istoria del nostro viaggio, darei fatica à me et à Lei... et li dico che noi arrivamo ai confini di Francia, per nostra sciagura aspettamo uno che veniva... à condurci alla corte, facendo la strada della serpe, guidando ci à dextra et à sinistra... » (Hippolyte Aldobrandini à Castagna, de Blois, le 22 février : Arch. Vat., Nunziatura di Spagna, *reg.* 6, f^o 392).

(3) « Sarebbe stato necessario esser una molto gran bestia à non conoscere *quo tendebat* » (*Ibid.*).

(4) Alexandrin à Rusticucci, de Blois, le 9 février (Rome, Bibl. Corsini, *ms.* 505, f^o 60).

(5) Gaspard Fogliani au duc de Ferrare, de Blois, le 10 février (Arch. de Modène, Cancelleria ducale, *Francia*, n^o 59).

bois et Tours (1) s'en vint tout droit à la cour où il fut le 7 février (2).

On le reçut avec les honneurs dûs à sa haute dignité (3), mais un peu de gêne se laissait voir dans cet accueil : le Roi, sans opposer un refus définitif aux demandes du légat, ajournait sa réponse (4). Tout dépendait, en effet, de Jeanne d'Albret qui n'avait pas encore formellement consenti au mariage de son fils avec Marguerite de Valois. Comme la reine de Navarre ne voulait, ni ne pouvait venir à la cour pendant le séjour d'Alexandrin, Catherine de Médicis vint la trouver à Chenonceaux le 14 février (5). En apparence, l'entrevue des deux reines fut assez froide et l'on disait que les exigences de Jeanne risquaient de rompre toute la négociation. Alexandrin eût voulu s'attacher à ce dernier espoir (6), mais il ne tarda

(1) Il y eut à son entrée à Tours un incident très violent entre les ambassadeurs de Florence et de Ferrare qui se disputaient la préséance; on trouve l'écho de cette affaire, qui fit beaucoup de bruit, dans les lettres d'Alexandrin et de Fogliani citées dans les deux notes précédentes; les lettres de Julien d'Elbene au duc de Savoie, de Blois, le 8 février (Arch. de Turin, lettere di ministri. *Francia*, *mazzo* 3), de Cavalli au doge, du 9 février (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f° 340 v°) et de Petrucci au prince de Florence, du 11 février (Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4.601, f°s 16 à 19) ne sont pas moins prodigues de détails.

(2) J. d'Elbene au duc de Savoie, du 8 février (cf. la note précédente); Smith à Burghley, de Blois, le 8 février (*Calendars of State papers, foreign series...*, 1572-1574, pp. 36-37, n° 113); Cavalli au doge, de Blois, le 9 février (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f° 340).

(3) H. BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 126-127. Aussi bien, Ferrals, dans sa lettre du 23 janvier, avait-il eu soin de recommander au Roi de faire bon accueil au Légat « autant comme si c'estoit pour la propre personne de se (sic) Saint Père, car luy et le cardinal Rusticouchy sont les deux seules clefz de toute l'intention et volonté, ou bonne ou mauvaise, de Sad. Saincteté » (Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.040, f° 24 v°). Pie V, tout en se montrant sensible aux bons procédés du Roi à l'égard de son neveu, n'en fut pas dupe : « Sad. Saincteté, estant sur ce discours, dit aud. baron de Ferralz en soubzriant, qu'elle eust myeux aymé que led. cardinal Alexandrin, son neveu, eut esté accueilly avec un peu moins d'honneur et de traictement, pourve que ceust esté avec plus d'effect des charges qu'il avoit » (Instructions données le 1^{er} mars par le baron de Ferrals à son neveu le baron de Beauville, qui se rendait vers le Roi : Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.040, f°s 37 v°-38).

(4) Alexandrin à Rusticucci, du 9 février (publ. : GACHARD, *Bull. de la Comm. roy. d'Hist.*, III^e sér. t. XI, p. 77); le même à Castagna, de la même date (Arch. Vat., *Nunz. di Spagna, reg.* 6, f° 365).

(5) Sur l'entrevue de Chenonceaux, voy. les lettres de Petrucci au prince de Florence des 14 et 18 février (Arch. de Florence, *loc. cit.*, f° 31; DESJARDINS, *op. cit.*, pp. 748-749 et 749-756), du comte de Saint-Paul au duc de Savoie, du 16 février (Arch. de Turin, *loc. cit.*, *mazzo* 3), de Sig. Cavalli au doge, du 16 février (Bibl. Nat., *loc. cit.*, f° 343 v°; anal. in : BAUMGARTEN, *Nachtrag zur Geschichte der Bartholomäusnacht*, p. 384) et d'Alexandrin à Rusticucci, du 19 février (Rome, Bibl. Corsini, *ms.* 505, f° 61). Voy. aussi BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, p. 128.

(6) Lettre d'Alexandrin citée à la note précédente.

pas d'être désabusé : Charles IX et sa mère, voyant que le cardinal n'apportait pas même de propositions fermes touchant le mariage du duc d'Anjou avec une infante d'Espagne, étaient plus résolus que jamais à unir Marguerite à Henri de Navarre (1). Pour l'adhésion du Roi à la Ligue, pour la publication du Concile de Trente, le légat ne fut pas plus heureux (2). Le 24 février, il quittait la cour avec l'évêque Salviati et, refusant sur l'ordre du pape tous les présents qui lui étaient offerts (3), reprit, plein de dépit, le chemin d'Italie (4).

(1) Alexandrin à Castagna, du 22 février (Arch. Vat., Nuuz. di Spagna, *reg.* 6, f° 363). Sur les négociations de saint François Borgia avec la Reine-mère touchant le mariage portugais, cf. BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 127-128; voy. aussi la lettre de Cavalli du 16 février (Bibl. Nat., *loc. cit.*, f° 343).

(2) Tout en protestant de son dévouement au Saint-Siège, le Roi déclara nettement au légat que la « saison » ne lui paraissait propice, ni pour la publication du Concile, ni pour l'introduction de l'Inquisition en France [« Responce baillée au légat de Nostre Sainet Pere » (Bibl. Nat., *ms. fr.* 3.902, f° 122)]; en même temps, le Roi remit à Alexandrin un mémorial contenant ses réponses, généralement favorables, à plusieurs affaires particulières, telles que le droit de nomination dans les provinces réservées, la collation de l'abbaye de Cîteaux, vacantes par la mort *in curia* du cardinal de Clairvaux, etc. (« Mémoire baillé à Monsieur le légat Alexandrin retournant à Rome, du mois de février 1572 » (Ibid., *ms. fr.* 3.899, f°s 311 sqq.). Sigismondo Cavalli, toujours bien renseigné, donne des détails précis sur les entrevues d'Alexandrin avec le Roi, dans ses lettres des 16 et 24 février (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f°s 342 v° et 344 v°-346, résumées in : BAUMGARTEN, *Nachtrag zur Geschichte der Bartholomäusnacht...*, pp. 393 sqq.). L'ambassadeur d'Angleterre vit avec joie cet échec du légat; voy. sa lettre à Burleigh, du 3 mars (*Lettres et négociations de Walsingham*, p. 223).

(3) BAUMGARTEN, *Nachtrag zur Geschichte der Bartholomäusnacht*, p. 395.

(4) « Le riposte date al legato sono state molto resolute... et resta Sua Signoria Illustrissima molto mal satisfatta, parendoli mill' anni di partire... » (Petrucci au prince de Florence, du 23 février : Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4.601, f° 45); sur le mécontentement d'Alexandrin, cf. BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 129-130; voy. aussi la lettre d'Alexandrin à Castagna, de Blois, le 22 février (cit. *ibid.*, et dans : GACHARD, *Bull. de la Comm. roy. d'Hist.*, III^e sér., t. XI, p. 78). Dans un post-scriptum que, le 26, il ajouta à sa lettre, Petrucci dit que « il cardinal Alessandrino parti hieri... con... il vescovo Salviati ». Il doit y avoir là une erreur; car, dans sa lettre à Castagna du 24 février, Frangipani spécifie bien que « Sua Signoria Illustrissima questa mattina... si è partita di questa corte verso Italia ». En tout cas, Alexandrin était le 6 mars à Lyon (Rome, Bibl. Corsini, *ms.* 505, f° 63 v°). C'est de là qu'il écrivit à Rusticucci une lettre où l'on a voulu voir la preuve de la préméditation de la Saint-Barthélemy; on a, en effet, relevé que, dans cette lettre, Alexandrin disait assez mystérieusement : « Con alcuni particulari ch'io porto, dei quali raguagliero Nostro Signore à bocca, posso dir di non partirmi à fatto mal espedito »; et on a vu dans ces « particulari » le projet du massacre des protestants que le Roi aurait secrètement confié au légat. Il suffit, pourtant, de replacer cette phrase isolée dans la lettre d'où elle est extraite et cette lettre dans la suite de la correspondance d'Alexandrin pour montrer la fragilité de cette supposition. Dans toutes ses missives, depuis son arrivée à la cour, et dans celle-là en particulier, Alexandrin n'avait cessé de se plaindre des mauvaises dispositions de la cour de France et de

Après son départ, les protestants relevèrent la tête ⁽¹⁾ : à leur instigation, fut signé le traité de Blois, du 19 avril, par où la France et l'Angleterre concluaient une alliance défensive ⁽²⁾ ; ils cherchaient à rendre cette amitié plus étroite encore en négociant le mariage d'Elisabeth avec le duc d'Alençon, le plus jeune frère du Roi ⁽³⁾. Coligny voyait chaque jour grandir son influence ; la guerre contre l'Espagne paraissait prochaine : une flotte sous Philippe Strozzi appareillait, croyait-on, vers les Pays-Bas ⁽⁴⁾ ; avec la complicité du Roi, des troupes franchissaient la frontière du côté des Flandres pour prêter la main au prince d'Orange et aux Gueux. Enfin, le mariage de Navarre était définitivement décidé : tout le mois de mars s'était passé à combattre sans succès l'obstination de Jeanne d'Albret qui ne voulait toujours pas entendre parler du moindre cérémonial catholique, mais la diplomatie de Louis de Nassau était parvenue à vaincre cette intransigeance ⁽⁵⁾.

Il semblait que ce fût la ruine de toute la politique de Pie V et qu'il ne pût pas y survivre : quand le cardinal Alexandrin

déclarer que sa mission n'avait aucune chance de succès. Pour ne point paraître trop pessimiste, il concède que, sur quelques points, il a obtenu satisfaction : la paix semble, jusqu'à nouvel ordre, assurée entre la France et l'Espagne ; les craintes que pouvait faire naître l'alliance anglaise sont dissipées, etc. S'il ne s'explique pas sur ces « particulari », c'est sans doute que le légat, écrivant en cours de voyage un rapide billet au secrétaire d'Etat, se contentait d'indiquer en quelques mots l'insuccès relatif de ses négociations, sans entrer dans le détail. BAUMGARTEN, *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 130-135 et *Nachtrag zur Geschichte der Bartholomäusnacht*, pp. 396-397, arrive aux mêmes conclusions que nous ; il juge avec raison fort suspecte la relation du voyage d'Alexandrin, attribuée au futur Clément VIII (Hipp. Aldobrandini), qui, grâce au témoignage tardif du cardinal d'Ossat, a longtemps fait autorité, mais semble bien avoir été fabriquée après coup. Il faut noter que rien, dans les lettres d'Aldobrandini au nonce Castagna, ne vient corroborer les propos qu'on lui prête dans ce document.

(1) Sur tous les événements politiques dont il sera brièvement parlé à la fin de ce chapitre, cf. le bon exposé qu'en donne Hermann BAUMGARTEN dans son *Vor der Bartholomäusnacht*, pp. 135 sqq.

(2) Du MONT, *Corps diplomatique...*, t. V, pp. 211-215. Voy. aussi la lettre du comte de Saint-Paul au duc de Savoie, du 16 février (Arch. de Turin, lettre di ministri, *Francia, marzo 3*) et celle de Petrucci au prince de Florence du 17 avril (DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, pp. 766-767).

(3) Petrucci au prince de Florence, du 17 avril (DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, p. 767). Voy. aussi BAUMGARTEN, *op. cit.*, pp. 148-149.

(4) Petrucci au prince de Florence, du 22 avril (DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, pp. 770-771) ; l'abbé de Santo Solutore au duc de Savoie, de Rome, le 18 avril (Arch. de Turin, *Roma, marzo 6*).

(5) Le comte de Saint-Paul au même, de Blois, le 27 février (Ibid., *Francia, marzo 3*) ; Petrucci au prince de Florence, des 7, 16, 19 et 30 mars et du 4 avril : l'évêque de Maçon à Salviati, du 15 avril (DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, pp. 752-753, 754, 756, 760-761 et 763-766).

revint à Rome à la fin de mars ⁽¹⁾, il trouva son oncle malade ⁽²⁾ au point qu'il remit à plus tard de lui rendre compte de sa légation ⁽³⁾; mais, loin de diminuer, le mal empira et, le 1^{er} mai, Pie V mourut ⁽⁴⁾.

Le cardinal Buoncompagno, élu et proclamé sous le nom de Grégoire XIII avant que les cardinaux français et espagnols eussent eu le temps d'intervenir au conclave ⁽⁵⁾, déclarait vouloir continuer la politique de son prédécesseur; toutefois, se conformant à l'usage, il renouvela le personnel diplomatique. Le nonce d'Espagne, Castagna, fut rappelé le premier; Frangipani, contre qui les attaques des Florentins avaient redoublé de vigueur ⁽⁶⁾, crut pourtant, un moment, qu'il serait

(1) Le cardinal Alexandrin arriva le 26 mars à Rome (Ferrals au Roi, de Rome, le 30 mars 1572: Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.040, f^o 50). Sur son itinéraire, cf. la lettre de Cavalli au doge, du 24 février (*Ibid.*, *ms. ital.* 1727, f^o 346).

(2) L'ambassadeur de France donne de longs détails sur la maladie du pape dans ses dépêches au Roi; dès le 30 mars, il ne cache pas son inquiétude (*Ibid.*, *ms. fr.* 16.040, f^o 50, r^o et v^o); le bruit courut même pendant la Semaine Sainte que le pape était mort; Pie V, par un effort de volonté et contre l'avis de ses médecins, voulut se montrer encore au peuple le jour de Pâques et lui donner sa bénédiction; il faut lire dans la lettre de Ferrals au Roi du 8 avril le récit de cette scène émouvante (*Ibid.*, f^o 55).

(3) L'ambassadeur de France, par suite de la maladie du pape, ne put davantage avoir un entretien avec le cardinal Alexandrin à qui le Roi l'avait chargé de remettre un diamant et d'annoncer le don d'une abbaye. Il lui revint pourtant que le légat avait été sensible au bon accueil qu'il avait reçu en France (Ferrals au Roi, de Rome, le 30 mars 1572: Bibl. Nat., *ms. fr.* 16.040, f^o 50 v^o).

(4) L'abbé de Santo Solutore au duc de Savoie, des 4 et 7 avril (Arch. de Turin, loc. cit., *Roma, mazzo* 6); Frangipani au cardinal Farnèse, du 9 mai (Arch. de l'Etat à Naples, Carteggio Farnesiano, *fascio* 187).

(5) Sur le conclave d'où sortit l'élection de Grégoire XIII, cf. P. HERRE, *Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II*, pp. 192 sqq. — Le roi de France faisait campagne pour le cardinal de Ferrare; les Espagnols étaient plutôt partisans de Farnèse à qui, cependant, Charles IX n'était pas nettement hostile. A l'annonce de la mort de Pie V, Frangipani avait demandé au Roi de soutenir la candidature de Farnèse (Charles IX à Ferrals, du 19 mai: *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 100, n. 1; Petrucci au prince de Florence, des 23 mai et 1^{er} juin: DESJARDINS, *op. et loc. cit.*, pp. 775-776; Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 4.601, f^o 149).

(6) Les attaques contre Frangipani avaient violemment recommencé à l'arrivée de Salviati à la cour où l'on pensait qu'il venait remplacer l'évêque de Calazzo (le baron de Ferrals au Roi, de Rome, le 12 février: Bibl. Nat., *ms. fr.* 16040, f^o 28; instructions du même à son neveu Beauville, du 1^{er} mars: *Ibid.*, f^o 37); quand, à son tour, Alexandrin fut en France, tous les ennemis du nonce allèrent porter leurs dénonciations au légat; mais la Reine-mère soutint constamment Frangipani et prit sa défense auprès d'Alexandrin (voy. entre autres les lettres de Salviati au prince de Florence, du 23 novembre 1571, du Grand-Duc à Salviati, du 2 décembre: Arch. de Florence, Mediceo, *filza* 56, f^o 100; de Petrucci au prince de Florence, des 17, 21, 24, 28 décembre 1571, 14 et 31 juillet 1572, 11, 14, 18, 23 février,

maintenu; mais, le 11 juin, il fut rappelé à son tour et son ancien rival, l'évêque Salviati nommé à sa place (1). Ce dernier arriva à Paris dès le 24 (2), mais, sur son désir, ne prit pas tout de suite ses fonctions : Frangipani eut seulement son audience de congé le 16 juillet (3) et ne partit pour l'Italie que le 29, comblé de présents du Roi et de la Reine (4).

La situation était un peu plus favorable aux catholiques qu'un mois auparavant (5) : la mort imprévue de Jeanne d'Albret venait de porter un coup terrible au parti de la Réforme dont elle était l'âme ; le duc d'Albe avait aux Pays-Bas repris l'avantage et le roi de France renonçait à ses projets de guerre contre l'Espagne. En revanche, la Ligue contre les Turcs n'avait pas survécu à Pie V, son auteur; et, en dépit de l'opposition du nouveau pape qui refusait la dispense avec autant de persistance qu'avait fait l'ancien, le mariage de Navarre était à la veille de se conclure. Les Réformés affluaient à la cour; l'Amiral y paraissait tout puissant. Rien ne laissait présager la nuit tragique où, moins d'un mois après, allait couler le meilleur sang du protestantisme français.

* * *

Pie V eut-il quelque part à ce grand drame ? C'est la question qui se pose naturellement, à l'issue d'une étude consacrée à sa politique française. Et c'est pourquoi il nous faut, après tant

4, 7, 16, 24 et 31 mars, 4 avril, etc. : *Ibid.*, *filza* 4.600, f^{os} 359-360, 368 v^o-369, 376, 384; *filza* 4.601, f^{os} 12 v^o-14, 16-19, 23, 42, 51, 54, 58, 65, 70 et 75, etc.).

(1) Brefs de Grégoire XIII, du 11 juin (Arch. Vat., *arm.* 44, *lib.* 21, f^o 59 r^o et v^o).

(2) Petrucci au prince de Florence, du 26 juin : Arch. de Florence, *loc. cit.*, f^{os} 171-173.

(3) Le même au même, du 16 juillet : *Ibid.*, f^o 201 v^o; Salviati au cardinal Buoncompagno: Arch. Vat., *Francia*, *reg.* 5, pp. 65 et 66.

(4) Guido Lolgi au cardinal Farnèse, du 21 juillet : Arch. de Naples, Farnesiano, *Francia*, *fascio* 186; Salviati au cardinal de Côme, de Paris, le 21 juillet : Arch. Vat., *loc. cit.*, p. 67; Petrucci au prince de Florence, des 23 et 31 juillet : Arch. de Florence, *loc. cit.*, f^{os} 209 et 213 v^o.

(5) Sur la situation politique dans les derniers temps de la mission de Frangipani, voy. entre autres les lettres de ce nonce au cardinal Farnèse, de Paris, le 20 juin (Arch. de Naples, *loc. cit.*, *fascio* 187), au nonce d'Espagne Castagna, du 28 juin (Arch. Vat., *Nunz. di Spagna*, *reg.* 2, f^o 296), au cardinal de Côme, du 29 juin (*Ibid.*, *Nunz. di Francia*, *reg.* 5, p. 38), au cardinal Buoncompagno, de la même date (*Ibid.*, p. 40), au même, du 4 juillet (*Ibid.*, p. 44). Voy. aussi PHILLIPSON, *op. cit.*, pp. 121 sqq.

d'autres (1), essayer de jeter un peu de lumière sur le mystère de la Saint-Barthélemy, sans que nous puissions prétendre y réussir mieux qu'eux ; il y aura toujours quelque chose d'inexplicable dans les mobiles de l'acte de Charles IX et de Catherine de Médicis ; peur, jalousie, orgueil blessé, rancunes longtemps contenues, mais jamais oubliées, ont agi avec plus de force sur leurs âmes médiocres que le zèle religieux et la raison d'Etat ; il est difficile, presque impossible, de faire la juste part de ces sentiments troubles. Contentons-nous d'examiner les résultats auxquels la critique historique est parvenue, tout en nous maintenant dans les bornes prudentes de la vraisemblance psychologique.

Les auteurs renoncent généralement à faire remonter à plusieurs années en arrière la préméditation de la Saint-Barthélemy ; imaginer qu'à l'entrevue de Bayonne, la Reine-mère ait comploté avec Philippe II l'anéantissement de l'hérésie et que, dès lors, telle ait été sa constante et secrète pensée, c'est là une hypothèse qui peut séduire encore un romancier, mais plus un historien.

En revanche, il est permis de se demander si, dès la signature de la paix de Saint-Germain, n'était pas formé le plan qui devait être exécuté deux ans plus tard. Cette paix, elle-même, n'aurait-elle pas uniquement visé à endormir la confiance des protestants pour les faire plus sûrement tomber dans le piège qui les guettait ?

Plusieurs textes semblent, au premier abord, venir confirmer cette opinion. Il se murmurait à la cour, vers la fin d'août 1570, que la paix, à peine signée, serait éphémère (2) ; le Roi cherchait, croyait-on, à débarrasser le Royaume des bandes étrangères, à désagréger les forces protestantes, mais n'abandonnait nullement son dessein primitif de les détruire (3) ; lui-même

(1) On ne saurait songer à donner une liste, même sommaire, des innombrables travaux suscités par la question de la Saint-Barthélemy. Le lecteur trouvera l'indication des plus récents et des plus utiles dans notre *Bibliographie*, M. l'abbé MARTIN, dans son ouvrage sur le *Gallicanisme et la Réforme catholique*, pp. 105 sqq., publie des documents inédits tirés des Archives Vaticanes et d'où il ressort nettement que, si la Saint-Barthélemy fut peut-être préparée d'assez longue main, Rome n'en fut instruite qu'après coup.

(2) Cf. la feuille de chiffres envoyée par Frangipani à Rusticucci le 30 août 1570 (Arch. Vat., Nunz. di Francia, reg. 4, f° 33).

(3) On se résignait, disait-on, à « dissimulare et lassare scorrere molte

laissait entendre au nonce qu'il n'était pas sans arrière-pensée. On se souvient enfin que, dans les derniers mois de la même année 1570, ces vagues propos parurent prendre corps et qu'un projet d'assassinat de l'Amiral et des principaux chefs calvinistes fut quelque temps envisagé.

Faut-il en déduire que, non seulement Coligny, mais l'ensemble des réformés français furent dès cette époque condamnés à mort et que la Reine-mère poursuivit, sans se laisser détourner, son sinistre dessein ? Une telle conclusion serait bien hâtive et peu conforme aux données de l'histoire. Pour expliquer les conditions avantageuses reconnues aux protestants par la paix de Saint-Germain, point n'est besoin d'imaginer tout un plan machiavélique : l'état des finances, le caractère irrésolu du Roi, la politique de balance constamment suivie par sa mère en sont les raisons principales et dix textes prouveraient le désir sincère de Charles IX que la paix fût durable (1). Si pressé de questions et d'objurgations par le nonce, il insinue qu'il a son plan secret et que le temps en montrera les effets, c'est là manière commode d'excuser son apathie et le nonce ne s'y méprend pas (2) ; Pie V, non plus, du reste, et il ne relâche en rien son opposition à la paix impie. Il connaît le tempérament velléitaire du jeune Roi, le caractère astucieux et compliqué de la Reine-mère ; aussi, quand il les voit comploter l'assassinat des chefs protestants, il se doute bien que ce projet sera aussitôt abandonné que conçu. Qu'à la fin de 1570, Catherine de Médicis et son fils, tout en cherchant à maintenir une sorte de trêve entre Réformés et catholiques, aient parfois songé, au cas où les premiers auraient voulu prendre dans l'Etat un trop grand pied, à se débarrasser des principaux partisans par un coup de surprise, le fait n'a rien d'in vraisemblable ni de contraire aux mœurs du temps. C'est la même pensée qui, un an et demi plus tard, inspire la Saint-Barthélemy, mais rien, dans la suite des événements historiques, ne permet de croire à une machination continue contre les protestants ; fort peu compatible, au

cose à fine di poter ricuperare alcune piazze, cacciar via l' armi forestiere et disgregar questo corpo, havendo in tutte le cose sempre l'occhio à un bon fin » (le même au même, de Paris, le 12 septembre 1570 : *Ibid.*, f° 41).

(1) Voy. entre autres la feuille de chiffres citée plus haut, le rapport de la mission de Bramante, etc.

(2) Le Roi, pense Frangipani, a parlé de la sorte « per acquetarme ».

surplus, avec l'irrésolution du Roi et l'opportunisme de sa mère.

Admettrait-on même ce complot dont les documents ne contiennent pas trace, qu'il serait bien aventureux d'y chercher la main de la papauté. Pendant toute l'année 1571 et jusqu'à la mort de Pie V, la cour de France, on l'a vu, échappa de plus en plus à l'action du Saint-Siège. Si le Roi parut un instant capable de suivre avec persévérance une ligne politique, ses desseins allaient précisément à l'encontre de ceux du Souverain Pontife: le mariage de Navarre, le rappel des protestants à la cour, les préparatifs de campagne aux Pays-Bas contre l'Espagne, autant de sujets de grave inquiétude pour le pape; comment, dans le même temps où il s'efforçait péniblement à combattre les nouvelles tendances du Roi et où la mission d'Alexandrin n'aboutissait, somme toute, qu'à un échec, eût-il pu songer à préconiser une mesure aussi extrême que le massacre concerté, non plus seulement de l'Amiral et de quelques chefs importants, mais de toute la masse des protestants français ?

S'il fût mort quelques mois plus tard, eût-il du moins blâmé cet acte que rien ne pouvait lui laisser prévoir ? De telles questions sont aussi imprudentes que vaines; on peut cependant croire que tant de sang versé ne l'eût pas satisfait, puisque nul bien n'en devait résulter pour l'Eglise.

C'est par d'autres moyens que lui-même voulut la servir. Dans quelle mesure il y réussit, c'est ce qu'il importe, comme conclusion à cette étude, de se demander.

Tous les actes de Pie V tirèrent leur inspiration d'une idée maîtresse qu'il mit toute son énergie à faire triompher : l'union des peuples catholiques contre l'Islam et contre la Réforme. On a dit bien souvent que ce programme trop théorique et trop absolu était voué à un échec certain : les temps n'étaient plus où toute l'Europe, autour d'un Urbain II, d'un Innocent III, se levait pour combattre les Infidèles ou les hérétiques; divisée maintenant par mille intérêts contraires, elle devait rester sourde à la voix d'un pape qui lui prêchait la concorde et l'unité des efforts.

Certes, il y avait quelque chose de chimérique dans les vues de Pie V, mais il s'en faut qu'il ait échoué complètement. Si la mort n'eût pas prématurément interrompu son œuvre, peut-être la victoire de Lépante eût-elle eu des lendemains plus

glorieux encore ; elle ne fut cependant pas sans effet et marqua pour la puissance turque le début d'une lente, mais irrémédiable décadence.

De même, en France, ses interventions ne restèrent pas vaines. Jamais plus que sous ce pontificat, le protestantisme ne chercha par tous moyens à supplanter la religion romaine et jamais, peut-être, il n'en fut plus près : non seulement les réformés d'Angleterre, d'Allemagne et des Pays-Bas soutenaient leurs frères de France, mais il n'était pas jusqu'à l'ambitieux égoïsme des catholiques, jusqu'à la politique froidement réaliste d'un Cosme de Médicis ou à la bonne volonté sans expérience du jeune Roi qui ne fussent pour les protestants autant d'appuis précieux.

Pour lutter contre toutes ces difficultés, Catherine de Médicis et le pape apportèrent la même persévérance ; mais que leurs moyens étaient différents ! La Reine-mère comptait sur la ruse, formait des plans compliqués dont les événements venaient trop souvent rompre la fragile combinaison. Pie V, dont le prestige moral s'imposait à ses adversaires eux-mêmes, haïssait la dissimulation et les moyens détournés ; jamais il ne cacha son désir de détruire en France le protestantisme et il poursuivit son but sans relâche ; par l'exemple, par les conseils, il parvint à entraîner la plupart des princes catholiques à venir sur les champs de bataille français soutenir la cause de l'Eglise. Les Réformés, il est vrai, se relevèrent de ces coups, essayèrent même de reprendre l'offensive ; mais, combattus sans trêve par Pie V, ils virent leurs espoirs déjoués et ne parvinrent pas à s'emparer du pouvoir qu'ils convoitaient, ni même à rompre par une guerre avec l'Espagne la *paix catholique* dont le pape avait été l'infatigable artisan.

Pie V n'avait pu, en un court pontificat de six années, frapper à mort la puissance musulmane, ni abattre à jamais la Réforme française. Du moins, de l'une et de l'autre, il arrêta d'un coup les progrès.

DOCUMENTS ⁽¹⁾

1566, 17 décembre.

MICHEL DELLA TORRE, NONCE DE FRANCE
[AU CARDINAL ALEXANDRIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT].

Le nonce blâme la méfiance qu'éprouve Philippe II envers le roi de France et sa mère et qui les a contraints à prendre des mesures de sûreté à la frontière de Piémont, lors du passage de l'armée espagnole envoyée en Flandres.

A, original perdu.

B, extrait contemporain (2) : Arch. Vaticanes, Nunz. di Spagna, reg. 1, f° 76.

(1) On trouvera ci-après en copies intégrales, en extraits ou en analyses, les lettres échangées entre la secrétairerie d'Etat et les nonces de France sous le pontificat de saint Pie V, celles du moins que nous avons pu retrouver, car, on s'en souvient (*vide supra* pp. 4 sqq.), la plupart ont disparu. Voici quelles règles ont guidé notre choix : nous donnons *in-extenso* les lettres chiffrées ou secrètes et analysons les lettres en clair ; mais, de ces dernières, nous ne manquons pas de reproduire en notes les passages les plus intéressants pour l'histoire générale ; il en est même deux ou trois, particulièrement importantes, où nous n'avons cru devoir faire aucune coupure.

(2) Cet extrait, que l'on trouvera intégralement ci-dessous, fut communiqué par le cardinal Alexandrin au nonce d'Espagne dans une lettre datée de Rome, le 13 janvier 1567 (Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 75 v°) et est daté par erreur du « XVij di Xbre del LXVij » ; les événements dont ce document fait mention obligent à le dater de la fin de 1566. En voici le texte :

« Non ci è cosa che più mi molesti, senon la diffidenza che mostra havere ò poca stima che mostra fare da un pezzo in quà il Rè catolico di questa corona, essendo che non solo non ha accettato la cortese offerta che queste Maestà li ferono del passo per il lor regno con ogni commodità et honore, ma non ha nè anco mai comunicato con loro, ne fattole motto ó cenno alcuno di questo suo passaggio, dove prima si solean comunicare l'un l'altro ogni cosa insieme. Talche queste Maestà se la lor buona volontà, l'interesse universale et la sodisfattion particolare di Nostro Signore non fosse, haveriano anch' esse cagione d'haver poca confidenza in Sua Maestà Catholica. Pur non si manca, ne si mancherà mai de cercare di tenerle conservate in buon proposito et con tutto che lo habbino, nondimeno, secondo che ogni prudente principe faria et suol fare in simili casi, hanno deliberato d'assoldar VI^m fanti et raddoppiar le guardie alle frontiere, di che havrà carico principale il s^{re} Ludovico Birago in Piemonte per rispetto di questo passaggio. »

1567, 16 octobre, S' Pierre de Rome.

PIE V A MICHEL DELLA TORRE.

Lettre secrète : Précautions à prendre touchant le messenger. — Sentiments éprouvés par le Pape à l'annonce de la surprise de Meaux. — Recommandations à faire au Roi et à sa mère : l'appui du pape ne leur manquera pas; mais qu'auparavant ils chassent tous les Huguenots de la cour, qu'ils prouvent leur ferme volonté de châtier les rebelles; que le Roi se rapproche du duc de Savoie et ait confiance dans les chefs du parti catholique. — Le Pape lui enverra au moins 3,000 soldats, si le Roi peut assurer leur transport par mer. — Le Pape, sur la demande de Rucellai, a concédé au Roi une demi-annate, mais ne consent à l'aliénation de biens d'Eglise que si le Roi fait acte sérieux de volonté. — Que le cardinal Santa Croce unisse ses efforts à ceux du nonce pour empêcher tout accommodement avec les protestants.

Post-scriptum : Le nonce devra demander l'avis de l'ambassadeur d'Espagne. Tous deux promettent au Roi des secours militaires importants, s'il mène la guerre avec vigueur.

A. original perdu.

B. minute : Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, reg. 282, f^{os} 4-5 (1).

Venerabilis frater, etc.,

Mandiamo il presente à posta, ma secreto per il pericolo delle strade et lo tenerete secreto quanto più potrete, facendolo alloggiare fuori di casa vostra, aciò che altri che voi non venissero in cognitione di sua persona.

Quelle supra... (2) qualmente à X del presente, arrivarono quà diverse lettere di Leone et particolarmente quelle del signor Birago (3), governatore di essa città, quali ne diedero maggior dolore che habbiamo forse havuto à giorni nostri, intendendo la generale congiura delli Ugonotti di quel Regno, fatta contra de Catholicici et principalmentè contra la persona di Sua Maestà Christianissima, Madre et fratelli (4); ma, arrivando poi il lunedì seguente à 13 Annibale Rucellai (5) con lettere di Lord Maestà che ne rendevano certi della sicurezza di loro regale

(1) *En tête de B* : « Al nontio di Francia, ditata da Nostro Signore et spedita per corriero espresso ».

(2) L'encre a rongé le papier et rendu ce mot illisible.

(3) René de Birague, alors gouverneur de Lyon.

(4) Il s'agit de la surprise de Meaux (v. *supra*, p. 22).

(5) Sur ce personnage, v. *supra*, p. 23, n. 1.

persone, rendissimo le dovute gratie, quanto à noi fu possibile, alla Divina Maestà et ordinassimo che per tutte le chiese et monasteri si facessero orationi per Loro Maestà et tranquillità di quel Regno.

Et, perche esso Rucellai non portó lettere vostre, rimanessimo alquanto admirativi, onde ne è parso di mandarli il presente (1) et haveressimo mandato qualche personaggio quale fusse comparso avanti Loro Maestà; ma, intendendo esserli poca sicurezza del viaggio, non n'è parso di esponere persona di portata à tale pericolo fin tanto che non saremo chiari della sicurezza de' viandanti.

Hora, voi farete sapere à nome nostro à Loro Maestà che vogliano avere Dio, di cui principalmente è la cosa, per principale confidente, che il tutto li succederà bene, ma facci intendere principalmente à Sua Maestà Christianissima che, se noi li potessimo dare aiuto con il proprio sangue, lo faresimo molto volentieri et che non li mancaremo di tutto quello aiuto à noi possibile.

(f° 4 v°) Ma, prima, che li voliamo dare quei paternali ricordi de quei pare che siamo debitori per il carico et loco che teniamo.

Et prima, et principalmente, come scriviamo anchora alla Maestà del Rè, li farete intendere che vogli scacciarsi tutti li Ugonotti d'attorno, ne haverli in nesun modo ne' loro consigli, non solo non li voglia comportare in camera, ma ne anco nel suo palazzo, perche non li daranno buon consiglio, anzi faranno sapere il tutto alli rebelli di Lor Maestà di che si possono molto bene accorgere, essendo, oltre la guardia di esse Maestà, il popolo di Parigi tanto fidele et numeroso che loro soli potrebbero dare da temere à essi rebelli, et non di meno se ne stanno tanto sicuri vicino à essa città di Parigi, et questo non è per altro salvo, o per li avvertimenti che li vengono dati da quei che fanno i consiglieri di Sua Maestà (2).

Et, si come noi havemo animo non solo di aiutare secondo la possibilità nostra, ma anchora di pregare et essortare altri principi à fare il medesimo, volemo prima intendere se Sua Maestà Christianissima è pur deliberata di volere punire et

(1) Deux jours après qu'il eut envoyé au nonce ce message secret, le Pape confia à Rucellai une lettre, plus courte et plus vague que celle-ci; on en trouvera l'analyse plus loin.

(2) Le pape précisa ses accusations dans la feuille chiffrée du même jour.

castigare essi ribelli si come conviene alla grandezza de Sua Maestà, ovvero pensa à persuasione di chi si sia, *étiam* di Madama propria, di lassarsi persuadere d'adurli à qualche concordia, perche, in caso di concordia, noi non potiamo ne vogliamo darli aiuto alcuno, acciò che, credendosi noi di aiutare catholici, non venissimo al aiutare Ugonotti, con poca dignità nostra et di quella Sacra corona, si come si dice che l'aiuto dato da' Pio 4° (1) s. m. (2) divenne alle mani di essi Ugonotti est che loro ne hebbero più utile che Loro Maestà ne il bene publico di quel Regno.

(f° 5) Farà anchora sapere à Sua Maestà Christianissima che noi stimaressimo molto si fusse servita dal signor duca di Savoia, qual crediamo li saria molto fidele, dal duca di Mompensiero et dal duca di Nemurs, di Monsignor di Monluch il catholico (3), Monsignor di Omala, nominandoli altri che da voi siano conosciuti catholici, et che non habbino aderenza alcuna ad heretici, dicendoli anchora noi habbiamo alcuni sudditi nostri che noi li mandaressimo fino al numero almeno di tre milia pagati à nostre spese. delli quali potrà confidarsi che *gerent bella Domini* et di più numero ci sforzaressimo mandarli quando fusse grato à Sua Maestà, mentre però che mandi le sue galere che li levino da Cività Vecchia sin' à Marsilia, ó à Tolone, ovvero dove li parerà meglio et più espediente; et quando non potessero mandare le loro galere, di servirsi di quelle de Sua Maestà Catholica: et se sono più cavalieri quai contendendo i nostri travagli per tale conto preso che si sono proferti di aiutarne con la vita et facultà proprie.

(f° 5 v°) A richiesta di esso Anniballe, fattaci à nome di Loro Maestà, havemo concesso che si possino essigere la metà de' frutti di tutti i benefici ecclesiastici, etiandio de' cardinali. Ne adimandava anchora di potere alienare parte de' beni mobili delle chiese, ma, ricordandosi che, per l'altra rivolutione, ne furno alienati in notabile numero, ne è parso di non concederlo se prima non vediamo che Sua Maestà Christianissima facci da dovero, perche in tale caso venderessimo anco la persona propria (4).

(1) Lors de la première guerre civile, en 1562.

(2) Sans doute: Sanctae memoriae.

(3) Le fameux Blaise de Monluc, pour le distinguer de son frère Jean, l'évêque de Valence, suspect de tiédeur aux yeux de Rome.

(4) Le Pape s'exprime presque dans les mêmes termes, et avec plus de force encore, dans sa lettre du 18 octobre citée p. 96, n. 1.

Si aspetterà la risposta del tutto quale desideramo che sia quanto più presto che mentre che siano le strade sicure, potrà espedir un corriero à posta, acciò che potiamo più presto spedire i soldati.

Con questa, riceverete le lettere che scrivemo à Loro Maestà et la copia di esse.

Quando Monsignore il cardinale Santa Croce (1) si ritrovi costi, li farete saper che ne sarà grato che voglia ritirare Loro Maestà di fare qualche impiastramento, non mancando però voi di fare da parte tutti quei offitii quai si scrivono. Intanto, vi mandiamo la nostra beneditione.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, die 16 octobris 1567; anno 2°.

(f° 6) Postscripta.

Doverete partecipare il negotio con l'ambasciatore di Sua Catholica Maestà, residente in cotesta corte (2), dicendoli che anchora lui appartatamente vogli fare officio con Sua Maestà Christianissima et tenerli ricordato che in questa causa, che principalmente è di Dio, debba haver tutta la sua speranza et confidenza in Sua Divina Maestà, et che si guardi bene di non venire à qualche accordo ó impiastramento, come si dice nella lettera, perche questo sarebbe un notrarsi la serpe in seno et un cadere di male in peggio (3); et che, se Sua Maestà farà da dovero, come deve, si può sperare che da ogni banda haverà più genti et altro aiuto di quello che per avventura si pensa, et principalmente haverà quello di Sua Divina Maestà, quale non abbandona mai à chi si confida in lui, et con il quale tutte le imprese succedono felicemente.

1567, 16 octobre, Rome.

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée : Le nonce conseillera au Roi de se défier du chancelier et du connétable et de donner le commandement au duc d'Anjou. — Le Pape enverra en France soit Marc-Antoine Colonna,

(1) Santa-Croce avait été nonce en France sous Pie IV.

(2) Don Francés de Alava.

(3) Ce passage est traduit dans PHILIPPSON, *Die Römische Curie und die Bartholomäusnacht*, p. 112.

soit Santa Fiore au choix du Roi. — Que la Reine-mère chasse tous les Huguenots de son entourage et s'appuie sur le roi d'Espagne. — Le Pape essayera de doubler le contingent promis de 3,000 fantassins; le duc d'Albe pourra en envoyer 4 ou 5,000; le duc de Savoie quelque nombre.

A, original perdu.

B, minute : Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, *reg.* 282, f° 3 (1).

Traduit avec quelques lacunes : PHILIPPSON, *Die römische Curie und die Bartholomäusnacht*, pp. 111-112.

Farete sapere solo à Sua Maestà Christianissima che non si fidi del Cancelliero (2) perche non li darà buon consiglio.

Che levi l'armi di mano à Monsignor di Momoransi (3), ne si confidi del Contestabile (4), perche in lui più può la carne che Christo; et che à noi pare, oltre i capitani nominati nella lettera et altri che à voi soccoreranno, debba dare le armi del generalato al Serenissimo suo primo fratello; che habbi per consultore (*sic*) i sudetti capitani et che Sua Maestà non entri in exercito dove occorresse fare fattione; et non dubiti che il Signore Dio l'aiutarà.

Noi havevamo pensato mandarli, ò il signore Marc Antonio Colonna (5) ò il conte Santa Fiore (6), quai sapete quanto siano di valore et amati da soldati italiani; però vederete quale di loro sarà più in sodisfattione di Sua Maestà.

Direte alla Maestà della Regina che vogli far' un cuor virile et che si levi di casa tanto huomini quanto donne Ugonotte, che quanto ne hà, tutte sono spie de' rebelli di Loro Maestà.

Direteli anchora che quelli che li diedero consiglio che dovesse licentiar il cardinale di Lorena non la consultorono bene. Et che si prevagli dell' aiuto del Ré Cattolico, et noi l'assicuramo che si potrà confidare, et che se sarà constante, facendo virile animo, ogni cosa succederà bene; ma habbi, come si è detto un' animo constante et virile, perche altrimenti,

(1) En tête de B, on lit: « Cifra delli 16 di ottobre 1567, ditata da Nostro Signore », et, au dos : Cifra al nuntio di Francia delli 16 di Ottobre 1567 ».

(2) Michel de l'Hospital.

(3) François de Montmorency, maréchal de France.

(4) Le connétable Anne de Montmorency, père du précédent.

(5) Marc-Antoine Colonna, duc de Palliano, qui, quatre ans plus tard, devait s'illustrer à Lépante.

(6) Ascanio Sforza, comte de Santa-Fiore.

volendosi fidare di quelli che sono infideli à Dio, si vedrà in breve l'ultima rovina et estermínio di Sua Serenissima Casa et di quel Regno.

Anchor che, nelle lettere, scriviamo di 3^m fanti, ci sforzaremos di mandarne fin' à 6^m; ne potranno chiedere fin' à 4 ò 5^m al signore duca d'Alva (1), che li potrebbe dare 3^m Tedeschi et 2^m Spagnoli, quali, congiunti con Italiani che mandaressimo noi, et che potria haver' il signore duca di Savoia, non haveranno paura, di altrettanti che haveranno cuore di leone contra Ugonotti, oltra che Dio favorirà la Religione sua et la giustitia.

1567, 18 octobre, Rome.

LE MÊME AU MÊME.

Envoi par Annibal Rucellai de la bulle concédant au roi de France la moitié des fruits de tous les bénéfices du Royaume pendant un an, avec interdiction de la délivrer, si Charles IX ne semble pas décidé à mener avec vigueur la guerre contre les protestants (2).

A, original perdu.

B; minute : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 7.

(1) Sur les préparatifs faits par le duc d'Albe, d'accord avec le cardinal de Lorraine, pour venir au secours du Roi de France, cf. *Correspondance du Cardinal de Granvelle*, éd. POULLET, t. III, p. 86, n. 1.

(2) Sur les événements auxquels se réfère cette lettre, v. supra, pp. 23-24. Voici la teneur du post-scriptum autographe ajouté par Pie V à ce billet, (comme il appert de la mention suivante portée sur la minute: « Questo di sotto è giunto di mano di Nostro Signore »): « Vostra Signoria sia ben' avvertita d'intendere se vi fusse speranza d'accordo, dico di Sua Maestà con i rebelli, et in tale caso, ne espedierete un corriera à posta, ne gli darete esa bolla; ma, quando siate chiaro che si facci da dovere, non solo li darete la blla, ma riscoterete 25m scudi, dell quali vi mandiamo le polize incluse, con farli sapere che, volendo aiuto de soldati, gli ne mandaremo fin' à 5 ò 6m et tenetevi ragguagliato di quanto succederà alla giornata et confidatevi dell' ambasciatore catholico, dicendo anchora à Loro Maestà che non si lassino ponere in diffidenza essa Maestà Catholica, da chi gli è poco fedele, che trovaranno chi l'aiutará con buono et sincero cuore » (f° 7).

1567, 22 décembre, [Rome].

PIE V A MICHEL DELLA TORRE.

Accusé de réception des lettres des 14, 22, 23 et 30 novembre. Bien qu'il ait promis d'envoyer 6,000 fantassins, et non l'argent de leur paye, et en dépit de la pauvreté de ses Etats, le Pape consent à délivrer des lettres pour 12,000 écus d'or; mais il le fait à contre-cœur, en présence des tractations suspectes de la Cour avec Condé. — Plaintes violentes au sujet de la politique sans franchise de la Reine-mère, politique aussi dommageable à l'Etat qu'à l'Eglise. — Le nonce appréciera s'il doit ou non faire exécuter la bulle accordant au Roi une demi-année; il fera part des préparatifs militaires du sultan et insistera sur les dépenses qui peuvent en résulter pour le Saint-Siège.

A, original perdu.

B, minute : Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, reg. 282, f° 9 (1).

Venerabilis frater, salutem, etc.,

Si sono ricevute le vostre delli 14 et 21, 22, 23 et ultimo del passato; et, quanto è quello che ne scrivete che quelle Maestà desiderano che noi li mandiamo denari per pagare 6,000 fanti, atteso che Loro Maestà non hanno bisogno di gente, ma' di denari, havete da sapere che noi non havemo promesso di mandarli denari, ma si ben gente, sin' à 6,000 fanti, il che à noi saria stato più facile che à mandarli pur la paga di 3,000, perche, oltre che sarebbe stata maggiore sodisfattione de' nostri sudditi, saressimo anchor' stati aiutati dai nostri feudatarii et domicelli, che, con le loro persone et à proprie spese, ne haverebbero dato aiuto; et li denari non sono cosi facili da essigersi da nostri poveri sudditi, più aggravati di quel che loro forse patiscono, et chi scrive ò dice il contrario devia dal vero. Nondimeno, vi mandiamo hora lettere per 12,000 scudi d'oro; et li mandaressimo più allegramente quando non s'intendesse la marchesa di Rotelin (2) et contessa vecchia di Tende (3) essere mediatrice trà Loro Maestà

(1) Au dos de B : Al nuntio di Francia, di 22 di Dicembre 1567, dittata da Nostro Signore.

(2) Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin par son mariage avec François d'Orléans, et mère de Françoise d'Orléans, deuxième femme du prince de Condé.

(3) Françoise de Foix, veuve depuis 1566 de Claude de Savoie, comte de Tende, était protestante.

et principe di Condé per la concordia (1), quale temiamo habbia da effettuarsi con ultimo estermínio della casa et di Loro Maestà, perche Madama la Reggente non è mai catholica, et più s'è confidata nella propria astutia che nel divino aiuto (2); et il bando (3) che ne havete mandato, ne sarebbe parso buon principio, quando noi per esperienza non ne havessimo visto farne delli altri, non mandati però in esecuzione in quella parte che favoriva catholici, ma si bene per quella che favoriva gl' heretici. All' hora, crederemo à loro bandi, quando scacciaranno li heretici di casa loro, ma, havendo il Cancelliero heretico mavissimo et chiamato il già vescovo di Valenza (4) nel loro consiglio et donatoli, per quanto ne vienne refferto una badia et altri simili, come vogliono che noi crediamo che voglino diffendere (f° 9 v°) la Religgiione? Anzi ne meno diffenderanno la corona, et si gabbano di lungo si pensano che debbano essere fideli à Sua Maestà quelli che sono infideli à Dio et alla Chiesa sua, dalla quale hanno ricevuto il sacro battesimo et altri sacramenti. Però farete sapere a Loro Maestà il tutto et che, quando vogliano fare quel che conviene senza simulatione, che il Signore Iddio li aiuterà, ma che, quando vogliano claudicare da doi bande, rimangeranno confuse. Hanno pur l'esempio fresco di Madama d'Austria (5) che, confidandosi in Dio, quanto gloriosa et felicemente Sua Divina Maestà habbi prosperato le attioni sue nella Fiandra. Et, in conclusione, fareteli sapere che, qualunque assurdo che faccino, li può fare securi che non haveranno mai più aiuto da alcuno principe catholico, il che molto bene verrà, in consideratione de' suoi rebeli quali, havuta l'occasione, potranno più sicuramente effettuare la loro malignità, et direteli di più che prendino le parole nostre come parole del padre quale hà zelo della salute de' figli, et teme, anzi vede imminente il pericolo della loro rovina.

(1) Sur ces négociations, cf. la lettre de Catherine de Médicis au duc d'Anjou, en date du 28 novembre 1567 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, pp. 80-81); v. *supra*, pp. 26-27.

(2) Dans son ouvrage, cité ci-dessus, p. 113, PHILIPPSON cite, entre guillemets, ce passage ou, plus exactement, en donne un résumé; il date par erreur le document du 25 décembre.

(3) Il s'agit probablement des lettres patentes du 6 octobre donnant aux rebelles trois jours pour se rendre au Roi, sous peine de confiscation de corps et de biens (*Catalogue général de la Bibl. Nationale, Actes royaux*, par Ch. ISNARD, t. I^{er}, col. 354).

(4) Jean de Monluc.

(5) Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas.

Della bolla delli mezzi frutti, se voi non vedete che si facci da dovero, non la mettete in essecutione, et ritenetela appresso di voi, dicendoli di non havere autorità, salvo in compagnia di Monsignor di Lorena.

Fate anchora l'escusatione con Loro Maestà che noi habbiamo avvertimento che è per venire grossa armata del Turco, quale ci porterà grande spesa, si per diffendere le marine nostre, come anchora per sovenire à Malta; et, se la pace non segue tra l'Imperatore et il Turco, saremo astretti anchora socurrere Sua Maestà Cesarea, quale veramente si dimostra molto fervente per la religione catholica.

1569, 21 mars, Metz.

FABIO MIRTO FRANGIPANI, ÉVÊQUE DE CAIAZZO, AU CARDINAL ALEXANDRIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Le Roi lui a fait passer à minuit la nouvelle. qu'il venait de recevoir (1), de la victoire de Jarnac; mort de Condé, quasi-destruction de l'armée protestante. — Le nonce, aussitôt levé, a rencontré le Roi sortant de la cathédrale où venait d'avoir lieu une cérémonie d'actions de grâces (2); après avoir félicité Leurs Majestés, il a obtenu d'elles la promesse de faire détruire le temple protestant de Metz (3). — Revirement des dispositions de la cour (4); le duc de

(1) La nouvelle avait été apportée par M. de Cossé qui put témoigner à Frangipani d'avoir vu et touché, au logis de Monsieur, le corps du prince de Condé, percé de deux arquebusades.

(2) Cf. la lettre de Petrucci au prince de Florence, de Metz, le 21 mars (Arch. de l'Etat à Florence, Mediceo, filza 4598, f° 60).

(3) THIRION, dans son *Etude sur l'histoire du protestantisme à Metz...* (Nancy, 1884; in-8°), pp. 156-157, rapporte ce fait, mais lui assigne la date inexacte du 4 avril.

(4) « Questa è stata veramente opra della sola Ma [està] di Dio che, con haver tolto via quel capo il quale, per la autorità et per esser del sangue, era il fondamento di tutto questo malo edificio, si tien per fermo che *corruet simul cum eo totum edificium* et già si vedeno e odeno qui in la corte novi volti e nove parole in tutti, sforzandosi ogni di voler piacere al Rè, il quale, questa matina, subito uscito di letto, si ginocchi... in terra, rendendo gratie à Dio, comandando che ogniuno facesse il simile..... e ogniun dice mal di Ugonotti e bene di Catolici e insino alla (f° 210) persona mia, ho visto ogniun sforzarsi più à farmi più carezze et quel duca di Dupons alqual si è fatto intendere questo successo, ricordandoli che i disordini son manchi, questo manco innanzi si portano et che sarà il migliore e più suo debito di ritornarsi già che non vi è più colui à chi volea soccorrere, parlandoli molto risentitamente in caso di procedere più oltre, si crede che debba ritornarsene à casa et se pur il peccato lo terrà ostinato, si perderà esso con le sue genti senza fallo ».

Deux-Ponts n'a plus d'autre parti que de battre en retraite. — Le nonce envoie son secrétaire à Rome pour faire connaître tous les détails de cette miraculeuse victoire.

A, original autographe : Arch. Vaticanes, Varia Politicorum, liber XXXIII (*Miscell. arm.* II, n° 34), f° 209 (1).

Publié (en partie) dans : V. DE BROGNOLI, *Studi storici sul regno di Pio V*, t. II, pp. 60-63.

1570, 16 août, Paris.

LE MÊME AU CARDINAL RUSTIGUCCI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Accusé de réception d'une lettre du 17 juillet. — Conclusion de la paix le 9 août; on n'en connaît pas encore le texte officiel. — Retour de la cour à Paris le 14 août. — Françipani craint que les mesures financières à prendre pour faire sortir les reîtres du Royaume ne pèsent lourdement sur le clergé. — Nouvelles de la mise en liberté du duc de Norfolk.

A, original autographe : Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, reg. 4, f° 18 r°-v°.

1570, 19 août, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Accusé de réception de la lettre du 31 juillet. Envoi d'un exemplaire plus détaillé des conditions de paix. — Remontrances faites par le nonce auprès de Leurs Majestés contre cet accord qu'elles doivent considérer comme un armistice, non comme une vraie paix; qu'elles s'en servent néanmoins au double profit de la religion et de l'Etat; mesures à appliquer d'urgence : réunion des synodes provinciaux; développement des écoles chrétiennes (le nonce et P. Possevin espèrent que le cardinal de Bourbon voudra bien donner l'exemple dans sa province de Rouen); provision des bénéfices à de bons catholiques, bien qu'on ait dû accorder la réintégration dans leurs bénéfices des anciens titulaires qui en avaient été privés pour cause de religion. — Le nonce a exposé les efforts du Pape en

(1) Le papier est déchiré sur les bords, de sorte que la lecture de certains passages est hypothétique ou même, parfois, impossible.

faveur du mariage de Portugal; a insisté pour que la provision par le Pape des bénéfices du cardinal de la Bourdaisière, vacants in curia fût reconnue valable par le Roi. — Difficultés que le nonce éprouve en cette affaire comme en celle de la prieure de Prouille, dont la solution est sans cesse ajournée du fait de l'indécision, plus que du mauvais vouloir, de Leurs Majestés. — Instance en vue de la restitution aux Jacobins de Metz de leur couvent, que le maréchal de Vieilleville veut démolir pour les fortifications. — Le nonce a obtenu satisfaction pour l'affaire de l'archiprêtre de « Mondevi ». — Accusé de réception des lettres du Jubilé, dont une copie a déjà été publiée dans tous les diocèses. — Il serait bon d'avoir au Parlement un avocat du Saint-Siège, pour contrebattre l'influence des Réformés qui viennent d'y rentrer; proposition de la candidature de l'avocat David. — Le nonce ne manquera pas de se servir de l'influence du cardinal d'Este qui doit venir à la cour. — Il signale les sermons dangereux que fait à Lyon, un Augustin, le frère Andrea, de Lucques.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^os 19-20.

1570, 19 août, [Paris].

FABIO MIRTO FRANGIPANI, NONCE DE FRANCE,
AU CARDINAL RUSTIGUCCI.

Feuille chiffrée: Départ d'un courrier exprès envoyé au cardinal de Rambouillet, pour lui donner des détails sur la paix de Saint-Germain. — Le bruit court que le traité comporte des articles secrets, notamment en ce qui touche la réintégration des Huguenots dans leurs bénéfices. — Le paiement de la solde des reîtres se fera sur la caisse de la ville de Paris, sous la garantie du clergé de France. — Efforts des protestants pour que le Roi prenne à sa solde Louis de Nassau; efforts contraires du nonce, qu'il espère fructueux. — Nouvelles de la cour : situation du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, de Monsieur, du chancelier, etc.

A, original perdu.

B, déchiffrement : Arch. Vaticanes, Nunziatura di Francia, *reg.* 4, f^os 21-23 (1).

Questa mattina con un corriero espresso à Monsignor Illus-

(1) *En tête de B* : « Cifra di Francia di 19 di Agosto 1570 ».

trissimo di Rambogliet (1), hanno dato aviso et particolare conto di questa pace (2). Si ha opinione che, cosi come nelli capituli messi fuora non si fa mentione di pagamento di denari et pur si pagano, cosi vi possa essere à parte qualche altro capo et particolarmente quello di reintegracione de benefitii ecclesiastici, di che ci andremo avvedendo alla pratica, spetialmente in quelli di Sciattigion (3) che sono in persona de cardinali Borbone, Pelvé et di un nipote di Loreno. Li denari che si pagano alli Reitri condotti dalli Ugonotti, cio è un milione et otto cento milia franchi, pagando di presente quattro cento milia, et il resto in un anno, usciranno della casa di questa villa (4), con assicuramento del Clero (f° 21 v°) sopra l'assignatione di decime che pagano al Rè et, per quel che mi hanno fatto fede li cardinali Borbone et Pelvé et li sindici istessi del Clero che hanno trattato questa pratica, mi assicurano che il pagamento di dette decime che pagano al Rè, non viene augmentato di niente, ma che serveno solamente di assicuramento et che il Rè. rinuntia alla facultà di alienatione de beni stabili et à quella che hebbe prima di cinquantamilia scudi de frutti, che ne la una ne l'altra erano ancò compite di exeguire. Ne ho dimandato un conto in scrip-

(1) Ce courrier exprès, nommé Le Mareschal, arriva à Rome le 31 août et, le 3 septembre, le cardinal de Rambouillet eut audience du pape; il s'attendait de sa part à quelque éclat, mais, ni dans cette audience, ni dans une autre du 9, Pie V ne se départit d'un calme qui surprit fort l'ambassadeur français (Lettre de Rambouillet, citée dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, pp. 330-331, en note.).

(2) La paix de Saint-Germain avait été conclue le 9 août et publiée au Parlement le 11. Le 16, on n'en connaissait pas encore le texte exact : « Se ne diede fuora una stampa assolutamente del atto della publicatione et di una semplice prohibitione per X legue intorno Parigi, come Vestra Signoria Illustrissima vedrà in una che ne mando, senza farsi mentione di altri capi, di quali, sino à questo di, non se ne ha vera notitia, se ben se ne van circunferendo alcune copie di cosi diferente contenuto che si conosce esser più tosto discorsi et capricci di particolari che la verità di essi capi » (Frangipani à Rusticucci, du 16 août : Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 18). Pourtant, Frangipani put en joindre à sa lettre du 19 « una stampa più particolare » (*Ibid.*, f° 19).

(3) Sur l'affaire des bénéfices du cardinal de Châtillon, v. supra, p. 54.

(4) « Da hoggi innanzi si attenderà per bon pezzo assolutamente à pratiche pecuniarie, per poter mandarle queste genti alemane fuora del Regno, le quali pratiche... temo che possano facilmente cadere à dosso à questa villa e al Clero. La summa che si cerca è di un milione et 800^m franchi ». (Frangipani à Rusticucci, du 16 août 1570 : Arch. Vat., *loc. cit.*, f° 18 v°). Le fait est confirmé par une lettre de Contarini au doge, du 4 août (Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f° 183); Contarini ajoute ce détail piquant que les Parisiens, dans leur mécontentement, auraient pendu en effigie l'Amiral. Sur l'intervention financière de la ville de Paris, cf. les *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, éd. Paul GUÉRIX, t. VI (Paris, 1891, in-4°), pp. 179 sqq.

to, con il quale ne darò più certo avviso. Questi tristi hanno fatto grande sforzo, per che il Rè conducesse alli suoi stipendii il conte Ludovico (1), fratello del principe di Orange, mettendolo in credito, per molto servitio (f° 22) che potrebbe far sempre per la parte di Germania, et di molto intendimento et maneggio nelle cose di Fiandra et simili monstri che vanno nutrendo, che intendendolo io, mi son opposto con Loro Maestà, mostrandoli, oltre l'offesa di Dio et biasmo col mondo, di condurre un heretico manifesto et loro inimico, il pericolo anco della vita in tenere uno inimico à casa, che, non sendo lecito à ribelli suoi di tenerlo, procurano di farlo tenere con lo stipendio di Sua Maestà in servitio loro, et li ho messo in consideratione il sospetto che si daria al Rè Catholico et occasione forse di qualche rottura con quella Maestà, che questi ribelli non seminano mai altro per havere occasione de impatronirsi delle armi sotto il nome d'esso Rè Christianissimo et potere (f° 22 v°) travagliare et guastare questo regno. Veramente, il Rè non ha voluto mai consentirvi et ultimamente mi ha promesso di non admetterlo, nè ancò à venire à farli riverenza, come essi ribelli facevano istanza per dare qualche principio à questa introduzione. Il Rè, giornalmente, si va rasserenando più con il duca di Guisa, ma non così Monsieur; però, credero che debba essere assai buona medicina il matrimonio che si farà di detto duca con la principessa di Porciano (2), che è in punto di farsi di questo mese. Io non ho mancato, ne mancarò di farvi tutti quei buoni offitii che posso et sostenere questo giovane che veramente è gentile signore et di molta aspettatione. Ho fatto ogni sforzo con la Madre perche non lo lasci partire dalla Corte che è à punto quel che vorriano li suoi adversarii, (f° 23), ma che si sforzi di superare con la constantia et patientia questa adversa fortuna, che non son fuor di speranza superarla et così dice di voler fare. Il Reverendissimo Loreno è anco indisposto et la Regina

(1) Louis de Nassau.

(2) Catherine de Clèves, veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcien. Une des causes principales de la disgrâce des Lorrains avait été le projet, caressé par le cardinal, de marier son neveu, le duc de Guise, à Marguerite de Valois; voy. à ce sujet la lettre de Catherine de Médicis à Fourquevaux en date du 14 août 1570 (*Lettres de Catherine de Médicis...*, t. III, p. 329 330) et celle de Contarini au doge, en date du 29 juillet (Bibl. Nat., *loc. cit.*, f° 181 v°). En épousant la princesse de Porcien, Henri de Guise donnait la meilleure preuve qu'il renonçait à son projet.

insieme con Madama et Monsignor di Alanson sono stati à visitarlo (1). Si aspetta in corte la duchessa di Loreno (2), dico la sorella di Sua Maestà Christianissima et forse, con la venuta di questa principessa, si potriano andar queste cose addolcendo. Tutti li applicati sono stati spiccati. Il Cancelliero (3) se ne stà ancò così et la Regina pur hieri mi disse che non tornerà, ma io son così scottato di queste promesse che non vi fò molto fondamento.

1570, 22 août, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

On ne peut croire que cette mauvaise paix soit durable. — Pour obtenir la réunion des synodes provinciaux et la résidence des archevêques, il serait utile d'en confier par un bref le soin à Leurs Majestés et d'exhorter tout particulièrement le cardinal de Bourbon à donner le bon exemple. — Les Jésuites de Lyon ont obtenu pour leur collège 24,000 francs à prendre sur les successions de forains, en échange de pareille somme qu'ils avaient reçue sur les biens confisqués des protestants et qu'ils craignaient d'avoir à restituer. — Les gens de guerre étrangers sont partis pour la frontière, sous le commandement de Coligny et des princes. — Le nonce, dans sa prochaine audience, s'occupera de la provision des abbayes de feu le cardinal de La Bourdaisière (4).

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 25 r°-v°.

1570, 22 août, [Paris].

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée : La Reine-mère est allée voir le cardinal de Lorraine; le nonce a su de très bonne source, qu'il avait été question

(1) La visite de la Reine-mère au cardinal de Lorraine eut bien lieu; mais elle ne fut pas comme semblerait le croire Frangipani, de simple bienveillance: Catherine de Médicis en profita pour avoir avec le cardinal une explication très nette au sujet des bruit de mariage dont nous venons de parler à la note précédente (cf. sa lettre du 14 août) et qui lui paraissaient de nature à compromettre sa fille aux yeux du roi de Portugal.

(2) Claude de France, fille d'Henri II.

(3) Michel de L'Hospital, privé des sceaux en mai 1568, ne dut se démettre que le 1^{er} février 1573 de l'office de chancelier.

(4) Le cardinal Phillibert Babou de La Bourdaisière, évêque d'Angoulême, puis d'Auxerre.

d'un projet de transformation des abbayes du Royaume en commanderies, de façon à instituer un ordre de chevalerie, au service du Roi; il ne manquera pas de combattre, dès qu'il en aura l'occasion, ce projet si dangereux pour la religion (1). — Sentiments catholiques du Roi; athéisme et esprit d'anarchie de la noblesse. — La disgrâce des Guise semble tirer à sa fin.

A. original perdu.

B, déchiffrement : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 26 (2).

L'altro hieri, la Regina fu à visitare il Reverendissimo di Lorena che è già libero della febre et fuor di letto et, per quello che io sono stato avvertito da persona che lo sa, et se ad uno francese si può dire huomo da bene, si può dire à questo, che solo per zelo di Dio, *etiam* con molto suo pericolo mi avvertisce spesso di molte cose, si trattò di ridurre le abbatie di questo regno in commendarie, lasciando ai religiosi il suo vitto come anco hoggi di et separato, con erigere un ordine di Cavalieri et formare una militia de nobili, la quale si va annessando, facendola parere assai numerosa et tutta al servizio del Rè, senza suo costo et che haveria anco un modo da trattenerne la nobiltà seculare, che à me pare un modo di andar destruendo l'ordine ecclesiastico et l'auttorità apostolica in questo regno. Et perche questa praticia, che qui si va disponendo assai occultamente, potria (f° 26 v°) venir proposta à Nostro Signore sotto velame di religione et di difensione della Chiesa catholica, che veramente non si fa ad altro fine che di volerla spogliare et crederò che queste Maestà vi vengano ingannate, ho voluto darne questo avvertimento, aggiungendo anco per maggiore evidenza del danno, che io divido questo regno in tre classi: il Rè, nobili et popolari. Il Rè è catholico, la nobiltà non ha religione alcuna, ne vuole superiorità ne di Dio, ne del Rè, ritiene auttorità et tirannide grande nelli popolari et quanto più anderà accrescendo di honori et di robbe, tanto sarà più inobediente di Dio et del Rè et tirannia del popolo. Se questa pratica mi verrà à luce per altra via di quella che hora la so, che io possa parlare, mi sforzerò (f° 27) mostrare à queste Maestà lo inganno et il danno grande che vi

(1) Sur cette affaire, cf. V. MARTIN. *Le Gallicanisme et la réforme catholique...*, p. 122-123.

(2) *En tête de B* : Cifra di Francia di 22 di Agosto 1570, da Parigi,

è sotto. Intanto non ho voluto mancare di questo avvertimento. Lo sdegno con questi di Guisa non pare che sia hoggi di tanto quanto è stato et pur hieri il duca di Nemurs, il quale con la moglie soli sono concorsi con la opinione mia, à non far partire questi dui fratelli, il duca di Guisa et marchese di Mena (1), dalla corte, mi disse che Monsur era anco addolcito assai con loro et che sperava con il matrimonio si saria fatto del duca con quella signora di Portiano (2), si dovesse mitigare ogni cosa, et l'altra sera, in una carriera che combatte il Rè, Monsur et alcuni altri signori, vi furono admessi li sudetti fratelli assai amorevolmente.

1570, 27 août, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Recommandations en faveur du marquis Rangone (3) qui retourne en Italie et qui étant bien au courant des affaires d'Avignon, pourra en rendre compte à Rome.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 28.

1570, 30 août, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Affaire du vacant de La Bourdaisière, etc. — Le clergé a dû souscrire une obligation de 1,200,000 francs à la ville de Paris; de plus, les cardinaux ont décidé, sans convoquer le nonce, de vendre pour 2,200,000 francs de biens d'Eglise, soi-disant pour couvrir l'arriéré des dépenses de guerre. — Frangipani est d'avis de maintenir un contingent italien à Avignon, pour parer à toute éventualité. — Profession de foi catholique, faite publiquement par le Roi; encouragements du nonce (4). — Accusé de réception de la lettre du 31 juillet.

A, original autographe : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 30-31 v°.

(1) Charles de Lorraine, le futur duc de Mayenne.

(2) Sur cette affaire, vid. supra, p. 110, n. 2.

(3) Sans doute, Alessandro, fils de Giulio (Em. Picot, *Les Italiens en France*, in : *Bulletin Italien*, 1901, p. 115).

(4) « Hier matina, Sua Maestà, in presenza di cardinali, di vescovi, di rectori parochiali et di predicatori che sono in questa villa, chiamati et

1570, 30 août, [Paris].

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée : On ne peut croire à la durée de cette mauvaise paix; pourtant le Roi ne semble avoir nulle méfiance; les Montmorency reviennent en faveur. — Le nonce n'est pas mécontent de la façon dont le Roi l'écoute, mais craint tout de son mauvais entourage; avec de l'habileté, le cardinal de Lorraine pourra peut-être rentrer en grâce. — Le nonce recommence à parler du mariage de Portugal, ne serait-ce que pour empêcher l'union de Marguerite avec le prince de Navarre, qu'il a de bonnes raisons de croire possible. — Il est bruit du mariage de Coligny avec la fille du comte d'Entremont; moyens d'y obvier.

A, original perdu.

B, déchiffrement : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 33-34 v^o (1).

Questa indegna pace è di mala satisfattione universale et è opinione ché non possa star molto tempo et che per via di disordini si debbe venir finalmente à qualche ordine; ma io temo che li disordini possano venire addosso al Rè, il quale

congregati in la sala del suo Palazzo, con intervento della Madre, fratelli et altri del Consiglio, fè una christiana dichiarazione del animo suo, con una protestation et espressa professione di fede in la unione et obediencia della Chiesa Catholica Romana, dicendo di voler quella conservare et aumentare sempre con tutto il suo potere, insin con la propria vita, non volendo degenerar mai da suoi christianissimi et religiosissimi predecessori. Diede qualche raggione della pace fatta, escusandola con la necessità di tempi, eshortando ciaschuno alla sua cura et à usar diligenza et prudenza di far prova di poter col mezzo di boni documenti guadagnare quel che non si è potuto guadagnar con l'arme... Alle quali fè risposto in nome di tutti il cardinal di Pellvé et il Padre Possevino che furono presenti.

Io, con questa occasione, sono andato da Sua Maestà, lodandola et ringraziandola della dichiarazione che ha fatto del animo suo bono et christiano, à confirmatione degli animi di sudditi suoi che son fideli de Dio et de la Maestà Sua, ricordandoli et pregandola à voler con queste arme di Dio, già che ha riposte quelle del mondo, fare Ella et procurar che si faccia nel suo regno la vera difesa del honor di Dio et della vera religion catholica. Et, perche non vorei che quelle parole di pace e di unione et di volere eshortare et guadagnare più tosto che irritare fusser prese à qualche mal senso et forse per rafrenare alcuni predicatori che dicono et esclamaro grandemente addosso à quella pace, ho pregato Sua Maestà à voler lasciar camminare liberamente la parola di Dio, dalla quale, come da una spada acutissima, deve sperare il conflitto di nemici suoi, che, opponendovisi, non sarebbe altro che voler col petto suo riparar la ferita che dovrebbe passare al petto di suoi nemici, et li ho detto in questa mattina dell' altre cose che Idio mi ha inspirato et non posso dire si non che trovo in questo giovane assai bon mente, et così mi ha confirmato aucho il cardinal Pellvé, col quale ho ragionato assai particolarmente di questa materia et mi ha dato speranza di molte cose bone, che Idio lo faccia » (f^o 31 r^o-v^o).

(1) *En tête de B* : Cifra di Francia di 30 di Agosto 1570.

mostra molta sicurtà di vita come se veramente avesse la pace et vedo cominciata à mettere su questa famiglia di Metmoransi (*sic*) che per sua natura è di mala qualità et per l'attenzione con l'altra parte deve esser sospettissima; pur havendo io di questa et di altre cose avertito Sua Maestà, mi ha risposto di fare ogni cosa à fine di poter venire in stato di haver levato le armi et li inimici forestieri dal Regno et recuperato Angolem et altre piazze che (f° 33 v°) se li devono restituire et che spera appresso far conoscere al mondo che questa pace che di presente se li imputa tanto, haverà portato buono effetto per il stabilimento della religione et per la quiete del regno. Per contrario, vedo questi tristi tardi à deponere le armi et tardi à restituire le piazze. Io non manco di ricordarli spesso tutto quello che mi pare esser servitio di Dio et di Sua Maestà. Quando io li parlo, mi ascolta et mi risponde bene (1), ma mi da poca speranza il non vederli attorno persona ne di bontà, ne di prudenza se bene il cardinale di Pelvé (2) mi rimette in speranza qualche volta. Il cardinale di Loreno ha cominciato à praticare alla corte et se si saperà governare bene, come spesso li è ricordato(f° 34) che ne ha di bisogno, si potrebbe rimettere su di nuovo. Io vi fo tutti quelli offitii che posso et credo di havervi fatto buon servitio, adoprando con lui il Cardinale di Pelvé che è instrumento à reggerlo più d'ogni altro. Torno à ricordare quel matrimonio del Rè di Portogallo, così per questo rispetto come che per congetture non vane, vo temendo che, escluso questo, potesse concludersi con il principe di Navarra, fingendosi fedele di Dio et del Rè quando men saria fidele dell' uno et dell' altro et ogneuno vede quante male conseguenze ne seguiriano. Si sarà forse inteso un trattato di matrimonio tra lo Admiraglio et una figlia unica del conte di Antremon in Savoia (3), che io credo quel tristo habbia altro animo che di moglie et più tosto di fermarsi una pianta in quel sito, non in Francia per sua (f° 34 v°) sicurezza et non fuori della Francia per potere commodamente tener vive le sue male pratiche et col caldo di Germania, di Geneva et altri vicini, che sono tutti suoi confidenti et anco con quelli

(1) Sur la bonne volonté du Roi, voy. la preuve qu'en donne dans sa lettre en clair du 30 août au cardinal Rusticucci.

(2) Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, qui devait jouer un rôle important dans la Ligue.

(3) Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremont, veuve du comte du Bouchage.

del medesimo paese heretici et altri che vi sono tollerati d'altri paesi, turbare quel ducato, sendovi genero et questo regno sendovi vicino à due leghe à Lione. Non ho mancato di parlare di questa materia con lo ambasciatore del detto duca qui, mettendoli in consideratione il pericolo di quello et di questo stato et che il rimedio presentaneo sarebbe levar via quelle mala sposa in ogni modo, prima di far succedere altro male, sendo degua di severo castigo per haver da se stessa contra la volontà del patre et della matre trattato pratiche di matrimonio con uno heretico di quella qualità, con occasione di molto male nel mondo.

1570, 2 septembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Accusé de réception de la lettre du 14 août; Frangipani s'étonne qu'à cette date on n'ait reçu à Rome aucune de ses lettres postérieures au 2 juillet; il a rendu compte des négociations de paix par lettres des 12, 21, 22, 25 et 31 juillet, 6, 16, 19, 22, 27 et 30 août. Efforts du nonce auprès des cardinaux et de Leurs Majestés (1). Celles-ci ont promis de ne pas laisser entrer « Michel Tomé de Romans » au Parlement de Grenoble. — Elles se refusent à intervenir en faveur de Marie Stuart. — Elles accorderont les trois galères demandées pour le transport des contingents italiens à Civita-Vecchia. — La Reine-mère a reparlé au nonce du mariage de Portugal comme très désirable; seule y fait obstacle, assure-t-elle sur le rapport de l'ambassadeur Fourquevaulx, l'influence occulte des Théatins qui gouvernent le roi Sébastien; elle voudrait que le Pape intervint pour

(1) « Con la sudetta, ho ricevuto i brevi al Rè et ai cardinali di Lorena et di Borbone, i quali ho presentati nella pace fatta, valendomene per occasione di recordarghila per così mala come è, perche, considerandola, si pigliano qualche pensiero di andarla aiutando et indirizzando à migliore ó mauco mal fine che sia possibile, che se vi volessero haver cura et havervi l'animo, potrebbero ancho andar facendo di molto bene. Tutti mi han detto di belle parole, assai escusationi et giustificationi che hormai son stracco di redirle; et sia pur certo N. S. ch' io non son stracco ne sarò mai di haverli detto et di doverli dire et ricordar sempre, oportune et importune, tutto quel che appertiene all' honor di Dio et al beneficio et honor loro istesso et, quando non harò potuto salvar loro, voglio almeno poter dire: « *Salvavi animam meam* ». Et, à punto, hoggi n'ho detto tanto con la Madre et col figliolo ancho per la sicurezza delle vite loro che ben per essi si ne facessero la decima parte, ma io son solo à edificare et infiniti à destruerre et ho gran paura di perdervi le parole, se ben mi dan speranza di no » (fo 37 r^o-v^o).

écarter cette influence. — Nouvelles du prochain mariage du Roi. — Nouvelles d'Angleterre et d'Ecosse.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 37-38 v^o.

1570, 2 septembre, [Paris].

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée : Dans sa lettre du 30, le nonce avait annoncé l'intention de Leurs Majestés de se conformer aux intentions du Pape pour la provision des bénéfices de La Bourdaisière; depuis, la Reine-mère lui a exprimé son désir de gratifier l'évêque de Mâcon de l'une de ces abbayes. — Le nonce s'est vivement plaint de ce procédé; il espère faire changer une fois de plus la Reine-mère d'avis (1).

A, original perdu.

B, déchiffrement : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, r 35-36 v^o.

1570, 7 septembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Le nonce ayant eu connaissance d'un article secret du traité, relatif à la collation des bénéfices, est allé s'en plaindre à Leurs Majestés. — Précautions à prendre pour obvier aux dangers que présente cet article. — L'ordre pour les trois galères mises à la disposition de Torquato Conti est parti le 3. — Leurs Majestés passent quelques jours à Montceaux.

A, original autographe : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 39-40.

1570, 12 septembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Le nonce a reçu, en même temps qu'une lettre du 27 août, le bref destiné au Roi; il le présentera dès le retour de Leurs Majestés dont

(1) Cette feuille de chiffres ne concernant pas les affaires politiques, nous n'en donnons que l'analyse.

l'absence se prolonge par suite d'une indisposition de la Reine-mère. — Efforts quotidiens du nonce; portrait du Roi (A). — Les gens de guerre étrangers sont sur le point de passer les frontières. — Les troupes royales commencent à occuper les places au pouvoir des protestants. — Le comte de Retz va partir pour la cour impériale où doit être célébré par procuration le mariage du Roi avec la seconde fille de l'Empereur. — Le nonce ne manquera pas de féliciter le cardinal de Bourbon de ses bons sentiments; il espère lui faire réunir le concile provincial dans sa métropole et le cardinal de Pellevé suivra sans doute cet exemple. — Mauvais temps et épidémie mortelle.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f°s 41-42.

1570, 17 septembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Leurs Majestés sont encore à Montceaux par suite d'une indisposition de la Reine-mère, puis du Roi. — Les mercenaires allemands des deux partis ont quitté le Royaume. — On ne sait si Cotigny se retirera à la Rochelle ou à La Charité; nouvelles de son mariage. — Les princes iront à La Rochelle; on ne sait s'ils seront reçus à la cour. — Restitution des places par les protestants. — Le nonce prend avec vigueur la défense des prédicateurs catholiques. — Le comte de Retz n'est pas encore parti. — L'évêque de Paris et une commission de théologiens consultés par le nonce ont résolu, tout en les observant, de ne pas ébruiter les décisions du Pape touchant la validité du baptême calviniste.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 43 r°-v°.

(1) « Dirò ancho che, in alcuni ragionamenti che ho fatto col Rè separatamente, io lo trovò di così bono animo et bona intentione che, se, da se, havesse esperienza delle cose ò havesse atorno miglior consiglio che non ha, che quanti ve ne sono, tutti s'òno pieni di interessi, di passioni et dirò anche di bugie. Sua Maestà è di un animo integro, schietto et bono; non ha esperienza, perche l'educatione non gli l'ha data sin qui et ancho di sua natura, come avviene à molti, è di tarda virilità, ma di bon spirito et di retta intentione et di valore et di esercitatione del corpo, più di tutti gli altri fratelli et non voglio diffidare che, con l'età, non debba fare acquisto ancho dell'altre qualità necessarie à un bon Rè, che Idio il perdoni à chi harebbe potuto, quando era il suo tempo, indirizzar meglio questo corso che non ha fatto; et credami V. S. Ill^{ma} che chi non è presente à questo male non può immaginarselo quanto è grande et quanto mal governo vi si è fatto et vi si fa per ogni banda ». (f° 41, r°-v°).

1570, 20 septembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

La cour est rentrée la veille au soir. — Le nonce attendra un ou deux jours que le Roi soit tout à fait rétabli pour demander une audience. — Il fera passer en Angleterre les feuilles chiffrees qu'il a reçues. — Leurs Majestés refusent de se laisser entraîner dans une guerre étrangère. — Le nonce a de fréquents entretiens avec l'ambassadeur d'Ecosse.

A. original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 44.

1570, 24 septembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Le nonce a eu son audience le 22; il a présenté le bref du Pape et remontré longuement à Leurs Majestés les inconvénients de la paix. — Après deux heures de discussion, le Roi et la Reine-mère ont donné au nonce l'assurance de leurs bonnes intentions et ajouté en confidence qu'ils n'avaient pas conclu la paix sans arrière-pensée et que l'événement les justifierait pleinement (1). — Le nonce leur a suggéré que, pour éviter la restitution d'Orange à Louis de Nassau, Leurs Majestés pourraient feindre d'être obligées d'y maintenir garnison, par la présence dans le Comtat des troupes pontificales (2). — Entreprise à main armée du cardinal de Châtillon sur ses anciens bénéfices du diocèse de Beauvais (3); efforts contraires du nonce, tant auprès du Roi et de sa mère que du cardinal de Bourbon; mollesse des cardinaux françois pour la cause de l'Eglise (4). — Les maréchaux viennent d'être chargés de maintenir l'ordre dans les provinces (5); craintes que font éprouver au nonce les mauvais

A. original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f°s 46-47 v°.

(1) V. supra p. 53, n. 2.

(2) V. supra p. 56.

(3) V. supra p. 54.

(4) « Non posso tacere che io trovo questi cardinali così debili et così muti alle cose del honor di Dio et del debito loro che io mi maraviglio come essi non han vergogna di stare in questa corte così inutilmente et indegnamente, servendo solo per istrumenti di gravezze et oblighi che si hanno à imporre alle chiese, non sono adoperati in altro et per ambitione di essere adoprati in qualche cosa, non si curano di essere adoprati al male » (f° 47).

(5) La maréchal de Montmorency fut chargé de l'Île de France, de la Picardie, de la Normandie et de la Bretagne; Cossé de la Touraine, de la Saintonge, du Poitou et de la Gascogne; Vieilleville, de la Bourgogne, de la Champagne et du pays messin; et Damville, de la Guyenne, du Languedoc et du Dauphiné (Contarini au doge, de Paris, le 29 septembre : Bibl. Nat., *ms. ital.* 1727, f° 201).

sentiments des maréchaux (1); il a obtenu la promesse que les archevêques et évêques seraient astreints à la résidence. — La Reine-mère désire savoir si le Pape a renvoyé Torrès en Portugal pour l'affaire du mariage.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 46-47 v^o.

1570, 30 septembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Le nonce n'a cessé de négocier pour empêcher la restitution d'Orange aux Nassau et la réintégration de Châtillon dans ses bénéfices; il a agi surtout auprès de Monsieur, de Morvilliers, du Roi. Il a également entrepris le cardinal de Bourbon, bien disposé, mais sans caractère (2). — Le nonce a obtenu que les prédicateurs ne relèvent plus que de l'ordinaire. — Le Roi ne veut plus admettre Pierre Ramus ni aucun hérétique au Collège de France. — Monsieur a refusé de reprendre dans sa maison un écuyer hérétique. — La Reine-mère elle-même a pris contre Téligny la défense des prédicateurs catholiques. — Mauvais offices que fait le cardinal d'Armagnac, vice légal d'Avignon; il vient d'envoyer en cour un agent, Patris, homme fort dangereux. — Arrivée de la duchesse de Ferrare à la cour, d'où le comte de Retz n'est pas encore parti. — Le duc de Nevers s'est plaint au nonce de ne pas être traité par le Saint-Siège avec les égards que mérite son dévouement à l'Eglise; le nonce s'est efforcé de le calmer.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 48-51.

1570, 30 septembre, [Paris].

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée : Le nonce est bien moins optimiste au fond qu'il

(1) « Se ben non si può parlar di particolari senza offendere et senza pericolo di esserli riferito, non dimeno, parendomi di non dover tacere dove si tratta dell'honor di Dio, ho detto libramente à Lor Maestà il poco servitio di Dio et poco sollevamento di cattolici che si puo sperare dalle persone di detti marescialli, sendo et per se stessi sospetti di religione et per l'attinzenza et per amicitia, adherenti et favorevoli à quei che son capi et autori di ribelli di Dio et di Lor Maestà » (f^o 47 r^o-v^o).

(2) « Trovo questo signore di assai buona dispositione di non voler, per quanto egli mi promette, far cosa contra la coscienza et dignità sua, ne contra l'honore et obediènza che deve à N. S. et à quella Santa Sede, che se fusse gagliardo à imprendere questa difesa così virilmente come bisognarebbe con altri, bastarebbe con l'autorità sua come principe del sangue, a far ritirar tutti et bisogna pigliar di quest' huomo quel tanto che vi è » (f^o 48 v^o).

n'affecte de le montrer dans ses lettres : il n'a guère d'espoir de réussir dans l'affaire d'Orange, ni dans celle de Châtillon; dans les propos de la Reine-mère et de Monsieur, il ne voit que dissimulation. La venue de la duchesse de Ferrare lui paraît présenter de grands dangers et annoncer peut-être le retour de L'Hospital et même de Châtillon. — En dehors du Roi, qui n'a malheureusement pas les qualités d'un roi, il n'y a à la cour qu'intérêts mondains et irrégion.

A, original perdu.

B, déchiffrement (1) : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f°s 52-53.

Se bene io nella lettera dico delle cose di Oranges et di Sciattiglione così come veramente sono in parole, non voglio mancare di dire che io non spero ne in questa, ne in altra cosa alcuna di bene, non potendo sperarlo dove non vedo il timore di Dio et quanto si dice di bene con me ò con altri, io non l'ho per vero, ma assolutamente per mancamento di ragione et per vergogna di non sapere et non potere rispondere alle cose che se li dicono, che ben spesso io gli lo rinfaccio, ma non vi basta et quelle risposte publiche di Monsur col servitore et della Regina con Tiligni (2) non havendo poi corrispondenza con altri effetti che si vedeno pernitiosi, io le ho tutte per cose simulate, se bene io ne li lodo et ne li ringratio, per farli conoscere almeno che li lodo del bene come li biasimo del male. E giunta (f° 52 v°) in questa corte Madama di Ferrara (3) come persona che ha aspettato luogo et tempo atto à nuocere et non se ne può sperare altro che effetti pernitiosissimi. Io ho opinione et ancò assai manifesti inditii di vedere ritornato il cancelliere, se bene la Regina, così à me come allo ambasciatore di Spagna, ha detto sempre et hoggidi dice di non. Altrettanto dico di Sciattiglione et forse, et anco senza forse; ha habito di cardinale; così mi pare si faccia poco conto qui et di Religione et di Dio et anco dello honore, et per mio giuditio, excettuato solamente il Ré, che io lo ho per un buon giovane, se bene hoggi non ha, ne discorso, ne valore, ne cuore di rè, tutti li altri sono, à un modo, pieni di ogni sorte di passione et interesse del mondo, et vacui di ogni religione, della quale io per me credo che, così (f° 53) li heretici, come quelli che si dicono catholici, dico de nobili, se ne serveno solamente per pretesto, ma che, in verità, non hanno religione.

(1) *En tête de B* : Cifra di Francia, di 30 Settembre 1570.

(2) Cf. la lettre en clair du même jour.

(3) V. supra, p. 57, n. 4.

1570, 3 octobre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Zèle du clergé et des prédicateurs pour la défense de la foi. — Le nonce ne sait rien du prétendu mécontentement qu'éprouverait le Roi de la présence en Avignon des contingents pontificaux; il n'a pu empêcher la restitution d'Orange; il proteste contre la promesse faite aux hérétiques de leur faire restituer leurs biens confisqués dans le Comtat. — Affaires diverses: vacant de La Bourdaisière, Jubilé, etc. — Fêtes du mariage du duc de Guise; départ du comte de Retz.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^o 54-56.

1570, 9 octobre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Le nonce va faire publier la nouvelle bulle du Jubilé contre les Turcs. — Il s'efforce de retarder l'évacuation d'Orange. — Il a justifié le Pape d'avoir envoyé des troupes dans le Comtat et s'est plaint de l'injure infligée au Saint-Siège par l'engagement pris envers les protestants de leur faire restituer les biens confisqués en Avignon; faible défense du Roi (1) et de la Reine-mère. — Les intrigues du cardinal de Châtillon au Parlement ont été déjouées. — Le nonce continue de lutter à la cour contre les entreprises des partisans de Châtillon; il cherche à utiliser l'influence du cardinal de Bourbon dont il déplore l'esprit timoré (2). — Il s'est abstenu de rendre visite, comme les autres ambassadeurs l'ont fait, à la duchesse de Ferrare; celle-ci lui a envoyé un émissaire pour le faire revenir sur sa décision, mais en vain. — Affluence extraordinaire aux cérémonies religieuses de Saint-Denis. — Départ de la cour pour Ecoeu. — Les provisions précédemment données aux maréchaux n'ont pas été suivies d'effet.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^o 56-58 v^o.

(1) « ... Questo giovane all mie parole si fe tutto rosso et si forzò scusar questo fatto quanto puote, che ben si vedeva non esser stato di suo capo, mostrando anche dispiacere che si fusse inteso » (f^o 56 v^o).

(2) « Lor Maestà mi dan speranze, ma non così constanti et ferme come io vorrei et tra quel ch'io riscaldo et spingo la freddezza et tardità del Cardinal di Borbon, et, oltre il danno delle robbe et della conscienza, il timor anche dell' infanzia ch'io li ho messo in consideratione, fo che questo cardinale faccia un poco di testa et aiuti anch' egli questa così honesta et santa difesa et mi ha pregato, occultamente però, à pregar Nostre Signore che voglia espressamente con un breve da poterlo mostrare, comandarli sotto pena di escumicatione et altre comminationi quanto più rigorose, di non dover cedere à detta chiesa, ne alla difensione di essa in qualunque modo : Il quale ordine lo giudico necessario afin di tener saldo questo huomo. » (f^o 57 v^o).

1570, 12 octobre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Recommandation en faveur de M. de la Valette qui désire obtenir confirmation du don de l'abbaye de Berdoues, au diocèse d'Auch, fait au précepteur de ses enfants.

A, original autographe : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 59.

1570, 14 octobre, Paris.

Accusé de réception d'une lettre du 26 septembre, de la bulle du Jubilé, de la dispense de mariage du duc de Guise. — Dès le retour de Leurs Majestés, il traitera l'affaire de l'abbaye octroyée à l'évêque de Carcassonne, celle du couvent des Jacobins de Metz. — Il est toujours d'avis de maintenir les troupes pontificales dans le Comtat. — Il persiste à croire que la paix n'est pas durable; les protestants redoublent d'audace et semblent préparer une nouvelle guerre (1). — Le bruit court que le Pape va envoyer en France l'évêque Spiuola comme nonce extraordinaire. — Le nonce est heureux des bonnes nouvelles concernant le mariage de Portugal. — Il a toujours à lutter pour l'affaire des bénéfices de Châtillon. — Les syndics du clergé sont venus secrètement se plaindre auprès de lui du dessein qu'ont les cardinaux d'imposer un vingtième sur les biens d'Eglise pour éteindre les dettes royales. — Le nonce proteste avec vivacité contre les calomnies que l'on fait courir à Rome sur son compte : il n'a nullement partie liée avec les Montmorency, bien au contraire; il n'a pas en France d'intérêts privés et sa seule ambition est de servir avec dévouement le Saint-Siège.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f°s 60-61 v°.

1570, 14 octobre, [Paris].

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée : M. de Saint-Jalle, gouverneur d'Orange, est tout

(1) « Io ho detto sempre et dico di novo che questo presente stato non è ne durabile, ne praticabile et così è commune opinione di molti; per che si vede all' occhio il maligno animo di questi tristi et li fraudolenti et insolenti modi che tengono et scopreno ogni dì in tutte le lor cose. Non vogliono che il Rè metta presidio in Angolem ne in altro luoco et essi ne vogliono tener per tutto et per tutto fanno delle insolenze. S'intende di molta raccolta di denari et compre di cavalli che fan per tutto, le quali et altre insolenze, se ben sono di sua natura male, non dimeno io le reputo per buone come effetti che dimostrano manifesta prova di non potere, ne dovere haver commertio alcuno sicuro con loro et di non vi essere altro rimedio che di estinguerli con l'arme » (f° 60 v°).

disposé à ajourner la restitution de cette place qu'il offre même de ne pas évacuer si le Saint-Siège assume l'entretien de la garnison.

A, original perdu.

B, déchiffrement (1): Arch. Vaticanes, *loc cit.*, f° 62 r°-v°.

Trattandosi la cosa di Orange et risolvendosi finalmente Monsigno di Morvigliero (2) et altri falsi huomini del Consiglio Privato ad ordinare che si restituisca, che è però ancò restituito, quel Monsignor di Santa Iala (3) che ha il governo et custodia di quel luogo et che è qui, tenendo là un suo luogotenente che non lo restituirà senza la presentia di esso Santa Iala, mi ha confidentemente detto hoggi in mia camera che, se Nostro Signore verrà et gli darà modo di trattenerne quelli soldati che vi sono dentro, che non lo renderà mai et veramente questo è un buon huomo, di valore et di molto zelo di religione et gli dispiace di havere à dare quel luogo ad heretici che sono ribelli di Dio et del Rè Christianissimo. Io non ho voluto accettare, ne escludere questa offerta et ho preso un mese di tempo à rispondergli, così per valermi di detto tempo il quale (f° 62 v°) può apportare molto consiglio come per poter dare questo aviso et ricuperarne risposta et, partendo egli di quà, lo indirizzerò al Signor Torquato Conti (4), sendosi contentato di voler conferire questa cosa ancò con lui. Intanto, io vo tentando se potessi ottenere che la guardia del Castello si desse al Reverendissimo Borbone come persona della quale questi di Orange non deveno diffidare et Nostro Signore vi confidarebbe.

1570, 16 octobre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Le retour de la cour est retardé par suite d'une indisposition de la Reine-mère. Il n'y a rien de nouveau pour les bénéfices de Châ-

(1) *En tête de B* : Cifra di Francia di 14 octobre 1570.

(2) Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France (cf. l'ouvrage de BAGUENAUT DE PUCHESSE, Paris, 1870; in-8°).

(3) Saint-Jalle.

(4) Conti commandait les contingents pontificaux cantonnés dans le Comtat Venaissin.

tillon; le cardinal de Bourbon montre plus de décision. Quant au Roi, tant dans cette affaire que dans celle d'Orange, il est assez bien disposé et semble ne chercher qu'un moyen d'échapper à la difficulté. — Le mariage de la nouvelle reine de France se célébrera à Spire le 4 octobre. — Arrivée à la cour du président de Montfort, ambassadeur extraordinaire du duc de Savoie.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 64, r°-v°.

1570, 22 octobre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

La Reine-mère est toujours souffrante à Ecouen; le Roi est parti pour Compiègne, afin de surveiller les préparatifs des fêtes de son mariage. — Il n'y a pas de changement pour les affaires de Châtillon et d'Orange; le nonce a fait de vives instances auprès des cardinaux et du chancelier Morvilliers; il rappelle l'utilité qu'il y aurait à confirmer l'administration des biens de Châtillon au cardinal de Bourbon. Ce dernier est parti à la rencontre de la princesse de Condé, dans le vain espoir de se voir confier les jeunes princes. — Louis de Nassau va à La Rochelle. — Publication du Jubilé. — Nouvelles d'Ecosse et d'Angleterre.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 65-66.

1570, 22 octobre, [Paris].

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée: Il y a eu à Ecouen une violente altercation entre la Reine et le maréchal de Montmorency à qui elle reproche ses intrigues pour brouiller le Roi avec ses frères. — Espérance que le nonce en ressent. — L'indisposition de la Reine lui paraît plus grave qu'on ne le croit; inconvénients qui résulteraient de sa mort. — Le nonce pense que l'ambassadeur extraordinaire de Savoie vient pour la question du mariage de l'Amiral avec la comtesse d'Entremont.

A, original perdu.

B, déchiffrement (1) : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 67, r°-v°.

(1) En tête de B : Cifra di Francia di XIII d'ott. 1570.

Havendo inteso per assai buona parte, et questa mattina il cardinal di Lorena me l'ha confermato per vero, che in questa stanza di Ecuani è stata grande alteration di parole tra la Regina et Monsignor de Momoransi, sendosi Sua Maestà avveduta di male pratiche sue per guadagnare il Rè, separarlo da Monsur et dallei, mettendo ogni occasione di scisma tra essi fratelli et madre. Forse che Iddio vorrà aprire gli occhi à questa donna di conoscere il pericolo de simili male pratiche. Et io che da qui innanzi non spero bene se non per via de disordini, comincio à sperare qualche cosa per questa via et come prima potrò parlare alla Regina, non mi lassarò passare la occasione di tenergliene un lungo proposito. Il male di Sua Maestà, se bene è catarro et senza febre, la tiene però così stupida et somnolente, con gravezza et dolor di testa, che, per mio parere, non è da farne così poca consideratione. Crederò che debba guarire, già che così dicono gli altri, ma ne ha havute troppo spesse visite in pochi giorni, et in un caso della persona sua, *quicquid alii dixerint*, io non saprei prevederne altro che peggior stato, in una età così imbecille de figli, circondati da pessimo governo, che per il meno non mancheriano de tristi che gli divideriano in tante fattioni (*f° 67 v°*) quant' essi sono, come hanno tentato et tentano hoggidi in vita della Madre. Quel gentilhuomo del duca di Savoia (1) che io dissi esser gionto à questa corte non ha ancora havuto audientia per li sodetti impedimenti et non si lassa intendere niente delle sue commissioni, se non di congratulatione della pace. Però, come ho detto, egli non è huomo di così poco negotio et intendo che ha particolari commissioni di quella duchessa à questa regina et particolarmente del matrimonio dell' Armiraglio con quella contessa d'Antremont.

1570, 28 octobre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Bien que la Reine-mère, les jours précédents, ait eu une légère rechute, le nonce a reçu audience le 27. — La Reine a été heureuse

(1) Le sieur de Montfort.

des efforts du pape en faveur du mariage de Portugal, mais elle craint que Philippe II n'y soit défavorable. — Leurs Majestés n'osent pas fournir un secours armé aux partisans de Marie Stuart; le nonce leur a proposé d'interdire le commerce avec l'Angleterre, mesure qui, sans avoir le même caractère belliqueux, aurait pour conséquence, croit-il, de soulever le pays contre Elisabeth; le Roi a paru séduit par cette suggestion, mais l'affaire devant être encore délibérée avec la Reine-mère et le Conseil privé, il n'y a guère d'espoir de réussite. — Le nonce tâche pourtant d'intéresser les cardinaux à cette affaire et se tient en contact avec l'ambassadeur d'Ecosse. — Les partisans de Châtillon continuent à s'agiter; il est urgent de prolonger d'au moins un an la provision précédemment accordée au cardinal de Bourbon. — L'ordre d'évacuation d'Orange n'a pas encore été exécuté. — L'avis général est que la paix ne durera pas et que les protestants préparent un nouveau coup. — Leurs Majestés n'ont plus parlé au nonce des affaires d'Avignon depuis un mois, ce qui est bon signe. — Les fêtes projetées à Compiègne ont été contremandées pour cause d'économie; Monsieur va partir pour Mézières, suivi de peu par le Roi et peut-être par la Reine-mère.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^o 68-69 v^o.

1570, 6 novembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Le nonce extraordinaire Bramante (1) est arrivé le 29 octobre; Frangipani l'assistera dans ses négociations. Bramante a été reçu avec faveur par la Reine-mère, le Roi et ses frères qui, somme toute, sont catholiques, mais manquent de volonté et de bons conseils (2). —

(1) Vid. supra, pp. 58 sqq.

(2) « Non dirò altro, se non per consolatione di Sua Santità che ella sia pur sicura che queste Maestà madre et figlioli son catholici tutti et, oltre la divotione che hanno à quella Santa Sede, amano et riveriscono la persona di Nostro Signore come lor proprio padre et, quanto al stato presente, nel qual pare in qualche parte negletta la cosa della Religione, mi han detto sempre confidentemente à non dovermene turbare, assicurandomi far tutto con dissimulatione et con pensiero che tengono riposto nell' animo, tutto diretto à fine buono et degno del nome che Sua Maestà tiene di Rè Christianissimo, et il medesimo han detto hora à Monsignor Bramante in mia presenza, dicendo anche esser cose di non parlarle per non difficiarle. Non si posson veder gli animi di dentro, ma dalle parole loro et da quel se ne deve discorrer ragionevolmente, non si deve credere che questi siano così insensati et così stolidi che vogliano in un tratto abbandonare Iddio, il Regno et se stessi, sapendo certo et confessando che in un stato come il presente, non potrebbeno esser sicuri nè del Regno, nè della vita. Io per me, credo che dicano il vero, già che confessano di conoscerlo et se ben qualche volta ho mostrato di dubitare, come à punto l'altro giorno ne dissi in un foglio di cifra, per vera

La paix semble toujours précaire. — La cour vient de partir à la rencontre de la jeune reine; les ambassadeurs sont invités au mariage. — La veuve du prince de Condé vient d'arriver à la cour où elle a été très bien reçue; elle s'est montrée aimable envers le Roi, mais non envers Monsieur et songerait à demander justice de la mort de son mari; on s'imagine en l'attirant à la cour, s'assurer de la personne des jeunes princes (1). — Le nonce a protesté contre un édit publié par la reine de Navarre dans ses Etats; il cherche à provoquer une intervention commune des rois de France et d'Espagne. — Rien de nouveau pour les affaires d'Avignon, d'Orange et du cardinal de Châtillon. — Le nonce ayant proposé de nouveau l'interdiction du commerce avec l'Angleterre, Leurs Majestés ont exprimé l'espoir qu'à la suite de leurs représentations, Elisabeth consentira à la mise en liberté de la reine d'Ecosse. — Affluence extraordinaire aux cérémonies du Jubilé; foi dans le peuple; impiété dans la noblesse.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 70-72 v^o.

1570, 8 novembre, [Paris].

LE PROTONOTAIRE BRAMANTE [AU CARDINAL RUSTICUCCI].

Feuille chiffrée (2): Au sujet de la Ligue, le Roi a répondu que tout en louant les bonnes intentions du Saint-Siège, il hésite à s'engager dans une entreprise à l'avantage exclusif de Venise et de l'Espagne. — Il sait gré, ainsi que sa mère, au Pape de s'employer auprès de Philippe II en faveur du mariage de Portugal. — Le nonce a

rabia che riportai à casa da un contrasto grande che feci in quel di per conto di quel tristo Ciattiglione con Lor Maestà et certi pessimi consiglieri, non potendo io tolerar l'audacia che essi tristi hanno nel male et la timidità che danno à queste Maestà nel bene, pur rasettandomi l'animo al dovere et quel che per discorso ragionevole posso conoscere, io ho questa Madre et figlioli per catholici et di buona mente nel stabilimento della Religione et del Regno, ma di imbecille animo per se stessi et circondati da pessimi consigli d'altri, dico di quanti sono, senza eccettuarne pur uno, essendo tutti ò audacissimi nel male, ò timidissimi nel bene, non risguardando ad altro che al proprio commodo ». (f^o 70, r^o et v^o).

(1) « Si fanno queste accoglienze à detta femina et anche ad altri con artificio di assicurar quella di Navarra, il figliolo et figlioli di Condé à condursi anche essi al Rè, acciò si potesse metter loro le mani à dosso et si credè, anzi manifestamente si vede che quelli mandino queste persone innanzi per tentare et che sia arte di Coligni di havere astretta detta femina à giuramento di dimandar giustitia della morte del marito, acciò mal vista et mal soddisfatta, se ne ritorni à lui, il quale, con l'esempio di questa, possa rittrar gli animi degli altri dalla fede et speranza di gratia che possano trovare nel Rè » (f^o 71).

(2) Cette feuille de chiffres accompagnait sans doute une lettre de Bramante faisant le rapport de sa première audience; cette lettre ne nous est pas parvenue, mais d'autres documents permettent d'y suppléer.

appris l'arrivée secrète à Paris d'un frère du duc de Bragance, envoyé par le roi de Portugal pour faire une enquête au sujet des bruits qui avaient couru d'un mariage entre Marguerite de Valois et le duc de Guise. — Le cardinal de Lorraine a quitté Paris; sa faveur n'est toujours pas très grande.

A, original perdu.

B, déchiffrement (1): Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 73-74 et 80 r^o-v^o.

In materia della Lega, Sua Maestà ha risposto che ben crede che la intentione di Nostro Signore sia buona et volta tutta al servitio di Dio et benefitio publico, ma non può credere così delli altri, perchè ha visto, pochi di sono, nella guerra che il Turco fece à Malta, contra quella Religione, che vi concorsero genti in aiuto da tutte le parti et anche molte di Sua Maestà vi andorono, et Venetiani soli, sendo detta guerra inanzi alli occhii suoi et potendola aiutare più che altri per la parte del mare, se ne sterono come spettatori dello excidio di quella Religione et hora, si sono mossi con far zelo dell' honore di Dio, ne per benefitio publico, ma per custodire Cipro, che è loro particolare interesse, et il simile il Rè Catholico per custodire Sicilia et altri luoghi suoi di quelle frontiere, et crede Sua Maestà che, caminandosi à (f^o 73 v^o) questi fini de interessi particolari, et non del bene publico, come prima li potranno conservare il suo per qualunque modo, non vorranno altrimenti guerra con il Turco et così crede anco delli altri, excetto che di Nostro Signore, il quale si vede caminare con zelo santo et buono et per ciò Sua Maestà dice che non havendo lei bisogno di guardare cosa alcuna di suo, non gli pare conveniente entrare in quella sorte di lega, ma se li altri principi vorranno fare una lega defensiva et offensiva da vero, in questo caso si offerisce à Sua Santità di entrarvi et di andarvi in persona, dandosegli il carico di generale per terra ò per mare, et menerà à sue spese trenta milia fanti et dieci milia cavalli et farà conoscere à Sua Santità che esso è principe christiano et devoto et defensore della santa fede et obbediente di Sua Santità più di nesun' altro principe christiano et defensore della Santa fede, (f^o 74) et che era certo che Venetiani ò difendano, ò

(1) *En tête de B*: Cifra del Protonotario Bramante di otto di novembre 1570.

perdano Cipro, in tutti i modi, si vogliono accordare con il Turco, di modo che se Sua Maestà volesse entrare in questa lega, oltre il danno, resteria burlata.

Quanto al particolare del matrimonio di Portogallo, queste Maestà rendono infinite gratie à Nostro Signore della paterna cura che ne tiene et per avisi che hanno di qualche impedimento che vi potria esser fatto per la parte del Rè Catholico, pregano Sua Santità à volervi adoperare persona che sia dipendente da lei sola, et non da altri, sendo messo in consideratione di Loro Maestà che Monsignor Torres potria havere qualche rispetto di non si contraponere alla volontà di esso Rè Catholico, et dicono questa mattina che, se bene lo interesse di esso Rè Catholico in questo caso (*f° 74 v°*) è interesse loro proprio, sendo le figlie di quel Rè anco figlie loro, et in nessuna cosa proporre deveno Madama Margaritha ad una di quelle, non dimeno, trattandosi hora dell' honore di questa, la quale altre volte è stata dimandata et non potria rimanere esclusa, se non con ingiuria di tutti, sono astrette à proporre questa à quelle. Monsignor nuntio si è ingegnato di levarli. Pure, ha detto à me che ne ha qualche dubio, havendo conosciuto nell' ambasciator di Portogallo che è qui, mala satisfatione della pratica che dette Maestà hanno tenuto con esso nuntio per conto di detto matrimonio et mi dice anco di havere inteso dopo l'arrivo mio, per via assai segreta et fidele, esser giunto qui, saranno dieci giorni, un signor portoghese, fratello del duca di Braganza, detto don Fulgentio, persona (*f° 80*) di chiesa (1), solo con un servitore et sconosciuto et segretamente è stato introdotto dalla Regina, dopo di essere stato circa otto giorni così sconosciuto in una hosteria et praticato anco segretamente per Parigi et si crede che questo huomo sia venuto per informarsi di questa voce sparsa di detta giovane et del duca di Guisa et trovato la innocentia di questa figliuola che è una santarella, habbia avvertito ancò la matre di qualche scoglio che debba evitare; così come esso nuntio, so certo che l'ha avvertita del mal' animo che vi ha la matre di quel Rè di Portogallo et buono che vi ha il Rè.

Il Reverendissimo Loreno non è in Parigi, sendo partito

(1) Don Fulgence, prieur de Guimaraëns, fils de Jacques de Portugal, duc de Bragançe et de Jeanne de Mendoza, sa seconde femme.

poco prima dell' arrivo mio per Rens (1) dove riceverà il Rè et la sposa nel passaggio et lo visiterò forse in Rens, dovendovi essere insieme con Monsignor nuntio (f° 80 v°) et la corte. Ma, per quello che io ho potuto odorare sin qui, maxime dalle parole di queste Maestà, le quali non se senteno niente satisfatte, non ne posso sperare miglior frutto del servitio di Dio et della causa publica, di quel che ha fatto sin qui prima. Pure io mi anderò valendo di lui in tutto quel che potrò per spingerlo à qualche buona opera, forzandomi di guadagnarlo in quel miglior modo che Dio benedetto mi anderà mostrando alla giornata, però Nostro Signore meno mostri seco diffidenza, per che queste Maestà vanno con questo humore ancora, ma basta di sapere la natura per sapere come si governare.

1570, 10 novembre, Paris.

FRANGIPANI AU MÊME.

Recommandation en faveur d'un protégé de M. de Saint-Jalle, gouverneur d'Orange, pour une abbaye du diocèse de Viviers. -

A, original autographe : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 81.

1570, 12 novembre, Paris.

LE MÊME [AU MÊME].

Le nonce se dispose à aller rejoindre la cour. — Accusé de réception des brefs pour Leurs Majestés et le cardinal de Bourbon, ainsi que des lettres des 14 et 23 octobre; il n'y a rien de vrai dans le projet que l'on prête au Roi de confier la lieutenance générale à Montmorency et le gouvernement de Picardie à Coligny; Montmorency est en mauvais termes avec le Roi, ses frères et surtout la Reine-mère; quant à Coligny, lui-même ne songe guère à quitter son repaire de La Rochelle; si on lui fait bon visage, c'est dans l'espoir de l'attirer à la cour avec les jeunes princes et de s'assurer de leurs

(1) Le cardinal de Lorraine était archevêque de Reims.

personnes (1). — On verra, le Roi marié, si ces projets auront une suite. — On assure que le comte de Retz est chargé de négocier le mariage de Monsieur avec la fille du duc de Saxe. — Mauvais offices d'un Avignonnais nommé Patris, envoyé par le cardinal d'Armagnac; le cardinal de Bourbon est favorable à la nomination d'un vice-légat italien. — Bons sentiments du duc de Nevers. — Frangipani continuera de guider Bramante dans ses négociations.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 82-83 v^o.

1570, 14 novembre, [Paris].

LE PROTONOTAIRE BRAMANTE AU MÊME.

Le lendemain de l'audience royale, Bramante, en compagnie du nonce, est allé remettre au cardinal de Bourbon le bref du pape; il lui a rappelé les devoirs de sa charge et remontré le mal que causait à l'Eglise la négligence des pasteurs. Dans une deuxième audience, à laquelle assistaient le nonce et le duc de Montpensier, Bramante fit le procès de la paix et incita le cardinal à se montrer bon serviteur de l'Eglise. — Bourbon, après avoir protesté chaudement de son dévouement au Saint-Siège, déclara que, la paix étant un fait accompli, il fallait profiter de ce répit pour mener la lutte sur le terrain religieux et imposer à tout le clergé une stricte discipline, en obligeant les archevêques à réunir les synodes provinciaux et en déférant à Rome les prélats reconnus suspects d'hérésie; les décisions des synodes devront du reste être ratifiées par le Saint-Siège. — Bramante est d'avis d'exiger des évêques et archevêques la visite ad limina et Bourbon se déclare prêt à donner l'exemple; il serait également bon de publier un jubilé pour la conversion des hérétiques ou, s'ils s'y refusent, leur extermination (2). — Entretiens de Bramante avec le cardinal de Pellevé; bons sentiments de ce prélat; selon lui, le Roi a fait la paix pour recouvrer les forteresses occupées par les protestants et trouver le moyen de se débarrasser des

(1) «... Cio che dal canto di Lor Maestà si è tolerato et si tolera con queste male genti, tutto è à fine di poter ridur questo malo maestro con quei suoi scolari alla corte ò in luoco dove se li potesse metter le mani à dosso. Queste cose non si dicono, nè si devono dire con altri, cominciando da Borbone et Mompensiero che son zii, et altri parenti che non possono havere in odio la sua carne. Et quei che non le sanno, san di discorsi per le cose che vedeno, lontani assai di quel che si ritiene nell' animo, che è quanto io posso riferire di questo fatto et per le parole che confidentemente mi sono dette et anche per discorso ragionevole che se ne deve fare » (f^o 82 v^o).

(2) On trouvera le résumé de cet entretien dans V. MARTIN, *le Gallicanisme et la réforme catholique*, pp. 100-101.

principaux chefs (1). — Pellevé croit à un renouveau de l'esprit catholique en France (2); des précautions sont prises pour empêcher de nuire les Huguenots réintégrés dans les offices judiciaires. — Pellevé conseille ensuite à Bramante d'user de douceur dans les remontrances qu'il doit faire à la cour et donne des indications sur les principaux points qu'il serait bon d'aborder avec le Roi, la Reine-mère, Monsieur, le cardinal de Lorraine. — Entretien de Bramante avec l'ambassadeur d'Espagne. — Bramante fait ses préparatifs pour aller rejoindre la cour.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 89-90 v^o et 88.

1570, 27 novembre, Mézières.

FRANGIPANI AU MÈME.

Arrivée du nonce à Mézières après sept jours d'un voyage rendu pénible par le mauvais temps; le bruit court que le Pape est gravement malade. — L'ambassadeur de Toscane a remis au nonce la lettre du cardinal Rusticucci du 4 courant et les brefs destinés au Roi et à la Reine, relatifs à l'octroi du titre de Grand-Duc à Cosme de Médicis; Leurs Majestés en ont manifesté beaucoup de contentement; les ambassadeurs de Toscane et de Ferrare ne prendront pas part aux cérémonies tant que la question de préséance ne sera point réglée. — Efforts qu'a dépensés le nonce en faveur de la cause florentine. — Récit des fêtes du mariage du Roi. — On songe à marier le duc d'Alençon avec une fille du duc de Saxe. — Sentiments catholiques des provinces que le nonce a traversées en se rendant à Mézières.

A, original autographe : Arch. Vaticanes. *loc. cit.*, f^{os} 91-93 v^o.

(1) « Egli me disse che quando passasse sei mesi et che'l Rè non havesse pigliato qualche espediente, che egli faceva mal giudizio delle cose et che'l Rè andava vedendo de cavar de mano all' Ugonotti li denari, li ha imprestati per pagar quelli raïtri, li quali havea con esso loro, li quali disiderava levarseli da li ochhi et ancho per haver le forteze et qualche uno de principali in mano ò fargli morir con ferro ò veneno et che l'intrinseco del negotio non li sapea, nè il cardinale de Lorena, nè il cardinale Borbone » (f^o 87 r^o).

(2) « Da egli ancho intesi il stato de le cose, come il Rè, la Regina et li figli erano catholici et così il populo in universale tutto et quasi tutti vescovi et prelati et che hoggidi fiorivano li spiriti boni et dotti che fanno grandissimo frutto nella Chiesa Santa de Dio et che come il diavolo tutta via andava seminando de mali, così la Maestà de Dio suscita per contrapeso de li spiriti boni et che molti hanno preso il martirio per la fede catholica et che da quelle chiese che li Ugonotti hanno ruinate, vi sono reusciti molti spiriti catholici et di gran valore, li quali prima non erano conosciuti et che hoggi qui fiorisce il studio della theologia et che le principal città de questo regno sono catholice et inimiche capitale de Ugonotti. » (f^o 89).

1570, 28 novembre, Mézières.

BRAMANTE AU MÊME.

Récit des fêtes du mariage. — Bons sentiments du Roi et de la jeune Reine. — Nombre infime de protestants résidant à Dammartin, Villers-Cotterets, Soissons, Laon, Montcornet, Aubigny et Mézières où Bramante et le nonce ont successivement logé au cours de leur voyage.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^o 94-95.

1570, 28 novembre, [Mézières].

LE MÊME [AU MÊME].

Feuille chiffrée : D'excellents catholiques ayant des parents protestants, il faut éviter d'attaquer la paix en leur présence. — Le cardinal de Bourbon songerait à marier son neveu, Henri de Navarre à Marguerite de Valois. — La Reine-mère allègue à sa décharge l'exemple que lui ont donné les cardinaux de Bourbon et de Guise en accueillant comme ils l'ont fait la princesse de Condé. — Bons sentiments de Leurs Majestés et du peuple; presque tout le mal vient du haut clergé; moyens d'y remédier. — Le cardinal de Pellevé assure que le Roi songe à se débarrasser par l'assassinat des principaux chefs protestants. — Il faut renforcer l'autorité du Saint-Siège sur les évêques.

A, original perdu.

B, déchiffrement (1): Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^o 75-79.

Dalle parole della Regina quando disse che sono certi che non vogliono vedere in un catafalco il sangue loro, notai che non era bene fare aperta instantia con il Reverendissimo Borbone, ne manco mostrarsi con alcuni, per catholici che siano, che si dovesse guastare questa pace et castigare questi ribelli di Dio et aprirgli la mente del Rè Christianissimo, la quale havessero da aiutare, de che io ne fui espressamente avvertito da Monsignor nuntio et dal Reverendissimo Pelvé, il quale m'impose espressamente che avisasse in tutti modi

(1) *En tête de B* : Cifra del protonotario Bramante, 28 di Novembre 1570.

che Nostro Signore faria ogni opera acciò succedesse il matrimonio di Portogallo, perche il sopradetto Borbone mira dare questa figlia della Regina al principe di Navarra suo nipote et quello voleva dire in suo linguaggio di dire una moglie catholica à questo Ugonotto et il simile disegna fare delli figliuoli di Condé, parimente suoi nipoti, il che (f° 75 v°) queste Maestà non intendeno bene per servitio di Dio, ma manco credo che Sua Maestà intenda bene questo particolare, non potendosi aspettare se non gran male da questi di Navarra et di Condé, dove si deve à loro cavare le ale et non innalzarli. La Regina al proposito che io li dissi che non dovesse fare buona cera à questi Ugonotti et che se gli levasse dinanzi, tra le altre cose che mi disse, era che desiderava che Nostro Signore fusse qua, che vedesse il modo di procedere, che lei è violentata à fare molte cose contra la mente sua, *etiam* da cardinali, di che lei sola poi ne ha biasmo appresso Sua Santità et tutto il mondo, del che oltre alli altri segni che io ne ho visti, me ne ha chiarito à fatto lo intendere che li Reverendissimi Borbone et Guisa fecero compagnia della moglie del *quondam* Condé fino dal Rè et (f° 76) dalla Regina et con essi loro, per farli più honorata compagnia, menorono gran parte delli principi del Regno et lei di maniera gonfia che non solo in presenza di Loro Maestà fece mala cera à Monsur, ma anco dimandava giustizia del marito morto. Veda modo (1) Nostro Signore come con buona faccia io possa dire à Loro Maestà che facciano mala cera à questi Ugonotti, quando li cardinali gli fanno questo obsequio, cosa indegna d'intendere et da fare con questo exempio perdere la fede catholica, io non me ne posso dar pace. In effetto, Nostro Signore si doveria risolvere poiche Loro Maestà et li fratelli sono catholici et tanto osservanti di Sua Santità, che non si potria desiderare più, et in questo particolare io ben metterei le mani nel fuoco et che il popolo sia per il più catholico, et che Sua Santità possa sperare del Rè et (f° 76 r°) da questo popolo più che da nessun' altro. et che di buona parte di questo male ne sono causa questi cardinali principali et molti altri vescovi sciagurati, che Nostro Signore si risolva à fare solo ricapito del Rè et della Regina et à questi altri si faccia obedire et non gli si sottometta in

(1) Ms: Mo.

modo nessuno et manco che sia possibile, faccia intendere à loro la sua intentione, ma immediatamente negotii con Loro Maestà, che son certo che l'osservano, et trovi modo di far comparire questi in Roma, che se tenesse ivi Borbone et Lorenzo, saria una buona cosa, ma bisogna guidare in modo la cosa, che caschi senza che questi ne se avvedino et menarli con l'humore loro, perche subito che se ne accorgessino, fariano tumulto et diriano al Rè che se li facesse dare tanta obbedienza al papa che un' altro. papa gli potria dare fastidio (f° 77), che sa che tutti i papi non sono buoni come questo et si risolva Nostro Signore che questi non si governano da altro che dallo interesse et dal senso, et vorriano essere patroni del Rè et del papa, et al papa sta di trovar modo di farli obbedire à se et al Rè in questo.. (1) et in questo pensi che qui sta il nervo del negotio et avverta che costoro subito metteno in gelosia al Rè che da troppa potestà al Papa. Prego Dio che in ciò lo illumini in quanto habbi da fare et non si sgomenti della impresa, ne tanpoco di turbare li vescovi dalla loro residentia, perche in ogni modo non ci stanno et, se vi stanno, [vi stanno] con poco frutto, che quando loro saranno obbedienti à Sua Santità, risederanno et faranno il loro debito. Il Reverendissimo Pelvé mi ha detto che il Rè ha humore con far carezza à qualch' uno di questi Ugonotti confidenti dello Admiraglio (f° 77 v°) et alli altri per captivarseli et per denari et altre gratie fargli ammazzare lo Admiraglio et altri capi et cosi fargli estinguere da loro medesimi, che come siano levati questi capi, li altri si estingueranno in tre giorni. Il discorso mi piace, quanto segua lo effeto; bisogna raccomandarsi à Dio *quia res sua agitur*, ma io mai me ne quietarei fin che fussero revocati et annichilati li capituli di questa obprobriosa pace et che li heretici si abbrusciassero come al tempo delli Rè passati et come si deve fare, come arbori senza frutto et pecore contaminate. Et perche io giudico assai necessaria la obedientia de vescovi et de prelati à Nostro Signore et che si ritrovi modo per il quale Sua Santità possa ricercare da loro *rationem villicationis*, ho voluto anco mettere innanzi à Vostra Signoria Illustrissima che forse saria bene che (f° 78) Nostro Signore si resolvesse fare un'ordine, che ogni cinque anni in Roma tutti li

(1) A cet endroit, l'encre a rongé le papier.

arcivescovi et vescovi exempti facessero un sinodo in Roma, dove dessero conto di quanto facciano nelle diocesi et metropoli loro, et si rivedessero li ordini che hanno dato et si desse ordine à quanto havessero da exeguire et con questo ordine il papa saperia tutti li inconvenienti, proveria al bisogno, si faria stimare et riconoscere per capo et alcuni per paura, et alcuni per gloria humana, et alcuni per mero zelo del servitio di Dio, attenderiano allo che devono et fariano più conto del papa che di altri principi seculari, alli quali sono dati in preda, et poco stimano il papa, ne attendono alla cura delle anime ne del servitio di Dio et fanno più professione de temporali che di ecclesiastici (f° 78 v°). In effetto, non so ricordare altro che più importi per la estintione delle heresie, che Nostro Signore tenga viva la potestà sua et di Santa Chiesa et con essa tenga coltivata la Santa Chiesa di Dio con il buon seme si farà frutto et si sradicheranno le male herbe, et faccia tenere buon conto delli giuramenti, si delli principi temporali come delli prelati ecclesiastici et consideri bene, quello che loro hanno giurato et attenda che se li asservi et Dio benedetto lo illumini di quanto habbia da fare et la impresa gli sarà facilissima, perche è cosa di Dio, ne in ciò vi è affetto alcuno humano si che vi attenda pure animosamente, senza però mostrare avidità alcuna delle cose temporali, se non della gloria di Dio et della salute delle anime; che con (f° 79) questa via tutte le cose temporali gli staranno sotto li piedi et quando Nostro Signore havesse questo animo di fare questo sinodo ogni cinque anni in Roma, potria incominciare l'anno seguente et intimarlo da hora et avisare che quelli non hanno fatto il loro sinodo che tra questo tempo lo faccino.

1570, 29 novembre, Mézières.

FRANGIPANI AU MÈME.

Le nonce appuie une requête du duc d'Anjou et de quelques-uns de ses familiers en vue d'avoir dispense du maigre et de pouvoir faire dire la messe dans son domicile particulier, en cas de maladie.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 101.

1570, 12 décembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Parti de Mézières le 30 novembre, le nonce est rentré à Paris le 9. — Accusé de réception du bref adressé au cardinal de Bourbon et relatif à l'administration de l'évêché de Beauvais; le nonce a envoyé son secrétaire porter ce bref à Villers-Colterets où la cour s'est arrêtée. — Il serait bon que Bramante eût encore, avant son départ, deux audiences de Leurs Majestés. — Mille bruits courent au sujet d'Avignon; pourtant, il semble qu'aucune entreprise des protestants ne soit à y craindre, ceux-ci considérant l'affaire comme secondaire pour le moment. — Le maréchal de Damville a envoyé comme gouverneur à Orange, M. de Saint-Géran, bon catholique, mais moins sûr que Saint-Jalle; mauvais sentiments de Damville, qui protège le cardinal d'Armagnac. — Le nonce espère encore que le mariage de Portugal pourra se conclure. — Il craint que les bons effets du mariage du Roi ne soient longs à se faire sentir, en raison du peu de maturité de la jeune reine (1); il envisage d'un mauvais œil le projet de mariage du duc d'Alençon avec une fille du duc de Saxe, protestante et, qui plus est, allemande (2). — Nouvelles du mariage de Coligny avec M^{me} d'Entremont. — Si le nonce est en bons termes avec Leurs Majestés, il garde toute son indépendance vis-à-vis d'elles; il proteste de son attachement au Saint-Siège.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 96-99 v^o.

1570, 14 décembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Recommandation en faveur de l'évêque de Verdun qui désire établir dans sa cité épiscopale un collège de Pères Jésuites (3).

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^o 100.

(1) « La sposa à assai figliola et, se ben mostra esser spiritosa per l'età, oltre l'esser donna, non comporta che per bon spatio di tempo possa havere altri pensieri che di figliola, senza potere intendere governo di casa, non che di regno, et di un regno così disordinato come questo, che travagliarebbe il cervello di ogni gran savio homo. Non hà menato con se da restar appresso di lei, ne homo, ne donna che li ordinarii servititi della camera, che, al mio giudicio, almeno per il tempo presente, à un Rè giovenetto come questo, non veggo essersi fatto altro aumento che di aggiunger pueritia à pueritia et prego Idio che queste acerbezze puerili si maturino presto » (f^o 48 r^o).

(2) Le nonce blâme ce projet « et per la religione, sendo pericolo che quella moglie educata in aliena religione possa più tosto alienare l'animo del marito che ridursi ella alla vera, come è avvenuto à più savii homini, et per la discordia di fratelli, potendo ancho alienarlo dal Rè, che potrebbe esser spento et aggiutato da Alemanni, che sono barbari et di nulla religione et di nulla fede » (f^o 99).

(3) Cette lettre est signalée dans: FOUQUERAY, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 509, n. 3.

1570, 14 décembre, [Paris].

BRAMANTE AU MÊME.

Retour de Bramante à Paris; la veille de son départ, il a envoyé le secrétaire du nonce féliciter Leurs Majestés qui en ont été contentes. — A Mézières, en remettant au cardinal de Lorraine les deux brefs qui lui étaient destinés, il l'a exhorté à défendre la religion menacée; le cardinal, tout en protestant de son dévouement, est d'avis qu'il faut faire preuve de modération; il considère le Roi et même la Reine-mère comme bons catholiques, ainsi que la plus grande partie du peuple. — Voyage de Bramante : passage à Reims; nombre infime de protestants dans les diocèses de Reims et de Soissons. — Le cardinal de Pellevé et le nonce sont d'avis que Bramante prolonge un peu son séjour. — Intrigues pour brouiller le Roi et ses frères. — Le Saint-Siège doit défendre la politique contraire.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 103-104 et 102.

Sans date, fin de 1570 ou début de 1571.

Rapport fait par le protonotaire Bramante, nonce extraordinaire, de son audience de congé à la Cour de France.

A, original autographe : Bibl. Vaticane, fonds Barberini, ms. 4698, f^o 205.

B, copie contemporaine : Arch. Vaticanes, *Varia Politicorum*, lib. LXXXI (*Miscell.*, arm. II, n^o 82), f^o 287.

C, autre copie contemporaine : *Ibid.*, lib. LXXXIII, pars 3, f^o 94.

Cité et trad. par extraits : PHILIPPSON, *Die Römische Curie und die Bartholomäusnacht*, pp. 113-114 (1).

Sendo stata amonita la Regina da me in nome de Nostro Signore in presentia del suo figlio et di Monsignor de Angiù, che così volse lei, acciò Sua Santità restasse meglio soddisfatta.

Et prima circa che facea gran male à tener presso di Monsignor de Angiù et al governo suo li più scelerati huomini del

(1) Philippson donne la traduction partielle des points 9 et 11; mais il semble attribuer ce document non à Bramante, mais à Frangipani et, d'autre part, le date du lendemain de la paix de Saint-Germain.

mondo come Carnevaletto (1), Birone (2), Lignarolo (3), et altri simili dali quali non poteva ricevere senon pessimi et scelerati consegli, che un di, potranno poner lei in tanto travaglio che haverà invidia à morte.

Mi respose con attestatione del Rè et di Monsignor de Angiù, comme Birone stà con il Rè proprio, et è soprastante de le artegliarie ; che Carnevaletto et Lignarolo sono servitori vecchi di casa già dal tempo del Rè Henrico et per esser questi meramente dependenti da questa corona, si danno per diffidenti come heretici.

2° Li dissi come ella era ingrata à Dio et à questa Santa Sede, trattando li Catholicici cosi male et favorendo li Ugonoti come fà.

A questo respose che era una gran mentita.

3° Li dissi quello che 'l mondo giudicava de la sua religione et quello che ragioni de la sua cupidità de regnare et che giuditii se ne faccino.

Respose che Iddio sà la conscientia sua et che si conoscono le actioni sue tale quale sono, secondo le quale spera in Dio che l'aiutarà come hà fatto sin'hora.

4° Le dissi de tanti homini scelerati che hà tirati alle grandeze et arichiti tanto.

Respose esser mentita.

5° La represi del comertio [*che*] teneva con heretici, con li quali si consiglia cose che danno materia de ragionar contro de lei et gli nominai tutti quelli che mi furno dati in lista, alli quali mi respose particolarmente, come dirò à basso.

A questa lei respose esser mentita.

6° Le dissi come Sua Santità sentiva infinito despiacere che 'l mondò habia tanta mala oppinione di lei, et maxime nelle cose de la religione, et la pregai et esortai de non volersi mostrar tanto ingrata à questa Santa Sede, che si scordi de esse (*sic*) regina di Francia per beneficio de lei, che per regnare non ama li figli, et per ciò procurar l'ira de Dio contro di se et contro di loro.

(*fol. 205 v°*). Respose che ringratiava assai Nostro Signore de l'affettione et conosceva veramente che l'ama et che sem-

(1) François de Kernovenoy dit Carnavalet, gouverneur du duc d'Anjou.

(2) Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France, grand-maître de l'artillerie depuis 1569.

(3) Philibert, seigneur de Lignerolles.

pre è stata et sarà affetionata et obidientissima à questa Santa Sede, et se non ha fatto [più], è stato per non potere, et che era mentita quando si dicea che ella odiasse li figli per regnare.

7° La pregai che nelle differenze che nascono fra Catholici et Ugonotti, non lassi che se ne dia la cognitione ad Ugonotti.

Respose che così faceva.

8° Le dissi come il mondo sa de le lettere del Aubespina (1) et Limoge (2), tanto favoriti da lei, ritrovate nele scritture de l'Armiraglio (3), et il medemo de Memoransi, et con tutto li habbi conosciuti per traditori à Dio et al Rè, ne tiene quel conto che'l mondo vede cosa di pessimo esempio.

Mi respose che le lettere furono scritte de ordine del Rè, et per beneficio dela fede catholica et del Regno.

9° Li dissi come il mondo sa che, quando si à fatto l'accordo (4), l'Armiraglio non poteva più et era ruvinato et senza speranza de alcun soccorso di Allemagna, onde non se ne può 'l fare altro giuditio senon che ella, malissimo consigliata, habia voluto mantenerlo et conservarlo, con qualche suo disegno.

A questo volse rispondere il Rè, et non volse lassare rispondere la Madre, et disse che Nostro Signore era mal informata, perche, oltre che l'Armiraglio era forte, ancho le venca grosso aiuto da Germania, et che esso Rè era debelissimo, per esser tradito da Catholici che erano presso di se, che miravano più à l'interesse loro proprii et alla devisione del Regno, che al servizio de Dio et del Rè, et che haveano caro tenerlo debile et di più, che, essendo senza denari per sustentare la guerra, si risolvette de vendere tutti li beni de li Ugonotti et rebelli, et che li medemi Catholici che erano presso di se l'impedirno con dire che, havendosi à confiscare quei beni, si dovevano dare à loro alli quali spettava la successione de quei tali, et all'ora, il Rè, conoscendosi da tutte le parte assassinato, per desperato si mise à fare l'obrobriosa pace à la quale lo consultavano tutti li catholici che erano presso di se, con tutto egli ne fusse rinitentissimo.

(1) Claude de l'Aubespine, secrétaire d'Etat.

(2) Simon de l'Aubespine, évêque de Limoges.

(3) Au château de Noyers.

(4) La paix de Saint-Germain.

(fol. 206). 10°. Le dissi del ragionamento che ella ha fatto fare al Rè dopoi la pace alli vescovi, à li Catholici et predicatori, dove si giudica che sia per tirar le cose à quel segno che forno tirate al tempo de la prima pace, che forno posti li predicatori catholici sotto la censura et castigo de li giudici seculari Ugonotti, li quali procedevano di modo contro di loro et li trattorno si male che non si trovavano senon ben pochi homini da bene che volessero predicare et che far questo è simile à la favola de' lupi che esortavano le pecore à cacciar li cani.

La Regina mi respose che questa era una mentita, ma che certi predicatori maligni, ad instigatione de tristi, dicevano nel pulpito mille mali de Loro Maestà et l'incitavano li populi, contro li quali non volsero per reverenza et per non dar bono in mano à li Ugunoti che fussero castigati et de ciò à pieno mi ne informò il vescovo de Parigi.

11° Le dissi come in summa à lei si dava la colpa de tutti i mali che ha patito quel povero regno, et che si dicono de lei tante che non è possibile crederle, pure che ella si metta la mano à la consientia et saprà che à Dio nessuna cosa è occulta, et questo mal giuditio che 'l mondo fa de lei è niente, rispetto à quello de Dio, quando fusse vero à un gran pezzo manco di quello che si ragiona.

Respose che sopportava tutto con pazienza, et che con questa sua pazienza abrusciará, come si dice, li carboni in testa à questi suoi inimici maldicenti, et sperava in Dio, et in Sua Santità che li harebbe gastigati comè ne la pregava tutte volte che questi maligni et seduttori non iustificassero queste loro maldicentie.

12° Represi ancho la Regina del particolare [*che*] mi fù posto in una altra istrutione che, dopoi la bataglia di Moncontorno, sendo il tempo à punto de venir à dar gastigo à chi lo meritava, come recordavano li ministri di Nostro Signore per parte sua, che era tempo di fare et ne mostrorno il modo, fù risposto loro da la Regina propria con parole assai espresse comè il Rè si trova con età et con forze et prudenza da saper governar il stato suo da se, senza haver da pigliar consiglio, ne legge da principi esterni.

(fol. 206 v°). Respose che gle 'l disse perche quelli volevano trasapere et erano ingannati da quelli le davano li avisi et

non il disse per Sua Santità, la quale era lontana et non sapea niente di quello.

Conforme à l'altra instruzione (1) datami da reproverar à quelle Maestà alcune persone che erano alli loro servitii.

Prima le dissi come li quattro maresciali sono stati sempre favorevoli à li Ugunotti : li due della casa de Memoransi (2) non hanno mai voluto portar le armi contra di loro, et se Danvilla le prese in Linguadoca, saria stato meglio che non l'havesse fatto, perche lui con tutto ne havesse il comandamento dal Rè, non solo non li volse ruvinare, ma impedi che altri non lo facesse et le lettere de Memoransi, trovate fra le scritture de l'Armiraglio, hanno fatto conoscere la intelligentia che tenevano insieme, et che sono odiati da la città di Parigi et di Tholosa, tanto catholiche.

Resposero, cosi il Rè come la Regina et Monsignor de Angiù, che Danvilla l'haveano benissimo servite, et che in Linguadoca si era portato benissimo et che si egli non fusse stato, quella provintia si sarebbe persa, che Memoransi si era deportato male con quella corona, per le inimicitie et odii particolari che ha con li altri principi di quel Regno, le quale, si da una parte come da l'altra, portano gran danno à quella corona, perche l'una per esser magior assasina il Rè, il quale si risolvea di accarezar l'una et l'altra in un medemo modo, et tenerli sotto, de maniera che quando havessero fatto cosa de non fare con la giustitia, li havesse potuti gastigare; che è vero che Parigi et Tholosa sono catholicissimi, ma questi Memoransi sono odiati da particolari per inimicitie particolari, et non in universale.

2°. Le dissi che Villevilla hà fatto tutto quello che ha potuto, perche li Ugunotti si impatronissero de Mez, dove lui era governatore, li tirò dentro alla città, et dette (*fol.* 207) un tempio, et ha cacciati li frati de San Domenico, togliendo il loro monasterio (3).

(1) Cette instruction ne semble pas avoir été conservée.

(2) Les maréchaux François de Montmorency et Henri de Damville étaient tous deux fils de connétable.

(3) On trouvera l'exposé plus détaillé des griefs du pape à l'égard de Vieilleville, dans le document remis à Bramante et intitulé « Favori che si fanno à Hugonotti in pregiuditio de' cardinali et della Religione ». (Arch. Vat., *Miscellanea, arm. II, n° 82, f°s 607-608 v°*); il ne semble du reste pas, à en croire THIRION, *Etude sur l'histoire du protestantisme à Metz...*, pp. 148-167, que Vieilleville, tout en se montrant tolérant, ait fait preuve de faiblesse envers les protestants.

Resposero quelle Maestà che era mentita et non esser vero che dal monasterio de San Domenico siano stati cacciati li frati, li quali à quel tempo non vi erano et hora sono retornati.

3° Le dissi che Cossé, trovandosi à Chialons in Campagna, vicino à l'Armiraglio doi miglia et essendosi redotto in termine che non poteva ne stare, ne camminare, si finse amalato da le gotte per doi giorni, dando à l'Armiraglio quel tempo da poter camminare, che andava ad incontrar li reistri, et adesso, in absentia di Monsignor de Angiù, è stato fatto generale de l'esercito, non per altro se non perche si sapea che egli non faria senon quanto voleva la Regina, la quale voleva l'accordo.

Resposero quelle Maestà che contro questo si parla con interesse, et quelli che non dependono da interessati subito si accusano per heretici.

4° Le dissi come Limoges è tenuto per heretico da ogni uno, et è uno de quelli de chi confida più la Regina. Nele scritture de l'Armiraglio, si ritrovono sue lettere, per le quali si è conosciuto che lo teneva seco intelligentia grande, di che essendone parlato à la Regina, respose che egli aiutava la sua religione. Hà tutta la sua famiglia de Ugonoti; nel tempo de la guerra sendo interrotti alcuni pachetti de lettere dal Signor de Vatan (1), vicerè in Burges, vi ritrovono tre salvicondotti del Rè, li quali lui mandava à tre Ugunoti, uno de quali era per Saragoza (2), locotenente de l'Armiraglio; quando l'esercito inimico era à torno à Parigi, per lettere intercette si scoperse che egli mandò danari al detto Saragoza. Hà grandissima autorità con la Regina et la impiega solo à tirar inanzi à mantener Ugunoti come La Pescé (3), prevosto del Hostel, al quale maritò una sua sorella, et è Ugunotto inimicissimo de Catholici, favorisce li Ugunotti (f° 207 v°) tanto che, quando si trovano incarcerati in qualsivoglia loco cercano haver lui per giudice perche mai ne hà condannato

(1) Sans doute un fils de Pierre du Puy, seigneur de Vatan et de Marguerite de La Rochefoucauld.

(2) Pierre du Moustier, seigneur de Saragosse; sa fille, Catherine-Béatrice, épousa en premières noces Jean-Galéas de San Severino, comte de Calazzo, dont il sera question plus loin.

(3) Nous n'avons pu identifier ce personnage, qui ne figure pas sur la liste des prévôts de l'Hôtel donnée par A. de VALLOMBROSA, *Histoire de la Prévôté de l'Hôtel-le-Roi* (Paris, 1907, in-8°).

alcuno, et un suo locotenente, detto La Riviera, poco prima de l'accordo, fu impicato in figura in Parigi per Ugunoto sceleratissimo.

Risposero quelle Maestà che Limoges non l'hanno per heretico, ne tan poco vedeno in lui cosa per la quale si possi giudicar per tale; ma che è tenuto tale da li interessati perche non dependono da loro; delle lettere si trovano anco del Rè et de la Regina, et queste avanti la pace rotta, et sono lettere generali di bona speranza, acciò non havessero fatto lo che fecero; delle parole che havesse detto la Regina che egli favorisce la sua religione, disse che era mentita; quanto al particular de la sua famiglia, che loro non la vanno recercando; che li salvicondotti sono veri, et che il Rè ancho ne fece per far che l'Armiraglio, quando di novo prese le arme, non havesse hauto tanto seguito; che la sorella l'ha maritata molti anni sono et che 'l resto son mentite.

5° Che Pinardo (1) era secretario de la Regina et adesso è fatto secretario del Rè in luogo de Aubespina morto. Questo è nepote del detto Limoges et, mentre si trattava l'accordo, la Regina l'hà mandato molte volte dal Cancelliero.

Resposero quelle Maestà che contro costui si parla à passione

6° Le dissi del secretario Du Sogier, del quale la Regina si serve assai, che è stato segretario de Gramont, uno delli capi delli Ugunoti, et lui è anchora Ugunoto.

Resposero che non stà con la Regina, et che il già cancelliero se ne vale à mandarlo à negotiar con il Rè et con la Regina et che loro li danno audienza.

7° Le dissi de Fois, (2) il quale non hà voluto Sua Santità che venga per ambasciatore in Roma, per esser suspecto de heresia et che questo la Regina vuol tirarlo (f° 208) inanzi et lo Cancelliero.

Risposero che si bene non hanno Fois per tale, per quello si vede di fuori, che il cor suo, loro non il possono vedere, che nondimeno loro hanno fatto Cancelliero Monsignor Presidente Birago, huomo catholico et da bene.

8° Le dissi del Botteglhier che è capo del Consiglio de Memoransi et fratello del genero del Cancelliero.

(1) Claude Pinart, secrétaire du Roi.

(2) Paul de Foix.

Resposero che de costui non hanno à far niente et non stanno con esso loro.

9° Le dissi di Anzere (1), il quale depende da Memoransi et da Madama de Cresult, che venne à Roma à tempo de Pio Quarto per l'alienatione de beni ecclesiastici et Sua Santità lo conosce che parlò con lei et questo è vescovo Altidilense (*sic*).

Resposero che già questo l'haveano scacciato, et che non praticava più in corte.

10° Io le dissi de Malasisi (2) che era stato operato in far questo accordo et è tirato inanzi, et è tenuto da ogni uno pubblicamente per mal'homo.

Resposero che di questo dicono male, perche non ha dependia con li interessati et che loro non l'hanno per heretico.

11° Le dissi del Cancelliero già (3).

Resposero che già l'hanno mandato via et non se ne servono, si bene per cavarle la resegni de l'offitio et molte altre cose di mano, faceano disegno andar à star da lui sette giorni.

12° Le dissi de Valenza che (4) era uno de li vescovi inquisiti et privati.

Resposero che già questo l'hanno levato dal Consiglio et non sene servono.

13° Li dissi de Tavanès, Birone, Carnevalet, Vellecler et Lignarolo.

Resposero che questi non sono heretici, si bene alcune de loro sarà sensuale et amico di piaceri.

(f° 208 v°). 14° Le dissi di Tavanès (5) che è quello à chi fu dato il carico dal Rè de pigliar Condé et l'Armiraaglio nel castello di Noier et che gli averti, dove ne sono seguite queste ultime guerre et tanti mali. Se dice de lui che, dopo la vittoria dove morse Condé, consiglio Monsignor de Angiù à non seguitar li inimici, dicendole che, poich'el capo era morto, non potevano più far gran male, et che, estinguendoli in tutto,

(1) Nous n'avons pu identifier ce personnage.

(2) Henri de Mesmes, seigneur de Malassise.

(3) Michel de l'Hospital n'avait plus les sceaux depuis le 24 mai 1568.

(4) Jean de Monluc, évêque de Valence.

(5) Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, avait été chef du Conseil de l'armée de Monsieur, lors de la campagne de Moncontour; ses *Mémoires*, rédigés par son fils, donnent de la surprise manquée de Noyers (23 août 1568) une version difficilement acceptable et ne peuvent que confirmer les soupçons exprimés par Bramante.

egli restarà senza arme et anco senza autorità, et così all' hora trattenne che non si finisse la guerra, et ancho altre volte, hà con diversi artifici, impedito belle fattioni che si sariano potute fare.

Resposero che quanto si dice contro de lui è mentita, se ne laudano assai, et che contro de lui si parla per interesse.

15° Le dissi de Birone che è quello che è maestro di campo, et che voleva far tagliare à pezi li Italiani, con il quale hebbe parole il Conte di Santa Fiore; che hà sempre tenuta intelligentia con l'Armiraaglio; è quello che con Malasisi à stato mandato à trattar l'accordo (1). Ha un fratello mastro de campo de l'Armiraaglio (2).

Resposero Loro Maestà che ben costui hebbe un poco di disparere con il Conte di Santa Fiore, et che poi si pacificorno insieme, et che mai disse tal parole.

16° Le dissi de San Sulpitio (3), governatore de Monsignor de Lanson (4), che era tenuto pubblicamente per tristo et è tutto cosa de Memoransi.

Resposero che tutto si diceva contro de lui era partialità.

17° Le dissi il medemo del Cavalier Secura (5) (*sic*) et Loro Maestà mi resposero il medemo.

18° Le dissi di Monsignor et Madama de Crusolt (6), prima heretici scoperti, poi abiurati; dopoi hanno fatto peggio che mai, et adesso sono chiamati in corte.

Resposero che Madama de Crusolt non era in corte, benchè Monsignor de Crusolt vi era, et che l'hanno preso perche si è abiurato in mano de Monsignor (f° 209) Nuntio, et che non l'harebono represo altrimenti, et che dopoi l'abiuratione, non sanno che habbi deviato de la fede.

In conclusione de questo, Loro Maestà me dissero, et particolarmente Monsignor de Angiù, che quelli che dicevano queste cose à Sua Maestà, lo dicevano per travagliare la sua

(1) La paix de Saint-Germain.

(2) Les généalogies de la maison de Gontaut n'indiquent comme frère du maréchal de Biron que Foucaut de Gontaut, seigneur de Puyleton et de Lauzun qui aurait été tué à Moncontour.

(3) Jean Ebrard, baron de Saint-Sulpice, fut gouverneur du duc d'Alençon de 1569 à 1575 (cf. l'introduction de CAURÉ à son édition des lettres de Saint-Sulpice).

(4) François de Valois, duc d'Alençon, le plus jeune des frères du Roi.

(5) Michel de Seurre, chevalier de Malte, conseiller au Conseil privé.

(6) Françoise de Clermont, femme de Jacques de Crussol, seigneur d'Acier, plus tard duc d'Uzès.

bona mente, et deviarlo de far cosa bona, et metter loro in desperatione.

Il Rè si dolse ancho assai de tante calunnie, malignità et persecutioni, et spetialmente si dolse della pregionia del Conte de Gaiazo (1), dicendo che questo gentil' homo, poi esser stato creato da Sua Maestà maestro de campo, quelli principi de là lo tolsero à perseguitare à tal che egli, per fuggir l'ira de questi, se ne venne in Italia per accomodar certe sue cose in quello de Parma et Piacenza, con licentia de esso Rè, et essendo venuto in Italia, è stato perseguitato anco da suoi adversarii con imputarlo presso de la Santa Inquisitione di Roma per heretico et l'hanno fatto mettere pregione. Et mi disse che io in suo nome, facesse fede à Sua Santità come il detto conte de Gaiazo era catholico et che si era comunicato in sua compagnia, et che l'havea servito fidelmente in la guerra contro li heretici, et che per la fede catolica havea ricevuto cinque ferite et era stroppio, et che tutto questo io scrivesse à Sua Santità, con farli ancho sapere che questa cosa tornava in grandissima igniuria (*sic*) de Sua Maestà.

Io le resposi che non stava bene à me scriver queste cose, ma che Sua Maestà havebbe scritto à N. S. perche Sua Maestà poteva esser sicura che Sua Santità non harebbe patito che le fusse fatto torto et che in questo particolare non mira à favori de nessuno, et, sibene è zelante et ardente in queste cose de la fede, nondimeno, come trova uno innocente, non solo l'absolve, mà ancho l'honora et castiga quelli che calunniano uno indebitamente; ne che egli credesse (*f° 209 v°*) che Nostro Signore in questo particolare havebbe havuto mira de offendere Sua Maestà, perche non hà hauto tal animo et poiche Sua Maestà mi havea fatto scrivere à Nostro Signore che quelli che faceano il catholico et eran seco le tradivano, haverà forse creso che questo sia stato uno di quelli. Il Rè hebbe consolatione de questa mia risposta et mi disse come in vero, sopra la sua corona, egli facea fede che questo era catholico et che l'havea servito fidelmente, come io ancho mi ne potea informar da altri, che mi pregò facesse, acciò, ritornando in Roma, havebbe à bocca à bocca potuto referire, et replicandomi il medemo quando mi licentiai da Sua Maestà, io le promisi de farlo, avvertendolo che io intendo che egli indifferentemente praticava

(1) Pour l'affaire du comte de Caiazzo, v. supra, pp. 63 sqq.

con ogniuno, tanto catholico come heretico, et protrebbe essere che cosi trascuratamente fosse incorso ò detto qualche cosa contro la fede et che in questo caso, egli dorebbe dire liberamente la cosa come stà, perche Sua Santità l'harebbe assoluto, et haverebbe hauto in consideratione le ferite che egli porta per defesa de la Sedia Apostolica et di quella Corona, et che cosi egli sarebbe stato più seuro in consentia sua, dicendo la verità et havendo l'absolutione, et che, se Sua Santità mi havesse fatto gratia de parlarle, che io l'haverei esortato à confessar liberamente si fosse incorso in cosa alcuna et che ne adimandasse perdono, perche Sua Santità benignamente harebbe proceduto seco. Loro Maestà mi replicorno che de questo non ne sapeano niente et che lo tenevano per bon catholico, et che tal fede facesse à Sua Santità, et che questa era una persecutione. Io le replicai che l'haverei fatto et che credevo che la mente de Loro Maestà non era che, quando questo fusse incorso in qualche heresia, che non se humilii al cospetto de Santa Chiesa et ne dimandi perdono, et cosi che Sua Santità lo gastighi quando fusse un' heretico pertinace. Lor Maestà mi dissero che non haveano altra mira che questa et che Sua Santità, trovandolo catholico, come loro lo tengono, che castighi quelli le hanno data questa calunnia.

(f° 210). Loro Maestà anco mi dissero che pregasse in lor nome Sua Santità che fusse contenta prorogarle l'indulto de conferir li benefitti de Francia che vacano per morte de alcuno fuori del Regno, sicome l'hanno hauto li altri Rè, accio à Sua Maestà non si facesse peggio che à li altri suoi antecessori, dove viene da esser giudicato de manco valore.

Et più, che pregasse à non voler patire che Carcasona (1) havesse havere (*sic*) à lor despetto quella abbatia che Sua Santità le hà conferito in Francia, per esser inimico de quella Corona, et, replicandole io che Sua Santità, havendocela conferita, non poteva senza causa torcela, mi replicorno che assai giusta causa era de haver falsamente imputata la Regina, oltre le altre qualità male de la vita di esso Carcasona, le quale, per degnità loro, non dicevano et che io l'haverei potuto intendere altrove.

Della cosa de Portugallo (2), monstrorno grandissimo sde-

(1) Annibal Rucellaï, alors brouillé avec la cour.

(2) Au sujet du mariage de Portugal, cf. pp. 67 sqq.

gno, et dissero che loro non haveano recercò questo negotio, ma quelle Maestà de Portugallo, quando le cose de la Francia stavano in pegior termine, et che non doveano esser così burlate, ne le (*sic*) loro carne così trapazate, recordando che quella era figlia di Rè et sorella de Rè, et che sperava in Dio che l'harebbe aiutata et rengratiava Nostro Signore de l'amorevole offitio, ne le recercavano à fare altro particolare, perche non vi era l'honore de quelle Maestà; ma che, si volea far cosa alcuna, facesse da se.

Poi mi sugiunsero con un mestissimo et adolorato animo le tante persecutioni loro, maldicentie et malignità da metterle in desperatione et darsi in preda alli nemici de Dio, li quali li fanno mille offerte, il che mai loro faranno, havendo speranza in Dio che li aiuterà.

Me subgiunse ancho che Sua Santità per amor de Dio non li abandoni che li sono (*f° 210 v°*) buoni et obedientissimi figli et che non creda à tante malignità se le dice de loro.

Quanto al particolare de la Lega (1), dava la sua parola à Sua Santità, secondo io le scrissi.

Quanto à li sinodi et residentia de vescovi, che giudicavano esser necessaria, et Sua Santità havesse scritto un breve al Rè acciò havesse prestato il suo braccio secolare per la executione de quante sopra ciò havesse ordinato, et spetialmente in privar quelli che non resedono, eccettuando quelli che sono al servitio di quella Corona, che saranno doi ò tre, et così che li vescovi debino dare tutte le loro resolutioni che faranno nelli sinodi al Rè per mandarli à Sua Santità, circa che potrà pensar bene Sua Santità le che le torni più à proposito, acciò non habi da pigliar ombra.

Monsignor de Angiù mi disse che facesse fede à Sua Santità come la Regina, sua madre, et lui erano catholici et devoti de questa Santa Sede et de Sua Santità et che per la defensione di essa, era per metter la vita, come hà fatto sin' hora, et che era mentita quanto li era stato detto in contrario, et pregava Sua Santità à merçiar quei.

Il Rè et la Regina mi disse il medemo et pregava Sua Santità che per l'avenire, si nessuno le veneva à dir simil cose, che le sequestrasse et poi si ne informasse et se si trovava esser vero, che Loro Maestà si sottomettevano ad ogni cen-

(1) Pour le projet de Ligue contre le Turc, voy. p. 73.

sura di Nostro Signore, quando fusse state altrimenti, che Sua Santità havesse gastigati quei tali.

De più, mi dissero che assicurasse Sua Santità che hoggidi non le si vedono più heretici à canto, et che tutti li caccia via, ne fa à loro bona cera.

De le cose de Avignone, mostrorno gran desiderio de dar ogni aiuto acciò quel loco fusse spurgato de heretici et che aspettava Danvilla per pigliar provisione che da Oragnes (*sic*) si levasse quel sfratato (1).

Del Gran Duca de Toscana, mi dissero che si erano mostrati obedienti à Sua Santità in darli il titolo di Gran Duca, il che hanno recusato fare duchi de Italia, vasalli de Sua Santità, et che per degni rispetti, hoggi non harebbe fatta altra resolutione circa à la precedentia del duca de Ferrara, con tutta la grande istanza le ne facci l'Imperatore, il quale non è per obedirlo, *etiam* che desse sententia contro il Gran Duca, essendo il Rè assoluto padrone in quel Regno, ne reconoscendo altro (*f*° 211) superiore che Dio et il papa, et recomandava à Sua Santità il Gran Duca.

Che loro, sicome per il passato hanno messa la vita et il Regno per la religione catholica et il mantinimento de la Santa Chiesa, che cosi faranno per l'avenire, et che sapendo questo Sua Santità, la pregavano de voler esser contento ad amar quella Corona et non patir che sia cosi destratiata, velipesa et maltrattata da metterla in desperatione con periculo de perderla.

Pregava Sua Santità che quando le manda nuntii, sia contenta mandarle persone amorevole et ben viste da Loro Maestà et non persone appassionate et rotte, come era il già vescovo de Viterbo (3).

Che Sua Santità sia certa che in quel regno sono più interessi et inimicitie che heresie, sie ne da l'una parte, ne da l'altra si litica altro che questo et han preso il nome de catholici ò papisti et Ugnotti, come de Ghelfi et Gibellini et, si Sua Santità non mirarà à le passioni de costoro et attenderà al servitio del culto divino con dar per ciò bone

(1) Pour les affaires d'Avignon et d'Orange. cf. pp. 55-56 : Bramante avait, à ce sujet, reçu une instruction spéciale [cop. contemp. : Arch. Vat., Var. Politic. lib. LXXXI (*Miscell., arm. II, n° 82*), f°s 266 sqq.].

(2) On trouvera les références utiles concernant l'affaire du grand-duc., p. 69, n. 3.

(3) Séb. Gualtieri.

provisioni in quel regno, che le heresie smariranno et, se questa via fusse stata presa in Inghilterra, quel regno non sarebbe in quel termine che si trova.

De più, me dissero che tuttavia questi capi de heretici vanno mancando da se, et che speravano in Dio che le cose si radurranno nel stato pristino avanti queste calamità causate per essere il Rè putto et da le inimicitie et interessi de principi di quel regno et da l'ambition loro de regnare.

1571, 2 août, Melun.

FRANGIPANI AU CARDINAL RUSTICUCCI.

Affaires particulières. — Difficultés que le nonce a rencontrées pour faire expédier à Birague, gouverneur de Piémont, un mandement royal relatif aux protestants de Saluces. — Retour de Jérôme Gondi, envoyé en Espagne par Leurs Majestés au mois de juin; Philippe II proteste de son désir de maintenir l'amitié entre les deux couronnes, il a chargé son ambassadeur de justifier l'entreprise de Finale et de montrer que les préparatifs en Italie et en Flandres ne sont nullement menaçants pour la France. — D'après le cardinal de Bourbon, Monsieur ne veut pas du mariage d'Angleterre; sa mère et le Roi y seraient aussi secrètement défavorables. — On intrigue toujours pour attirer à la cour les princes de Navarre et de Condé sous prétexte de les séparer de l'Amiral; craintes que font éprouver au nonce les pratiques protestantes et la faiblesse de caractère du Roi et de la Reine-mère (1). — Nouvelles d'Ecosse et d'Angleterre.

A, original: Arch. Vaticanes, Nunziature di Francia, reg. 4, f^o 105-106 v^o.

(1) « Danno ad intendere à queste Maestà di guadagnar quei principi et ingannar l'Ammiraglio et io ho gran paura che vogliono ingannar il Rè, parendomi cosa di molto pericolo la frequenza di nobiltà Ugonotta alla corte, se ben da altri è messo in consideratione di molto acquisto et non manco di ricordargli lo sempre, pregando lui et la Madre à non discostarsi del contorno di Parigi che è loco sicuro. Mentre ch'io li parlo, senteno et conoscono il pericolo, ma dopoi, ò perchè son tanti, dico tanti, che li prometteno et li mostrano il contrario, dandoli animo al male, o per qualche giusto giudicio di Dio, ch'io non l'intendo, mi par di considerarle qualche volta così ingannate ch'io ne temo grandemente et non so se io solo con la mia paura che non è però viltà di animo, bastarò à parare il corso di questo così gran torrente et quel che più è da temere, è che, con essergli proposto di poter ingannare et guadagnare altri col dissimulare, si lasciano giornalmente tirare da una dissimulatione à un' altra, sempre à maggiori errori, da rimanervi alla fine ingannate et guadagnate loro, che Iddio sà quanto io ne sento dispiacere, pur sempre parlo et ricordo per potere almen dire: *Salvavi animam meam* » (f^o 106).

1571, 2 août, [Melun].

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée : Entendant courir avec persistance le bruit du mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre, le nonce a cru devoir en parler franchement à Leurs Majestés et chercher à les faire revenir sur ce projet; mais il n'a pu tirer d'elles rien de précis. Le cardinal de Bourbon désire vivement ce mariage; la Reine-mère l'a mis au courant de l'opposition du nonce; il semble qu'il faille procéder avec prudence à la négociation du mariage de Portugal, bien que tout espoir ne soit pas perdu; l'ambassadeur de Portugal, arrivé depuis deux mois, n'a pas abordé ce sujet. — La veille, l'ambassadeur d'Espagne est venu trouver le nonce et lui a longuement dénoncé, avec charge d'en faire rapport au Pape, les intrigues du grand duc de Toscane avec les Montmorency, l'Amiral et Louis de Nassau par l'intermédiaire d'un certain Jean Galéas Frégoso et de Téliigny, en vue d'une rupture avec l'Espagne. — L'ambassadeur de Toscane intriguerait également avec celui d'Angleterre. — Le nonce jugeant qu'il fallait faire la part de la passion dans ces révélations, a conseillé à l'ambassadeur d'Espagne de ne communiquer à son maître que des faits certains; il a cru ne pas devoir en parler à l'ambassadeur florentin et demande des instructions à Rome.

A, original perdu.

B, déchiffrement (1): Arch. Vaticanes, *reg. cit.*, f° 107.

Intendendo per commune voce et per assai buoni riscontri stretta pratica di matrimonio di Madama Margarita con il principe di Navarra (2), presi risoluzione di parlare con la Regina Matre et con il Rè insieme, così per quello che mi pareva di doverne essere Nostro Signore avisato à fine di sapere se ha da passare innanzi ò ritirarsi da quella pratica che si tiene di Portogallo come anco per potere per questa via ritrovare la verità di questo di qua et dirlene io quel che dovero. Ritrovai Loro Maestà in questa materia molto perplesse et in ben lungo ragionamento, replicandoli spesso che, trattando Nostro Signore quel matrimonio con offitio et zelo di padre, era dovere in caso che elle non lo volessero di avvertire Sua Santità à ritirarsene (f° 107 v°) acciò non rimanesse con incontro, se mentre si trattasse quello di là, ne venisse concluso

(1) *En tête de B* : Cifra di Francia di 2 di Agosto 1571. — L'encre a rongé plusieurs parties du texte qui, par endroits, est devenu illisible.

(2) V. supra pp. 76 sqq.

un' altro di qua, non potei mai cavarne ne un fermo si, ne un fermo no; ben mi parve di conoscere la pratica di qua — esser viva. Non so però si è vera come io dubito, ò pur finta, come altre volte han detto et in ogni caso io loro dissi che se quel principe, lasciando lo Admiraglio et quella setta di heresia et di ribellione volesse veramente venire alla obbedienza di Dio et del suo Rè, si doverà ricevere caro et honorarlo di ogni sorte di ogni sorte (*sic*) di honore, così per lo acquisto che si faria di lui et di molta nobiltà che lo seguiria con molto debilitamento dell' inimico come per la publica quiete che se ne potria sperare, ma che, perseverando egli in manifesta ribellione con Dio, con il suo Rè, con una partitione di arme, di (*f*° 108) piazze, de populi, di giurisdittione et di religione nel proprio regno di Loro Maestà, non dovevano et non potevano senza grande offesa di Dio, della propria riputatione et corona et regno tutto, admetterlo à commertio alcuno di amicitia, non che di parentado, et qui li dissi per scarico della mia coscienza tutto quello che era mio debito di dirli per l'honore di Dio et per la riputatione et benefitio loro istesso, che in tutto mi ascoltorno volentieri, ma, con tutto ciò, non ne riportai resolutione alcuna, havendo lassiato loro confusissime et è bisogno che io dica che se bene ordinariamente Loro Maestà sogliano parlarli delle loro cose con molta confidenza, non di meno in questa materia li ho conossiuti molto cauti et falsi con me, forse perche sapevano l'animo mio contrario al loro per simili ragionamenti (*f*° 108 v°) havuti altre volte et quel che è peggio, in quello istesso di, la Regina riferitte ogni cosa al Reverendissimo Borbone, il quale ne ha fatto doglienza con il mio segretario, forzandosi di persuadermi gran benefitio che seguiria di detto matrimonio. con ragioni però tutte di carne et di sangue che alla prima audienza che haverò commodità di parlarli, dirò anco à lui la parte (?) sua, ricordandoli à volere usare quella medesima virtù con li nipoti che ha usato con li fratelli, abandonandoli per havere essi abbandonato Dio et il loro Rè naturale. Ho riferito più compendiosamente et chiaramente che ho potuto questa assai lunga historia che è stata qui in fatto con avvertire anco se così piacerà à Nostro Signore di andarsi un poco più ritenuto et più attentatamente in la pratica di quel matrimonio di Portogallo, insinche si intenda maggior chiarezza di questo (*f*° 109) altro di qua, il

quale anco ha le sue difficoltà, non lo vedendo lo Admiraglio come cosa che conosce farsi à fine de tirargli (?) quel principe, però questi sono cervelli assai (?)... (1) da non potervisi fermare sicuramente dalla mattina alla sera. Lo ambasciator di Portugallo, che già sono duoi mesi che è qui, non ha mai parlato di detta materia, se bene ho inteso da (?) assai buona via, che egli ha commissione di doverne parlare à certo tempo et in modo più tosto falso che vero. L'altra mattina, lo ambasciator di Spagna (2), in chiesa dopo la messa, mi fece instantia grande, dicendo di ricercarmi in quella casa di Dio, à dover fare intendere à Nostro Signore alcune cose che egli mi direbbe per il servizio di Dio et della Christianità tutta, ma anco mi disse di voler scrivere al suo Rè di havermi fatto detta richiesta. Mi disse (*f° 109 v°*) prima che riceveva per grande favore di Sua Santità di havere Ella detto in parlamento di lui con don Giovanni de Sunica (3) che esso don Francesco era troppo sospettoso... (4) di... (4) essere riputato da Nostro Signore sospettoso et zeloso delle cose di Dio, che egli non crede poterlo essere mai troppo et pregava Sua Santità à conservarlo in questa sua buona opinione. Soggiunse poi che non di sospetto (?), ma di verità da metterla in manifesta chiarezza, acciò Nostro Signore non rimanga ingannato nelle attioni delli homini del mondo et intendendole possa come vicario di Dio et commune padre de tutti con l'autorità et bontà sua discernarle et giudicarle per quali sono, li faceva intendere alcuni mali modi che si tengono qui in nome del Grande duca per far muovere le armi contra il Rè catholico (5) (*f° 110*) raccontandomi una lunga historia di pratiche che dice tenersi qui, non solo appresso di questa Maestà, sollicitandola à questo effetto et con altri particolari, come con Monsignor Memoransi et suoi, ma anco con lo Admiraglio, il conte Ludovico di Nansao alla Rocella, con il mezzo di un certo Giovan Galeazo Fregoso, publico Ugonotto et di un gentilhomme detto Tiligni (6) che fa residenza alla corte per deputato et come

(1) Il manque ici environ quatre mots.

(2) Francès de Alava.

(3) Don Juan de Zuniga, ambassadeur d'Espagne à Rome.

(4) Il manque ici plusieurs mots, mais le sens est clair: Alava se félicite d'en-courir auprès du pape le reproche d'être trop soupçonneux.

(5) Sur toute cette affaire dont, somme toute, l'ambassadeur espagnol avait assez bien pénétré le secret, v. supra pp. 70 sqq.

(6) Sur ces conférences secrètes, cf. la lettre de Walsingham à lord Burghley, de Melun, le 3 août 1571 (anal. dans les *Calendars...*, foreign series, 1569-1571, pp. 501-502).

ambasciator de Ugonotti et altri simili et particolarmente col Principe di Orange, al quale dice essere stato sborsato denari in nome di detto Grande duca per satisfare li raitri de quali si è servito alla guerra contra la fede catholica et contra l'honore di Dio, et hora di nuovo lo sollecita à muovere le medesime armi, aggiungendo di più che lo ambasciator di detto Grande duca che è qui, oltre dette pratiche publiche (f° 110 v°) di Francia, ne tiene ancò di occulte con lo ambasciator de Inghilterra (8) qui, con il quale dice trovarsi spesso di notte, et tante altre cose mi disse così exaggerate et così riscaldamente che io non le saperei ne le potrei riferire à grande pezzo, così à sangue freddo et non è da dirne altro che così come le ha dette à me ardentemente, così anco le scrive al suo Rè. Io gli ho promesso di fare volentieri et fidelmente la relatione che mi ha ricercò, sendomi prima ingegnato di persuaderlo à voler fare egli per se stesso questo offitio con Nostro Signore et sendomi parse queste materie atte ad inanimare et irritare l'animo di quel Rè, l'ho pregato à volere intendere le cose più certamente et più sensatamente che può, che così come deve tenere avisato il suo Rè delle cose che sono, così deve (f° 111) usare molta diligenza di non avisarlo di quelle che non sono, maxime in simili sorte di cose da potersi tirare appresso una coda di fiamma così lunga et mettere fuoco in tutta la Christianità et sopra tutto, gli ho detto et dichiarato et protestato à dovere egli credere et far fede anco al Rè Catholico che Nostro Signore non ha altro desiderio nelli stati de tutti li principi christiani che dell' honore di Dio et della quiete et commune benefitio de tutti egualmente et che in questo si affaticherà sempre per l'offitio che tiene di Dio et paterna cura che ha de tutti, havendo sempre per male et per cose tutte di offesa di Dio quelle che si faranno in contrario da qualunque si sia. Hora, havendo satisfatto alla richiesta di detto ambasciator et anco al debito mio di fare intendere à Nostro Signore tutto quello che intendo (f° 111 r°) io, come suo ministro in questo suo servitio, mi pare di dover dire ancò quello che io so di vero et quel che mi pare di coniettura. E vera la pratica dello ambasciator del Grande duca con quel Fregoso et Monsignor Motmorancy (*sic*); quelle di Teligni et de Inghilterra, io le ho intese anco per altre vie, oltre detto ambasciator Catholico; che cosa contengano dette pratiche, sin qui, di mia notitia, non

vi è altro che conjiettura; quelle della Rocella con lo Admiraglio, conte Ludovico et principe di Orange, io non ne so altro che per relatione di detto ambasciator di Spagna; et di esser sollicitata questa Maestà à muovere le arme, molti ne ragionano per discorso più che certezza. Di alcune cose che io ho viste et altre che ho intese su questa materia, ho havuto volontà di farne qualche avvertimento allo ambasciator del Grande duca, ma ho creduto che egli non debba (f° 112) fare cosa, maxime di simile importanza, che non sia di espresso ordine del suo principe et poi in altre cose ho fatto prova che egli è di suo capo et non riceve volentieri simili avvertimenti, ne forse anco ha bon senso. Ho voluto avvertire di tutto Nostro Signor per quello che parerà à Sua Santità di considerarvi più prudentemente et se li parerà commandarmi qualche modo che vi debba tenere di qua, lo farò prontamente con più sicurezza et con più autorità con l'ordine di Sua Beatitudine che non così da me stesso incerto di far bene ò male et forse che certi piccoli falli si potriano rimediare nel principio che, con lasciarli correre, si possono fare grandi et incurabili.

1571, 9 août, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Recommandation en faveur de M. de «Lagodina», aumônier du Roi, qui se rend à Rome. C'est un défenseur zélé de la cause catholique.

A, original autographe : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 116.

1571, 14 août, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Le Roi se rend de Fontainebleau à Blois où il a donné rendez-vous aux ambassadeurs pour le 1^{er} septembre et où l'on espère faire venir l'Amiral. — Monsieur persiste dans son refus d'épouser Elisabeth; désappointement des protestants qui, n'ayant pu gagner Monsieur à leur cause, espéraient, par ce moyen, l'éloigner du Royaume; bons sentiments du jeune prince que les protestants cherchent en vain à

brouïller avec son frère (1). Le nonce conseille vivement à Monsieur de faire l'acquisition d'Orange. — Le soi-disant ambassadeur turc qui est venu à la cour et sur qui on fondait tant d'espairs n'était qu'un aventurier.

A. original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 117 r°-v°.

1571, 14 août, [Paris].

LE MÊME [AU MÊME].

Feuille chiffrée : Le nonce a combattu le mariage de Navarre auprès du cardinal de Bourbon, mais sans succès. — La cour se rend à Blois pour y recevoir l'Amiral et les princes. — On dit que l'Amiral est secrètement défavorable au mariage. — Le nonce, pour y faire obstacle, s'est abouché avec l'ambassadeur d'Espagne; mais le caractère, soupçonneux à l'extrême, de ce diplomate est un grand obstacle au succès; en revanche, le nonce a obtenu de l'ambassadeur de Portugal l'envoi d'un courrier exprès dans ce pays pour tâcher de contrecarrer la négociation du mariage de Navarre en proposant de nouveau la candidature du roi Sébastien. — Le nonce est d'avis, si le mariage de Navarre se conclut, de s'abstenir d'y assister; demande d'instructions.

A, original perdu.

B, déchiffrement (2): Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f°s 113-115 v°.

(1) « Questi mali pensieri sono stati considerati et conosciuti assai bene da questo giovane et io non ho mancato di mettergllli in considerazione per ogni via et non si puo dir si non che, veramente con molta virtuosa et christiana voluntà, ispirato da Dio benedetto, si sia risoluto di dire alla Madre et al fratello : « Io non voglio con offesa di Dio et della mia coscienza et dell' honor proprio maritarmi con una donna inhonesta et contraria alla fede et religion catholica nella quale io son nato et educato et voglio vivere et morire come han fatto tutti i predecessori miei », aggiungendo al Rè: « Sire, io sono nato vostro fratello et non merito esser scacciato dal Regno vostro nel quale per mio debito et con maggior vostro servitio vi voglio sempre servire come vi ho servito sin qui con la propria vita » et simili parole amorevoli et onorevoli nelle quali intendo che la Madre et essi fratelli insieme venero in lachrime et in deliberatione di escludere quella maledetta femina. Hora questi scelerati mal sodisfatti, come ho detto, di questa esclusione, con l'arte del demonio non mutando pensiero, mutano sempre nove vie d'insidiare et van tentando de farla parer sospetta al Rè, procurando di metterla in qualche gelosia del fratello, come che habbia l'animo al regno ò per mancamento di successione, non vedendosi gravidanzaa della Regina, ò per altri mali colori che essi tristi vi danno, ma si vede che per bontà di Dio questi fratelli sono congiuntissimi d'animo et di voluntà et patientissimi alle insidie di questi veramente figlioli del demonio, contra i quali io spesso vo facendo qualche officio così come Iddio benedetto m'inspira » (f° 117 r°-v°).

(2) *En tête de B*: Cifra di Francia di 14 di Agosto 1571. *Au dos de B*: même mention; puis, au crayon, cette note (peut-être de la main du pape) : « Se non si riconciliassero prima con la Chiesa et abjurassero. »

Parlai con il Reverendissimo Borbone come dissi di dover fare in materia del matrimonio del principe di Navarra, dicendoli qual che mi parve necessario convenire all' honore di Dio, di queste Maestà et suo particolare, sendo egli christiano et così principale membro et benemerito anco della Sede Apostolica et, finalmente, vi trovai che la carne vi poteva più che lo spirito et che quel matrimonio nell' animo suo et, per le sue parole, in animo anco di Loro Maestà era per concluso, con speranza che essi dicono di dover guadagnare quel principe et li altri di Condé per questa via et alla Chiesa et al Rè et per questo effetto si conducono à Bles dove dovranno venire detti principi et lo Amiraglio et la Regina (f° 113 v°) di Navarra. Così ho inteso anco per altre vie. Intendo poi di assai buona parte che lo Admiraglio, il quale teme di perdere per questa via quel principe et li altri, si lor mostra (?) apertamente di venirvi anco egli, nondimeno usa ogni arte per impedirlo et fa nuovamente proporre à detto principè et alla madre matrimonio di una nipote di quella de Inghilterra con speranza di successione et così quel tristo va cambiando un male con un' altro et è opera del demonio che questo timore spinga queste Maestà ad affrettare tanto più questo altro. Et giudicando io questo fatto assai mostruoso, di mal exempio et di mala conseguenza, oltre di haverne fatto rimostranza à Loro Maestà et al Reverendissimo Borbone, ho fatto offitio con questo ambasciator di Spagna, dicendoli di movermi assolutamente (f° 114) come christiano, come doverà fare anco egli per honore di Dio et per obviare ad infinite male conseguenze che gli ne ho rimostre anco in pregiuditio del Rè suo, pregandolo à voler considerare si, ò per se stesso ò col ambasciator di Portogallo che è qui, potesse con mettere innanzi quel matrimonio di Portogallo impedire questo altro et non solo non ho fatto niente, trovandolo malissimo in questo ragionamento, ma ho grande paura che così come egli è fortemente sospettoso et interpreta le cose sempre à mal senso, così habbia fatto anco di questo mio parlamento come fatto da me ad istanza di questa Regina Madre et altre mosche che ha sempre nel capo, che così mi parve di conoscerglielo nelle parole et nel volto. Ho voluto soddisfare alla coscienza mia anco con lo stesso ambasciator di Portogallo, mostrandoli i buoni successi (f° 114 v°) da sperarsi di

quel matrimonio et li mali da temersi di questo altro con perpetua inimicitia di questa corona con quella, pregandolo à volerli considerare. Et se le sue istruzioni capiscono qualche rimedio à questo male à volerlo fare, ho trovato questo gentile huomo ben flegmatico al costume del paese, ma molto più ragionevole et haver pigliato ogni cosa à buon senso, mostrando desiderio di voler trattare di detto negotio con me et con lo ambasciator di Spagna insieme, che io per non insospettare più quell' altro, ho mostrato di non volermi ingerire più di quel che mi conviene, bastandomi di haver soddisfatto con quel primo offitio alla coscienza mia, ma bene li ho detto che sempre che da loro io sarò ricercò, ve interverirò volentieri per il beneficio commune et perche li rimostrai detto negotio haver bisogno (f° 115) di molta prestezza, detto gentilhuomo, movendosi un poco di quella loro tardanza ordinaria, spedite subito un correrio in Portogallo, commettendoli molta diligenza et ho inteso che lo ha espedito senza far motto alcuno à questo di Spagna che è grande segno di haver preso il negotio à senso buono. Hora, havendo soddisfatto con Dio et con la mia coscienza, come mi forzerò di far sempre, desidero di soddisfare in un'altra et che sia con buona satisfactione di Nostro Signore, dico in caso di farsi ditto matrimonio di Navarra al quale non so considerare forma che stia bene con Christo et con Calvino et sendosi chiamati li ambasciatori come si suole in simili atti, io per mio parere conosco essere il dritto di non dovervi intervenire, parendomi non convenirmi, nè come nuntio di Nostro Signor, nè come christiano (f° 115 v°) potendo parere con la presenza di approvare quello atto. Pur già che li ho tempo, ho voluto conferirlo con Nostro Signore per fare ogni cosa con mia maggiore tranquillità di animo.

1574, 19 août, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Accusé de réception d'une lettre du 30 juillet et d'un bref destiné à Marie Stuart. — Le nonce n'aura pas à prendre la défense du Grand-duc devant Leurs Majestés, vu que celles-ci ne se méfient

nullement de lui et que les soupçons dont le nonce a fait part sont le fait du seul ambassadeur d'Espagne. — Avant le départ de la Reine de Paris, il l'a entretenue du mariage de Portugal, de la bonne volonté de l'ambassadeur de ce pays; la Reine s'en est montrée satisfaite; elle laisse le Pape libre de continuer ou non la négociation (1), demandant seulement, si Sébastien continue à faire traîner les choses en longueur, à pouvoir rechercher un autre parti; elle assure du reste que le mariage de Navarre ne se fera pas sans que le Pape ait accordé sa bénédiction et la dispense du degré prohibé. — Le nonce s'est contenté d'enregistrer cette promesse d'obéissance, sans s'engager sur la question de la dispense. — La cour n'arrivera à Blois guère avant le 8 septembre.

A, original : Arch. Vaticanes, loc. cit., f° 118 r°-v°.

1571, 31 août, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Nouvelles de la cour qui s'achemine lentement vers Blois. — L'Amiral y vient de La Rochelle et y amènera, dit-on, le prince de Condé; celui de Navarre accompagne sa mère aux eaux en Béarn et on ne l'attend guère à la cour avant deux mois; intrigues des protestants; confiance du Roi et de la Reine-mère. — Hésitations du nonce en ce qui touche la dispense : il croit bien faire en conseillant à Leurs Majestés de la demander, pour éviter qu'elles ne s'en passent. — Paul de Foix cherche à renouer le mariage d'Angleterre; le nonce espère dans les bons sentiments du duc d'Anjou (2). — Nouvelles

(1) « Di che essa Regina ha ricevuto molta satisfatione con molto rinfranchamento di animo et se ben si è forzata di giustificare questo di Navarra con molte speranze di poter per questa via spogliar l'Amiraglio, acquistar quel principe et gli altri al Rè et à Dio, con quietare et tranquillare il Regno, il che confida nella bontà et valore di questa giovine, oltre molta certezza che dicono havere della buona volontà di quel principe, quando sarà in sua libertà che hoggi è posseduto et violentato dall' Amiraglio, nondimeno non esclude quel di Portogallo et ultimamente partendo Ella di Parigi la mattina di XVII, mi mandò à dire con un suo gentilhuomo confidente et consapevole di questa pratica, che, quanto al negotio di Portogallo. Ella dice espressamente che non se ne debba trattare in nome suo, ne de i suoi figlioli, ma che Nostro Signore debba o non debba trattarne da per se stesso come commun Padre, Ella non dice che'l faccia ne che no'l faccia, lasciando il tutto alla prudente consideratione et paterna cura di Sua Santità; le quali parole à me pare che dimostrino assai aperta volontà di Sua Maestà che se ne tratti » (f° 118, r°-v°).

(2) « Quel Monsignor di Foye che si mandò in Inghilterra, il quale per mia opinione è un gran tristo, di novo va rattaccando quella pratica che tutto fan questi tristi, con disegno di poter levare dal Re et dal Regno questo suo fratello, così additto alla Religion catholice et poter in suo loco introdurre quel di Navarra, ma io confido nella bontà et religione di questo giovine

d'Ecosse; soulèvements en Irlande. — Nouvelles diverses : voyage du cardinal Alexandrin; arrangements survenus pour les anciens bénéfices de Châtillon; fièvre tierce qui règne à Paris, etc.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^os 119-120 v^o.

1574, 17 septembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Le départ du nonce pour la cour a été retardé par l'épidémie qui a atteint ses gens. — Envoi à tous les métropolitains des lettres ordonnant des prières publiques. — La restitution d'Orange est imminente. — Nouvelle de la cour, où l'Amiral est arrivé le 13; il y a été bien reçu (1). — On dit qu'il veut attirer le Roi dans une ligue protestante contre l'Espagne. — La négociation du mariage de Navarre se poursuit et le prince de Condé est resté à La Rochelle. — Le nonce a tenu le cardinal Alexandrin au courant de l'affaire du mariage. — Retour d'Angleterre de Paul de Foix qui, à défaut du mariage, aurait conclu un traité d'amitié entre les deux couronnes; on attend le secrétaire Cecil; redoublement de rigueur contre Marie Stuart et ses partisans depuis la découverte du complot de Ridolfi.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^os 121-122.

che mostrerà in questa nova pratica la medesima virtù che ha mostro nell'altra prima et io non manco di adoperarvi di assai boni instrumenti, suoi domestici et d'autorità con lui, che lo mantengono nel suo bon proposito et se ben essi hanno altri suoi particolari fini di non uscir fora di questo Regno dove hanno fondato i disegni e speranze più certe à gli utili et grandezze loro, sapendo massime che in Inghilterra intrarebbero in servitù et danno, pur l'opra loro fa bono effetto et è tanto più ferma quanto che è fundata nelli interessi proprii » (f^os 119 v^o-120).

(1) « Alli XIII, comparve l'Admiraglio con circa 50 cavalli che ben poteva farlo assai sicuramente, havendone per prima fatto ridur alla corte per diverse bande et sotto diversi capi per più de mille altri. Veniva condotto dal marescial di Cossé et, per quel che sin hora s'intende, andò con detto maresciallo et pochi altri assai privatamente, prima dalla Regina Madre, la quale era con un poco de indispositione; andò apresso dal Rè et fù da Lor Maestà visto et accolto assai gratamente, ne s'intende particolare alcuno di cosa che habbian parlato et trattato insieme. Si trovava in quel di Monseignor con un poco di alteratione di febre et con ordine che havea dato di non intrar alcun in sua camera; non s'intende che l'Admiraglio andasse da lui in quel di, ne ancho se n'è intreso altro dopo » (f^o 121 v^o).

1571, 17 septembre, [Paris].

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée : Le nonce estime que, pour contrebattre les intrigues protestantes contre Monsieur, il convient de soutenir ouvertement sa cause; s'il pouvait épouser une fille de Philippe II, il gagnerait encore en autorité; reconnu qu'il serait comme chef par tous les catholiques, il n'aurait plus rien à craindre de personne, même du Roi. — Il serait peut-être bon aussi, pour faire échec au mariage de Navarre, de proposer le prince de Savoie comme époux de Marguerite de Valois. Le nonce a entretenu de ce projet l'ambassadeur d'Espagne et obtenu son adhésion.

A, original perdu.

B, déchiffrement (1): Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^os 123-124 bis.

Di dentro questo inferno dove di presente non sogno altro che pericolo et paura di male, mi è parso di dover ricordare se fusse bene che, cercando questi scelerati, con ogni sorti di manifattura, di separare Monsur dal Rè Christianissimo, havendo tentato prima di guadagnarlo con proferte et sperato di avviarlo con il matrimonio de Inghilterra, mettendolo in servitio di quella mala femina et, ultimamente, vedendo la resistantia di questo giovane, non mancano di andar seminando diffidanze et discordia tra esso et il Rè, mettendo in sospetto Sua Maestà di pensiero che Monsur habbia di propria grandezza nel regno, usurpando, con il maneggio del governo, tutta l'auttorità regia (2) disegno che ha alla corona con la sterilità della Règina et simili sceleratezze che vanno seminando per indirette vie alle orecchie del Rè, si debba anco dal canto nostro cercare di sostenere questo giovane, dico, Monsur, (f^o 123 v^o) nella volontà et fermezza che mostra con la volontà et con le opere in conservatione et difensione della religione catholica, devendosi sperare che, con conservare lui, si debba conservare anco il Rè et il Regno et che, perdendosi in qualunque modo questo giovane, si possa insieme perdere et il Rè et il Regno, andando in preda di questi scelerati

(1) En tête de B : *Cifra di Francia, 17 di septembre 1571*. Au dos de B : Même mention; puis : *risposto à S d'Octobre*. L'encre a rongé le papier en de nombreux endroits, de sorte que la reconstitution du texte a été souvent difficile et parfois impossible.

(2) Manque un mot d'environ une syllabe.

et perfidi (?) ... (1) contrario delle fraudi di matrimoniali et (?)... (2) altre cose che propongono questi tristi per... (3) si converria dal canto nostro proporli delle cose per stabilirio et conservarlo, come forse potria essere (?) à proposito il matrimonio con una figliuola del Rè Catholico con stato et conditioni tali che detto giovene possa fermarvi l'animo et, e' suo, fermare ancho quello del Rè con che si verria à stabilire questa corona et questo regno et levare un grande pericolo di male à tutta la Christianità. Et in caso che questi tristi potessero tanto che violentassero ò volgessino l'animo del Rè, di che qualche volta mi fa temere la troppa, dirò, bontà di esso Rè et la troppa indignità delli altri, sendo sostenuto questo fratello al quale adheriria tutta la parte catholica, con l'authorità che egli ha (?) et l'agiuto (?) grande, che haveria per se stesso et per la religion, non è dubio che saria superiore à tutte le altre parti, anco à quella del Rè, il che non potria fare altro principe, per molto potente che fusse, se non esso Monsur solo. Et per ciò, come si fa con un uccello che, per non lasciarlo correre (?) una esca (?) dove si possa perdere, seli mostra un' altra, così mi pare si debba fare in questo caso che forse che Dio benedetto, per li mezzi debiti come sono io, va mostrando delle cose, che vuole esso à maggior sua gloria (f° 124 v°) condurle con laude et merito di Nostro Signore et in contrario del matrimonio di Navarra, forse che si potria proponere quello del principe di Savoia. Tutto questo discorso ho ragionato qui più lungamente con questo ambasciator di Spagna per intendere come egli et simili ministri passano (?) havere l'animo di approvarlo ò di dannarlo et se bene, in principio, mostrò di tenerlo molto più difficile come è suo naturale in le cose che non sono di sua testa, pur discorrendo più minutamente per tutte le parti del bene et del male che vi si trova di dentro, così per il privato come per il publico, è concorso con me ad approvarlo per il publico et privato anco del suo Rè, che per satisfattione della mia coscienza ho voluto riferirlo à Sua Santità (f° 124bis) con molto zelo, se non con molta prudentia ; potrà Ella più prudentemente considerarlo et abbracciarlo per opera degna dell' autorità et bontà sua, se lo troverà però buono.

(1) Manque un mot.

(2) Manque un mot.

(3) Manque un mot.

1571, 2 octobre, [Blois].

LE MÊME AU MÊME.

Le nonce est arrivé à la cour le 26; il y a trouvé l'Amiral installé et bien vu de tous (1); une commission des deux partis a été nommée pour régler l'application de l'édit. — Le Roi et la Reine essayent de gagner Coligny en lui donnant une indemnité de 150,000 francs pour sa maison de Châtillon. — Le nonce a eu deux audiences de Leurs Majestés et du duc d'Anjou (2); il a obtenu d'eux l'aveu que le mariage de Navarre était décidé; remontrances du nonce; protestation de foi catholique de Leurs Majestés; si elles se sont résolues à ce mariage, c'est dans l'espoir de ramener le jeune prince à l'Eglise; elles espèrent que le Pape accordera la dispense du degré prohibé. — Affaires diverses. — Le nonce a obtenu une demi-satisfaction dans l'affaire de la pyramide expiatoire élevée à Paris à l'emplacement de la maison de Gastines et dont les protestants avaient obtenu la démolition (3).

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 125-128 v^o.

B, copie partielle : *Ibid.*, Nunziatura di Spagna, reg. 3, f^o 177 (4).

« Ho trattato in duo lunghi parlamenti di due giornate che pur hieri fu l'ultima, con la Regina Madre, Rè et Monsignor congiungati insieme in materia del matrimonio di Madama et dopo un pezzo di ambiguità, pregandoli et astringendoli à dover dire liberamente l'animo loro à Nostro Signore, accio che non habbia Sua Santità à rimaner con incontro nel matrimonio di Portogallo che sin qui ha trattato con tanto amore come lor padre et padre di quella figliola, il che sarebbe, se mentre Sua Santità trattasse quello, Lor Maestà ne concludessero un altro et tale quale è quello del principe di Navarra; finalmente, tolta ogni ambiguità, con molte promesse di bon zelo et di bon fine di pace, di religione et di

(1) « Ho trovato in corte l'Admiraglio così domestico et così sicuro et dirò anche così sfacciato, intrando et uscendo in camera et in Consiglio, et per tutto, come se fusse stato sempre à casa; egli mostra molta domestichezza et molta sicurezza et sommissione con tutti et tutti con esso; tutti sin qui lo fan con arte, ma questi gioveni, se potrebbono dimenticare, che egli non se la dimenticarà mai » (f^o 125).

(2) En raison de l'importance de cette lettre, nous croyons devoir donner *in-extenso* le récit que fait le nonce de ses deux audiences.

(3) Sur l'affaire de la croix de Gastines, cf. les sources citées dans J. DE LABORDE, *Gaspard de Coligny*, t. III, p. 348, n. 2.

(4) Cet extrait va de: « Ho trattato... » à « ...buon animo di vero padre »; il fut communiqué au cardinal Alexandrin dans une lettre du 22 octobre. (*Ibid.*, f^o 176 v^o).

stabilimento del Regno perche dicono moversi, mi dissero che essi han gia risoluto di voler fare questo di Navarra et che ringratiavano grandementè Sua Santità del bono animo di padre che in questo particolare come in tutte l'altre cose ha lor mostrò sempre, pregandola à voler ricevere questa lor deliberatione per bona et à quel bon fine che essi dicono di farla et che percio Sua Santità si potrà ritirare da ogni pratica di quel di Portogallo in materia del quale si son doluti assai di molto negletto et molta ingiuria che lor pare di haver ricevuto, tanto da quel Rè quanto da altri che l'han trattato, eccetto che da Sua Santità nella qual sola han conosciuto ogni bon zelo et ogni bon animo di vero padre.

Io le pregai à voler prima considerare come christiani et che da tanti lor predecessori (f° 126) tutti difensori della Chiesa Catholica ritengono per successione il nome di Christianissimi, quanto lor disconviene per la parte che tocca al honor di Dio et al debito del nome di Christianissimo, contrattar matrimonio di una sorella con uno heretico che fa espressa professione et protestatione di heretico, il che non possono fare se non con grande offesa di Dio et offesa et ingiuria di questa Christianissima corona et di loro tutti.

Appresso, come principi del mondo, per la riputatione et per la dignità et conservatione ancho del stato, quanto lor disconviene dare una sorella in matrimonio à un suddito ribelle che fa espressa professione di ribelle et di tener l'arme contra il stato et persone loro, tenendo occupate delle città et fortezze nel lor proprio regno.

Et ultimamente, à voler considerare l'impedimento del terzo grado in che sono et il pericolo di vergogna et di danno in che metteno quella sorella, potendo quel giovane, se gli ne verra volontà, ò per sdegno, ò altra mala satisfatione, ò per mali consigli et altri interessi che il mondo può apportare, dirle un di : « Vattene à casa tua che non sei mia moglie » et quando ancho egli no 'l facesse in vita, potrebbe accadere in morte, che una sorella che ha ò il marito ò figli di lei ò altri chi se sia, che direttamente potesse pretendere alla successione del stato, li facessero una simile esclusione, chiamando lei concubina et i figli, se vi ne fussero, illegitimi.

Fu detto et replicato et disputato pur assai sopra tutti detti capi, dichiarando la Madre e i figli di essere et di voler

essere sempre christiani, et catholici, et religiosi, et devoti, et difensori ancho della Santa Sede Apostolica, et confessando di non elegere detto matrimonio per cosa che essi conoscano esser di sua natura bona, ma per minor male in tanti presenti mali et per rimedio di detti mali, dicendomi che cosi eran consigliate à fare da tutti del (f° 126 v°) lor consiglio et da tutti principi et nobili più catholici, nominandomene alcuni et particolarmente Monsignor di Monpensiero, dicendomi di fare ogni cosa à fine di guadagnar quel principe come sperano in ogni modo col mezzo della bontà et valore di quella giovene et con esserli tutti di continuo attorno, che come sarà libero della suggestione del Admiraglio, dicono esser sicuri di ridurlo intieramente alla fede et divotione della Chiesa Catholica et del Rè et toglierlo al Admiraglio et à quella setta, di donde dicono sperare molto reintegroamento della Religione et del Regno, aggiungendomi che tanto più lo sperano quanto che san certo che detto matrimonio non piace al Admiraglio et in questa opinione persisteno, non obstante che io lor dicesse, et replicasse, et rimostrasse come che Elle erano ingannate et mal consigliate di consigli che erano ingiuriosi à Dio et vergognosi et pericolosi à Lor Maestà et al Regno et che quei pensieri di bene, con guadagnar quel principe, potevano riuscir tutti vani in caso di non guadagnarlo, come più verisimilmente si ha à credere debba succedere, havendo à l'orecchie quella mala madre sua et l'Admiraglio et altri mali ministri che gli terranno sempre à torno come in custodia et in tal caso si troverebbono haver offeso Dio, offeso et ingiuriato se stessi et persa quella giovene, pur tutta via si prometteno più di se stessi et di quel giovene che non temeno di altri.

Quanto al particolare del impedimento del grado, mi han dichiarato di voler haver ricorso à Nostro Signore per la gratia della dispensatione, confidando che per tanti boni effetti che ne sperano, debba Sua Santità concederglila et in questa parte mi han fatto grande istanza per intender da me se io credevo che Sua Santità dovesse concederla, che li ho detto credere che Nostro Signore non harebbe fatto difficoltà nel grado, ma che ben la vedevo grande nella disparità di religione, et che cosi come dovevano sperare da Sua Santità ogni honesta gratia che fusse in sua mano di poter fare, cosi

ancho non dovevano desiderarne di quelle che Ella non potesse et non dovesse fare, come io (*f° 127*) lor dissi di dubitar molto in questo caso, di congiunger Christo con Calvino. Diedi questa risposta così dubia et incerta per mostrarli la difficoltà et per tirare il negotio à Nostro Signore dove potrebbe trattarsi con maggior dignità et autorità et per non disperarli qui, con occasione forse di farli cadere in maggior male. Sono questi accidenti così difficili et così pericolosi et le genti così precipitose che non vi basta il discorso humano et talhor si vienne in ponto di non saper se si fa bene ò male, che à me par debba bastarmi assai di voler far bene et confidare in Dio, che non mi lascerà far male dove io non lo voglio fare.

In questo ponto di dispensa benedetta, ferno molta esclamazione con molta attestatione della fede, della religione et divotione loro con la Chiesa Catholica et con quella Santa Sede et molto consiglio che hanno che detta gratia non se li debba negare et infinite sorte di parole che si dissero et replicorno, hor amare, et hor dolci che mi sarebbe impossibile riferirle con la penna, tra le quali ve ne furono alcune che mi dispiaquer gravemente, come à dire che eran consigliate, in caso che Nostro Signore la dinegasse, poterla ottener qui da un arcivescovo, che io lor dissi, forzandomi ancho di dimostrarli con ragione qualmente era una falsità grande et che quei che gliel consigliavano le ingannavano et cercavano di farle parere al mondo manco christiane et manco bone di quel che sono et che non si saria trovato mai arcivescovo catholico che havesse fatto un simile errore et che se alcun tristo avesse attentato di farlo, harebbe fatto quel che non poteva, ne doveva fare et Lor Maestà che dicono et dichiarano tanta lor religione et divotione, non dovevano incorrere scientemente in un tal errore, con esser esempio à tutto il populo di caminare à un scisma così manifesto che tutto saria finalmente risultato in maggior confusione del Regno et depressione della autorità regia et altre cose che Dio m'inspirò à dirle in quel ponto, et per la religione, et per l'honore, et per il regno, et per le proprie vite loro (*f° 127 v°*), talche mi parve di vederli tutti confusi et tra il zelo, il timore et la disperatione, si voltarono à me : « Monsignor, vi pregamo à voler abbracciar quest'

» opra con Nostro Signore, con farli fede della bona mente
 » nostra et della necessità in che ci troviamo et che per amor
 » di Dio non ci voglia mancare; noi conoscemo che non face-
 » mo bene; però, Sua Santità deve credere che noi non
 » l'eligemo per eligere il male, ma il minor male; vi pregamo
 » à volere escusar con Sua Santità il caso nostro et pregarla
 » à non volerci disperare che habbiamo à cascare in qualche
 » atto de disobediencia, contra la voluntà nostra et contra la
 » debita riverenza che gli dovemo et che gli havemo. Pre-
 » gate Sua Santità à voler più prudentemente che non sapemo
 » dimandar noi, ritrovar Ella qualche modo che possa star
 » bene al bisogno nostro et in conservatione della obedien-
 » za nostra et della autorità sua et, se parerà à Nostro Si-
 » gnore, disse la Regina, di confidar detta gratia in secreto
 » in petto mio ò del Rè mio figlio da non publicarsi, se non
 » in tempo che detto principe sia ritornato alla obedienza
 » della Chiesa Catholica solamente per non cader noi in atto
 » di disobediencia » et altre simili sorte di cose ben assai,
 che io vorrei più tosto haverle à dire in voce che à riferirle in
 scritto.

Di tutta questa veramente diabolica materia che ben l'ho riferita assai lungamente, non ne ho però detto la centesima parte, io che l'ho intesa presente et che presente ancho vò vedendo et considerando i mali consegli che vi sono et i precipitii e i pericoli che mi si rapresentano da poter cadere da ogni banda, non saprei eligerne cosa che non mi faccia stupore et timore et prego Idio benedetto à ispirare à Nostro Signore il Spirito Santo suo col quale possa esplicare et disfare questi cosi implicati nodi del demonio con ritener l'obediencia di questa corona et l'autorità et decoro di quella Santa Sede che io per me, *plus video quod timeam quam quod sperem*. forse che cosi è per imbecillità del intelletto mio.

Lor Maestà ne dovevan scrivere à Nostro Signore che cosi mi han detto di voler fare et far (*f° 128*) trattare questa materia per il loro ambasciatore et perche potrebbe essere che ne scrivessero per corriero espresso che giungesse prima del ordinario, ho voluto spedire ancho io un corriero, accio che questa mia si trovi esser gionta in tempo per informatione di Nostro Signore.

1571, 2 octobre, Blois.

LE MÊME AU MÊME.

Feuille chiffrée : Frangipani attribue pour une bonne part les propos tenus sur le compte de l'ambassadeur de Toscane au caractère soupçonneux de l'ambassadeur d'Espagne, naturellement porté à croire tout ce que colportent les adversaires du Grand-duc: Guise, Ferrarais ou bannis toscans. — Pourtant, l'ambassadeur florentin a certainement manqué de prudence. — Francès d'Alava va retourner en Espagne; on ignore qui lui succèdera.

A, original perdu.

B, déchiffrement (1) : Arch. Vaticanes, Nunziatura di Francia; *reg.* 4, f^{os} 129-130 v^o.

C, copie de B (2) : Ibid., Nunziatura di Spagna, *reg.* 3, f^{os} 177 v^o, 130 v^o.

Con l'ambasciator di Spagna in materia delle cose del Grande duca, per la parte che mi è parso toccare l'autorità et riputatione di Nostro Signore, io ho risposto sempre in modo che le ho fatto conoscere il buono et santo zelo che Sua Santità tiene di vero padre con tutti li principi christiani et non più con uno che con l'altro, se non quanto conosce essere più religioso, più giusto et più amatore della quiete publica di un' altro, et, per la parte del Grande duca, l'ho sempre pregato, cosi per il servitio particolare del suo Rè, di non metterli l'arme in mano senza proposito et dove non bisogna, come anco per la quiete publica della Christianità à volere intendere le cose vere et certe et non le incerte et le conjetture. Ma egli è huomo cosi sospetoso et cosi credulo del male (f^o 129 v^o) che non solo quel che vede et ode, ma quel che pensa et sogna, interpreta et crede sempre in male. Egli tiene di molte spie per tutto et, in questo caso, tutti della fattione di Guisa et quelli di Ferrara et anco molti particolari fiorentini che sono qui poco amorevoli del Grande duca, credo che riferiscano à lui di quelle cose che vanno dicendo et seminando per tutto, che vi sono più Mannelli (3) che uno. Et sa ditto ambas-

(1) *En tête de B* : Cifra di Francia.

(2) *En tête de C* : Di Francia, di 2 d'Ottobre 1571. — Cette copie fut communiquée par Rusticucci à Alexandrin dans une lettre datée de Rome, 22 octobre (copie: Nunz. di Spagna, *reg.* 3, f^o 176 v^o): « Sarà con questa copia la cifra venuta di Francia, sopra le cose del Gran duca, la quale Nostro Signore ha voluto ch'io le mandì, acciò che se ne serva nelle occasioni. »

(3) Sur Luca Mannelli, banni de Florence, réfugié en France, cf.: PICOT, *les Italiens en France*, in: *Bull. Ital.*, 1902, p. 44.

ciator assai minutamente ciò che si dice et si fa in casa dello ambasciator del Grande duca per via di una poltroncella italiana che ditto del Grande duca tiene in casa, il marito della quale sta con quello di Spagna, di che io, così honestamente come ho potuto, l'ho avvertito à bastanza et hora mi rincresce haver à raccontare questa novella poco honesta. Crederò che li avisi di questi poltroncelli possino essere spesso (f° 130) falsi come sono venali li autori et li altri che ancho detto de Guisa, di Ferrara et de fiorentini possono spesso come ingranditi et aggravati per particolari interessi et so che ne ho inteso da tutti et più particolarmente dallo ambasciator di Ferrara che credo me li habbia detti per dirli al nuntio di Nostro Signore, se bene da me ha riportato sempre convenevole risposta, li ho trovati tutti esser conformi à quelli dello ambasciator di Spagna, donde ho conosciuto tutto questo essere una tresca et dirò anco da questo del Grande duca si fanno qui delle cose men prudentemente di quel che forse si potrebbero fare, se però non si fa per arte di mostrare di far quello che non si fa. A me è parso mio debito di dare aviso à Nostro Signore di quel tanto che detto di Spagna mi ha ragionato, così per quello che dovevo fare per avvertimento di Sua Santità et qualità della cosa, come perche se ne potesse dare avvertimento à Monsignor (f° 130 v°) Illustrissimo Alessandrino in quella corte di Spagna, dove detti avisi deveno essere scritti et ingranditi molto più di quel che sono riferiti qui à me et non lascierò di dirli che ditto di Spagna è stato richiamato dal suo Rè. Non è anco partito, ne licenziato da questa Maestà, standosene anco in Parigi, ne sin qui se intende chi debba venire in suo luogo.

1571, 10 octobre, Blois.

LE MÊME AU MÊME.

Dans un nouvel entretien avec Frangipani, la Reine-mère a laissé voir que le mariage de Navarre était encore loin d'être conclu et a prié le nonce de ne pas demander tout de suite la dispense à Rome: Frangipani l'a approuvée, afin de gagner du temps. Même

les plus catholiques conseillent ce mariage et, par esprit d'indépendance gallicane, seraient d'avis de le conclure sans intervention du Pape; mais Leurs Majestés proclament leur sincère attachement au Saint-Siège (1). — En revanche, elles s'imaginent que Philippe II, hostile au projet en raison de la position géographique de la Navarre, pourrait prévenir l'esprit du Pape. — Le cardinal de Bourbon a promis de veiller à empêcher que la commission nommée pour l'application de l'édit prenne des décisions défavorables à l'Eglise; les protestants ont été déboutés de leurs prétentions sur les points suivants: application de l'édit au Comtat Venaissin; réintégration pure et simple des Réformés dans leurs bénéfices ecclésiastiques; dispense des dîmes accordée aux protestants; réintégration de Noailles dans son évêché de Dax. — En dépit des intrigues de soi-disant catholiques, le Roi a maintenu les règles anciennes en ce qui concerne les élections dans les abbayes bénédictines ou cisterciennes. — Nouvelles de l'arrivée d'Alexandrin à la cour d'Espagne.

A, original (2) : Arch. Vaticanes, Nunziatura di Francia, reg. 4, f^o 131-132 v^o.

1571, 14-15 octobre, Blois.

LE MÊME AU MÊME.

Rien de nouveau pour le mariage de Navarre. — Il ne faut pas exagérer l'influence de l'Amiral à la cour; mais on doit redouter son habileté; on joue au plus fin avec lui, mais le nonce craint

(1) « Tutti, quanti sono, che più si dicono catholici consigliano et approvano detto matrimonio, comparandolo ad un altro che è nelle loro historie di Clotilde di Borgogna, giovane christiana et religiosa molto che, maritata à Clovis, re pagano, fè acquisto del Rè et del Regno tutto alla religion christiana, tanto che dirò et son certo de dire il vero, che non solo non vi è persona, ne socolare, ne ecclesiastica che lo sconsegli, ma che, se non fusse la religione di Lor Maestà et riverenza che esse et fratelli veramente hanno verso quella Santa Sede et in particolare alla persona di N. S. come à lor padre, per il che si son mosse da se stesse à riconoscere l'honor che deveno à Dio et à quella Santa Sede con voler mandare à darne conto à N. S. et in tutti modi che sia possibile desiderarvi la sua benedittione, non si è trovato pur uno di qualunque ordine si sia che gli l'abbia ricordato et molti vi sarebbero che gli lo dissuaderiano, così tutti et socolari et ecclesiastici, ciascuno per proprii interessi et desiderii di libertà et ancho per una certa naturale incompatibilità di questa natione con noi ricalcitrano al giogo di quella Santa Sede et non vorrebbero se non che Lor Maestà con qualche occasione gli aprisser loro un poco la strada da poterne appresso essi con magior insolenza scuoter il capo, ma spero che Idio benedetto sarà più potente à conservarli che essi à volersi perdere » (f^o 129, r^o-v^o).

(2) *Au dos, d'une autre main* : Il nuntio di Francia, 10 di Ott. 1571. — Risposta à 19 di Nov.

qu'on ne le laisse gagner la partie (1); on dit que l'Amiral va bientôt retourner à Châtillon. — Sur le conseil du nonce, les ducs d'Aumale et de Guise et le marquis du Maine ont été appelés à la cour; la Reine-mère voudrait réconcilier la maison de Lorraine et celle de Châtillon. — Les protestants ont en vain essayé de faire revenir le chancelier de L'Hospital. — Le duc de Nevers est de retour. — Affaire particulières : procès des cardinaux Attems et Boba avec la ville de Carmagnola; affaire de Jacopo Malatesta. — La cour, dit-on, va être obligée de quitter Blois, en raison de la difficulté d'y subsister.

P. S. (du 15 octobre) : Le nonce a vigoureusement combattu les prétentions des protestants, tendant à transférer au Roi, en ce qui les concerne, le droit jusqu'alors réservé au Pape de décider des cas de degré prohibé en matière matrimoniale.

A, original : Arch. Vaticanes, loc. cit., f^{os} 133-134 v^o.

1571, 17 octobre, Blois.

LE MÊME AU MÊME.

Le courrier exprès envoyé en Portugal étant revenu et ayant rapporté l'assurance des bonnes dispositions de Sébastien, l'ambassadeur, sur les vives instances du nonce, en a rendu compte à la Reine-mère. — Frangipani, auparavant, a sollicité une audience de Leurs Majestés

(1) « Si sarà scritto di là, come si è detto ancho di qua, che l'Admiraglio era in corte bon pezzo prima che egli vi fusse et che haveva in sua mano il governo di tutte le cose et per ciò mi pare di dover dire per quel che sin qui si vede che assolutamente non è così; ben è vero, come lo dissi già, di molta domestichezza et molto adito che ha per tutto, con molta sicurezza che mostra et molta dissimulatione che usa con ogniuno, le quali cose per hora si conoscono esser sue arti et forse ancho debolezza de altri più tosto che sua autorità; non ottiene tutte le cose che dimanda, se ben molte ne ottiene che non se li doveriano concedere, che è pur troppo disordine et troppo male; credo però che molte cose se li concedeno che non se li vorrebbero concedere et sin qui non ha havuto effetto il dono che si disse doverse li fare di 150^m franchi, anzi ch'el Rè ha detto à un signor catholico che non lo farà mai; si finge et si dissimula da l'una parte et da l'altra, ma questo tristo è piu versuto et sa esser più ribaldo et parer più falso; et è da temere che saprà più ingannare, il che io non manco di ricordar sempre.

Non è dubio che à vederlo in questa corte, pare un mostro, pero questo è un gioco che ogniuno vi ha dentro i suoi disegni et le sue speranze per vincerlo et perciò bisogna osservarlo sin' al fine et io che vi son sopra à ponto come à guardar altri che giocano, non manco di ricordar al Rè, al fratello et alla Madre, giornalmente tutto quel che conosco potervi esser di vantaggio per la parte loro che, se essi vorran farlo (f^o 133 v^o) come promettono de sì, potrebbero facilmente vincerlo, ma io che conosco il valore delle persone vorrei potermi assicurare che no'l perdessero. (f^o 133 r^o-v^o).

qu'il a trouvées mal disposées à l'égard du roi de Portugal (1). — Le comte de Retz, leur confident, pense qu'elles ne peuvent donner de réponse ferme avant le retour de Biron, chargé d'aller sonder les intentions de la Reine de Navarre et de son fils. — La Reine-mère et son fils sont partis pour Paris; le Roi se déplace aux environs de Blois.

A, original (2): Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^os 135-136.

1571, 20 octobre, Blois.

LE MÊME AU MÊME.

Recommandation particulière en faveur d'un chevalier de Malte.

A, original: Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^o 140.

1571, 26-28 octobre, Blois.

LE MÊME AU MÊME.

Leurs Majestés, changeant leurs projets (2) sont parties pour Durtal, château du maréchal de Vieilleville. — Biron n'est pas encore

(1) « Prevenni con parlar io prima à lei et al Rè, con più aperta dimostrazione del fatto et volontà di quel Rè et di quel cardinale suo governante, forzandomi di rimostrarli con molte ragioni ben assai evidenti il bene che seguirebbe del uno et il male che seguirebbe del altro, ma non potei far niente, rispondendomi ambe Lor Maestà principalmente di molta offesa et molta ingiuria che si senteno haver ricevuto da quella parte, sendo stati esclusi et ripulsati con tanta indecenza et con tanto negletto quanto si havesse potuto fare di persone indegne di quella alliganza et appresso che la pratica con Navarra era tanto inanzi et tanto lor vantaggiosa anche per la quiete loro et tranquillità del Regno che essi non la potevano così facilmente ritirare à dietro senza assai manifesto pericolo di suscitare nove turbolenze nel Regno et il Rè, in quella commemoranza di offesa et de ingiuria che diceva haver ricevuta, come si fa in le colere, disse che egli harebbe più tosto ammazzata quella sorella che darla à quel Rè et simil cose di colera che io mi ingennai di temperarlo et indolcirlo il più che potei, pregando lui et la Madre à voler governare un simil caso con la ragione et non con la colera et riguardare al bene che si può fare et non al male che si è fatto et non posso redir hora tutto quel che fu detto et risposto et replicato su questa materia. In conclusione, io non feci ne ben, ne male; ne segui però che, parlando detto ambasciatore appresso, dico alla Regina sola, fu assai dolcemente ascoltato et non ricevuto, ne reietto (f^o 135 r^o-v^o).

(2) « Il moto di questa corte è come la morte, che si sa di certo haversi à fare, ma è sempre incerto dove, quando et come » (f^o 137).

de retour du Béarn; Coligny est reparti pour Châtillon (1). — Envoi des points présentés par les protestants touchant l'application de l'édit; le nonce regrette que le cardinal de Bourbon n'ait pas eu le courage d'intervenir; Frangipani s'est efforcé de convaincre Morvilliers et Birague, commissaires catholiques, des dangereux desseins de l'Amiral (2); ses efforts ont porté spécialement sur les points suivants: exclusion des protestants des chaires de l'Université de Paris (ils semblent avoir obtenu le droit d'enseigner en province les sciences profanes); nullité des mariages des prêtres ou religieux; interdiction du libre exercice de la religion réformée dans le pays de Metz et le marquisat de Saluces; non-application de l'édit aux habitants d'Avignon et du Comtat; le Roi ne reconnaîtra pas de façon générale la validité des mariages protestants, bien qu'il cherche à s'attribuer le droit d'accorder des dispenses individuelles; les enterrements de protestants continueront à être interdits de jour. — Nouvelles du cardinal Alexandrin qui a appris par Frangipani le projet du mariage de Navarre. — Maladie du cardinal d'Este. — Post-scriptum: le Roi vient, à l'instigation de Birague et de Morvilliers, de prendre sur les points ci-dessus de nouvelles décisions qui semblent moins satisfaisantes. — Le nonce va partir pour retrouver la cour.

A, original: Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^os 137-139 (3).

1571, 3 novembre, « di una casa in campagna ».

LE MÊME AU MÊME.

Le nonce a retrouvé Leurs Majestés à Vaujours (4), et de la part du

(1) Cf. DELAEBORDE, *Gaspard de Coligny*, t. III, pp. 354-356.

(2) « Hora, in materia di detti capi, principalmente così in generale di tutti, mi son forzato di rimostrare alli sudetti di Morvillero et di Birago, primarii di diputati et del Consiglio, come in tutte quelle dimande mi pare che assai manifestamente si conosca la via che l'Admiraglio si va preparando al Regno, simulando molta modestia di non dimandar niente à suo particular utile et molta charità con tutti nobili et popolari di ogni conditione, di quel che egli dice della sua religione, che tutto è suo artificio, per conservarsi l'autorità sopra di esse. invitandoli col beneficio tutti à ricorrere da lui, come al lor capo et dirò come al lor rè, et ho lor rimostrò che quanto si concede ai populi per suo mezo, tanto si edifica in accrescimento del suo regno et in diminutione di quello del Rè, il che in lunghe repliche non mi seppero dinégare, ma che tutto si faceva con prudente consideratione et à bon fin. » (f^o 137 v^o).

(3) *Au dos*: Il nuntio di Francia, à 26 Ottobre 1571. Risposta à 19 di Nov. — *Au crayon*: Della legatione del Cardinal al Rè, che verà (sic) lo Alessandrino quanto prima ».

(4) Hameau de la commune de Château-la-Vallière, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours (Indre et Loire), à la rencontre des routes de Blois à Baugé et de Tours à la Flèche.

cardinal Alexandrin, leur a demandé quelles étaient leurs intentions définitives touchant le mariage de Portugal; elle lui ont répondu que le mariage de Navarre était, dans leur esprit, entièrement résolu (1). — Le nonce, dans le même entretien, est revenu sur différentes questions relatives à l'application de l'édit: législation matrimoniale, biens des réformés français à Avignon, protestants de Saluces. — Leurs Majestés ont appris par des courriers de Venise la victoire de Lépante et en ont manifesté une grande joie; le nonce en a profité pour les engager à entrer dans la Ligue (2).

A, original (3): Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 141-142.

A¹, double de A (4): *Ibid.*, f^{os} 143-144.

A², triple de A (4): *Ibid.*, f^{os} 146-147.

1571, 5 novembre, Souzé (5).

LE MÊME AU MÊME.

Effet produit à la cour par la nouvelle de la victoire de Lépante

(1) « Forse che detta mala femina, come lor ho detto, potrebbe ingannarle ancho della promissione che lor fa di voler venir ella à trattar, come dice, per se stessa, potendo esser suo artificio di escludere la pratica di altri mezzi et differir la sua per differenze et escludere il negotio tutto, massime havendomi Elle detto di saper certo che, dal canto del Admiraglio et altri si è fatto et fa ogni cosa per disturbarlo, mettendo innanzi della altre pratiche in Germania et ancho con quella mala Elisabetta de Inghilterra, ma queste mie parole et altre che lor ho detto pur assai non han' bastato à rimoverle di una ferma opinione che lor hanno di dover conseguir, à ogni modo, l'intento loro et di dover per questa via guadagnar quel principe alla obediienza de Dio et del Rè et poter quietar... et tranquillare il Regno et non è ragione, ne persuasione che basti à mostrarli il contrario che à la fine io l'ho lasciate, dicendoli di pregare Idio che me inganni io et non se ingannino elle » (f^o 141).

(2) « Con l'occasione di detta nova, havemo havuto bon pezzo di ragionamento in proposito di dover questa Maestà intrare in una impresa cosi giusta, et santa, et degna del suo nome di Christianissimo, la qual anch-sarebbe assai bona medicina di portar fora del Regno l'arme in paese fortissimo, potendo con la persona d'un di fratelli mandar fora parecchi mali cervelli et mali humori ch'el seguirebbono, rimostrandoli io... come questa Corona non deve sperar più à sue imprese aggiuto alcuno dal Turco, non potendolo havere, come altre volte l'ha havuto, di mare, si che detto disegno che hora non è piu utile, non doverebbe ritenarla da una impresa utile, et honesta, et santa de invadere quel nemico come Sua Maestà potrebbe fare, per la parte della Grecia, che, con le sue genti et altre del paese che s' potrebbero armare et che la seguirebbono, mentre il Turco fusse occupato à difendere i luoghi di mare dalla armata christiana che li soprastasse, potrebbe Sua Maestà scorrere col suo esercito insino à Constantinopoli, nel che si sono iti considerando delli commodi et delli incomodi che si sono rappresentati in questo primo ragionamento nel quale non posso se non dire di haver ritrovato assai bon' animo in questi fratelli et madre, ma quanta speranza, mi danno essi, tanta me ne togliono parecchi tristi che hanno à torno » (f^o 142).

(3) *Au dos de A* : Il nuntio di Francia, à 3 9bre 1571. Risposta 3 dec.

(4) *En tête de A1 et A2* : duplicata.

(5) Vraisemblablement : Chouzé-le-Sec, hameau de la commune de Châ-

dont les détails viennent d'être transmis par l'ambassadeur de Venise; manifestations de joie de Leurs Majestés; mécontentement des protestants (1). — Départ du Roi et de la Reine-mère pour Durtal et du nonce pour Tours. — Le nonce n'a pas entendu parler de prétendues conversions à l'islamisme qui se seraient produites à Lyon. — Affaire de Desiderio Collini; bonne volonté de Leurs Majestés.

A¹, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 145, r°-v°.

A², double de A : *Ibid.*, f° 148.

1571, 12 novembre, Tours.

LE MÊME AU MÊME.

Rien de nouveau; Biron n'est pas encore de retour; le nonce va suivre la cour dans ses pérégrinations; offices et processions à la cathédrale en l'honneur de la victoire de Lépante. — L'ambassadeur d'Espagne, dont Leurs Majestés sont toujours aussi peu satisfaites, n'a pas paru à la cour depuis trois mois.

A, original autographe : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 149 r°-v°.

1571, 23 novembre, Langeais.

LE MÊME AU MÊME.

Le nonce, ayant reçu les brefs à présenter au Roi, à sa mère et à Monsieur, pour les engager à entrer dans la Ligue, a envoyé son secrétaire à Durtal pour demander une audience. — Les mauvais conseillers du Roi cherchent à détruire la bonne impression causée sur l'esprit du Roi par la victoire de Lépante. — Il n'y a pas grand espoir que le Roi adhère à la Ligue, mais il ne fera rien pour entraver son action (2). — Fuite de Paris de l'ambassadeur d'Espagne; rappel de l'ambassadeur de France à Madrid; le nonce ne croit pourtant

teau-la-Vallière. Il existe bien en Maine-et-Loire une commune du nom de Souzay, mais cette localité, sise à quelques kilomètres en amont de Saumur, est en dehors de la route vraisemblablement suivie par le nonce.

(1) « Non dirò di questa mala razza Ugonotta, et altri lor attinenti et aderenti, i quali non possono ingiotirla, che tanto più si deve detta vittoria estimar maggiore » (f° 145).

(2) « Et se ben io che son qui nel fatto et veggo et intendo li humori, non credo che si debba sperar molto in la materia che si desidera di Lega, non dimeno assai bono effetto si farà, sempre che si contenerà questa corona à non lasciarsi trasportare da mall consigli, à concorrere in qualche novità

pas qu'un conflit entre les deux cours résulte de cet incident provoqué par l'inconséquence de Francès d'Alava (1). — On attend toujours la venue de la Reine de Navarre; son fils a fait une grave chute de cheval. — Nouvelles du cardinal Alexandrin. — Mort du cardinal-abbé de Clairvaux et de Cîteaux, survenue à Rome; danger qu'il y aurait à déroger aux règles d'élection pour ces deux importants monastères. — Post-scriptum (2): les bénéfices du cardinal de Clairvaux étant vacants in curia, la collation en appartient au Saint-Siège.

A original (3): Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^o 150-151.

1571, 27 novembre, Durtal.

GIOVAN BATTISTA GIORGI, SECRÉTAIRE DU NONCE FRANGIPANI,
AU CARDINAL RUSTICUCCI,

Intrigues menées en faveur du cardinal de Rambouillet pour lui faire obtenir l'abbaye de Clairvaux; efforts contraires de Giorgi; le Roi et sa mère se déclarent prêts à faire la volonté du Pape. — Maladie de la Reine-mère. — Biron annonce l'arrivée de la Reine de Navarre, mais sans son fils, vers le 15 décembre; le prince viendra quand le mariage aura été arrangé par sa mère. — L'évêque de Dax ne peut passer à Constantinople, Venise lui ayant refusé un navire; Giorgi cherche à faire rappeler cet ambassadeur. — Nouvelles du cardinal Alexandrin.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 152-155.

che possa divertire il bon progresso di detta Lega et corso di così gran vittoria che la bontà di Dio ci ha concesso » (f^o 150 v^o).

(1) « Io non posso credere ch'el motivo della partenza così repentina et occulta di detto ambasciatore habbia havuto altra causa che di particular sospetto della persona sua et che in quel modo habbia voluto rendersi sicuro, non potendo persuadermi ch'el Rè Catholico che è bono et prudente et ben assai maturo nelle cose sue, li habbia dato, in questi tempi massime, ordine di una simil fuga, così precipitosa come si farebbe in caso di una manifesta rottura, non vedendosi di presente segno alcuno apparente di mala volontà tra questa et quella corona, anzi che dalla Regina Madre, in ragionamenti che io li ho fatti più volte, rimostrandoli la riputatione et stabilimento grande che li harebbe apportato, sempre che si havesse conservato quel Rè per un altro figlio, mi ha sempre detto et raffirmato che, mentre Ella fusse stata viva, mai (f^o 151) questa corona si sarebbe rotta con quella, di che io ho sempre assicurato detto ambasciatore, come mi ricordo haverne dato aviso ancho à N. S. et mi par mill' anni di poter esser con la sudetta Regina per far opra di contenerla nel medemo proposito et che non per una leggerezza di un ministro voglia lassarsi tirare à farne Ella un' altra... » (f^{os} 150 v^o-151).

(2) Le post-scriptum est autographe.

(3) *Au dos de A*: Il nuntio di Francia, 23 di nov. 1571. — Risposto à 17 dec.

1571, 28 novembre, Durtal.

LE MÊME AU MÊME.

Giorgi vient de recevoir une lettre d'Alexandrin pour le nonce, en date du 18; Alexandrin, partant pour le Portugal, demande à être mis au courant de la négociation du mariage de Navarre.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 156.

1571, 6 décembre, Paris.

FABIO MIRTO FRANGIPANI AU MÊME.

Le cardinal d'Este envoyant son secrétaire à Rome, le nonce en profite pour rendre compte qu'il a fait revenir ce prélat sur sa décision de quitter la cour de France, de crainte d'y rencontrer Coligny; Frangipani a jugé, en effet, qu'il ne fallait pas laisser le champ libre aux intrigues protestantes.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f° 157 r°-v°.

1571, 11 décembre, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Frangipani désapprouve l'envoi d'un nonce extraordinaire chargé de préparer les voies au cardinal Alexandrin; il faut beaucoup de prudence et de patience dans les négociations en cours. — Il n'y a de chance d'attirer le Roi dans la Ligue que par l'intermédiaire de l'Empereur. — Le nonce dément le bruit, qui lui revient d'Italie, de changements dans la politique française ; il rappelle que la Reine-mère lui a récemment exprimé sa volonté de maintenir la bonne entente avec l'Espagne (1). — Il n'a jamais entendu dire qu'il y ait deux archevêques en France pourvus du privilège de donner la dispense du degré prohibé.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f°° 158-159.

(1) Voy. ci-dessus la lettre de Frangipani du 23 novembre.

1571, 26 décembre, Amboise.

LE MÊME AU MÊME.

Le cardinal Alexandrin a obtenu le consentement du roi Sébastien, mais laisse à Frangipani la latitude d'en faire part ou non à Leurs Majestés; le nonce juge préférable de n'en point parler pour le moment. — Le Roi et la Reine-mère se disposent à recevoir avec honneur le Légat. — Depuis que l'on sait le Pape irréductible sur le fait de la dispense, les uns conseillent à Leurs Majestés de s'en passer ouvertement, les autres de la solliciter in extremis et trop tard pour que le refus puisse intervenir avant la cérémonie (1). — Frangipani combat de son mieux ces intrigues. — Le retour des Guise à la cour est retardé, dans la crainte qu'il ne provoque un conflit avec l'Amiral et ses partisans. — Désordres à Paris lors de la démolition de la pyramide de Gastines.— Leurs Majestés sont satisfaites de l'évacuation du Comtat par les contingents pontificaux.

A, original : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^{os} 161-162.

1571, 29 décembre, Amboise.

LE MÊME AU MÊME.

Recommandation en faveur du comte de Tende qui, voulant contracter mariage avec une nièce du connétable, sollicite la dispense du quatrième degré.

A, original autographe : Arch. Vaticanes, *loc. cit.*, f^o 160.

(1) « Dopo alcune dimostrazioni che io ho fatto più apertamente con queste Maestà delle difficoltà che si trovano nel particular della dispensa di questo maledetto matrimonio et altri avisi che hanno havuto di Roma del animo di Nostro Signore di non volerla concedere in nesciun modo, non son mancati di quelli che han lor consigliato à non doverla dimandare et non dover venlr ad atto di ricevere una ripulsa aperta, già che hanno inteso la mente di Sua Santità; altri più cauti tristi consagliano à mandare à dimandarla otto ò dieci giorni prima del contratto tanto che verisimilmente si possa credere che nel tempo del contrahere si sia dimandata et contrahere però prima di aspettar la risposta, pigliando escusatione di qualche novo accidente, sendosi massime mandato à Sua Santità con si apparenti giuste cause che verisimilmente si poteva sperar di ottenerla et, in tal caso, dimandarla di novo dopo del contratto, dove trovarebbono maggior facilità. » (f^o 161 r^o).

1572, 19 janvier, Amboise

LE MÊME AU MÊME.

Renseignements sur un chanoine d'Aix, candidat au siège épiscopal de Gap (1).

A, original : Arch. Vaticanes, Nunz. di Spagna, reg. 13, p. 90.

1572, 9 février, Blois.

LE CARDINAL ALEXANDRIN AU MÊME.

Il a reçu avant de quitter l'Espagne la lettre du 10 janvier, mais n'y a pas répondu, faute d'occasion commode. — Envoi d'un courrier exprès (1) pour mettre le Pape au courant de sa mission à la cour de France où il vient d'arriver et où il a été bien reçu. — Depuis son entrée en France, il a eu la douleur de constater la ruine des églises dans les lieux soumis à la reine de Navarre ou dépendant de la Rochelle; il n'a pas éprouvé moins de déplaisir à attendre six jours durant à Bayonne M. de Saint-Sulpice, chargé par le Roi de l'accompagner et à constater qu'on cherchait à gagner du temps pour permettre à Jeanne d'Albret de le devancer à la cour. — Il s'est décidé à laisser son train et à prendre la poste (2). — Bien que, dès son arrivée, la situation lui soit apparue comme désespérée, il n'épargnera aucune peine pour mener à bien sa négociation. — Il se plaint d'être laissé sans instructions. — Scandale provoqué à son

(1) Il s'agit d'Etienne Stephani ou d'Estienne à qui l'évêque apostat Gabriel de Clermont avait vendu son évêché, mais que le pape ne voulut pas agréer (ALBANÈS, *Gallia christiana novissima*, t. I, col. 517-518).

(1) Pourtant, Alexandrin ne put faire partir sa lettre que deux jours plus tard et encore ne trouva-t-il de courrier que jusqu'à Lyon : de là, les Bandini durent se charger d'expédier d'urgence à Rome un autre courrier ; c'est ce qui ressort d'un billet en date du 11 février joint par Alexandrin à sa lettre du 9 (copie de la minute : Rome, Bibl. Corsini, ms. 505, f° 59).

(2) Alexandrin écrit, au sujet de M. de Saint-Sulpice : « Il quale mi è bisognato aspettare necessariamente con molto mio disagio di corpo et travaglio di mente in Baiona 6 giorni et dal quale si è fatto tutto quello ch' era possibile per farmi soggiornar per il camino il più che si potesse, per dar, cred'io, tempo à quella mala femina di Navarra la quale è condotta da Monsignor di Biron, cognato di questo medesimo Monsignor di Santo-Sulpitio, che potesse giungere in corte prima di me et haver tempo di negoziare le cose sue et, facendo ella la strada medesima che facevo io, ero condotto à termine che è bisognava ch' io mi fermassi molti giorni, lasciandola passare è sera necessario ch' io alloggiassi più d'una volta nei medesimi luoghi ove alloggiava lei, l'un et l'altra delle quali cose poteva aportar seco molti inconvenienti, il che mi fece risolvere al montar in poste sì come feci et condurmi quà prima di lei per levar à queste Maestà una riposta: « Voi sete giunto tardi » (f° 59).

entrée à Tours par les ambassadeurs de Toscane et de Ferrare. — Post-scriptum : il vient d'avoir audience du Roi, a reçu de lui des assurances de dévouement au Saint-Siège, mais aucune réponse ferme sur les deux points de l'adhésion à la Ligue et du mariage de Portugal.

A, original perdu.

B, copie contemporaine de la minute : Rome, Bibl. Corsini, ms. 505, f^{os} 57 v^o-59.

1572, 19 février, Blois.

LE MÊME AU MÊME.

Accusé de réception d'une lettre du 28 janvier. — Leurs Majestés n'ont pas voulu que la reine de Navarre vint en cour, le légat y étant. — Le 15, les deux Reines ont eu à Chenonceaux une entrevue assez froide (1); la Reine-mère aurait paru froissée des exigences de Jeanne d'Albret (2). — Bien qu'il y ait donc une lueur d'espoir, Alexandrin craint qu'on ne puisse empêcher le mariage de Navarre.

A, original perdu.

B, copie contemporaine de la minute : Rome, Bibl. Corsini, ms. 505, f^{os} 61-62.

(1) « E ben vero che dopo l'haverli mandato à Torsi il marescial Memoransi, resolverno che la Regina Madre andasse ad abboccarsi seco à Chenonceau, luogo della medesima Regina, lontano di qui X leghe, il che fù da Sua Maestà fatto giovedì che fummo allì 14 di questo, nel qual giorno andò et arrivò nel prefato luogo et, la mattina del seguente, vi giunse quell'altra, la quale restò molto sopra di se et quasi un poco smarrita, quando vidè la gravità et severità con la quale fù ricevuta dalla Regina, non essendoli uscita punto incontro ne mossasi dalla sua camera. Giunta ch'ella fù alla presenza della Regina, passarno fra loro parole di cerimonie, ma con sospensione di ciascheduna et senza sorte alcuna di dimentichezza et familiarità. Desinarono (f^o 61, v^o) quel di insieme et, finito il desinare, stettero tre hore à ragionare senza intervento d'alcuna persona, il qual ragionamento finito, quella di Navarra si parti, tornandosene verso Torsi et la Regina se ne tornò qui il dì seguente che fù sabato passato. »

(2) « Dopo questo abboccamento, par che quel negotio del matrimonio con Navarra sia un poco raffreddato et che non si parli di esso più con tanta veementia et resolutione come si faceva et che fra la Regina et quell'altra donna sia rimasta non molta satisfatione, per le cose impertinentissime adimate da lei, le quali son quattro (*sic*) : che Madama Margherita non vada alla messa, la potestà superiore et regia che con il vocabolo di questi paesi chiamano sovranità nella Ghienna, che le piazze del Rè tanute dalli Ugonotti ghi rimanghino. » (f^o 61 v^o).

1572, 6 mars, Lyon.

LE MÊME AU MÊME.

Bien que, dans l'affaire du mariage et dans celle de la Ligue, Alexandrin n'ait pas eu satisfaction, il a néanmoins obtenu certains avantages dont il rendra compte de vive voix au pape. Il a caché à l'ambassadeur de Portugal l'insuccès de sa négociation et est d'avis qu'on n'en informe point le roi Sébastien avant que lui-même n'ait fait son rapport au pape (1).

A, original perdu.

B, copie contemporaine de la minute : Rome, Bibl. Corsini, ms. 505, f^{os} 63 v^o-64 (2).

Io mi ritrovo qui sano, di dove partirò piacend' à Dio domani, seguendo il viaggio mio et se bene da queste Maestà, non ho potuto nel negotio della Lega et (f^o 64) et (sic) in quello del matrimonio riportarne, con quanto m'habbia fatto et detto, che, in somma, è stato tutto quello che ho possuto, conclusione alcuna conforme al desiderio di Sua Beatitudine, per la mala dispositione in che ho trovate le cose di qua, de che, però non è stato punto fuori della mia opinione, havendoli, massimamente dopo l'arrivo mio in corte, giudicato sempre negotii nei quali non si potesse haver speranza di buona resolutione, non dimeno, con alcuni particolari ch'io porto, dei quali raguaglierò Nostro Signore à bocca, posso dir di non partirmi à fatto mal espedito.

Quando l'ambasciator di Portugallo in corte cercò di saper da me la risposta di questo Rè intorno al negotio del matrimonio, gli risposi ch'io non potevo dirli cosa alcuna sin' à tanto ch'io non la comunicavo con Nostro Signore et in questa medesima substantia, ho anco scritto al Rè di Portugallo. Credo che sarà ben fatto che ancora di costà si celi per insino che da me sia dato conto à Sua Beatitudine d'ogni cosa et che à quel Rè si scriva tutto quello che à Sua Santità parerà esser bene, ch' egli sappia in questa materia, con il qual fine bacio à Vestra Signoria Illustrissima li mani, pregandola à baciare à Nostro Signore i piedi in mio nome.

Di Lione, alli. 6. di Marzo 1572.

(1) Cette pièce a été si souvent citée et à prêtè à tant de commentaires (vid. supra p. 89, n. 4) que nous croyons bon d'en donner le texte *in-extenso*.

(2) *En tête de B* : Al cardinale Rusticucci.

1572, 14 avril, Blois.

FRANGIPANI AU MÊME.

Accusé de réception de lettres du 24 mars. — Mécontentement qu'éprouvent Leurs Majestés de l'ingratitude du cardinal de Rambouillet. — Le bruit a couru de la maladie du Pape, sans qu'on en ait eu confirmation.

A, original: Arch. Vaticanes, Nunz. di Spagna, reg. 13, p. 92.

1572, 2 juin, Rome.

LE CARDINAL DE CÔME, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, A FRANGIPANI.

Le nonce devra protester contre les repréailles exercées sur des Avignonnais résidant en France, à la suite de condamnations prononcées par la justice pontificale contre des sujets du Roi. — Affaires diverses: démarches en faveur d'Alessandro Lenzi, pour lui permettre de jouir en paix du prieuré de Montverdun dont il a été régulièrement pourvu par le Pape, etc.

A, original perdu.

B, minute: Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, reg. 283, f° 1.

1572, 9 juin, Paris.

FRANGIPANI A GRÉGOIRE XIII.

Après avoir présenté à la Reine-mère le bref du pape, comme il en a rendu compte par sa lettre du 29 mai, il a pu, sur la route de Paris, faire le même office avec le Roi. — Cérémonies de la Fête-Dieu à Paris. — L'Amiral d'Angleterre, arrivé le 8 juin à Paris, a été reçu par Leurs Majestés au château de Madrid; il vient jurer le traité de confédération entre la France et l'Angleterre. — Coligny vient de faire son entrée à Paris, avec 300 chevaux et a aussi été reçu au château de Madrid, où il a dû rencontrer le duc de Guise (1). — Maladie rapide et mort de la reine de Navarre; on peut espérer maintenant que son fils se convertira avant le mariage; abatement du parti protestant (2). — Nouvelles favorables de Flandres: reprise

(1) Ce passage est publié par le P. THEINER.

(2) Ce passage est également publié par le P. THEINER, avec une faute de lecture qui donne un sens obscur; après avoir dit son espoir de la conversion

de Valenciennes; Louis de Nassau assiégé dans Mons. — Leurs Majestés ont interdit le passage de la frontière des Pays-Bas à tous partisans armés; le prince d'Orange ne peut guère compter non plus sur des renforts d'Allemagne, tandis que l'armée du duc de Medina Celi, signalée au large de la Bretagne, va rejoindre le duc d'Albe. — Départ de la cour de Philippe Strozzi; but mystérieux de son expédition (1).

A, original autographe: Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, *reg.* 5, pages 10-13.

Publié (en partie) dans: AUG. THEINER, *Annales ecclesiastici... ad an. MDLXXII*, t. I^{er}, pp. 338-339 (2).

1572, 20 juin, Paris.

LE MÊME AU CARDINAL DE CÔME.

Le nonce a présenté à Leurs Majestés le bref relatif à l'alliance anglaise; elles l'ont chargé de rassurer le pape, comme l'a déjà fait leur ambassadeur; en concluant ce traité, qui privera les rebelles de l'appui d'Elisabeth, elles n'ont nullement songé à rompre l'amitié qui les lie au roi d'Espagne et dont elle viennent de donner une nouvelle

du prince Henri, il ajoute : « et io non *mancarò* così con Lor Maestà, come con detto di Borbone, far in quelli offitii che si conviene »; le P. Theiner transcrit: *mancauo* au lieu de *mancarò*.

(1) « Pur hieri fù spedito et licentiatosi da queste Maestà il signor Filippo Strozzi per andarsene à l'armata che, già parecchi mesi sono, han fatto preparare in quel mari di Bretagna, di più di 40 navilli con molte artiglierie grosse et altre provisioni così di mare come di terra, andandovi 6^m fanti sotto la carica di detto Strozzi et più di mille et 5^e gentilhomini, particolari servitori del Rè et di Monsignor, senza essersi mai inteso di certo, dove detta armata debba parare. Sempre pero Lor Maestà han detto à me, alli ambasciatori qui di Rè Catolico et Rè di Portugallo et fatto intendere ancho al signor duca di Alva, che non toccarà loco alcuno pertinente à detti Rè, ne mediate, ne immediate, usando questi proprii termini, et si lasciano intendere di alcuni lochi in Africa, verso il Capo di Bona Speranza, il che però non si crede, et ogniuno sta sospetto del suo fine (pp. 12-13). Sur l'expédition de Strozzi et sa destination restée mystérieuse, cf. les excellentes pages de M. Ch. DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la Marine française*, t. IV, pp. 120-137.

(2) Suivant son usage, le P. THEINER n'a donné, aux pièces justificatives de ses *Annales Ecclesiastici*, que les endroits du document jugés par lui les plus intéressants, sans spécifier que la publication était partielle; de plus, il indique par erreur que cette lettre serait adressée au cardinal de Côme, alors qu'elle commence par : « Beatissimo Padre » et que dans le passage même édité par le P. Theiner, figure l'expression « Vostra Santità ». Le cardinal-secrétaire d'Etat accusa réception de cette lettre à Frangipani, le 7 juillet (minute : Arch. Vat., Nunz. di Francia, *reg.* 283, f^o 13).

preuve en interdisant tout secours aux rebelles des Pays-Bas (1). — Elles regrettent que l'état intérieur du Royaume les empêche actuellement d'adhérer à la Ligue. — Le nonce a pris acte de ces bonnes dispositions. — Fêtes et cérémonies au château de Madrid, au Louvre et aux Tuileries, à l'occasion de la conclusion de l'alliance franco-anglaise. — Conséquences heureuses de la mort de Jeanne d'Albret; maladie de l'Amiral; prochaine arrivée du prince de Navarre; bonnes dispositions dont il a fait montre (2). — On peut espérer une prochaine issue favorable des événements des Pays-Bas (3). — On ignore toujours la destination de la flotte de Strozzi qui n'est pas encore partie.

A, original : Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, *reg.* 5, pp. 19-22.

Publié (en partie) dans : AUG. THEINER, *op. cit.*, t. I^r, p. 339.

1572, 20 juin, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Affaires diverses: provision de l'abbaye de St-Nicolas du Pré, au diocèse de Verdun, contestée entre maître Hugo Cumino et un certain frère Gontier; affaire du prieuré de Montverdun (4).

A, original : Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, *reg.* 5, pp. 27-28.

(1) « Lor Maestà... mi hanno imposto à dover in nome loro assicurar Sua Santità che elle non han fatto detta confederatione ad altro fine che di togliersi quella adversaria et togliere à suoi ribelli et ribelli di Dio la amicitia et aiuto di detta femina. con espressa dichiarazione che mi han fatto del animo loro, di voler sempre perseverare in la bona amicitia et allganza con Sua Maestà Catholica, facendo molta rimostranza di dispiacere che hanño di sollevamenti novamente socceduti in Fiandra et de provisioni che elle vi han fatto, con prohibitioni sotto pene di vita et di beni à genti del (p. 20) Regno, perche non debbano passare in quei stati, in offesa di Sua Maestà Catolica et che in simili et altri modi che Lor Maestà potranno, non mancaran mai di conservare et difendere i stati di detta Maestà, per quanto è dal canto di questo Regno » (pp. 19-20).

(2) Ce paragraphe est publié par le P. THEINER, avec une orthographe modernisée.

(3) Il en est de même de ce paragraphe.

(4) V. supra la lettre du cardinal de Côme du 2 juin.

1572, 20 juin, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Exposé de l'affaire des représailles d'Avignon.

A, original : Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, *reg.* 5, p. 30.

1572, 29 juin, Paris.

LE MÊME AU MÊME.

Arrivée à Paris, le 24, de l'évêque Salviati qui n'a pas voulu descendre chez le nonce. — Tous deux ont eu, le lendemain, audience de Leurs Majestés qui, au sujet des troubles de Flandre, ont de nouveau exprimé leurs bonnes intentions. — Salviati a remis à une autre audience sa présentation en qualité de nonce ordinaire. — Assurances de dévouement au pape et au cardinal de Côme. — Préparatifs de retour en Italie.

A, original : Arch. Vaticanes, Nunz. di Francia, *reg.* 5, pp. 38-39.

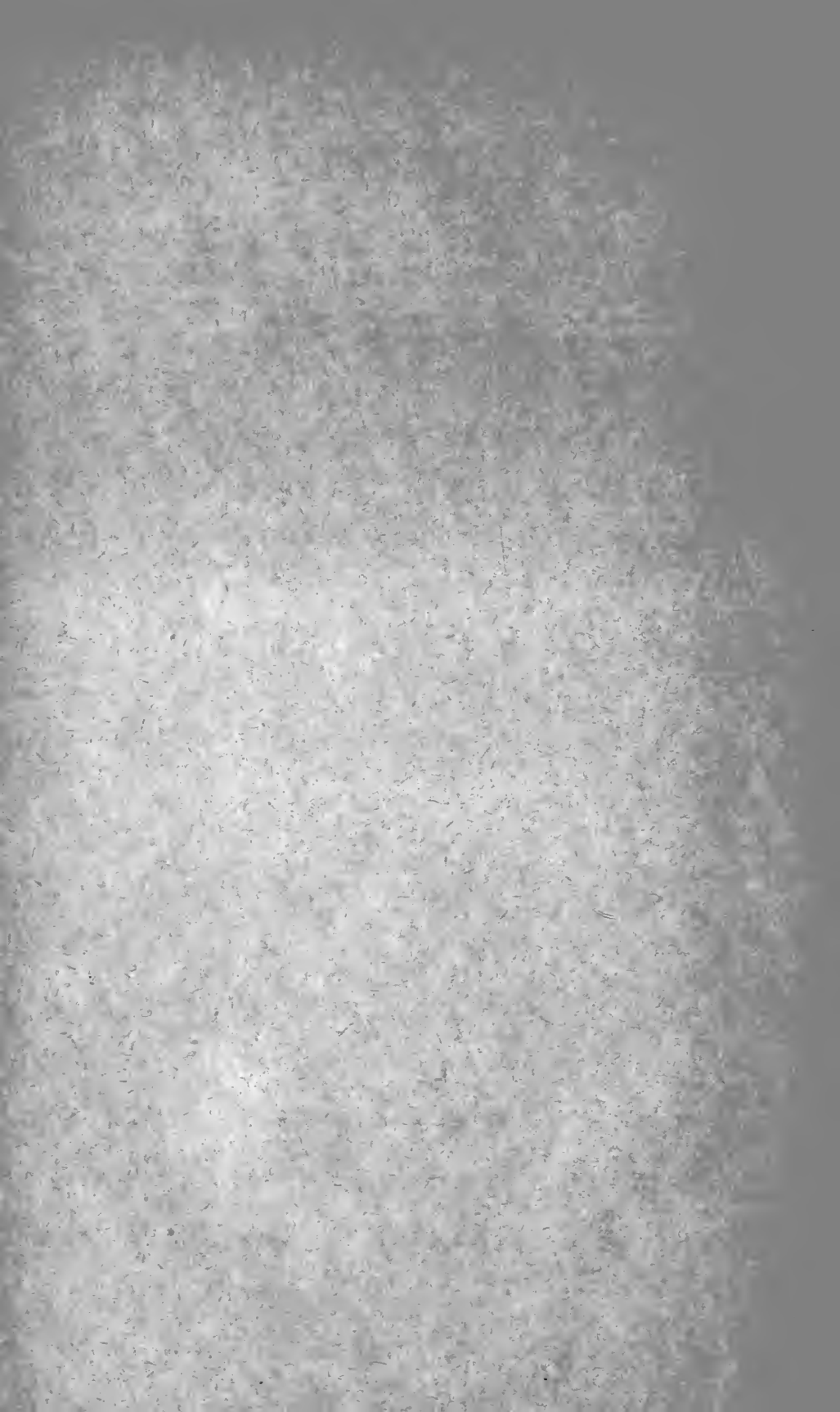


TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS PROPRES ⁽¹⁾

- Afrique*; 185 n. 1.
- Aguilon, secrétaire de l'ambassade d'Espagne; 86 n.
- Aix-en-Provence*, ch. l. arr., Bouches-du-Rhône.
- (archevêque d'), v. Chaumont (Jean de).
- Alamanni (Jean-Baptiste), évêque de Mâcon; 90 n. 5, 117.
- Alava (Francès d'), ambassadeur d'Espagne en France; 7, 17 n. 1 et 2, 18 n. 1 et 3, 25 n. 3, 27 et n. 6, 29 n., 32 et n., 33 n., 34 n. 35 n., 36 n., 37 n. 3, 38 n. 2, 40 n. 1, 45 et n., 46 n. 1, 50 n. 3, 59 n., 68, 73 n. 1, 76 n. 2, 77, 83 et n. 2, 101, 121, 133, 153, 155-161, 163, 164, 170, 171, 177, 178.
- Albe, *Alva* (duc d'); VII, 25, 33 n. 1, 34 n. 2, 35 n. 2, 37 n. 3, 40 n. 1, 42, 45 n. 2, 92, 102, 103 et n. 1. 185 et n. 1.
- Albertani; 74 n. 1.
- Albret (Jeanne d'); v. Jeanne d'Albret.
- Albuquerque (duc d'), gouverneur du Milanais; 40 n.
- Aldobrandini (cardinal Giovanni); 58 n. 3.
- Aldobrandini (Ippolito), plus tard pape sous le nom de Clément VIII; 85 n., 87 n. 2, 90 n.
- Aldobrandini (le secrétaire T.); 6 n. 7.
- Alençon (François de Valois, duc d'—, puis d'Anjou); 16 n., 31 n., 59 n., 84 n. 2, 87 n. 1, 90, 111, 133, 138, 147 et n.
- Alexandrin (Michele Bonelli, cardinal); 1, 5, 6, 17 n. 1, 20 n. 1 et 2, 23 n. 2, 24 n., 25 n. 6, 27 n. 3, 32 n. 1, 33 n. 2, 38 n. 2, 39 n. 2, 40 n. 2, 49 n. 1, 83 n. 4, 84 et n. 2, 85 n., 86-91 et n., 95, 97 et n. 2, 162, 165 n. 4, 170 n. 2, 171, 172, 175 et n. 3, 176, 178-183.
- Alfonse II, duc de Ferrare; 18 n. 2, 28 n., 29 et n. 8, 32 n. 5, 37 n. 4, 44 n. 2, 45 n. 4, 70 n., 87 n. 5, 151.
- Allemagne*; 26, 28 n., 29 n. 1, 35 n., 36, 37, 96, 110, 115, 141, 185.
- Allemands (les); 138 n. 2.
- Altemps (cardinal); 173.
- Amboise*, ch. l. cant., arr. Tours, Indre-et-Loire; 41 n. 5, 80 n. 2, 85 n. 2, 86 n. 6, 180, 181.
- (édit d'); 35.
- Andrea (le fr. Augustin); 188.
- Angennes (Charles d'); v. Rambouillet (cardinal de).
- Angers*, ch. l. dép., Maine-et-Loire; 47 n. 1, 48 n. 1, 51 n. 2.
- Angleterre*, Inghilterra; 9, 36, 37, 52, 66 n. 4, 74 n. 5, 75 et n., 76, 90, 96, 117, 119, 125, 127, 128, 152, 156, 161 et n. 2, 163, 184.
- (reine d'), v. Elisabeth.
- Angoulême*, Angolem, ch. l. dép., Charente; 115, 123 n. 1.
- (évêque d'), v. La Bourdaisière.
- Anjou, *Angiù*, (Henri de Valois, duc

(1) N. B. — Les noms sont ramenés à leur forme moderne usuelle; toutefois, on a indiqué à la suite les variantes les plus importantes.

Les noms de personnes sont imprimés en romaine, les noms de lieux en italique; les chiffres renvoient aux pages; les chiffres en italique indiquent les passages les plus importants.

Abréviations: arr., arrondissement; cant., canton; ch. l., chef-lieu; circ., circonscription; com., commune; dép., département; distr., district; intend., intendance; n., note; prov., province; v., voir.

- d'); 46 n., 22, 25, 38, 39 n. 1, 41 n. 3, 42, 43 n. 4, 46 et n., 47, 51, 56 n. 4, 57, 58, 59 n., 64 et n. 2, 69, 74 et n., 75 et n., 84 n., 85, 87 n. 1, 89, 101, 102, 105 n. 1, 106 n. 1, 108, 110, 113, 120, 121, 126-128, 133, 135, 137, 139, 143, 144, 146 et n. 5, 147, 150, 152, 157, 158 n. 1, 161 et n. 2, 162 n., 163-165, 173 n. 1, 177, 185 n. 1.
- Anne-Marie d'Autriche; 37.
- « Anzere »; 146.
- Argentan*, ch. l. arr., Orne; 47 n. 4.
- Arnagnac (cardinal Georges d'); 55 et n. 5, 120, 132, 138.
- Ascoli*, ch. l. de prov., Italie; 30 n. 3.
- Aubigny*, cant. Rumigny, arr. Rocroi, Ardennes; 134.
- Auch*, ch. l. dép., Gers; 123.
- Auguste I^{er}, duc de Saxe; 58, 132, 133, 138.
- Aumale, *Omalà*, (Claude II de Lorraine, duc d'); 100, 173.
- Auxerre*, ch. l. dép., Yonne; évêque d'—, v. La Bourdaisière.
- Avignon*, ch. l. dép., Vaucluse; 7 n. 3, 26, 55, et n. 5, 56, 113, 122, 127, 128, 138, 151 et n. 1, 175, 176, 187.
- Bachaud (François de), évêque de Genève; 23 n. 3.
- Badalocchio (Vincenzo); 27 n. 2.
- Bandini (les), banquiers à Lyon; 181 n. 1.
- Barletta*, ch. l. de distr., prov. de Bari, Italie; 30 n. 3.
- Baugé*, ch. l. arr., Maine-et-Loire; 175 n. 4.
- Bayonne*, ch. l. arr., Basses-Pyrénées; 87 et n. 1, 181 et n. 2.
- (entrevue de), 93.
- Béarn*, prov.; 161, 175.
- Beauvais*, ch. l. dép., Oise; 54, 119, 138.
- Beauville (baron de); 88 n. 3, 91 n. 6.
- Beltramini; 14 n. 1.
- Berdoues*, cant. et arr. de Mirande, Gers.
- (abbaye de), 123.
- Berry*, prov.; 64 n. 1.
- Birague (René de), garde des sceaux; 78 n. 4, 98 et n. 3, 145, 175.
- (Louis de), lieutenant général en Piémont, 97 n. 2, 152.
- Biron (Armand de Gontaut, baron de), maréchal de France; 60, 87, 140, 146, 147 et n. 2, 174, 177, 178, 181 n. 2.
- Blois*, Bles, ch. l. dép., Loir-et-Cher; 56 n. 4, 78 et n., 79 n., 86, 87 n., 88 n., 89 n. 4, 90 et n. 5, 157-159, 161, 165, 170-174, 175 n. 3, 181, 182, 184.
- Bobba (Antonio Marc Antonio); 173.
- Bologne*, ch. l. de prov., Italie; 11, 65 n. 1.
- Bonelli (Michele), v. Alexandrin (cardinal).
- Bonne Espérance* (cap de); 185 n. 1.
- Borbone; v. Bourbon.
- Bordeaux*, ch. l. dép., Gironde; 87 et n. 2.
- Bourbon, *Borbone* (Charles, cardinal de); 34, 45 n. 2, 47 n. 5, 48 et n. 3, 52 n. 3, 54, 55 n. 5, 57 et n., 59 n., 60, 61 n. 2, 75, 76, 78 n. 4, 84 n. 2, 87 n. 1, 107, 109, 111, 116 n. 1, 118-120, 122 et n. 2, 124, 127, 131-132, 133 n. 1, 134-136, 138, 152-154, 158-159, 172, 175, 185 n. 1.
- (Eléonore de); 70 n. 3.
- (Henri de), v. Henri de Bourbon.
- (Louis de), v. Montpensier.
- (Louis I^{er} de), v. Condé.
- Bourgogne*, prov.; 119 n. 5.
- Boutillier, *Botteglie*; 145-146.
- Bragance (don Fulgence de), prieur de Guimaraëns; 68 n. 3, 129, 130 et n. 1.
- Bramante (protonotaire Francesco); 5, 49 et n., 50 n. 3, 52, 57 n. 7,

(1) Et non Argenton, comme nous l'avons imprimé, sur la foi des *Calendars*.

- 58 et n. 3, 59 et n., 60 et n., 61 et n., 64 et n. 3, 67 n. 3, 68 n., 84 n. 1, 94 n. 1, 127 et n. 2, 128 et n. 2, 132-134, 138, 139, 143 n. 3, 146 n. 5, 151 n. 1.
- Bretagne*, prov. ; 119 n. 5, 185 et n. 1.
- Buoncompagno (cardinal Filippo) ; 92 n.
- Buoncompagno (cardinal Ugo) ; v. Grégoire XIII.
- Burghley, (William Cecil, lord), secrétaire d'Etat de la reine Elisabeth ; 36 n. 5, 42 n. 4, 74 n., 75 n. 5, 83 n. 1, 89 n. 2, 162.
- Caiazzo*, prov. de la Terre de Labour, Italie.
- (évêque de), v. Frangipani.
- (comte de), v. Sanseverino.
- (comtesse de), v. Du Moustier (Catherine-Béatrice).
- Calvin ; VII, 160, 168.
- Capoue*, prov. de la Terre de Labour, Italie ; 30.
- Caraffa, (cardinal Gian Pietro) v. Paul IV.
- Carcassonne*, ch. l. dép., Aude.
- (évêque de), v. Rucellai (Annibal).
- Carmagnola*, prov. et circ. de Turin, Italie ; 173.
- Carnavalet (François de Kernovenoy ou de) ; 60, 140, 146.
- Castagna (Giambattista), archevêque de Rossano, nonce d'Espagne, pape sous le nom d'Urbain VII ; 4, 7, 20, 25 n., 37 n. 1, 86 n., 87 n., 89 n., 90 n., 91, 92 n. 5, 97 n. 2,
- Câteau-Cambrésis* (paix du) ; 67.
- Catherine de Médicis ; VII, 40 et n. 6, 15 n. 1 et 4, 16 et n. 4, 17, 18, 19 et n., 20 et n., 21 et n., 22, 23 et n., 25 n., 26, 27 et n., 28 et n. 3, 29 n., 30 n. 3, 31 n., 32, 33 et n., 34, 35, 36 n. 1, 37, 38, 39 n., 40 n., 41 et n., 42 n., 45 et n., 46 n., 48 n., 50, 51 n. 2, 52, 53 et n., 54 et n., 56 n., 58,
- 59 n., 60 et n. 8, 61 et n., 63 n. 2, 64 et n., 65 et n., 66 et n., 67 et n., 68 et n., 70 n., 71 et n., 72 et n., 73 et n., 75, 76 et n. 2, 77 n., 78 et n., 79 et n., 80 et n., 81 et n., 82 et n. 5, 83 et n. 3, 84 n. 2, 85 et n. 1, 86 n. 5, 87, 88, 89 et n. 1, 92-96, 97 et n. 2, 98-102, 104-112, 114 n. 1, 116 et n. 1, 117-128, 130-136, 138-45, 147, 149-154, 158 n. 1, 159-161, 162 n. 1, 165-169, 171-187.
- Cavalli (Sigismondo de), ambassadeur de Venise à Paris ; 83 n. 3, 85 n. 2, 86 n., 88 n., 89 n., 91.
- Cavriana ; 64 n. 2.
- Çayas (Gabriel de) ; 38 n. 2.
- Cecil (William), v. Burghley.
- Ceneda (évêque de), v. La Torre (Michele de).
- Cerigiola (Luigi) ; 14 n. 1.
- Cesi (Pietro Donato), évêque de Narni, puis cardinal ; 25 et n. 6, 26 et n. 1, 58 n. 3.
- Chalons-sur-Marne*, Chialons in Campagna, ch. l. dép., Marne ; 144.
- Champagne*, prov. ; 119 n. 5, 144.
- Charles Borromée (St.) ; VI.
- Charles IX ; VII, 10, 14, 15 et n. 1 et 4, 16 et n. 4, 17, 18, 20 et n., 21 et n. 1, 22, 23 et n. 3, 24, 25 et n. 3, 26, 27 et n., 28 et n., 30 n. 3, 31 n., 32 n., 33 et n., 34 et n. 4, 35 et n., 38 et n. 3, 39 et n., 40 n., 41 n. 3, 43 n. 4, 44 n., 46 et n. 3, 47 et n., 48 et n., 49 et n. 3, 50 et n. 3, 51 et n. 3, 52 et n., 53 et n., 54 et n., 55 et n., 56, 57 n., 58 et n. 3, 59 n., 60, 61 et n., 64 et n., 65 et n., 66 et n., 67 et n., 68 et n., 69, 70 et n., 72 n., 73 n., 74, 75, 76 et n. 4, 77 et n., 78 et n., 79 et n., 81, 82 n. 5, 83 et n., 84 et n., 85 et n. 1, 86 et n. 2, 87 n. 1, 88 et n. 3, 89 et n., 91 n., 92-96, 97 et n. 2, 98-136, 138,

- 139, 141-154, 156-157, 159-169, 172, 173 et n. 1, 174-187.
- Charles-Quint ; 30 n. 3.
- Chateaubriant*, ch. l. arr., Loire ; 48 n. 1.
- Châtillon-Coligny*, ch. l. cant., arr. Montargis, Loiret ; 78, 165, 173, 175.
- Châtillon, *Sciattiglion* (Odet de Coligny, (cardinal de) ; 15 et n. 2, 18, 27 et n. 5, 54 et n. 4, 109 et n. 3, 119, 121-125, 128 et n., 162.
- Chaumont (Jean de), dit de Saint-Romain, archevêque d'Aix ; 78 n. 4.
- Chenonceaux*, cant. Bléré, arr. Tours, Indre-et-Loire ; 88 et n. 5, 182 et n. 1.
- Chouzé-le-Sec*, Souzé, comm. et cant. Château-la-Vallière, arr. Tours, Indre-et-Loire ; 176 et n. 5.
- Chypre*, Cipro (île de) ; 129, 130.
- Citeaux* (abbaye de) ; 89 n. 2, 178.
- Civilà-Vecchia*, ch. l. de circ., prov. de Rome, Italie ; 55 n. 4, 100.
- Clairvaux (Jérôme Souchier, abbé de Clairvaux et de Citeaux, dit le cardinal de) ; 55 n., 89 n. 2, 178.
- Clément VIII, v. Aldobrandini (Ippolito).
- Clermont (Françoise de), femme de Jacques de Crussol ; 146-147.
- (Gabriel de), évêque de Gap ; 181 n. 1.
- Clèves (Catherine de), v. Porcien (princessé de).
- Clotilde (Ste) ; 78, 79 n. 1, 172 n. 1.
- Clovis ; 79 n. 1, 172 n. 1.
- Clutiu, v. Villeparisis.
- Colerno* (Château de) ; 63 n. 2.
- Coligny (Gaspard de), amiral de France ; 48, 50, 57 et n. 5, 58, 61, 62 n., 76 et n. 3, 78 et n., 80 n. 3, 90, 92, 94, 95, 109 n. 4, 111, 114-116, 118, 125, 126, 128 n. 1, 131, 136, 138, 141, 143, 144, 146, 147, 152 et n. 1, 153-155, 157-159, 161, 162 et n. 1, 165 et n. 1, 167, 172, 173 et n. 1, 175 et n. 2, 176 n. 1, 180, 184, 186.
- Coligny (Odet de), v. Châtillon (Odet de).
- Collini (Desiderio) ; 177.
- Colonna (Marc'-Antonio), duc de Paliano ; 40 n. 2, 101, 102 et n. 5.
- Côme (Tolomeo Galli, cardinal de) ; 6, 92 n., 184, 185 et n. 2, 186 n. 4, 187.
- Compiègne*, ch. l. arr., Oise ; 125, 127.
- Comtat Venaissin* ; 26, 55, 56 et n. 2, 78 n. 4, 119, 122, 123, 124 n. 4, 172, 175, 180.
- Concini (Bartolomeo) ; 28 n. 6, 64 n. 2, 72 n., 73 n., 76 n. 1.
- Condé (Louis I^{er} de Bourbon, prince de) ; 22, 28, 35 n., 38 et n. 3, 57 et n. 5, 104 et n. 2, 105, 106 et n., 135, 146,
- (Henri I^{er}, prince de) ; 76 n. 3, 152, 159, 161, 162.
- (Françoise d'Orléans-Longueville, princesse de) ; 57 et n. 5, 61, 104 n. 2, 125, 128 et n. 1, 134, 135.
- Constantinople* ; 84 n. 1, 176 n. 2, 178.
- Contarini (Alvise), ambassadeur de Venise à Paris ; 8, 41 n., 42 n. 1, 46 n. 1, 47 n., 48 n. 1, 51. n. 3, 54 n. 4, 64 n. 2, 68 n. 4, 72 n., 79 n., 82 n. 5, 84 n. 1, 109 n. 4, 110 n. 2, 119 n. 5, 177.
- Conti (Torquato) ; 55 et n., 56 et n. 2, 117, 124 et n. 4.
- (Constance) ; 65 n. 1.
- Corbeil (s^r de) ; 59 n., 65 n.
- Correr (Giovanni), ambassadeur de Venise à Paris ; 8, 17 n. 4, 20 n. 1 et 3, 21 n. 1, 23 n., 27 n., 28 n., 32 n. 4., 34 n. 5, 35 n., 38 n., 41 n. 3.
- Cosme I^{er} de Médicis, grand-duc de Toscane ; 8, 10, 19 n. 3, 24, 26 n. 1 et 2, 28 n. 6, 29 n., 31 n. 5, 33 n. 3, 36, 41 et n. 1, 42 n. 2, 69 et n. 3, 70 et n., 71 et n., 73

- et n., 74 et n. 1, 79 n. 4. 80 et n., 81 et n., 82 et n., 85, 91 n. 6, 96, 133, 151, 153, 153-157, 160, 170 et n. 2, 171.
- Cossé (Artus de), maréchal de France; 28 n., 76, 78 n. 4, 106 n. 1, 119 n. 5, 144, 162 n. 1.
- Créqui (Antoine, cardinal de); 84 n. 2.
- Cresull, v. Crussol.
- Crussol, *Crusolt*, *Cresull* (Jacques de), seigneur d'Acier, puis duc d'Uzès; 147 et n. 6.
- (M^{me} de), v. Clermont (Françoise de).
- Cumino (Hugo); 186.
- Dammartin-en-Goële*, ch. l. cant., arr. Meaux, Seine-et-Marne; 134.
- Damville, *Danvilla* (Henri, comte de), maréchal de France; 56 n. 4, 60, 119 n. 5, 138, 151.
- Dauphiné*, prov.; 119 n. 5.
- David (l'avocat); 108.
- Dax*, ch. l. arr., Landes.
- (évêque de); v. Noailles (Françoise de).
- Del Bene (Giuliano), ambassadeur de Savoie en France; 88 n.
- Deux-Ponts, *Dupons* (Wolfgang, duc de); 38 n. 3, 42, 106 n. 2, 107.
- Ducrest (P), ambassadeur de Savoie en France; 9.
- Dudley (Robert), comte de Leicester; 66 n. 1, 74 n. 2, 75 n.
- Du Moustier (Catherine-Béatrice), comtesse de Caiazzo; 144 n. 2.
- (Pierre), v. Saragosse.
- Du Puy (Pierre), v. Vatan.
- Durtal*, ch. l. cant., arr. Baugé, Maine-et-Loire; 174, 177-179.
- Du Sogier; 145.
- Écosse*; 7, 69, 117, 119, 125, 127, 152, 162.
- (nonce d'), v. Laureo (V.).
- Écouen*, ch. l. cant., arr. Pontoise, Seine-et-Oise; 67 n. 2, 122, 125.
- Elbene (d'), v. Del Bene.
- Elisabeth, reine d'Angleterre; VII, 27 n. 5, 45 n. 5, 47 n. 4, 69, 74 et n., 75, 90, 127, 128, 157, 176 n. 1, 185.
- Elisabeth d'Autriche, reine de France; 37, 59, n., 75 n. 5, 84 n. 2, 118, 125, 128, 138 et n. 1, 158 n. 1, 163.
- Elisabeth de France, reine d'Espagne; 37.
- Emmanuel-Philibert, duc de Savoie; 9, 23 n. 3, 24 n. 1, 25, 26 n. 2, 27 n. 2, 32 n. 2, 40 n., 49 n. 1., 59 n., 88 n., 90 n., 91 n. 4, 98, 100, 102, 103, 125.
- Empereur (l'), v. Maximilien II.
- Entremont, *Antremon* (Jacqueline de Montbel, comtesse d'); 114, 115 et n. 3, 116, 125, 126, 138.
- Espagne*; VII, 7 n. 2 et 4, 10, 19, 20, 22, 31 n., 32, 33, 34, 36, 57, 39 n. 3, 52, 67, 69, 70 et n. 2, 73 et n. 2, 74, 76 et n. 2, 82, 83, 84 et n., 85 et n., 89, 90 et n., 92, 95, 96, 128, 152, 153, 162, 170-172, 179, 181.
- (ambassadeur d'), v. Alava.
- (nonce d'), v. Castagna.
- (roi d'), Philippe II.
- (reine d'), v. Elisabeth de France.
- Este (Maison d'); 29; v. aussi: Alfonse II.
- (Hippolyte d'), dit le cardinal de Ferrare; 16 n., 26 n., 29 et n. 5, 80 n. 3, 91 n. 5.
- (Louis d'), dit le cardinal d'Este; 87 n. 1, 108, 175, 179.
- Esternay (Jean Régnier d'); 27.
- Estienne (E. d'), v. Stephani.
- Europe*; VI, 7, 26, 83, 95.
- Farnèse (cardinal Alexandre); 4, 5 et n. 2, 30 et n., 31 et n., 32 et n., 38 n. 1, 42 n. 5, 45 n. 5, 48 n. 1, 66 n., 75 n. 2, 91 n., 92 n.
- les Farnèse; 29, 32, 66, 71 et n. 3; v. aussi: Octave Farnèse, Parme.
- Felton (John); 74 n. 3.
- Ferdinand de Médicis (cardinal, plus tard Grand-duc de Toscane); 14 n. 1, 48 n. 1, 73 n., 80 n. 3.

- Fermo* (évêque de), v. Lenzi (Lorenzo).
- Ferrals* (de), ambassadeur de France à Rome ; 10, 79 n. 4, 80 n., 81 n. 2, 83 n. 4, 86 n. 2, 88 n. 3, 91 n.
- Ferrare*, ch. l. prov., Italie ; 70 n., 170.
- (duc de), v. Alfonse II.
- (duchesse de), v. Renée de France.
- (cardinal de), v. Este (Hippolyte d').
- Finale Marina*, prov. de Gênes, Italie ; 152.
- Flandres*, Fiandra ; 19, 76 n. 2, 83 n. 2, 90, 97, 105, 110, 152, 184, 186, 187 ; v. aussi : *Pays-Bas*.
- Florebellus* (secrétaire) ; 6 n. 7.
- Florence*, ch. l. de prov., Italie ; 44, 31, 33 n. 3, 42 n. 5, 70 et n., 72, 81 n. 5, 170 n. 3.
- (prince de), v. François de Médicis.
- Floride* ; 19.
- Fogliani* (Gaspard), ambassadeur de Ferrare en France ; 9, 32 n. 5, 44 n. 2, 45 n. 4, 47 n. 4, 70 n., 87 n. 5, 88 n. 1, 133, 171, 182.
- Foix* (Françoise de), v. Tende (comtesse de).
- Foix, Foys* (Paul de) ; 70 n. 3, 75 n. 6, 145, 161, 162.
- Fontainebleau*, ch. l. arr., Seine-et-Marne ; 157.
- Fontarabie*, intend. de Guipuscoa, Espagne ; 87 n. 1.
- Fourquevaux* (Raymond de Becarie de-Pavie, baron de), ambassadeur de France en Espagne ; 10 et n. 7, 20 et n., 21 n. 2, 25 n., 42 n. 3, 67 n. 2, 68 n., 76 n. 2, 83 et n. 3, 84 n. 1, 110 n. 2, 116, 117.
- France* ; VII, VIII, 3, 4, 5, 6, 7, 8 n. 3 et 5, 10, 14 et n. 1, 18, 19 et n. 3, 23 n., 25 n., 26, 31 et n., 32, 33, 34 n. 4, 39 n. 3, 40 et n., 41, 45 n. 1, 46 n., 47 n. 4, 49 n. 2, 50, 51, 52, 56, 59 et n., 60, 62, 65 n. 1, 67, 69, 70, 72 n. 1, 75, 76, 81 n., 82, 83, 84 n. 2, 85 n., 86 et n., 90 et n., 91 n., 96, 115, 123, 149, 150, 156, 170 n., 179, 181, 184.
- (cour de) ; 9, 16, 20, 26, 27 n. 2, 29, 34, 40 n. 1, 42, 45 n. 5, 49, 50 et n. 3, 58, 59 n., 64, 67 n. 3, 68 n. 2, 69 et n. 3, 85, 89 n. 4, 95-97 sqq., *passim*.
- (nonce de), v. Frangipani, La Torre.
- François Borgia (St), général des Jésuites ; 86 n. 2.
- François de Médicis, (prince de Florence, plus tard Grand-duc de Toscane) ; 8, 22 n. 1, 24 n. 5, 25 n. 3, 26 n. 3, 28 n. 1, 29 n., 31 n. 5, 32 n. 9, 33 n. 3, 36 n., 37 n., 38 n., 41 n. 5, 42 n., 44 n. 2, 45 n., 47 n. 5, 48 n. 1, 51 n. 2, 57 n. 4, 59 n., 65 n., 69 n. 1, 70 n., 71 n., 72 n., 73 n., 74 n. 3, 75 n. 2, 76, 77 n. 2, 79 n. 2, 80 n., 81 n., 82 n. 3, 83 n. 1, 85 n., 87 n., 88 n., 89 n. 4, 90 n., 91 n., 92 n., 106 n. 2.
- Frangipani (les) ; 30 n. 3.
- (Alessandro Mirto), évêque de Caiazzo ; 30 n. 3.
- (Fabio Mirto), évêque de Caiazzo, nonce de France, puis archevêque *in partibus* de Nazareth ; 4 et n. 4, 5 et n. 2, 6, 23 n. 1, 30 et n. 3, 31 et n., 32 et n., 33 n. 2, 34 et n. 4, 35 et n., 36 et n. 3, 37 et n. 1, 38 et n., 39 n. 2, 41 et n. 6, 42 n., 44 n. 2, 45 et n., 47 n. 1, 48 n., 49 n., 50 n., 51 n., 52 et n., 53 et n., 54 et n., 55 et n., 56 et n., 57 n., 58 et n., 59 n., 61 et n., 65 n. 1, 66 et n., 67 n., 69 n. 3, 70 n., 71 et n., 72 et n. 1, 73 et n., 74 et n. 5, 75 et n., 76 et n., 77 et n., 78 n., 79 n., 80 et n. 2, 82 et n., 83 n., 85 et n., 86 et n., 87 n., 89 n. 4, 91-92 et n., 93 n. 2, 94 et n., 106

- et n. 1, 108, 109 n., 111 et n. 1, 113, 116-123, 125-127, 130-134, 137, 139, 152, 153, 160-163, 170, 171, 175, 177, 180, 184, 186, 187.
- (Juliano Mirto), évêque de Caiazzo; 30 n. 3.
- (Ottavio Mirto), évêque de Caiazzo; 30 n. 3.
- Fregoso (Gian Galeazzo); 70 n. 2, 73 n. 4, 74 n. 1, 153, 155-156.
- Frioul*, prov., Italie; 44 n. 1.
- (Gaiasse, *Gaiazzo* (comte de), v. Sanseverino.
- Galli (Tolomeo), v. Côme (cardinal de).
- Galliotzos (comte), v. Sanseverino.
- Gap*, ch. 1. dép., Hautes-Alpes.
- (évêque de), v. Clermont (G. de).
- Gascogne*, prov.; 419 n. 5.
- Gastines; 165 et n. 3, 180.
- Gênes*, ch. 1. de prov., Italie; 26, 83 n. 5.
- Genève*, Geneva, ch. 1. de canton, Suisse; 115.
- (évêque de), v. Bachaud (Français de).
- Genlis (Jean de Hangest, seigneur de); 38 n. 1.
- Ghisleri (cardinal Michele), v. Pie V.
- Gianella (Ereole), ambassadeur de Ferrare; 9, 18 n. 2.
- Giorgi (Giambattista), secrétaire du nonce Frangipani; 4 n. 4, 39 n. 2, 42 n. 5, 139, 177-179.
- Gondi (Jérôme); 76 n. 2, 152.
- (Albert de), v. Relz.
- (Pierre de), évêque de Paris; 54 n. 3, 118, 142.
- Gontaut (Armand de), v. Biron.
- (Foucaut de), v. Puyleton.
- Goulier (frère); 186.
- Gonzague (Louis de), v. Nevers (duc de).
- Gramont (Philibert de), comte de Guiche; 145.
- Grassi (cardinal Carlo de); 58 n. 3.
- Grèce*; 84 n. 1.
- Grégoire XIII (cardinal Ugo Buon-
- compagno, pape sous le nom de); 5, 6, 14 n. 1, 30 n. 3, 65 n. 1, 91 et n. 5, 92 n. 1, 184, 185 n. 2, 186 n. 1.
- Grenoble*, ch. 1. dép., Isère.
- (Parlement de); 116.
- Gualtieri (Sebastiano), évêque de Viterbe; 151 et n. 3.
- Guarini (Francesco), évêque d'Imola; 14 n. 1.
- Guise (les); 20, 34 et n. 3, 45, 50, 72 et n. 1, 74, 81, 82, n. 1, 110 n. 2, 112-113, 170, 171, 173, 180.
- (Henri de Lorraine, duc de); 68 n. 1, 108, 110 et n. 2, 113, 122, 123, 129, 130, 173, 184.
- (Louis de Lorraine, cardinal de); 35 n., 84 n. 2, 134, 135.
- (duchesse de), v. Porcien (princesse de).
- Guyenne*, Ghienna, prov.; 85 n. 2, 119 n. 5, 182 n. 2.
- Hauteville (Elisabeth de); 18.
- Henri II; 69 n. 3, 111 n. 2, 140.
- Henri IV, roi de France et de Navarre; 23 n. 1; v. aussi Henri de Bourbon, prince de Navarre.
- Henri de Bourbon, prince de Navarre; 57, 76 et n. 2, 77, 79, 81, 85, 88, 89, 114, 115, 134, 135, 153, 159, 161 et n. 2, 165, 174, 178, 185 n., 186; v. aussi: Henri IV.
- Hoby (Thomas), ambassadeur d'Angleterre; 9.
- Humières (Jacques d'); 20 n. 4.
- Île-de-France*; 119 n. 5.
- Imola*, prov. de Ravenne, Italie;
- (évêque d'), v. Guarini (Francesco).
- Innocent III; 95.
- Innocent X; 4 n. 3.
- Irlande*; 162.
- Isabeau d'Autriche, v. Elisabeth.
- Italie*; VI, 10, 23 n. 1, 32, 36, 37, 39, 42 n. 5, 46 n. 1, 70, 76 n. 2, 82, 89 et n. 4, 92, 113, 179, 187.

- Jarnac*, ch. l. cant., arr. Cognac, Charente.
— (bataille de); 23 n. 1, 38, 39 et n., 41 n. 1, 42 n. 2, 43 n. 4, 106 et n., 107.
- Jazeneuil*, cant. Lusignan, arr. Poitiers, Vienne.
— (combat de); 36 n. 1.
- Jeanne d'Albert, reine de Navarre; 47, 78 n. 1, 79 et n. 1, 85 et n. 3, 87, 88, 90, 92, 128, 159, 161, 174, 176 n. 1, 178, 181 et n. 2, 182 et n., 184, 186.
- Jésuites; 40 et n. 4, 51, 54 et n. 3, 111, 138.
- Jules II; V.
- Kernovenoy, v. Carnavalet.
- La Bourdaisière (cardinal Philibert Babou de), évêque d'Angoulême, puis d'Auxerre; 111 et n. 4, 113, 117, 122.
- La Charité*, ch. l. cant., arr. Cosne, Nièvre; 118.
- La Ferté-Milon*, cant. Neuilly-St-Front, arr. Château-Thierry, Aisne; 64 n. 2, 70 n.
- La Flèche*, ch. l. arr. Sarthe; 175 n. 4.
« Lagodina » (M. de), aumônier du Roi; 157.
- La Guiche (Claude), v. Saint-Géran.
- Languedoc*, Linguadoca, prov.; 40 n. 1, 119 n. 5, 143.
- Laon*, ch. l. dép., Aisne; 134.
- Lanslebourg*, ch. l. cant., arr. St. Jean de Maurienne, Savoie; 41 n. 2.
« La Pescé » prévôt de l'Hôtel; 144 et n. 3.
- La Rivière, lieutenant du prévôt de l'Hôtel; 145.
- La Rochefoucauld (Marguerite), dame de Vatan; 144 n. 1.
- La-Roche-l'Abeille*, cant. Nexon, arr. St-Yrieix, Haute-Vienne; 42.
- La Rochelle*, ch. l. dép., Charente-Inférieure; 57 et n. 5, 118, 125, 131, 155, 157, 161, 162, 181.
- La Torre (Michele de), évêque de Ceneda, nonce de France; 4, 13, 14 et n. 1, 15 et n. 2, 16 et n., 18, 20 et n., 21 et n. 1, 23 n. 2, 24 et n., 27 et n., 29 et n., 31 n. 2, 32, 35 n., 40 n. 2, 97, 106.
- L'Aubespine (Claude de), secrétaire d'Etat; 141, 145.
— (Simon de), évêque de Limoges; 141, 144, 145.
- Laureo (Vincenzo), évêque de Mondovi, nonce d'Ecosse, puis de Savoie; 17 n. 1 et 3, 39 n. 2, 58 n. 3.
- Lauzun, v. Puyleton.
- La Valette (M. de); 123.
- Leicester (comte de), v. Dudley.
- Le Mareschal; 109 n. 1.
- Lenzi (Alessandro); 184.
- Lenzi (Lorenzo), évêque de Fermo; 40 et n. 1, 41 n. 2.
- Léon X; 17, 65 n. 1.
- Lépante* (bataille de); VI, 82 et n. 5, 83, 84 n. 1, 95, 96, 102 n. 5, 176-177.
- L'Hospital (Michel de), chancelier de France; 17, 34, 101, 102, 108, 111 et n. 3, 121, 145, 146 et n. 3, 173.
- Lignerolles, *Lignarolo* (Philibert, seigneur de), 140 et n. 3, 146.
- Ligue (contre la Turquie); 51 et n. 3, 73 et n., 74 et n. 5, 82, 83, 84 et n., 85, 86, 89, 92, 128, 150, 176, 177, 178 n., 179, 182, 183, 186.
- Limoges*, ch. l. dép., Haute-Vienne; 41 n. 3, 42 n. 3.
— (évêque de), v. L'Aubespine (Simon de).
- Limousin*, prov.; 41
- Lisbonne*; 77, 86 et n.
- Lolgi (Guido); 92 n. 4.
- Londres*; 74 n. 3.
- Longjumeau*, ch. l. cant., arr. Corbeil, Seine-et-Oise.
— (paix de), 28, 33, 34 n. 3, 35, 52.
- Lorraine, *Lorena* (Charles, cardinal de); 28, 33 n. 1, 34, 35 n., 36 et

- n. 3, 47 n. 5, 48 et n. 3, 50 et n. 2, 59 n., 60, 84 n. 2, 102, 103 n. 1, 106, 108-112 et n., 115, 116 n. 1, 126, 129-131, 133 et n. 1, 136, 139.
 — (Charles de), v. Mayenne.
 — (Claude de France, duchesse de): 111 et n. 2.
 — (Henri, Louis de), v. Guise.
Louvre (château du); 186.
Lucques (Toscane), ch. l. de prov. et de circ., Italie; 26, 108.
Lyon, Leone, Lione, ch. l. dép., Rhône; 32 et n. 3, 36, 41 et n. 2, 50, 89 n. 4, 98, 108, 111, 115, 117, 181 n. 1, 183.
 — (gouverneur de), v. Birague, Mandelot.
Macrata, ch. l. prov., Italie; 30 n. 3.
Mâcon, ch. l. dép., Saône-et-Loire; 23 n. 3.
 — (évêque de), v. Alamanni (Jean-Baptiste).
Madrid; 20 et n., 21 n. 2, 25 n., 33, 37 n. 1, 42 n. 3, 76 n. 2, 83, 86 n. 2.
Madrid (château de), près Paris; 184, 186.
Maine (marquis du), v. Mayenne.
 Malassise (Henri de Mesmes, seigneur de); 146 et n. 2, 147.
 Malafesta (Jacopo); 173.
Malte (île de); VI, 106, 129.
 — (Ordre de); 73, 129, 174.
 Mandelot (François de) gouverneur de Lyon; 39 n. 1.
 Mannelli (Luca); 170 et n. 3.
 Mannelli (Pietro), agent du cardinal Farnèse; 32 n. 3.
Mans (évêque du), v. Rambouillet (cardinal de).
 Mansfeld (Pierre-Ernest, comte de); 42.
 Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas; 105 et n. 5.
 Marguerite de Valois; 3, 37, 51 et n. 2, 67 et n., 68, 76, 77, 79 et n., 85 et n. 3, 86, 88, 89, 110 n. 2, 111, 114, 129, 130, 134, 135, 150, 153, 163, 165, 166, 182 n. 2.
 Marie Stuart, reine d'Ecosse et de France; VII, 7 n. 1, 51, 69, 116, 127, 128, 160, 162.
Marseille, Marsilia, ch. l. dép., Bouches-du-Rhône; 55 n. 4, 100.
 Maximilien II, Empereur; 21, 33, 37, 57, n., 70, 83, 106, 151, 179.
 Mayenne (Charles de Lorraine, duc de); 113 et n. 1, 173.
Meaux, ch. l. arr., Seine-et-Marne; — (surprise de); 22 et n., 23 et n. 3, 26, 98 et n. 4.
 Médieis (les) V, 65 n. 1, 71.
 — (cardinal de), v. Ferdinand de Médieis.
 — (protonotaire Alexandre de); 10, 42 n. 2, 65 n., 73 n. 4, 80 et n. 4, 81 et n., 82 et n.
 Médieis (Catherine, Cosme, François de), v. Catherine, Cosme, François de Médieis.
 Medina-Celi (duc de); 185.
Melun, ch. l. dép., Seine-et-Marne; 32 n. 7, 36 n. 7, 75 n., 152, 153, 155 n. 6.
Mensignac, cant. Saint-Astier, arr. Périgueux, Dordogne.
 — (bataille de); 36 n. 1.
 Mesmes (Henri de), v. Malassise.
Metz, Mez, ch. l. dép., Moselle; 38 et n., 39, 40 n., 106 et n., 108, 119 n. 5, 143 et n. 3, 175.
Mézières, ch. l. dép., Ardennes; 50 n. 5, 58 n. 2, 59 n., 61 n., 62 n., 69 n. 3, 127, 133, 134, 137-139.
Milan, ch. l. prov., Italie; 11.
Milanais; 40 n.
 Milliet (président), ambassadeur de Savoie; 9, 16 n. 3.
Modane, ch. l. cant., arr. St. Jean-de-Maurienne, Savoie; 41 n. 2.
Modène, ch. l. de prov. et de circ., Italie; 11.
 Mompensiero, v. Montpensier.
Moncontour, Moneconforno, ch. l. cant., arr. Loudun, Vienne;

- (bataille de); 42, 43 n. 4, 44, 47, 142, 146 et n. 5, 147 n. 2.
- Mondovi*, *Mondevi*, ch. l. prov., Italie; 108.
- (évêque de), v. Laurco (Vinc.).
- Monluc (Blaise de); 16 n., 100 et n. 3.
- Monluc, *Montuch* (Jean de), évêque de Valence; 17, 35 n. 2, 100 n. 3, 105, 146 et n. 4.
- Mons*, ch. l. de la prov. de Hainaut, Belgique; 185.
- Monsieur, *Monsur*; v. Anjou (duc d').
- Montbazou*, ch. l. cant., arr. Tours, Indre-et-Loire; 41.
- Montceaux*, cant. et arr. Meaux, Seine-et-Marne; 19 n. 1, 70 n., 117.
- Montcornet*, cant. Rozoy-sur-Serre, arr. Laon, Aisne; 134.
- Montfort (président de), ambassadeur de Savoie; 9, 49 n. 1, 59 n., 125, 126.
- Montmayeur (Joseph), ambassadeur de Savoie; 9, 36 n. 8.
- Montmorency, *Metmoransi*, *Momoransi*, *Motmorancy*, (les); 18, 45 et n. 5, 114, 115, 123, 145, 147, 153, 155.
- (Anne de), connétable de France; 16 n., 25, 34 n. 3, 101, 102.
- (François de), maréchal de France; 45 n. 2, 58, 60, 102, 119 n. 5, 125, 126, 131, 141, 143 et n. 2, 155-156, 182 n. 1.
- Montmorin (de), 39 n. 1.
- Montpensier, *Mompensiero*, (Louis de Bourbon, duc de); 16 n., 31 n. 2, 59 n., 61 n. 2, 84 n. 2, 100, 132 et n. 1, 167.
- Montverdun*, cant. Boën, arr. Montbrison, Loire;
- (prieuré de); 184, 186.
- Morone (cardinal Giovanni); 58 n. 3.
- Morvilliers, *Morvigliere*, (Jean de), garde des sceaux; 54, 78 n. 4, 120, 124 et n. 2, 125, 175 et n. 2.
- Mouvans (Paul de Richien, seigneur de); 36 n. 1.
- Musotto, agent des Guise à Rome; 82.
- Naples*, ch. l. prov., Italie; 5 et n. 2, 11, 30 n. 3, 71.
- Narbonne*, ch. l. arr., Aude; 21.
- Narni*, prov. de Pérouse, circ. de Terni, Italie.
- (évêque de), v. Cesi (P. D.).
- Nassau, *Nansao*, (Guillaume de), v. Orange (prince d').
- (Louis de); 53 n. 5, 56, 70 n. 2, 90, 108, 110, 119, 120, 125, 153, 155, 185.
- Navarre* (royaume de); 71 n., 79, 85 n. 2, 90, 92, 95, 158, 160, 161 et n. 1, 162-165, 171, 174 n. 1, 175, 176, 179, 182 n. 1.
- (reine de), v. Jeanne d'Albret.
- (prince de), v. Henri de Bourbon.
- Nazareth* (archevêque de), v. Françipani (Fabio Mirto).
- Nemours (Jaeques de Savoie, duc de); 28 n., 31 n. 2, 41 n. 2, 59 n., 100, 113.
- (duchesse de); 113.
- Nevers (Louis de Gonzague, duc de); 39 n. 1, 42, 59 n. 120, 132, 173.
- Noailles (François de), évêque de Dax; 84 n. 1, 172, 178.
- Nola*, (évêque de), v. Spinola (Filippo).
- Norcia*, prov. de Pérouse; circ. de Spolète, Italie; 30 n. 3.
- Normandie*, prov.; 119 n. 5.
- Norris (Henry), ambassadeur d'Angleterre; 9, 27 n. 5, 36 n. 5, 42 n. 4.
- Novelli; 28 n., 29 n. 8, 37 n. 4.
- Noyers* (château de); 141 n. 3, 146 et n. 5.
- Octave Farnèse, duc de Parme; 9, 26 n. 1, 32 n. 1, 63 n. 2, 66 n. 3.
- Omala, v. Aumale.

- Ombrie*, prov., Italie ; 14 n. 1, 30 n. 3.
- Orange*, Oragnès, ch. l. arr., Vaucluse ; 56, 149, 120, 122-125, 127, 128, 138, 151 et n. 1, 156-158.
- Orange* (Guillaume de Nassau, prince d') ; 38 n. 1, 56, 90, 140, 185.
- Oricellarius* (Annibal), v. *Rucellai* (Annibal).
- Orléans*, ch. l. dép., Loiret ; 41 n. 5, 42 n., 45 n. 2.
- Orsini* (Troïle) ; 41 n. 1.
- Paceco* (cardinal Francesco de) ; 73 n.
- Panproux*, cant. La-Mothe-St-Héraye, arr. Melle, Deux-Sèvres.
— (combat de) ; 36 n. 1.
- Paris*, Parigi ; 7 n. 4, 8, 11, 16, 17 n. 1 et 4, 18 n., 22 et n., 23 n., 25, 26 n. 3, 27 n., 28 n., 29 n., 30 et n., 31 n., 32 et n., 33 n., 34 n., 35 n. 2, 36 n., 37 n., 46, 48 n., 49 n., 50 n., 51 n. 2, 52 n., 53 n., 54 n., 56 n., 57 n., 61 n. 1, 62 n., 65 n. 1, 67 n., 69 n. 1, 70 n., 71 et n., 73 n. 4, 74 n. 5, 75 n., 76 n. 3, 77 n., 78 n., 82, 84 n. 1, 85 n. 2, 92 et n., 94 n., 107, 108, 109 n., 114, 113 et n. 4, 116-120, 122-132, 138, 139, 143, 145, 152, 157, 158, 160-163, 165, 174, 180, 184-187 ; v. aussi : Louvre, St Germain-des-Prés, Tuileries.
— (évêque de), v. *Gondi* (Pierre de).
— (Parlement de) ; 16 n., 48 n. 2, 54, 108, 109 n. 2, 122.
— (Université de) ; 175.
- Parme*, ch. l. prov., Italie ; 5 et n. 2, 11, 32, 148.
— (duc de), v. *Octave Farnèse*.
- Palris* ; 55 n. 5, 120, 132.
- Paul III* (Alexandre Farnèse, pape sous le nom de) ; V, 44 n. 1.
- Paul IV* (Gian Pietro Caraffa, pape sous le nom de) ; 23 n. 1.
- Pays-Bas* ; VII, 20, 21, 28, 31 n., 33, 35 n., 69, 90, 92, 95, 96, 105 n. 5, 185, 186 ; v. aussi *Flandres*.
- Pellevé*, *Pelvé* (Nicolas de), cardinal, archevêque de Sens ; 35 n., 59 n., 60, 61 et n., 62 n., 109, 114 n., 115 et n. 2, 118, 132-136, 139.
- Perpignan*, ch. l. dép., Pyrénées-Orientales ; 21.
- Persac*, cant. de Lussac-les-Châteaux, arr. de Montmorillon, Vienne ; 41 n. 4.
- Petrucchi* (le commandeur), ambassadeur de Toscane en France ; 7, 8 et n. 1, 19 n. 3, 22 n. 1, 25 n. 3, 26 n. 3, 28 n., 29 n., 30 n. 1, 32 n. 9, 36 n., 37 n., 38 n., 39 n., 2, 41 et n. 5, 42 n., 44 n. 2, 45 n., 47 n. 5, 48 n. 1, 51 n. 2, 57 n. 4, 59 n., 65 n. 1, 69 n. 1, 70 n., 71 et n., 72 et n., 76 n., 77 n. 2, 80 n., 82 et n. 4, 83 n. 1, 85 n., 87 n., 88 n., 89 n. 4, 90 n., 91 n. 6, 92 n., 106 n. 2, 133, 153, 156, 157, 170, 171, 182.
- Philippe II*, roi d'Espagne ; 17 n. 1, 18 n. 1 et 3, 19, 20 et n., 21 et n. 1, 24 n. 5, 25 n., 29 n., 32 n., 33, 34 n. 2, 35 n., 36 n., 37 et n. 3, 38 n. 2, 45 n., 51, 67 et n. 3 ; 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74 n. 4, 76 et n. 2, 82, 83 et n. 3, 84 et n. 1, 85 n. 5, 86 n., 87 n. 1, 93, 97 et n. 2, 102, 103 n. 2, 110, 127-130, 152, 156, 159, 163, 164, 170-172, 178 n. 1, 185 et n. 1, 186.
- Picardie*, prov. : 119 n. 5, 131.
- Pie II* (Æneas Sylvius Piccolomini, pape sous le nom de) ; VI.
- Pie IV*, (Ange Médicis, pape sous le nom de) ; V, VI, 17, 65 n. 1, 100, 101 n. 1, 146.
- Pie V* (Michel Ghisleri, pape sous le nom de) ; V-VIII, 1, 2, 4, 5 n. 3, 6, 7 n. 2, 10, 13, 14 et n. 1, 15 et n. 1 à 3, 16 n., 17 et n. 3, 18, 19 et n. 1, 20, 21, 23, 24 et n., 25 et n., 26 et n., 27, 28 et n. 6, 29-31 et n. 2, 32 et n., 33, 34 et

- n. 4, 35 n., 36 n. 1, 37 n. 1, 39 et n., 41 et n. 3, 42 et n. 2, 43 et n. 4, 44 et n. 1, 45 et n., 46 et n., 47 et n., 48 et n., 49, 51 et n. 2, 52, 55, 56, 58 et n. 3, 59 n., 60 n. 8, 62, 63 et n. 2, 64 et n., 65 et n., 66 et n., 67 et n. 2, 68 et n., 69 et n., 70 et n., 71, 72 et n., 73 et n., 77 et n., 79, 80 et n. 2, 81 et n. 4, 82 et n. 1, 83 et n. 4, 84 et n., 88 n. 3, 89 n. 4, 90, 91 et n., 92-96, 97 n. 1, 99 n. 2, 100 n. 4, 101-103, 107, 109 n. 1, 117-120, 123, 128-133, 135-137, 139-143, 148-151, 153-157, 158 n. 2, 160, 161 et n. 1, 164-172, 178 et n. 1, 180 et n. 1, 181, 183, 184.
- Piémont*, prov., Italie ; 97 et n. 2.
- Pinart (Claude), secrétaire du Roi ; 145.
- Plaisance*, ch. 1. prov., Italie ; 148.
- Plaisantin* (le) ; 63 n. 2.
- Poitou*, prov. ; 119 n. 5.
- « *Ponte-aperto* », probablement :
Pontavert, cant. Neufchâtel-sur-Aisne, arr. Laon, Aisne ; 70 n.
- Porcien, *Portiano* (Antoine de Croy, prince de) ; 110 n. 2.
- (Catherine de Clèves, princesse de), femme du duc de Guise ; 49 n. 2, 110 et n. 2, 113.
- Portugal*, Portugallo ; 67, 77 n., 79, 120, 123, 127, 128, 130, 135, 138, 149, 153, 154, 158-161, 165, 166, 173, 176, 179, 182.
- (roi de), v. Sébastien.
- (ambassadeur de) ; 155, 158-161, 183.
- Possevin (le P.) ; 54 n. 3, 107, 114 n.
- Prouille*, com. Fantjeaux, cant. et arr. Castelnaudary, Aude ; 70 n. 3, 108.
- Puyleton et Lauzun (Foucaut de Gontaut, seigneur de), 147 n. 2.
- Rambouillet, *Rambogiet* (Charles d'Angennes, évêque du Mans, cardinal de) ; 10, 31 n. 2, 32 n. 6, 34 n. 4, 39 n., 40 n., 42 n. 2, 44 n., 45 n. 1, 46 et n., 47 n., 49 n. 1, 51 n., 53 n. 4, 55 n., 56 n. 4, 58 n. 3, 59 n., 63 n. 2, 64 et n., 65 n., 68 n. 2, 69 n. 3, 72 n., 73 n. 2, 80 n. 3, 84 n. 2, 108, 109 et n. 1, 178, 184.
- Ramus (Pierre) ; 54 et n. 3, 120.
- Rangone (Alessandro, marquis) ; 39 n. 1, 113 et n. 3.
- Recanati*, prov. de Macerata, Italie ; 58 n. 3.
- Reims*, Rens, ch. 1. arr., Marne ; 59 n., 139.
- (archevêque de), v. Lorraine (cardinal Charles de).
- Renée de France, duchesse de Ferrare ; 6, 29, 57 et n. 4, 120-122.
- Reomanus, v. Reumann.
- Retz (Albert de Gondi, comte de) ; 118, 120, 122, 132, 174.
- Reumann, ou Reomanus (Jean Suavi, cardinal) ; 15 n. 1.
- Riccio, secrétaire de Santa Fiore ; 44 n. 2.
- Ridolfi ; 162.
- Roccella*, v. La Rochelle.
- Roheroff, v. Rosreshof.
- Romagne*, prov. Italie ; 30 n. 3.
- Rome* ; 4, 9, 10, 14 n. 1, 15 et n. 1, 16 n., 18, 19, 23 et n., 24 et n., 26 n. 2, 27 n. 5, 28, 29 et n. 6, 31 et n., 32 n., 34 et n. 4, 36, 38, 39 n., 41 n. 3, 42 n., 43 n., 44 n., 45 et n., 46 n. 3, 47 n. 2, 48 n. 2, 49 n. 2, 53 n. 4, 59 et n., 63 n. 2, 64 et n., 65 n., 66 n., 70 et n., 71 n., 72 et n., 73 n. 4, 74 n. 3, 79 n. 2, 80 et n., 82 et n., 84 n. 2, 85, 86 n. 2, 90 n. 4, 91 et n., 93 n. 1, 97 n. 2, 100 n. 3, 103, 107, 109 n. 1, 113, 116, 123, 136, 137, 145, 146, 148, 153, 155 n. 6, 157, 170 n. 2, 171, 178, 179, 180 n. 1.
- (Saint Pierre de) ; 39 n. 2, 98, 101.
- (Saint Pierre in Montorio, à) ; 72 n.

- (Saint Jean de Latran, à) ; 43 et n. 4.
- (Sainte Marie Majeure, à) ; 43 n. 4.
- Ronciglione*, prov. de Rome, circ. de Viterbe. Italie ; 31 et n. 4.
- « *Rosciadin* » ; 82 n. 5.
- Rosreshof, Roheroff ou Rozrazowski (comte Jérôme) ; 47 et n.
- Rossano*, prov. de Calabre citérieure, Italie.
- (archevêque de), v. Castagna.
- Rossino ; 87 n. 1.
- Rotbelin, *Rotelin*, (François d'Orléans, marquis de) ; 104 n. 2.
- (Jacqueline de Rohan, marquise de) ; 27, 104 et n. 2.
- Rouen*, ch. l. dép., Seine-Inférieure ; (province de) ; 107.
- Rozrazowski, v. Rosreshof.
- Rucellai, *Oricellarius*, *Carcasona*, (Annibal), évêque de Carcassonne ; 23 et n., 24 et n. 4, 25, 28 et n., 30, 31 n. 2, 33 et n., 36 et n. 5, 37, 39 n. 2, 42, 45 et n., 98-100, 103, 149 et n. 1.
- Rustieucci (cardinal Girolamo) ; 46 n., 48 n. 2, 49 n. 2, 50 n. 4, 51 n. 2, 52 n., 53 n., 56 n., 57 n., 58 n., 59 n., 60 n., 61 n., 67 n., 69 n. 3, 73 n., 75 n. 6, 77 n., 78 n., 79 n., 80 n. 2, 82 et n. 3, 83 n., 84 n. 1, 85 n. 5, 86 n., 87 n., 88 n., 89 n. 4, 93 n. 2, 107, 108, 109 n., 115 n. 1, 128, 133, 152, 170 n. 2, 178.
- Saint-André-de-Cubzac*, ch. l. cant., arr. Bordeaux, Gironde ; 87 n. 2.
- Saint-André (en Maurienne)*, cant. Modane, arr. St. Jean-de-Maurienne, Savoie ; 41 n. 2.
- Saint-Barthélemy (1a) ; 3 et n. 4 et 5, 6, 89 n. 4, 93-95 et n.
- Saint-Denis*, ch. l. arr., Seine ; 35 et n. 2, 83 n. 2, 122.
- (bataille de) ; 25 et n. 4, 26.
- Saint-Géran (Claude la Guiche, comte de), gouverneur d'Orange ; 56 n. 4, 138.
- Saint-Germain-des-Prés*, près Paris ; 68 n. 1.
- Saint-Germain-en-Laye*, ch. l. cant., arr. Versailles, Seine-et-Oise ; 20 n. 4, 48 n. 2, 53 n. 4.
- (paix de), VII, 3 et n. 2, 48 et n., 52, 53, 55, 60, 67, 78 et n. 4, 93, 94, 107, 108, 109 et n. 2, 114, 139 n. 1, 141 et n. 4, 147 et n. 1.
- Saint-Gildas*, cant. Sarzeau, arr. Vannes, Morbihan.
- (abbé de), 19 n. 1.
- Saint-Gouard (Jean de Vivonne, marquis de) ; 64 n. 5, 65 n.
- Saint-Jalle (de), *Santa lala*, gouverneur d'Orange ; 56 n. 4, 123, 131, 138.
- Saint-Léger*, cant. Rebais, arr. Coulommiers, Seine-et-Marne ; 19 n. 1.
- Saint-Léonard*, ch. l. cant., arr. de Limoges, Haute-Vienne ; 41 et n.
- Saint-Nicolas-du-Pré* (abbaye de) ; 186.
- Saint-Papoul*, cant. et arr. Castelnaudary, Aude.
- (évêque de), v. Salviati.
- Saint-Paul (comte de), ambassadeur de Savoie en France ; 9, 88 n. 5, 90 n.
- Saint-Romain (Jean de), v. Chaumont (Jean de).
- Saint-Sulpice (Jean Ebrard, baron de) ; 86-87 et n., 147 et n. 3, 181 et n. 2.
- Sainte-Catherine-à-Fierbois*, cant. Sainte-Maure, arr. Chinon, Indre-et-Loire ; 87.
- Saintonge*, prov. ; 119 n. 5.
- Sairegosse, v. Saragosse.
- Saluces*, ch. l. de circ. de la prov. de Coni, Italie ; 175, 176.
- Salviati (Antonio Maria), évêque de St. Papoul ; 5, 64 n. 4, 65 et n., 71 et n., 72 n., 73 n., 74 n. 3, 80 et n. 4, 85, 86 n. 5, 89 et n. 3, 90 n. 5, 91 n. 6, 187.
- (Laurent) ; 65 n. 1.

- Sanseverino (Gian Galeazzo di), comte de Caiazzo ; 63 et n., 64 et n., 65 et n. 1, 66 n. 3, 71 et n., 72 n., 144 n. 2, 148-149.
- (Lavinia) ; 64 n.
- Santa Croce (cardinal Prospero di) ; 16 n., 27 n. 5, 73 n., 98.
- Santa Fiore (Alessandro), v. Sforza (cardinal).
- (Ascanio Sforza, comte de) ; 40 et n., 41 et n., 42 n., 43, 44 n. 2, 102, 147.
- Santa Ialā, v. Saint-Jalle.
- Santo Solutore (abbé de), ambassadeur de Savoie à Rome ; 10, 23 n. 3, 24 n. 1, 26 n. 2, 27 n. 2, 32 n. 2, 90 n. 4, 91 n. 4.
- Saragosse (Pierre du Moustier, seigneur de) ; 64 n. 1, 144 et n. 2.
- Saumur, ch. l. arr., Maine-et-Loire ; 177 n.
- Savoie ; 10, 19.
- (duc de), v. Emmanuel-Philibert.
- (duchesse de) ; 64 n. 2, 66 n. 2.
- (nonce de), v. Lauro (V.).
- (prince de) ; 16 n., 163, 164.
- Saxe (duc de), v. Auguste I^{er}.
- Scepeaux, v. Vieilleville.
- Sébastien, roi de Portugal ; 51, 67, 68 et n., 77, 79 n. 3, 84 et n. 2, 85, 86, 103, 111 n. 1, 114, 116, 129, 130, 150, 158, 161, 173, 174, 180, 183, 185 n. 1.
- Seneda, v. Ceneda.
- Sens, ch. l. arr., Yonne.
- (archevêque de), v. Pellevé.
- Seurre, *Secura*, (chevalier Michel de) ; 19, 147 et n. 5.
- Sforza (Alessandra di Santa Fiore, cardinal) ; 40 n. 2.
- (Ascanio), v. Santa Fiore (comte de).
- (Mario) ; 41 n. 1.
- Sicile, prov., Italie ; 129.
- Sixte-Quint (Felice Peretti, pape sous le nom de) ; 1, 14 n. 1, 31, 65 n. 1.
- Smith (Sir John) ; 88 n. 2, 89 n. 2.
- Soissons, ch. l. arr., Aisne ; 50 n. 5, 134, 139.
- Soranzo (Giovanni), ambassadeur de Venise à Rome ; 10.
- Soriano (Jacopo), ambassadeur de Venise à Paris ; 8, 16 n. 1, 18 n. 2.
- (Michele), ambassadeur de Venise à Rome ; 10.
- Souchier (Jérôme), v. Clairvaux (cardinal de).
- Souzay, cant. et arr. Saumur, Maine-et-Loire ; 177 n.
- Souzé, v. Chouzé-le-Sec.
- Spinola (Filippo), évêque de Nola ; 58 n. 3, 123.
- Spire, ch. l. cercle. Palatinat ; 125.
- Stephani (Etienne) ; 181 et n. 1.
- Strozzi (Philippe) ; 90, 185 et n. 1, 186.
- Suavi (Jean), v. Reumann (cardinal).
- Tavannes (Gasparl de Saulx, seigneur de), maréchal de France ; 38, 146 et n. 5.
- Téligny ou Théligny, *Tiligni* (Charles de) ; 27, 120, 121, 153, 155, 156.
- Tende (Claude de Savoie, comte de) ; 104 n. 3, 180.
- (Françoise de Foix, comtesse de) ; 27, 104 et n. 3.
- Terracine, prov. Frosinone, Italie ; 30 n. 3.
- Théligny, v. Téligny.
- Tiepolo (Paolo), ambassadeur de Venise à Rome ; 10, 26 n. 2, 29 n. 6.
- « Tomé, de Romans » (Michel) ; 116.
- Torre (La), v. La Torre.
- Torrès (Louis de) ; 67 et n. 4, 68 et n. 2, 120, 130.
- Toscane, prov., Italie ; 7 n. 5, 76.
- (grand duc de), v. Cosme de Médicis.
- Toul, ch. l. arr., Meurthe-et-Moselle ; 38 n. 1.

- Toulon*, Tolone, ch. l. arr., Var ; 100.
- Toulouse*, Tholosa, ch. l. dép., H^e Garonne ; 51, 143.
- Tournon* (comte Just de), ambassadeur de France à Rome ; 18, 19 n. 2, 24, 31 n. 2.
- Touraine*, prov. ; 119 n. 5.
- Tours*, Torsi, ch. l. dép., Indre-et-Loire ; 41 et n. 5, 42 n. 5, 44 n. 2, 45 n., 83 n., 84 n. 1, 85 n., 88 et n., 175 n. 4, 177, 182 et n. 1.
- Trente* (concile de) ; VI, 14 et n. 1, 15 et n. 3, 16, 17, 30 n. 3, 89 et n. 2.
- Tuileries* (château des) ; 186.
- Tures* ; VI, 51, 73, 83, 84 n. 1, 95, 96, 106, 122, 129, 130, 176 n. 2.
- Turin*, ch. l. prov., Italie ; 5 n. 5, 11, 16, n., 32, 39 n. 2.
- Udine*, ch. l. prov., Italie ; 14 n. 1.
- Urbain II (Eudes, pape sous le nom d') ; 95.
- Urbain VII, v. Castagna.
- Urbini*, ch. l. de circ., prov. de Pesaro et Urbino, Italie.
— (duc d') ; 26.
- Valence*, ch. l. dép., Drôme.
— (évêque de), v. Moulue (Jean de).
- Valenciennes*, ch. l. arr., Nord ; 185.
- Valois (François de), v. Alençon.
— (Henri de), v. Anjou.
— (Marguerite de), v. Marguerite.
- Vafan (seigneur de), gouverneur de Bourges ; 144 et n. 2.
— (Pierre du Puy, seigneur de) ; 144 n. 2.
— (dame de), v. La Rochefoucauld (Marg. de).
- Vaujours*, com. et cant. Château-la-Vallière, arr. Tours, Indre-et-Loire ; 175 et n. 4.
- Venise*, ch. l. prov., Italie ; 10, 23 n., 24, 26, 36, 73, 84 n. 1, 128, 129, 176, 178.
— (doge de) ; 17 n. 4, 18 n. 2, 20 n. 1 et 3, 21 n. 1, 24 n., 28 n., 32 n. 4, 34 n. 5, 35 n., 38 n., 41 n., 47 n., 51 n. 3, 54 n. 4, 64 n. 2, 68 n. 4, 72 n., 79 n., 82 n. 5, 83 n. 3, 84 n., 85 n. 2, 86 n., 88 n., 109 n. 4, 110 n. 2, 119 n. 5.
— (ambassadeurs de), v. Contarini, Correr, Soriano (J.).
- Venturini da Fabriano (Giambattista) ; 85 n.
- Verdun*, ch. l. arr., Meuse ; 54 n. 3, 138, 186.
- Vieilleville, *Villevilla*, (François de Scepeaux, seigneur de), maréchal de France ; 60, 78 n. 4, 108, 119 n. 5, 143 et n. 3, 174.
- Villeclerc, *Vellecler* ; 146.
- Villeparisis (Henri Clutin, seigneur de), ambassadeur de France à Rome ; 10, 14 n. 1, 15 n. 1 et 2, 16 n.
- Villeroy (Nicolas de Neufville, seigneur de), secrétaire d'Etat ; 72 n., 84 n. 2.
- Villers-Cotterets*, ch. l. cant., arr. Soissons, Aisne ; 64 n. 2, 70 n., 134, 138.
- Vincennes*, ch. l. cant., arr. Sceaux, Seine ; 27.
- Viterbe*, ch. l. de circ., prov. de Rome.
— (évêque de), v. Gualtieri.
- Viviers*, ch. l. cant., arr. Privas, Ardèche.
— (diocèse de) ; 131.
- Vivonne (Jean de), v. Saint Gouard.
- Walsingham (François), ambassadeur d'Angleterre ; 9, 66 n. 1, 74 n., 75 n., 83 n., 153, 155 n. 6.
- Zuniga, *Suniga* (don Juan de), ambassadeur d'Espagne à Rome ; 45 n. 2, 155.

ERRATUM

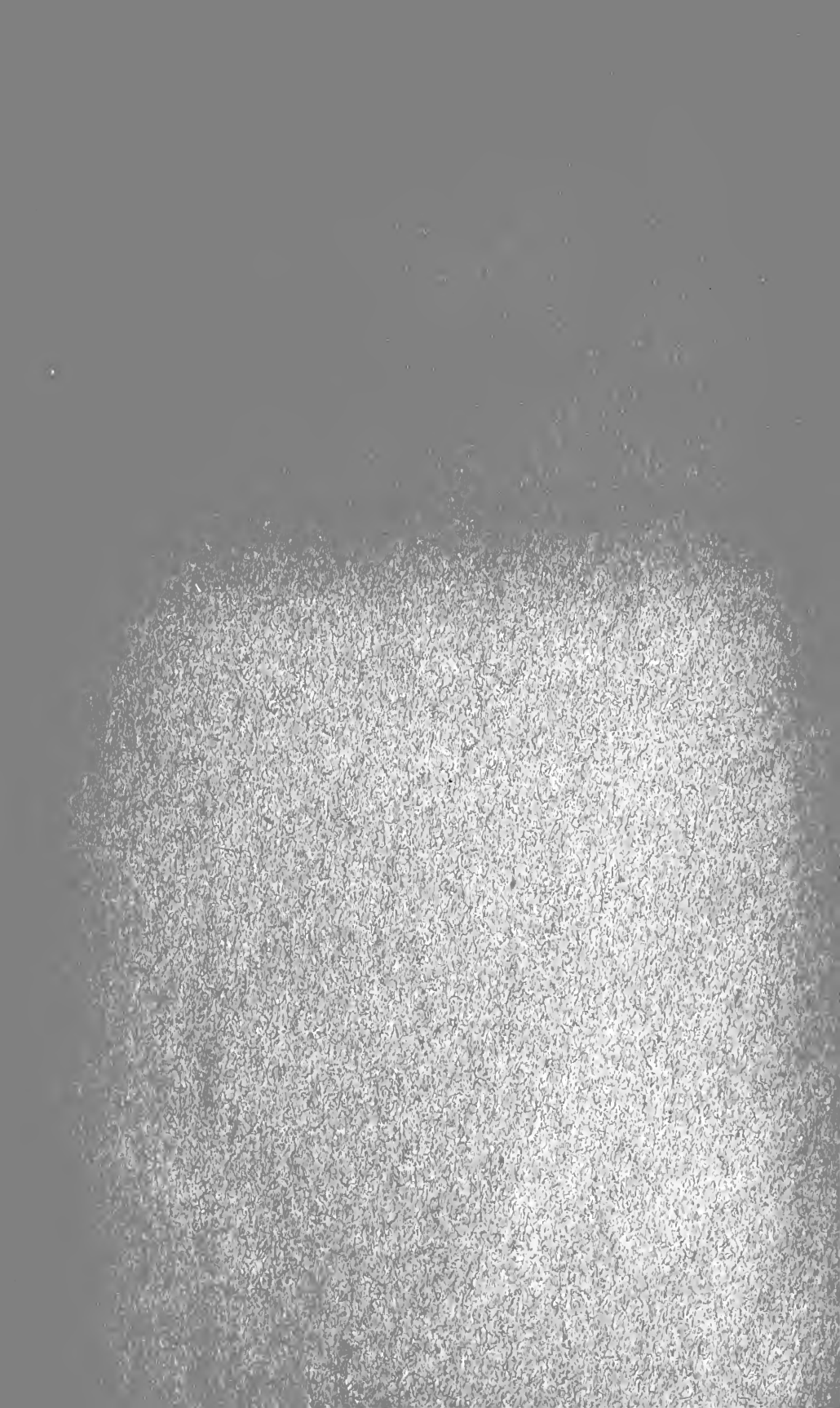
- Page 3, 9^e l., *au lieu de*: sur la préparation de S^t Barthélemy,
lire: sur la préparation de la S^t Barthélemy.
- 8, 14^e-15^e l., *au lieu de*: présieuse, *lire*: précieuses.
- 16, 20^e l., des notes, *au lieu de*: f^{os} 93 v^o 94, *lire*, f^{os} 93 v^o-94.
- 48, 4^e l. de la n. 2, *au lieu de*: Arch. Vat. Nunz. di Francia, *lire*:
Arch. Vat., Nunz. di France.
- 94, 8^e l. avant la fin, *au lieu de*: Réformés, *lire*: réformés.
- 109, n. 4, 4^e l., *remplacer la virgule par un point entre Clero et*
La summa.
-

1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900









E. DE BOCCARD, Editeur, rue de Médicis, 1, PARIS

EN VENTE :

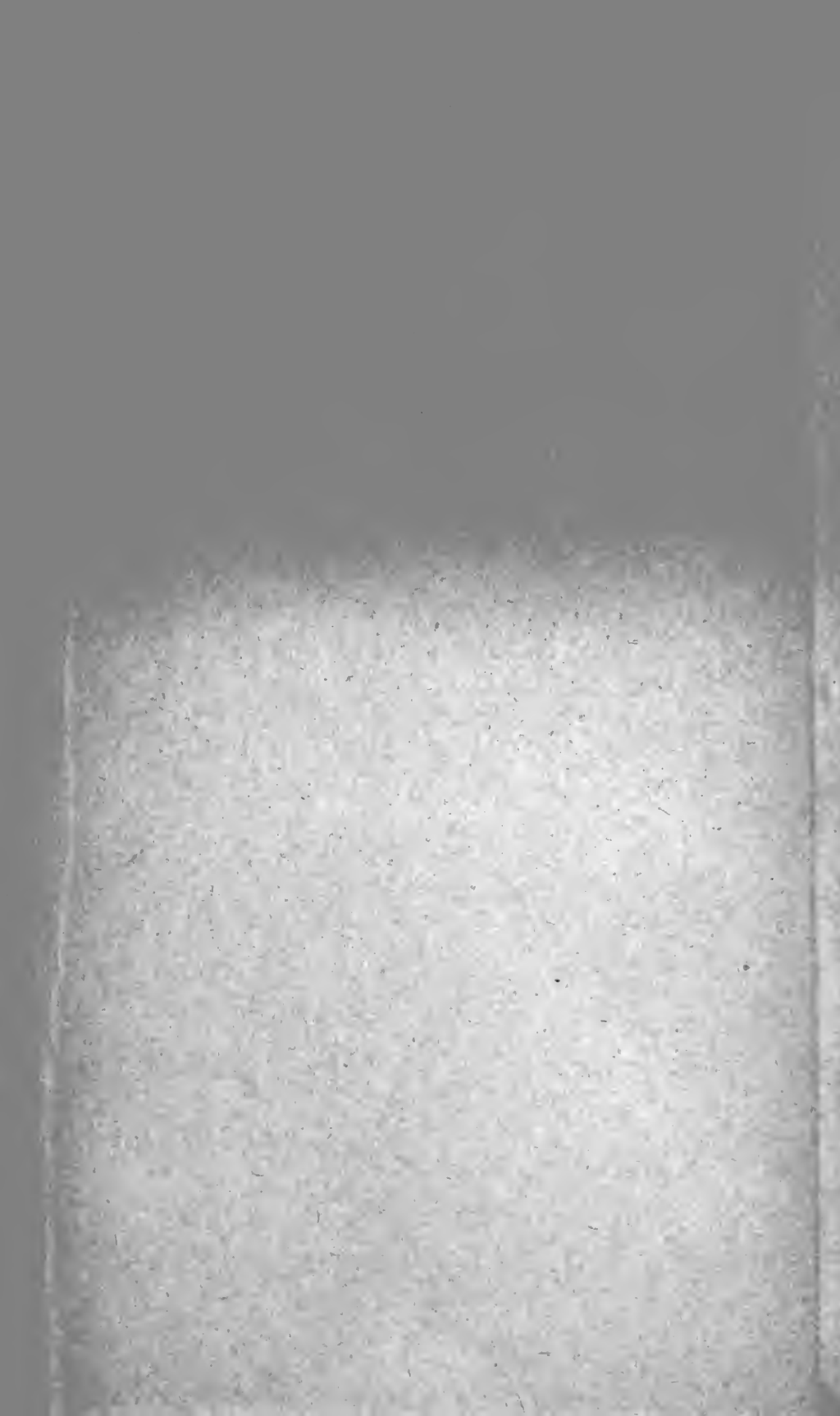
DERNIERS FASCICULES PARUS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES

D'ATHÈNES ET DE ROME

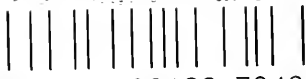
- C. ETUDE SUR L'HISTOIRE FINANCIÈRE D'ATHÈNES AU VI^e SIECLE. LE TRESOR D'ATHÈNES DE 480 à 494,** par E. CAVAGNAC, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes. 29 illustrat. et 3 planch. hors texte. Un vol. 12 fr.
- CI. LA VIERGE DE MISERICORDE,** par P. PERDRIZET, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes. 4 illustr. dans le texte et 31 planches hors texte. Un fort volume 19 fr. 20
Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Prix BORDIN).
- CII. LA FRANCE ET ROME DE 1788 A 1797,** par M. Georges BOURGIN, ancien membre de l'Ecole de Rome. Un volume 12 fr.
- CIII. LES DATAIRES DU XV^e SIECLE ET LES ORIGINES DE LA DATAIRE APOSTOLIQUE,** par Léonce CELLIER, ancien membre de l'Ecole de Rome, archiviste aux Archives Nationales. Un volume 7 fr. 20
- CIV. LA VIE MUNICIPALE DANS L'EGYPTE ROMAINE,** par Pierre JOUGUET, docteur ès-lettres, maître de Conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lille. Un beau volume 19 fr. 20
- CV. ROME ET LA RENAISSANCE DE L'ANTIQUITE A LA FIN DU XVIII^e SIECLE,** par L. HAUTECOER, ancien membre de l'Ecole française de Rome. Un beau vol. avec illustrations 21 fr. 60
- CVI. BOLOGNE ETRUSQUE ET VILLANOVIENNE,** par A. GRENIER. Nombreuses illustrations. Un volume 24 fr.
- CVII. LE CULTE DE LA MERE DES DIEUX,** par H. GRAILLOT, avec 8 planches hors texte. Un volume 30 fr.
- CVIII. LES ORIGINES DE L'EDIFICE HYPOSTYLE,** par G. LEROUX. Un volume 19 fr. 20
- CIX. ESSAI SUR L'ICONOGRAPHIE DE L'EVANGILE,** par G. MILLET. Avec 663 gravures hors texte et dans le texte. Un fort volume 60 fr.
- CX. ESSAI SUR LES ORIGINES DE ROME,** par J. PIGANOL. Un volume. 14 fr. 40
- CXI. DELOS, COLONIE ATHENIENNE,** par P. ROUSSEL. Avec carte. Un vol. 24 fr.
- CXII. LES ORIGINES CHRETIENNES DANS LES PROVINCES DANUBIENNES,** par J. ZEILLER. Pl. et carte. Un volume 28 fr. 80
- CXIII. ETUDE SUR LA TRADUCTION EN GREC DU TITRE CONSULAIRE,** par M. HOLLEAUX. Un volume à paraître.
- CXIV. LE TEXTE D'ARISTOPHANE ET SES COMMENTATEURS,** par Pierre BOUDREAUX. Un volume 14 fr. 40
- CXV. LES TRAFIQUANTS ITALIENS DANS L'ORIENT HELLENIQUE,** par J. HATZFELD. Un volume 24 fr.
- CXVI. L'ARMENIE ENTRE BYZANCE ET L'ISLAM,** par J. LAURENT. Un volume 24 fr.
- CXVII. VIRGILE ET LES ORIGINES D'OSTIE,** par J. CARCOPINO. Un volume illustré 48 fr.
- CXVIII. LE REGIME POLITIQUE ET LES INSTITUTIONS DE ROME AU MOYEN-AGE,** par A. DE BOÛARD. Un volume avec une carte 24 fr.
- CXIX. ARLES,** par L. CONSTANS. Un volume illustré 25 fr.
- CXXI à CXXIV** *Sous press.*





20126 5 mcs
28 place Que de St. Pie, en France

Programme Théologique - Seminaire - Séminaire



1 1012 00133 7049